This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491739

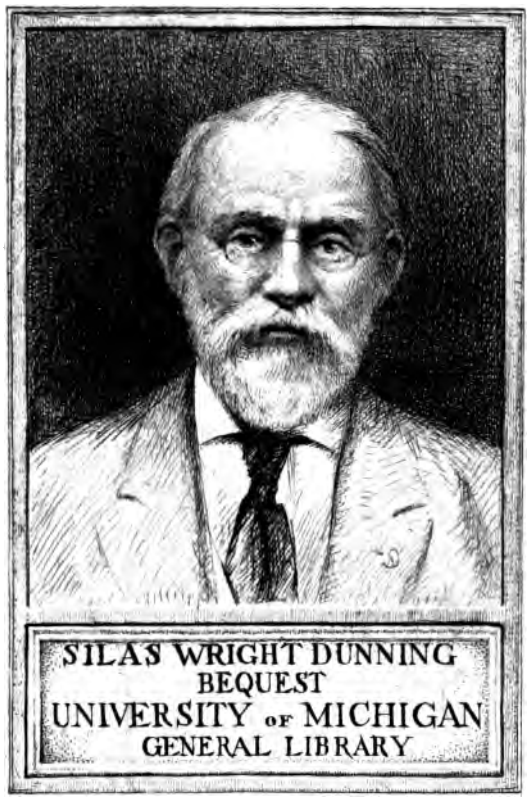
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VE SÉRIE

TOME TROISIÈME

ANNÉE 1903

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HERISSEY ET FILS

1906

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LIOT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins

---

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME TROISIÈME

ANNÉE 1905

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1906

TABLE DES MATIÈRES

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours de Boisney. Liste des récompenses I
Discours de M. Camille FOUQUET à la séance du 14 mai 1905. II
— Discours de M. Albert SOREL (même séance) V
Section de l'arrondissement de Louviers. Concours agricole tenu au Neubourg le 10 septembre 1905. Liste des récompenses XIX
Séance publique du 24 septembre 1905. Extrait du procès-verbal XXVI
— Discours de M. Albert SOREL XXVIII
— Allocution de M. le comte DE BOURY XXXV
— Liste des récompenses XXXVII
Section de l'arrondissement des Andelys. Distribution de récompenses aux serviteurs ruraux du canton d'Étrépagny, à Étrépagny le 15 octobre 1905. Discours prononcé par M. Louis PASSY, députe, Président de la Section. . XLIV
— Liste des récompenses LIII
Section de l'arrondissement de Bernay, Concours linier de 1905. Liste des récompenses LVI
Lettre de M. E. BOULET, membre de la Société, à M. Léon Petit, Secrétaire perpétuel, sur la stérilité des vaches . LVIII
Rapport sur des fonds de cabanes et sépultures gauloises de la région de Pacy-sur-Eure, par M. l'abbé PHILIPPE . 1
Thomas Corneille et Jacqueline Pascal aux Palinods de Rouen, par M. Louis PASSY 13
Prix Lucien Fouché. Concours de littérature de 1905. Rapport de M. Joseph L'HOPITAL 24

Section de l'arrondissement de Bernay. Inauguration d'une plaque commémorative à la mémoire de l'abbé Le Galloys de Bois-David (surnommé le médecin des pauvres). Discours de M. l'abbé Guéry 41
Notice de M. Léon Coutil sur le Château Gaillard 49
Notice sur M. le comte de Reiset. 109
Nécrologie. 139
Liste des ouvrages offerts. 141
Liste des présidents de la société depuis sa réorganisation en 1832. 145
Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1905. 148
Listes des membres et des Sociétés correspondantes. . . 149
Programme du Concours de littérature de 1907. Prix Lucien Fouché. 179

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1905

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(Prix fondés par M. A. Dudou)

Génisses amouillantes. — Prix unique : 20 francs, M. Bernouy, à Bernay.

Génisses ayant toutes leurs dents. — 1er prix : 15 francs, M. Sanson, à Valailles ; 2e prix : 10 francs, M. Adeline, à Plasnes ; 3e prix : 5 francs, M. Cousin, à Saint-Victor-d'Epine.

Jeunes génisses. — 1er prix : 10 francs, M. Loisel, à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Prévost, à St-Victor d'Epine.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Amelot, à Berthouville ; 2e prix : 5 francs, M. Ravet, à Serquigny.

Bandes de vaches. — Prix unique 25 francs, M. Bernouy, à Bernay.

Vaches d'herbage. — 1er prix 10 francs, M. Bernouy.

Moutons. — Prix unique 10 francs, M. Bunel, à Plasnes.

ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR M. CAMILLE FOUQUET, PRÉSIDENT SORTANT

A la séance générale du 14 mai 1905.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

« Je suis particulièrement heureux d'avoir à vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de président de notre Société, mais vos travaux méritent autre chose que le banal remerciement de bien vouloir vous associer à nos études.

« Je ne suis pas toutefois assez audacieux pour prétendre lutter d'éloquence avec les témoignages que vous avez reçus récemment de vos anciens élèves et de vos nombreux admirateurs.

« Nous ne vous demandons pas, en venant prendre place parmi nous, de renoncer en notre faveur aux profondes recherches qui vous ont conduit à la renommée, grâce à cette passion scrupuleuse de vérité historique qui donne tant de force à tous vos écrits et surtout à votre grand ouvrage sur la Révolution française.

« Nous entendons, par votre élection, marquer le soin constant de la Société libre de l'Eure de renouer

le plus souvent possible les traditions qui ont présidé à sa création et à son développement. Oui, messieurs, il suffit de parcourir nos annales pour constater qu'à côté des études scientifiques ou agricoles qui ont inspiré nos devanciers, la Sociéte libre de l'Eure a toujours tenu à honorer ceux de ses membres qui ont, comme M. Léopold Delisle, jeté tant d'éclat sur l'histoire locale de notre Normandie, comme le duc de Broglie sur l'histoire générale de la diplomatie française. N'êtes-vous pas vous-même le continuateur de ces esprits supérieurs?

« C'est dans cette pensée que nos suffrages sont allés vers vous. C'est dans cette idée que d'avance notre reconnaissance vous est acquise en échange des encouragements que vous accorderez à ceux de nos collègues dont l'esprit est plus particulièrement tourné vers le genre des études qui vous sont familières.

« Je n'ai pas à vous apprendre que la politique a toujours été bannie de nos réunions ; votre longue carrière parlementaire vous en a d'ailleurs montré trop souvent la partialité et l'impuissance pendant que vous approfondissiez avec tant de talent et de sérénité la période la plus glorieuse et la plus troublée de notre histoire.

« Mais je ne veux pas oublier que je m'adresse à un excellent Normand qui voudra bien, je l'espère, nous entretenir quelquefois des gloires littéraires de notre région, dans laquelle, comme vous l'écriviez récemment, « en des heures de répit, éclaircies de l'existence, l'on se sent à la fois plus sain en son être et meilleur en son âme ».

« Aussi bien, monsieur le président, vous me permettrez, en félicitant notre Société de vous posséder à

notre tête, de lui adresser l'expression de ma profonde gratitude pour l'honneur qu'elle m'avait fait en me confiant, pour l'année 1904, cette fonction de président où j'ai rencontré tant d'aimables concours, une si réelle et si précieuse sympathie.

« Je tiens surtout, pour terminer, — en mon nom et, j'en suis sûr, au nom de tous nos collègues — à marquer d'une manière très expresse notre reconnaissance envers notre cher secrétaire perpétuel, M. Léon Petit.

« Avec quel zèle, avec quel dévouement son attention sans cesse en éveil s'est appliquée depuis tant d'années à ordonner en quelque sorte et à maintenir les traditions de notre Société ! La nombreuse assemblée qui m'entoure le sait, mais ceux qui le savent mieux encore, — car ils en ont profité, — ce sont nos trois anciens présidents que nous avons la bonne fortune de posséder au milieu de nous. Je nomme M. Passy, dont le nom est si intimement uni à la fondation de notre compagnie comme aux péripéties de son histoire, et avec lui MM. de Boury et Fortier, dont la présence nous rappelle les jours heureux et laborieux de notre passé. »

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ALBERT SOREL, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 14 mai 1905.

MESSIEURS,

« C'est une distiction très flatteuse que d'être choisi par vous, messieurs, pour présider vos séances, fût-ce comme président du dehors, et pour l'honneur, ainsi que vous l'avez bien voulu faire pour moi. A résumer l'histoire de votre compagnie, je trouverais nombre de titres, non certes à occuper ce fauteuil, mais à vous remercier fort d'avoir songé à moi pour continuer une liste où figurent tant d'hommes de haute science et de singulier mérite. Sans diminuer en rien la juste réputation des autres, vous me permettrez de m'arrêter, de préférence, aux noms de ceux que je considère comme de véritables maîtres dans la profession que j'ai suivie. Je trouve parmi les historiens qui ont fait ou font encore partie de votre société, trois noms très représentatifs de notre école moderne d'histoire de France : Auguste Leprévost, la parfaite monographie, l'histoire locale

poussée à fond et rattachée à l'histoire générale ; Léopold Delisle, l'érudition dans ce qu'elle a de plus étendu, de plus profond, la critique des textes la plus pénétrante, et, en même temps, dans la mise en œuvre des documents, dans ce qui est l'histoire proprement dite, un précurseur de l'histoire la plus neuve, celle d'hier, celle de demain, l'histoire sociale, l'histoire de la lutte de l'homme pour la vie dans le passé, l'école expérimentale de la lutte pour la vie dans le présent ; enfin le duc Albert de Broglie, l'histoire politique, l'histoire des conflits des Etats, l'histoire des grandes affaires, l'étude du caractère des grands personnages qui les ont menées, recherchée directement dans ses sources, exposée dans ses péripéties, ses mouvements, ses crises, et reliée par des attaches qui forment les nœuds mêmes de notre histoire contemporaine, aux événements que nous avons vus se dérouler autour de nous, que nous avons suivis, éprouvés, et dont nous trouvons, en ces livres pénétrants et émouvants, les origines et l'explication. Si nous ajoutions, sans franchir les limites de notre ancienne province, sans dépasser de plus que quelques lieues, les limites de votre département, le très grand art historique, l'art de discerner, dans le tissu enchevêtré des faits, le principal et l'accessoire, le permanent et le passager, de ramener les faits à leurs antécédents, de les conditionner, de les déterminer, de les enchaîner, d'en dégager les raisons d'être et de proposer la formule des lois selon lesquelles, dans notre microcosme, les pauvres constellations humaines paraissent évoluer et graviter, — j'ai nommé le grand organisateur des études historiques en France au XIXe siècle, Guizot — nous aurions réuni, par de beaux et dignes exemples,

les genres principaux de l'art historique, en notre pays, depuis une centaine d'années.

« Au seuil, je trouve la recherche, la critique et l'adduction des sources, travail aussi souvent méconnu du public qu'il est exploité par les habiles. Il est, par sa nature même, la vocation des savants de nos provinces. Ils sont par excellence les fouilleurs, les découvreurs de trésors, les prospecteurs des incomparables richesses de notre sol historique. Nos sociétés départementales ne serviraient-elles qu'à rendre à ces bons serviteurs du pays l'hommage qui leur est dû, qu'elles rempliraient déjà un rôle très louable. Grâce à ces sociétés, grâce aux investigateurs qu'elles suscitent, nous retrouvons, peu à peu, les titres de notre nation et, ce qui parle davantage à nos imaginations et à nos cœurs, les passages par où nos ancêtres ont amené toutes les pièces de l'édifice qui est la France, ces pierres dont chacune est une tradition, ces statues dont chacune est un souvenir. Nous les pouvons suivre depuis leur départ obscur jusqu'à la station où nous continuons le voyage : sur le sentier, sur le chemin gaulois creux et raviné, sur la voie romaine, directe et aplanie, sur le pavé du roi, sur la chaussée seigneuriale, royale et nationale — qu'importent ici les noms, puisque c'est toute la France qui a passé par là. Ne serait-ce pas bonne justice que, le long de ces routes, çà et là, quelque stèle, réunissant aux noms les plus retentissants du pays des noms modestes d'artisans de la science moderne, présentât au passant cette inscription : César ouvrit cette voie, Louis XIV la rectifia, Napoléon l'étendit, un tel l'a retrouvée.

« Sans érudition, point d'histoire ; et s'il fallait choi-

sir entre toutes les formes de l'investigation historique et l'érudition, c'est encore l'érudition que je choisirais ; car il en subsisterait au moins la fondation, les pieux, les pilotis, les faits fondamentaux, les pièces de l'édifice à construire, hors de quoi tout le reste n'est que vanité, fantaisie, spéculation pure. Que nous importeraient tous les traités d'esthétique, toutes les données imaginaires de restitution d'édifices disparus, si nous n'en possédions ni la structure générale, ni les murs, au moins les tours lézardées et tout le monceau des voûtes écroulées.

« Mais l'érudition, par elle-même, ne suffit pas : il faut débrouiller l'amas des débris, les grouper, les classer, en dresser l'inventaire analytique et raisonné. C'est le commencement de l'histoire, et si l'histoire comme le désireraient quelques-uns, très prudents, je le reconnais, se bornait à cette œuvre rudimentaire, elle ne formerait que des collections de cailloux, avant la venue du géologue : elle ne serait pas une science, elle serait à peine un instrument de connaissance. Cette destinée modeste et encombrante est celle, ne nous le dissimulons pas, que nombre de personnes instruites de petits faits innombrables, mais peu curieuses d'esprit et ne s'intéressant, dans les pièces recueillies, qu'à leur étiquette, voudraient assigner à l'histoire.

« Je reconnais que tout le positif en est là, dans ces éléments ; que les explications et interprétations du passé ne sont que des hypothèses ; que nous n'approchons de la réalité que par nuances toujours mouvantes et que l'histoire doit se refaire tous les cinquante ou vingt-cinq ans, suivant la rapidité et l'extension des découvertes. Mais il en a toujours été, il en sera tou-

jours ainsi, et faut-il abdiquer pour cela cette curiosité très légitime qui est en nous, de comprendre quelque chose à ce que nous faisons et à ce que nos ancêtres ont fait? Je dis que sans érudition il n'y aurait pas d'histoire ; mais je dis aussi que, sans historiens, il n'y aurait pas eu d'érudits. Supprimez Hérodote, les plus antiques sciences se seraient réduites à des carrières de pierre pour bâtir des maisons nouvelles. L'érudition a ses fanatiques. Je ne les accepte pas plus que les autres, et je ne saurais me résigner au sort qu'ils nous prescrivent.

« Vous le connaissez ce sort, messieurs les investigateurs du passé, meneurs de fouilles sombres et lointaines, archéologues, archivistes, historiens. Nous serions voués indéfiniment aux catacombes, condamnés à perpétuité aux souterrains d'un Panthéon où nous ne serions point conviés. Nous serions les célébrants sacrifiés du culte d'un dieu inconnu, les débiteurs toujours insolvables d'un fisc qui ne nous donnerait jamais quittance, et, pour employer les expressions techniques, nous devrions apporter, sans nous acquitter jamais, des « contributions » indéfinies à une histoire définitive, qui ne saurait finir par la raison qu'elle ne commencerait jamais. C'est un sort austère. Le mot « contribution » sonne déplaisamment à l'oreille ; il est vexatoire, il est gonflé de disgrâces. Voilà pour notre vie mortelle, notre vie de contribuables. Quant au paradis historique que l'on nous propose en récompense, ne nous abusons pas, l'histoire définitive est une pure utopie. Ce serait, dans tous les cas, au train d'où vont les choses, une surprenante façon d'histoire. Elle n'aurait ni écrivains, ni public, ni maîtres, ni disciples : on ne l'écrirait pas, on

l'emmagasinerait ; on ne la lirait pas, on la visiterait. Les documents édités par nous, nos collections, nos essais, nos inventaires, nos catalogues, nos bibliographies, toutes nos « contributions » enfin, s'entasseraient tantôt en blocs compacts de volumes aux reliures uniformes, tantôt en mosaïques disparates de plaquettes cimentées, dans les labyrinthes de cette tour de Babel que serait la « bibliothèque intégrale » de l'avenir. L'histoire ne relèverait plus que du Joanne et du Bœdeker : on la parcourrait, le livre à la main, en pelotons effarés, à la suite du guide. On verrait défiler, dans ces nécropoles de la science, d'interminables théories, les touristes dociles et fatigués allant à l'histoire comme ils vont aux bains de mer et à la montagne, et s'en donnant un aperçu comme celui qu'on prend de Paris dans une tournée en char à bancs, attelé de cinq chevaux, avec postillon bariolé et cicérone polyglotte.

« On n'oserait même pas leur faire parcourir en tous ses détours et replis le prodigieux édifice. On se contenterait de leur découvrir des perspectives à travers les portes grillées des galeries. Ce sous-sol, c'est le moyen-âge ! Cette salle majestueuse, bordée de glaces, cette avenue de reliures de maroquin rouge fleurdelysé d'or, c'est le siècle de Louis XIV ! Ici, à vos pieds, dans ce retrait obscur, cette oubliette sans fond, c'est le repaire de l'homme au masque de fer ! Ces abîmes vertigineux, où grondent des torrents souterrains — ces souterrains aboutissent on ne sait où, les ingénieurs même qui les ont construits ne s'en souviennent pas — c'est la Révolution ! Ces casemates, c'est l'Empire ! Ces couloirs où l'on tourne autour d'une grande cage sonore, ces tables de marbre couvertes de carafons roses, blancs, noirs, et

devant lesquels on s'embrasse, on se provoque ou tout bonnement on cause, en camarades de collège, c'est, avec ses buvettes symboliques, le gouvernement parlementaire. Cette chambre aux miroirs déformateurs, c'est l'histoire moderne; regardez ces lignes grossies démesurément et écrasées ou allongées sans limites, en géants grêles et débiles; c'est vous-mêmes, messieurs les passants; mais vous auriez beau regarder, vous ne vous reconnaîtriez pas !...

« Prenons-en notre parti. Renvoyons l'histoire « définitive » au seul Conservatoire qui lui convienne, celui de la quadrature du cercle ou du mouvement perpétuel. Contentons-nous en humains bornés que nous sommes, de ce qui tombe sous nos esprits et reste sous nos prises : l'histoire provisoire. Sans doute elle implique un triage car elle ne peut prétendre reproduire tous les documents et enregistrer tous les faits, dans leurs circonstances et leurs détails, mais c'est la condition de toute représentation humaine des choses de la nature. Toute vision est un choix ; toute vision crée une perspective ; toute vision a sa clarté propre, ses rayons et ses ombres. Sans doute, cette histoire repose sur des inductions et sur des hypothèses, mais c'est aussi la condition de toute explication des choses de l'homme et des choses de la nature. Il n'y a pas, en histoire, de jugement sans appel, ni de loi sans revision. Et pourquoi exigerait-on de l'histoire une certitude que les sciences mêmes de la nature ne possèdent pas ? Le soleil a tourné jusqu'à Copernic et Galilée. Si Pasteur ne fût venu, il y a bien des chances pour que la génération spontanée, déjà en grande faveur, ne régnât aujourd'hui officiellement dans les manuels d'école et ne mît

à la portée des plus modestes intelligences le dernier mot de l'explication de la vie.

« Il faut donc choisir. Comment choisira-t-on ? avec quels instruments, et par quels procédés ? On répond : la critique moderne. C'est ici la réponse à tout dire. D'ailleurs, à part l'épithète « moderne » qui prête à l'équivoque, — à moins qu'on ne l'entende très au large, qu'on n'y comprenne la Renaissance et le XVIIe siècle, qu'on n'y fasse entrer Bayle, Richard Simon et nombre de savants déchiffreurs, reviseurs et commentateurs de textes — le mot est juste, étant, de sa nature, suffisamment vague pour contenter tout le monde. Mais prenons-le au sens propre ; ce sens offre deux acceptions : la « critique externe », la seule qu'admettent les professionnels, et la « critique interne », que la plupart récusent, parce qu'elle implique quelque jugement personnel et quelque usage d'intelligence, l'observation et la discussion non seulement de l'écriture, mais de ce qui est écrit.

« Je n'aurai garde de méconnaître la « critique externe » : elle est le commencement de la connaissance et le premier degré de la sagesse. Mais puisqu'il s'agit de la « critique moderne », il est naturel que nous cherchions à l'appliquer à l'histoire moderne ; or, pour l'investigation de cette histoire, l'étude visuelle des papiers, la connaissance des provenances ne suffisent pas à établir ce fait élémentaire : l'authenticité, duquel dépend tout le reste. Nos archives politiques sont remplies de documents où l'écriture est d'une personne et la pensée d'une autre : la copie, la dictée, la rédaction sur notes données, le résumé au net d'une minute corrigée, autant de conditions qui déconcertent le chercheur. Tel docu-

ment est matériellement authentique, de provenance assurée, et cependant il n'émane point de celui auquel l'évidence l'attribue. Pour s'y débrouiller, il ne suffit pas de connaître et d'identifier les écritures, de collationner et de contrôler les unes par les autres les différentes versions ; il faut savoir — et on ne l'apprend que pour l'avoir pratiqué soi-même, — comment se font ces textes sur lesquels on travaille. L'historien, qui a sa pointe de fatuité professionnelle et s'estime, comme un autre, la cause finale de l'Univers, est porté à croire que les politiques et leurs secrétaires n'ont travaillé qu'en vue de l'histoire à venir ; or, cette vue a été la dernière dont les hommes politiques et leurs secrétaires se soient préoccupés. Que dis-je ? s'ils ont pensé aux historiens futurs, ç'a été presque toujours pour diriger leurs intentions, surprendre leurs consciences, dérouter leurs recherches, bref les traiter comme eux, les politiques, traitaient leurs contemporains, et les abuser de leur mieux, selon leur intérêt. Ils en ont usé avec les historiens comme avec les politiques, leurs partenaires, et quand ils ont écrit ou parlé, ç'a été, la plupart du temps, avec le désir de faire prévaloir une combinaison, de suggérer une pensée, d'exciter à une action. Les documents, dans la plupart des cas, ne décident rien par eux-mêmes ; il nous faut, au contraire, décider sur les documents, sur leur valeur, sur leur authenticité, sur l'ensemble des faits qui y sont relatés. Car document authentique et relation fidèle sont choses fort différentes, et nombre de documents parfaitement authentiques relatent des choses parfaitement inexactes, si ce n'est fictives et mensongères.

« Les documents sont des témoins indispensables ;

mais dans l'instruction de ce grand procès que fait perpétuellement l'histoire, il y a, comme dans les procédures les plus minces, les faux témoins, les témoins abusés, les témoins à mémoire rétive ou confuse, les témoins à mémoire complaisante ou trop claire, enfin les témoins bavards et brouillons, qui sont la foule. Les documents sont comme les hommes qui les ont faits, fourbes, incertains, trompeurs, passionnés, par-dessus tout insuffisants et très souvent médiocres.

« Après avoir choisi entre les documents, il faut distinguer entre les faits que les documents contiennent. La « critique externe » n'y suffit pas : cette critique s'apprend aux écoles, et, à défaut d'écoles, le sens commun la révèle et l'expérience l'affine par son seul exercice. Mais l'autre, la critique du dedans, la critique des intentions et de la sincérité, la principale, la plus nécessaire, — car les archives sont remplies de documents faits pour dissimuler, égarer, tromper, — celle-là ne s'enseigne dans aucune école. Il n'est point de pédagogie pour le tact et la clairvoyance, pas plus qu'il n'en est pour l'esprit et le talent. Il n'est d'atelier que celui des affaires et du monde. C'est pourquoi la science qui n'est que livresque ne tranche point dans la fin des choses. L'homme du monde, même un peu frivole et dilettante, l'homme de carrière, même effacé, même de second plan, reprendront ici leurs avantages. Ils sauront toujours mieux lire les caractères et, derrière le texte, faire surgir les personnages. Ils sauront se représenter les gens et les choses ; ils mettront les mots en figures et en actions. Faites lire un livre de physiologie par le plus savant des philologues et par un étudiant en médecine qui aura seulement quelques mois d'hôpital et de

laboratoire : où le premier ne discernera que des sons et des lettres et ne s'arrêtera qu'à leurs évolutions, l'autre verra des organes. Napoléon disait : « La « manière de lire l'histoire est, à elle seule, une véri- « table science. » Nous nous en apercevons bien, nous autres civils, quand nous lisons des récits de bataille et surtout quand nous essayons d'en écrire. Le plus grave pour nous est de ne nous en point apercevoir, et de mouvoir, sur le papier qui comporte tout, les noms des régiments, des divisions, des batteries dont la réalité nous est invisible et que nous ne saurions pas reconnaître sur le terrain si l'on nous y transportait, même en dehors de la fumée, du bruit et autres accompagnements guerriers qui ne troublent point, dans notre cabinet, l'indépendance de nos spéculations.

« C'est un sujet sur lequel le duc de Broglie aimait à s'étendre. Il y était intarissable en remarques ingénieuses, exemples saisissants, épigrammes et persiflages, où il s'abandonnait volontiers, parce qu'il y excellait. Le fait est qu'il en pouvait parler à l'aise, préparant ses récits par des dépouillements attentifs des textes, des recherches minutieuses d'une critique fort aiguisée par le frottement de la vie, des choses et des hommes de la diplomatie.

« Et si j'ose vous parler de moi-même, je dirai que le peu que je sais sur cet article, je le dois à la pratique du monde, à la fréquentation d'hommes très divers, au spectacle des affaires considérées du dedans, sur le vif, je dirais dans le mortier, dans l'alambic et sur le feu, ou, si vous préférez, dans l'hôpital et la clinique, pour les crises, dans le mouvement, l'agitation de la coulisse du grand théâtre, durant dix années d'emplois dans les

affaires étrangères et vingt-six dans les assemblées, en ces retraits d'ombre qui permettent d'observer d'autant mieux que l'on est moins observé soi-même et troublé par son entrée en scène et le rôle que l'on doit débiter devant le public, où l'on a enfin le loisir de voir par quelles transmutations et quels empirismes se forme le bloc de fonte qui deviendra la loi, par quelles métamorphoses de la pensée parlée à la parole manuscrite, du manuscrit à l'imprimé, passe le document, toujours authentique en toutes ses évolutions, pour devenir ce qui s'appellera les vérités officielles. A voir ainsi se triturer, s'amalgamer les documents dans le laboratoire que Mirabeau qualifiait de pharmacie politique, on apprend à connaître les hommes, à les reconnaître quand on n'a plus d'eux que leurs écrits, à les en tirer comme on tire les manuscrits primitifs des palimpsestes, à fondre les blocs, à en dissoudre la masse, à l'analyser et à en doser, par quantités et qualités, les éléments divers. L'histoire est une autopsie : à quoi servirait-elle et que pourrait-elle apprendre ou expliquer à qui n'a pas connu le vivant et comment conjecturer, sur les lésions de ce cadavre, l'état d'âme dans lequel cet homme est mort, si l'on ne sait comment il a vécu?

« La politique ce sont les affaires, et les affaires ce sont les hommes ; l'histoire c'est la politique même. Il faut donc, pour la faire vivre, posséder la familiarité des hommes et des affaires et transporter aux affaires passées et aux hommes morts la vie que nous ne pouvons saisir que sur les affaires et les hommes du présent. L'autopsie se complète par cette sorte de transfusion du sang. Tâchons donc de connaître les faits exactement, de remonter aux témoignages et, par les témoignages, aux

hommes ; de nous mettre d'accord avec les faits dans les explications que nous en présentons, et de ne point défigurer les hommes dans les images que nous essayons d'en donner, c'est-à-dire de les voir comme ils étaient et de les comprendre.

« Le pire, et en histoire le véritable péché contre l'esprit, le péché sans rémission, c'est de prétendre les changer et, au lieu de la raconter, de la recommencer. Le jeu est tentant à la curiosité et à l'amour-propre. Un tout petit mot de rien, un monosyllabe de deux lettres, un S suivi d'un I, une modeste conjonction, et me voilà maître du passé, capitaine, homme d'État, roi, empereur, disposant de l'Univers. C'était si facile, facile au point que l'aveuglement des prétendus grands hommes me semble inexplicable ! Un éclair, non pas même, un simple rayon de ce bon sens dont je me sens pénétré, et Napoléon satisfaisant l'Angleterre, contentant l'Europe, au lieu de rompre la paix d'Amiens, la consolidait à jamais. Au besoin je m'arrêtais à Austerlitz, je faisais Charlemagne ! Je n'aurais ni tâtonné dans les neiges à Eylau ni retenu la garde à la Moskova. J'aurais occupé cette position, prévu ce mouvement de l'ennemi : l'évidence même ! J'aurais dit à Grouchy : Venez ! à Blücher : Ne venez pas ! à Wellington : allez-vous-en, au lieu de vous obstiner sur ce plateau ! C'est ainsi que l'on regagne les batailles perdues et répare les négociations gâtées.

« Avant l'action et quand on forme les plans, le *Si* est une conjonction de génie ; après, ce n'est plus qu'une conjonction de puérilités, une lanterne à fantasmagorie. Ce petit mot, qui sert à faire l'histoire, sert aussi à la tâche de l'historien, et c'est, dans cette tâche très difficile, l'avantage qu'il possède sur le guerrier et l'homme

d'État; il ne mène point les événements, il en est mené. C'est une mécanique merveilleusement subtile et compliquée; il en possède les pièces, mais dispersées; son art est de les débrouiller et de les rassembler. S'il prétend les refaire, y corriger quoi que ce soit, pour montrer son adresse ou remettre les choses au point des inventions nouvelles, il se trompe. Les rouages ne s'adaptent plus et il ne dressera qu'une machine détraquée. Qu'il se renferme donc dans les conditions de son art, il sera déjà beau pour lui d'y passer pour artiste; qu'il médite cette parole de Montaigne, et, loin d'y voir une infirmité de sa profession, il y trouve un motif de confiance et de sérénité : « En tout affaires, quand ils sont « passez... cette imagination me met hors de peine, « qu'ils debvoient ainsi passer : les voilà dans le grand « cours de l'Univers, et dans l'enchaisneure des causes « stoïques; votre fantaisie n'en peult, par souhait et « imagination, remuer un point, que tout l'ordre des « choses ne renverse, et le passé et l'advenir... »

« J'arrête ici, Messieurs, sans y chercher d'autre conclusion, je laisse en suspens ce propos qui n'a de raison d'être que de vous témoigner le plaisir que j'éprouve à m'entretenir avec vous. Je vous l'ai montré avec quelque indiscrétion; j'en dois cependant ajouter une autre en vous demandant de me donner le plaisir de vous entendre. »

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

CONCOURS AGRICOLE[1]

Tenu au Neubourg le 10 septembre 1905.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Concours de charrues.

1er prix, 50 fr., et méd. argent : M. Albert Petit, à la Haye-du-Theil ; 2e prix, 40 fr. et méd. argent : M. Victor Cauvin, à Epégard ; 3e prix, 30 fr. et méd. bronze : M. J. Hamon, à Vraiville ; 4e prix, 20 fr. et méd. bronze : M. G. Boulet, à Marbeuf ; 5e prix, 15 fr. et méd. bronze : M. de Briosne, à Daubeuf ; 6e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Radigue, à Rouge-Perriers ; 7e prix, méd. argent : M. Benard, au Bocage.

Brabants. — 1er prix, 10 fr. et méd. bronze : M. Paul Isabel, de Graveron ; 2e prix, 5 fr. et méd. bronze : M. Henri Mesnières, à Ecardenville.

Race bovine.

Taureaux ayant toutes leurs dents : 1er prix, 100 francs et méd. vermeil : M. Guillard, à Claville ; 2e prix, 50 fr. et méd. vermeil : M. Joret, à Graveron ; 3e prix, méd. argent : M. Larcier, à Crosville ; — de 2 à 5 ans, ayant des dents de remplacement : 1er prix, 50 fr. et méd. vermeil : M. Renoult, à Hectomare ; 2e prix, 30 fr. et méd. argent : M. Billette, à Claville ; 3e prix, 25 fr. et méd. bronze : M. Legouez, à Crosville.

Taureaux nés et élevés chez leurs propriétaires. — 25 fr. et méd. vermeil : M. Feugère, à Quittebeuf.

[1] Une subvention de 200 francs a été accordée par la Société libre de l'Eure à la section de Louviers pour être décernée en primes lors de ce concours.

Vaches laitières. — 1er prix, 60 fr. et méd. vermeil : M. Débus, à Amfreville ; 2e prix, 40 fr. et méd. argent : M. Lethiais, à Iville ; 3e prix, 30 fr. et méd. argent : M. Mettais, à Amfreville ; 4e prix, 20 fr. et méd. argent : M. Billette, à Claville ; 5e prix, méd. vermeil : le même.

Génisses ayant 4 ou 6 dents de lait : 1er prix, 50 fr. et méd. argent : M. Paul Larcier, à Crosville ; 2e prix, 25 fr. et méd. argent : M. Patey, à Fontaine-la-Soret ; 3e prix, 20 fr. et méd. argent : M. Chevalier, à Graveron ; 4e prix, 15 fr. et méd. argent : M. Patey ; 5e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Larcier ; 6e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Legouez, à Crosville ; 7e prix, méd. argent : M. Patey : 8e prix, méd. bronze : M. Billette ; — ayant toutes leurs dents de lait : 1er prix, 50 fr. et méd. argent : M. Débus ; 2e prix, 25 fr. et méd. argent : Mme Regnault, à Plessis-Sainte-Opportune ; 3e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Dequatremare, à Ecquetot ; 4e prix, méd. argent : M. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune ; 5e prix, méd. bronze : le même.

Race ovine.

Béliers. — 1er prix, 30 fr. et méd. vermeil : M. Dumont, de Claville ; 2e prix, 20 fr. et méd. argent : M. Lauvray, de Claville.

Brebis ayant des dents de lait. — 1er prix, 50 fr. et méd. vermeil : M. Hervieu. de Pierrelée ; 2e prix, 25 fr. et méd. vermeil : M. Ramier, à Écardenville ; 3e prix, méd. vermeil : M. Lauvray, de Claville.

Race porcine.

Verrats. — 3e prix, 5 fr. et méd. bronze : M. Quillebeuf, au Troncq.

Race chevaline.

Poulains de 6 mois à 3 ans (trait). — 1er prix, 50 fr. et méd. argent : M. Feugère, à Quittebeuf ; 2e prix, 30 fr. et méd. argent : M. Larcier, à Crosville ; 3e prix, méd. vermeil : M. Billette, à Claville ; 4e prix, méd. argent : M. Petit, à la Haye-du-Theil ; 5e prix, *ex æquo*, méd. bronze : M. Lauvray, à Claville, et M. Débus, à Amfreville-la-Campagne.

Poulains de demi-sang de 6 mois à 2 ans. — 1er prix, 20 fr. et méd. argent : M. Dumontier, à Vraiville ; 2e prix, méd. bronze : M. Mesnil, au Neubourg.

Chevaux de 2 à 3 ans (trait). — 1er prix, 30 fr. et méd. or :

M. Petit, à la Haye-du-Theil; 2e prix, 20 fr. et méd. vermeil : M. Ramier fils, à Ecardenville; 3e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Ramier père, à Ecardenville; 4e prix, méd. argent : M. Renoult, à Hectomare.

Demi-sang. — 1er prix, 25 fr. et méd. vermeil: M. Dumontier, à Emanville; 2e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Mesnil, au Neubourg.

Chevaux de trait de 3 à 5 ans. — 1er prix, 50 fr. et méd. vermeil : M. Basset à Emanville; 2e prix, 20 fr. et méd. vermeil : M. Chevallier, à Graveron ; 3e prix, 10 fr. et méd. argent, M. Débus, à Amfreville.

Juments poulinières demi-sang. — 1er prix, 50 fr. et méd. vermeil : M. Dumontier, à Emanville; 2e prix, 30 fr. et méd. vermeil, M. Mesnil, au Neubourg ; 3e prix, méd. argent, M. Alix, à Ecquetot; 4e prix, méd. bronze, M. Joret, au Neubourg.

Poulinières de trait. — 1er prix, méd. vermeil : M. Mulet, à Emanville; 2e prix, méd. argent : M. Saint-Pierre, à Marbeuf. .

Chiens de berger ou de bouvier.

Race de Brie (mâles ou femelles). — 1er prix, 20 fr. et méd. argent, M. Buissot, à Glos-Montfort ; 2e prix, 10 fr. et méd. argent : M. James, à Saint-Cyr ; 3e prix, 5 fr. : M. le curé de Villez.

Race de Beauce (mâles ou femelles). — 1er prix, 20 fr. et méd. argent : M. Lauvray, à Claville; 2e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Poret, à Graveron.

Prix d'élevage. — Portée d'au moins 2 chiots (mâles ou femelles), Brie ou Beauce : 10 fr. et méd. bronze : M. Buissot, de Glos; prix offert par M. Boulet, méd. vermeil : M. Buissot.

Animaux de basse-cour.

Méd. argent : M. Berrier, à Saint-Aubin-d'Ecrosville ; méd. argent : M. Petit, à la Haye-du-Theil; méd. bronze : M. Portois, à Louviers; méd. bronze, M. Bourgeois; méd. bronze : M. Boulet.

Bourrellerie.

Méd. argent : M. Billard, au Neubourg; méd. argent : M. Lemoine, au Neubourg.

Produits agricoles et horticoles.

1er prix, hors concours, diplôme de méd. or : Ecole d'agriculture du Neubourg, 2e prix, méd. vermeil, gr. mod. : M. Fontaine,

à Bourg-Achard ; 3e prix, méd. vermeil, M. Piédeleu, au Neubourg ; 4e prix, méd. vermeil : M. Portois, à Louviers ; 5e prix, méd. argent : M. Soucard, à Bourgtheroulde ; 6e prix, méd. argent : M. Fouquet, à Caudebec-lès-Elbeuf; 7e prix, méd. argent : M. Hellot, à Montaure ; 8e prix, méd. argent, M. Garnier, au Neubourg ; 9e prix, méd. bronze : Mme Loiseleur, au Neubourg ; 10e prix, méd. bronze, M. Marche, au Neubourg.

Beurres et miels. — 1er prix, méd. argent : Mme Vauquelin, à Vernon ; 2e prix, méd. bronze, M. Harang, à Vitot.

Cidres et eaux-de-vie. — 1er prix, méd. vermeil : M. Lambay, à Criquebeuf; 2e prix, méd. argent : M. Anguet, au Tremblay ; méd. bronze : M. Boulet, au Neubourg, et M. Lhomme, au Neubourg.

Instruments agricoles.

Méd. vermeil : MM. Lhermitte, Grégoire, Tricheur, à Louviers, et Lapeltey, au Neubourg ; MM. Fréret, à Pitres, et Filoque, à la Neuville-du-Bosc ; méd. argent, MM. Lequeux, à Louviers ; Ferrandier, au Neubourg ; Dugord, à Iville ; Frétigny, à Pitres ; Guillemette, au Neubourg ; Bonnel, à Burey ; méd. bronze, MM. Métayer, à Iville ; Ménager, à Marbeuf; Bénard, au Neubourg; dipl. hors concours : M. Cauchepin, à Bernay, pour ses semoirs.

Récompenses aux domestiques ruraux.

Charretiers. — 1er prix, 25 fr. et méd. bronze : M. Hamelin, 30 ans de services chez M. Audresset, à Mesnil-Jourdain ; 2e prix, *ex æquo*, 25 fr. et méd. bronze, M. Brehier, 24 ans de services chez M. de la Haye-Jousselin père, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, et M. Marquais, 24 ans de services chez M. Duval-Bailly, à Venables ; 3e prix, 10 francs et méd. bronze. M. Nion, 22 ans de services chez M. Sellier, au Bec-Thomas.

Prix supplémentaires : 5 fr. : M. Cauvin, 19 ans de services chez M. Martin, à Epégard ; 5 fr. : M. Harang, 18 ans de services chez M. Léon Bréant, à Criquebeuf ; 5 fr. : M. Lefebvre, 17 ans de services chez M. Dugord, à Amfreville-la-Campagne.

Bergers. — Prix unique, 15 fr. et méd. bronze : M. Poulain, 12 ans de services chez M. Larcier, à Crosville.

Vachers. — 1er prix, 25 francs et méd. bronze : M. Maugy, 36 ans de services chez M. Mariot, à Saint-Aubin-d'Ecrosville ; 2e prix, 15 fr. et méd. bronze : M. Guénier. 28 ans de services chez

Mme veuve Cirette, à Vraiville ; 3e prix, 10 fr. et méd. bronze : M. Osmont, chez M. Hermier, à Amfreville.

Prix supplémentaires : 10 fr. : M. Deslandes, chez M. Turmel, au Neubourg ; 10 fr. : M. Vautier, chez M. Larcier, à Crosville-la-Vieille ; 5 fr. : M. Vautier, chez le même ; 5 fr. : M. Anquetil, chez Mme veuve Lepage, à Thuit-Signol.

Jeunes domestiques. — 1er prix, 25 fr. et méd. vermeil : M. Noury, chez M. Fouché, à Epreville ; 2e prix, 10 fr. et méd. argent : M. Tombrel, chez M. Quilbeuf au Troncq ; prix spécial, 10 fr. et méd. bronze : M. Cirette, à Vraiville.

Servantes de ferme. — 1er prix, 35 fr. et méd. bronze : Mme Curé, 32 ans de services chez M. Quilbeuf au Troncq ; 2e prix, 15 fr. et méd. bronze : Mme Lebigre, 25 ans de services chez M. Saugrain, à Feuguerolles ; 3e prix, 10 fr. et méd. bronze : Mme Brennetot, 19 ans de services chez M. Boulet à Marbeuf.

Concours de maréchalerie.

1er prix, 20 fr. et méd. vermeil : M. Lescure, au Neubourg ; 2e prix, 15 fr. et méd. argent : M. Corbeck, au Neubourg ; 3e prix, 5 fr. et méd. bronze : M. Bertrand, à la Haye-Malherbe ; 4e prix, *ex æquo*, méd. bronze : M. Lemaître, à la Haye-Malherbe, et M. Beaumer, au Neubourg.

Visite des fermes.

M. Auzoux, à Feuguerolles : méd. or ; M. Lalouette, à Ecquetot : méd. vermeil ; M. Duhamel, à Ecquetot : méd. vermeil ; M. Chevrier, à Saint-Aubin-d'Ecrosville : méd. vermeil ; M. Cirette, à Marbeuf : méd. argent ; M. Hurel, à Bérengeville-la-Campagne : méd. argent.

M. Saint-Pierre, à Marbeuf : méd. argent ; M. Mériel, à Marbeuf : méd. argent ; M. Sailly, à Epégard : méd. vermeil ; M. Larcier, à Crosville-la-Vieille : méd. argent ; M. Legouet, de Crosville-la-Vieille : méd. vermeil.

M. Dugord, à Hectomare : méd. argent ; M. Renoult, à Hectomare : méd. vermeil ; école d'agriculture du Neubourg, hors concours, objet d'art.

CONCOURS D'ATTELAGES

Ce concours, qui a eu lieu lundi, n'a pas été plus favorisé par le temps que ceux de la veille. Malgré la pluie persistante, les con-

currents sont venus cependant assez nombreux. Voici les résultats de ce concours :

Catégorie spéciale.

Voitures de marché dites carrioles normandes. — 1er prix, 40 fr. et méd. vermeil : M. le comte d'Harcourt, au château du Champ-de-Bataille ; 2e prix, 30 fr. et méd. argent, gr. mod. : M. Guérin, à Goupillières ; 3e prix, 15 fr. et méd. bronze : M. Dumontier, ancien notaire ; 4e prix, méd. bronze : M. Débus, à Amfreville-la-Campagne ; 5e prix, méd. bronze : M. Quillebeuf, au Troncq ; 6e prix, méd. bronze, M. Basset, à Emanville.

Charrettes normandes.

Chevaux de 1m,35 et au-dessous. — 1er prix, 50 fr. et méd. argent : M. E. Chevallier, à Semerville ; 2e prix, 30 fr. et méd. bronze-argent : M. Billard, au Neubourg : 3e prix, 15 fr. et méd. bronze : M. Piard, à Arnières.

Chevaux de 1m,35 à 1m,50. — 1er prix, 75 fr. et méd. vermeil : M. Linger, à Saint-Aubin-d'Ecrosville ; 2e prix, méd. bronze-argent : M. Chanu, au Neubourg ; 3e prix, 40 fr. et méd. bronze : M. Delaquaize, au Neubourg ; 4e prix, 20 fr. et méd. bronze : M. Leheu, à Crestot.

Chevaux de 1m,50 et au-dessus. — 1er prix, 100 fr. et méd. vermeil, gr. mod. : M. L. Dumontier ; 2e prix, 60 fr. et méd. argent : M. Letailleur, à Harcourt ; 3e prix, 30 fr. et méd. bronze : M. G. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune ; 4e prix, méd. bronze : M. Foix, à Brionne.

Charrettes anglaises et voitures fantaisie à 2 roues.

Chevaux de 1m,35 et au-dessous. — 1er prix, 50 fr. et méd. argent : M. Fresnay, à Louviers ; 2e prix, 30 fr. et méd. bronze-argent : M. Desperrois, au Neubourg ; 3e prix, 15 fr. et méd. bronze : M. Maury, à Iville ; 4e prix, méd. bronze : M. Sourilas, au Neubourg.

Chevaux de 1m,35 à 1m,50. — 1er prix, 75 fr. et méd. vermeil : M. Dubos, au Neubourg ; 2e prix, 40 fr. et méd. bronze-argent : M. Lascazes, à Bray ; 3e prix, 20 fr. et méd. bronze : M. Debacq, à Evreux ; 4e prix, méd. bronze : M. Laisné, à Rouge-Perriers.

Chevaux de 1m,50 et au-dessus. — 1er prix, méd. or : M. R. Conard, à la Neuville-du-Bosc ; 2e prix, méd. argent :

M. de la Haye-Jousselin, à Saint-Aubin-d'Ecrosville; 3e prix, 100 fr. et méd. bronze : M. le comte d'Harcourt, au château du Champ-de-Bataille; 4e prix, 60 fr. et méd. bronze : M. G. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune; 5e prix, 30 fr. et méd. bronze : M. E. Chevallier, à Sémerville.

Chevaux de trait.

1re *catégorie :* attelages de 4 et 5 chevaux. — 1er prix, 150 fr. et méd. or : M. E. Chevallier, à Graveron-Semerville ; 2e prix, 100 fr. et méd. vermeil : M. Débus, à Amfreville-la-Campagne ; 3e prix, 50 fr. et méd. argent, M. Saint-Pierre, à Marbeuf; 4e prix, 25 fr. et méd. bronze, M. Hurel, à Bérengeville.

2e *catégorie :* attelages de 3 chevaux. — 1er prix, 100 fr. et méd. or : M. Renoult, à Hectomare ; 2e prix, 50 fr. et une méd. vermeil : M. Chevallier, à Sainte-Colombe; 3e prix, 25 fr. et méd. argent : M. Poret, à Graveron ; 4e prix, méd. bronze : M. Basset, à Emanville ; 5e prix, méd. bronze : M. G. Bertin, au Plessis-Sainte-Opportune.

Prix spéciaux aux charretiers reconnus les plus habiles.

Attelages 1re *catégorie :* 4 et 5 chevaux. — 1er prix, 10 fr. : le charretier de M. E. Chevallier, à Semerville ; 3e prix, 5 fr. : le charretier de M. Hurel, à Bérengeville.

Attelages 2e *catégorie :* 3 chevaux. — 1er prix, 10 fr. : le charretier de M. Poret, à Graveron ; 2e prix, 5 fr. : le charretier de M. Basset, à Emanville.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 SEPTEMBRE 1905

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

AUX SERVITEURS RURAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

ET REMISE DES PRIX AUX LAURÉATS

de la Société d'Encouragement au Bien, de la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures et de la Société protectrice des animaux.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie en séance publique, le dimanche 24 septembre 1905, à deux heures, dans l'amphithéâtre du Jardin botanique d'Evreux sous la présidence de M. Albert Sorel, membre de l'Académie française, président de la Société pour la distribution solennelle des récompenses décernées en 1905 par la Société libre de l'Eure aux serviteurs ruraux de l'arrondissement d'Evreux, et elle a profité de cette solennité pour faire la remise aux lauréats des récompenses décernées par la Société d'Encouragement au Bien, la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures et la Société protectrice des animaux sur la proposition de M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, membre de ces Sociétés.

Au bureau ont pris place MM. Milliard, sénateur,

Camille Fouquet, député, le comte de Boury, député, vice-président de la Société, Fortier, ancien président, Fauchet, conseiller général, Léon Petit, secrétaire perpétuel, Letellier-Alaboissette, trésorier, Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, etc.

Une nombreuse assistance se pressait dans l'amphithéâtre qui avait été décoré avec infiniment de goût. M. le Président, à l'ouverture de la séance, a prononcé un éloquent discours qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

Puis M. le comte de Boury, vice-président, en quelques paroles amicales, se faisant l'interprète des membres de la Société, a demandé que celle-ci offrît à M. Léon Petit une médaille d'or pour les nombreux services qu'il a rendus depuis l'année 1864 en sa qualité de secrétaire.

M. Albert Sorel a déclaré s'associer de tout cœur à cette proposition, qui a été mise aux voix et adoptée à l'unanimité. La salle a ratifié par d'unanimes applaudissements.

M. Léon Petit, très ému de ces marques de sympathie, a dit combien il était reconnaissant à ses collègues de ce don qu'il conservera parmi ses meilleurs souvenirs et qui lui sera un encouragement à continuer l'œuvre à laquelle il se consacre depuis de nombreuses années.

M. Joseph L'Hopital donne ensuite lecture de son rapport sur le concours de littérature (Prix Lucien Fouché) [1].

Puis M. le comte de Boury, qui remplace au fauteuil de la présidence M. Sorel, a prononcé une chaleureuse allocution, et M. Léon Petit, secrétaire perpétuel a donné lecture de la liste des récompenses.

[1] Ce rapport est inséré plus loin, page 24.

DISCOURS

De M. Albert SOREL, président de la Société

« Mesdames, Messieurs,

« Cette séance manifeste le caractère multiple de notre Société. Elle est une Société d'agriculture, de science, beaux-arts et belles-lettres. Nous sommes réunis pour décerner des récompenses à des travaux d'histoire et à des services rendus à l'agriculture.

« Le prix fondé par M. Lucien Fouché est destiné « au meilleur mémoire sur un sujet de biographie ou de critique littéraire intéressant le département ». C'est un programme large, et l'on ne saurait trop s'en féliciter. La biographie est une des formes de la critique littéraire, et Sainte-Beuve les a confondues, en inclinant, de préférence, du côté de la biographie. L'homme dans sa famille, son milieu ; l'œuvre dans ses circonstances et ses conditions, voilà le cadre qu'il a donné à tant de magistrales études, qui sont, en même temps, des modèles achevés du genre. Ce genre est un de ceux que peuvent cultiver avec le plus de succès nos écrivains et nos historiens des départements. Ils vivent dans le pays où est né l'écrivain ou l'homme politique dont ils parlent ; ils ont reçu l'impression de la même nature ; ils ont respiré le même air ; ils possèdent cette parenté d'âme, de complexion qui permet de s'assimiler une autre âme, de reconstituer une autre existence, de pénétrer un autre caractère. Ils sont aux sources : ils peuvent recueillir, par tradition verbale, les détails significatifs ;

ils peuvent connaître l'existence des manuscrits que les familles hésiteraient à confier à des mains étrangères ; ils peuvent, par des descendants, remonter à l'homme qu'ils étudient, se familiariser avec lui.

« Ce sont de rares avantages, et ils expliquent la valeur et le succès de tant de biographies qui ont rendu à l'histoire littéraire des services signalés. Sans parler de Corneille, si bien étudié dans sa propre patrie rouennaise, nous avons, ici même, dans ce milieu d'Evreux et dans cette Société dont il a été l'honneur, cette large biographie du marquis de Blosseville, par notre confrère et ami, M. Louis Passy, dont, pour un instant, je ne regrette pas l'absence, aujourd'hui, puisqu'elle me permet, sans offenser sa modestie, de dire, en passant, tout le bien que je pense de ce précieux et attrayant volume. Je citerai encore l'étude de notre voisin du Calvados, M. Grelé, sur Barbey d'Aurevilly, et celle de M. René Dumesnil sur Gustave Flaubert, qui sont, comme le livre de M. Passy, autant l'étude psychologique d'un homme que la reconstitution d'un milieu...

« Mais je pense que nos lauréats attendent, et j'ai hâte d'arriver au principal objet de cette séance, qui est de proclamer leurs noms, de louer leurs services et de leur décerner les récompenses qu'ils ont si vaillamment gagnées.

« Je vois, mêlés dans leurs rangs, les ouvriers de l'industrie et ceux de l'agriculture. Les uns comme les autres nous sont attachés par le même lien, la terre. L'ouvrier d'industrie, que nous récompensons pour ses longs services, est un terrien comme l'ouvrier agricole ; il est habitant du pays ; s'il n'y est pas né, il s'y est établi, il y a fondé sa famille. Qu'il travaille directe-

ment la terre ou qu'il en travaille les produits, il vit de la terre. L'ouvrier agricole en vit de plus près encore. Il donne à la terre des bras et une âme.

« La terre et la patrie se confondent. On a, dans ces derniers temps, multiplié les définitions de la patrie. On a beaucoup trop défini ce qui, de sa nature, est indéfinissable, étant l'évidence même. L'amour de la patrie ne se définit pas plus que l'amour filial. On aime, et c'est tout, et cela suffit. Rappelons toujours ces préceptes de Pascal : « N'entreprendre de définir aucune des choses tellement « connues d'elles-mêmes qu'on n'ait point de termes « plus clairs pour les distinguer... Car il n'y a rien de « plus faible que le discours de ceux qui veulent définir « ces mots primitifs. »

« Trop de *distinguo*. Le *distinguo* s'appelle, en mauvaise part : la casuistique, et le patriotisme n'en comporte pas.

« Rien d'ailleurs ne prouve mieux la persistance, la puissance de ce sentiment vital dans notre nation, que la soudaineté de son réveil chaque fois qu'il est menacé. La subtilité même des dialecticiens à s'en réclamer, quand ils voient que le peuple n'en veut pas démordre, est un hommage qu'ils lui rendent, et, sous ce rapport, il ne faut pas se plaindre de leurs raffinements.

« Raffinements d'orateurs, de lettrés, d'intellectuels et d'habiles. Le peuple ne regarde pas la terre avec ces microscopes. Il l'aime, parce qu'il la soigne et qu'elle le fait vivre ; il y est né ; il y dormira. Ces esprits simples, observateurs de la nature, persistants, rudes au travail, sont l'élément vital des nations, le réservoir de l'énergie et de la santé nationales.

« On parle très volontiers de science, en notre temps.

Tout y devient *scientifique*, la politique même, ce qui ne veut pas dire que tous les politiciens soient des savants, ni que tous les savants soient des hommes politiques. On met « la science » à toute sauce, et l'on se sert trop souvent de ce grand mot pour parler de ce qu'on ne sait pas, ce qui est, tout crûment, le blasphème. Mais nous pouvons emprunter à la science acquise une comparaison pour la science qui s'élabore.

« Pasteur a transformé la science de la nature en y introduisant la notion des infiniment petits, de leur rôle dans la vie et dans la mort ; — et c'est tout un monde, non seulement de connaissances, mais de bienfaits qui s'est ouvert pour l'humanité.

« Etendue aux choses purement humaines, à la vie des hommes en société, cette notion ne nous paraît que plus grande, plus lumineuse, plus bienfaisante encore. C'est par les infiniment petits que la société humaine vit et dure, quand ces éléments sont sains, et qu'elle périt, quand ils s'altèrent. D'où la nécessité de les soigner, de les entretenir, de les cultiver, de les aider à remplir leur tâche ; — et comme il s'agit ici, non plus d'éléments purement matériels, ou d'organismes inconscients, mais d'éléments moraux, d'êtres pensants, qui ont une conscience, qui ont une volonté, qui sont capables de juger du bien et du mal, d'êtres libres enfin et responsables, il est légitime de les encourager dans la lutte qu'ils soutiennent pour la vie et pour le bien, et de les récompenser des bons exemples qu'ils ont donnés, des actes utiles qu'ils ont faits.

« Ils sont la morale vivante, la morale en action. Je dirais volontiers de la morale ce que je disais de la patrie : pas trop de *distinguo*, pas trop de distinctions,

pas trop de phrases, et, surtout, sous prétexte d'épurer, ne détruisons pas. On purifie l'eau en la faisant bouillir, mais si elle bout trop longtemps, elle s'évapore.

« On nous a successivement parlé de la morale sans religion, puis de la morale sans Dieu, puis on en vient à la morale sans principes, ce qui mènera, naturellement, à la morale sans vertu et à la morale sans action. Et alors ?

« Restons dans le bon sens. Nous y sommes ici. Ceux que nous allons récompenser ne dissertent point sur la morale, ils en font. Ils sont le laboureur qui sème le grain, le meunier qui en tire la farine, le boulanger qui la cuit, et nous en vivons tous, et laboureurs, et meuniers, et boulangers, et cultivateurs, et propriétaires et consommateurs. Les nôtres, avec cela, sont de bons Français, parce que la France est pour eux la terre par excellence, et ils aiment le pays normand, parce que la Normandie est pour eux leur pays de naissance et leur pays de prédilection dans la grande terre française.

« Je me félicite de voir parmi nos lauréats un grand nombre d'hommes : ce sexe prétendu fort laisse trop souvent le mérite, l'honneur et la vaillance de ces vertus de labeur et de fidélité au sexe prétendu faible. Je loue le département de l'Eure et notre Société qu'il en soit ici autrement et que l'équilibre s'établisse.

« Je me félicite aussi de voir, parmi ces lauréats, tant d'hommes attachés non seulement aux patrons pour lesquels ils travaillent, au sol qu'ils cultivent, mais aussi aux bêtes qu'ils font travailler. Qui aime la bête, son compagnon de travail, aime aussi les hommes, ses compagnons de route. La bête se défend peu ou mal — j'entends la bête apprivoisée, la bête domestique ; abu-

ser de la bête ou la maltraiter est lâche, et qui en use ainsi avec la pauvre bête est bien près d'en user de même, parmi les hommes, avec les faibles, les infirmes, les enfants, les vieillards, les isolés, les désarmés. C'est une école de bonté que le soin de la bête domestique, et dans cette école-là, il est juste, comme dans les autres, de distribuer des prix. C'est pourquoi je suis aise d'avoir à proclamer les noms de tant de braves charretiers et de bons bergers de notre pays.

« Les femmes, pour n'avoir pas le monopole de la fidélité, n'en méritent pas moins la récompense. Je confesserai mon faible et mon culte pour les vieilles servantes, et puisque nous sommes au pays normand, mon faible et mon culte pour les vieilles servantes de Normandie, celles dont j'ai connu, par moi-même, la race précieuse. De tout temps et aussi loin que remontent les traditions et les littératures, on a célébré le mérite des vieilles servantes ; elles ont bercé les enfants, elles ont consolé les adolescents de leurs petites misères, et les grands de leurs misères grandes. De combien de désastres elles ont été les confidentes et le refuge ? Combien ont, de leurs pauvres économies, aidé leurs maîtres dans l'embarras ou dans la ruine ? Combien ont nourri ces maîtres, après les avoir servis sans toucher de gages ? L'Académie française couronne, chaque année, plusieurs de ces admirables vieilles femmes, et de tous les prix de vertu, il n'en est pas qu'elle décerne avec plus de sympathie que ceux-là.

« Pour nous, nos vieilles servantes normandes ont un titre particulier à notre reconnaissance. Par elles, nous avons, en notre enfance, acquis ce que nous avons d'âme populaire, de sympathie pour les humbles, de

belle fraternité française. Elles nous ont appris de vieux mots — démodés souvent — mais si pleins de pensée, si pleins d'âme, qui nous rendent familières et compréhensibles et sensibles la vie et la pensée de tant de nos concitoyens, qu'autrement nous ne connaîtrions pas.

« En dépit du patois elle a des mots profonds...

« Ces mots, partis du cœur du peuple montent tout droit à notre cœur. A la campagne, c'est la fille du paysan, c'est la fille du soldat; au pays où je suis né, c'est la fille du marin, dont nous recevons, avec les premiers récits, avec les premières berceuses, les premières impressions populaires. Elles sont de la famille, et elles apportent dans la famille un élément d'humanité, de la grande humanité du dehors. Elles sont aussi la tradition de notre propre famille. Leur grand-père a connu le nôtre ; elles les rapprochent dans leurs souvenirs, dans leur culte, elles les proposent communément en exemple ; elles les parent de toutes les vertus et de tous les mérites. Ne nous en plaignons pas. Elles fabriquent de l'idéal à leur façon, et, à leur façon aussi, elles tissent du patriotisme comme elles font leur dentelle ou leur tricot de laine. Et puis, nous deviendrons, grâce à d'autres vieilles servantes — nos contemporaines — l'exemple, à notre tour, de nos petits-enfants ; nous serons tradition à notre tour, et nous ne devons pas nous plaindre de ce que la tradition ajoute de beauté à l'histoire...

« Et pour finir, avec ces bonnes chères vieilles, par une belle image, je finirai par ces vers de notre excellent poète normand Paul Harel, poète de la famille, du foyer,

de la patrie normande et de la patrie française en Normandie :

... « Vieillie au foyer des ancêtres,
Demain tes soixante ans auront sonné chez nous.
Sommes-nous aujourd'hui tes enfants ou tes maîtres.
Et quel nom te donner qui puisse être assez doux ? »

ALLOCUTION

De M. le Comte DE BOURY, Vice-Président de la Société

Mesdames, Messieurs,

« En remplaçant au fauteuil de la présidence l'éminent académicien, M. Sorel, que l'heure inexorable d'un train vient de contraindre à nous quitter, j'assume une lourde tâche, assurément au-dessus de mes forces. Je n'y mets aucun amour-propre ; j'espère que vous vous montrerez assez bienveillants pour vous abstenir de toute comparaison et pour considérer que j'accomplis simplement le devoir de suppléance que m'imposent mes fonctions de vice-président.

« Nous en avons fini avec la partie littéraire de cette réunion et nous allons aborder ce que j'en appellerai la partie sociale, c'est-à-dire les récompenses que nous voulons décerner aux vieux serviteurs ruraux et aux lauréats de diverses Sociétés.

« Mais permettez-moi auparavant de remercier les membres de la commission du prix Lucien Fouché, du zèle éclairé et du dévouement dont ils ont fait preuve dans

l'accomplissement de leur délicate mission. Je n'ai pu assister qu'une seule fois à l'une de leurs réunions et je m'excuse auprès d'eux de ce que les multiples occupations qui m'absorbent ne m'ont pas permis une plus grande assiduité. Du reste, ils n'avaient pas besoin du concours de mon incompétence pour apprécier et pour classer judicieusement les divers manuscrits qui leur étaient soumis. Le très remarquable rapport dont vous venez d'entendre la lecture et dont vous avez décidé l'insertion à notre Recueil, vous a permis de juger en connaissance de cause comment serait attribué cette année le prix Lucien Fouché. Je serai certainement votre interprète en adressant à M. L'Hopital nos félicitations et nos remerciements pour sa belle œuvre de critique littéraire et d'érudition historique.

« En votre nom aussi, j'exprime notre gratitude à messieurs les artistes qui ont bien voulu nous apporter le concours de leur talent : ils se sont montrés dignes de la Société musicale à laquelle ils appartiennent.

« C'est à vous maintenant que je m'adresse, Mesdames et Messieurs, à vous dont nous allons récompenser les longs et loyaux services, à vous qui êtes incontestablement *les héros* de notre fête d'aujourd'hui.

« C'est avec intention que je vous appelle les *héros* de cette journée. En effet l'héroïsme ne consiste pas uniquement en quelque acte mémorable que l'histoire enregistre... et que souvent elle amplifie : l'héroïsme repose surtout dans la permanence d'un dévouement obscur et méritoire, qui s'ignore lui-même et qui se cache, et dont il faut en quelque sorte forcer la modestie pour le découvrir et pour l'honorer, comme nous voulons aujourd'hui l'honorer.

« Vous tous, dont nous allons inscrire les noms au livre d'or du mérite et du dévouement, laissez-moi vous exalter, car vous êtes les meilleurs et les plus dignes dans cette classe ouvrière que M. Sorel appelait tout à l'heure le grand réservoir de la vie nationale, et dont le labeur opiniâtre fait la richesse industrielle et la prospérité agricole de la France et de la République ; vous êtes les meilleurs et les plus dignes dans cette Démocratie, que je salue et que je respecte, moi qui suis à même de la connaître et de l'apprécier, comme représentant d'une ville industrielle.

« Laissez-moi proclamer enfin, — ce qu'à plusieurs reprises déjà j'ai eu l'occasion de dire et ce que l'on ne saurait trop répéter, — que vos longs et loyaux services témoignent une fois de plus combien notre race française possède encore ces vertus essentielles qui lui sont inhérentes et qui s'appellent la fidélité, l'honnêteté, l'ordre et le travail... »

LISTE DES RÉCOMPENSES

Récompenses décernées par la Société libre de l'Eure aux serviteurs ruraux de l'arrondissement d'Evreux [1].

Charretiers. — 1er prix, 100 fr. : M. Félix Hervé, chez M. Maillard, au Vieil-Evreux (44 ans de services) ; 2e prix, 80 fr. : M. Eugène

[1] Ont offert des récompenses : la Société des agriculteurs de France : une médaille de vermeil grand module, deux médailles d'argent grand module et deux médailles de bronze ; la Société protectrice des animaux : deux médailles de bronze ; M. Fortier, ancien président de la Société, deux médailles de vermeil et deux médailles d'argent grand module ; un anonyme, une médaille de vermeil et une médaille d'argent grand module ; la section de Bernay, une médaille de vermeil grand module,

Pillard, chez Mme Hervieu, à la Bonneville, titulaire de la médaille d'honneur depuis 1900 (37 ans de services) ; 3e prix, 50 fr. : M. Ferdinand Prudhomme, chez M. Chéron-Hervieu, à Bémécourt (36 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Philémon Mesnil, chez M. Jules Rassant, à Bois-Arnault (35 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Elie Tranchant, chez M. Morise, à Marcilly-la-Campagne (33 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Armand Butant, chez M. Moulin, à Saint-Nicolas-d'Attez (31 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Julien Chanvallon, chez M. Buffet, à Saint-André (28 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Emile Thiol, chez M. Victor Hellard, à Authenay (27 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Léopold Motteau, chez M. Hatay, à Nonancourt (27 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Auguste Buhot, chez Mme Lemarié, à Huest (24 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Lucien Dubois, chez M. Gosselin, à Miserey (21 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. François Grémont, chez M. Chauvin, au Tilleul-Lambert (20 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Anatole Hervieu, chez Mme Démery, à Breteuil (19 ans de services) ; méd. bronze : M. Adolphe Minier, chez M. le marquis de Chambray, à Gouville (17 ans de services) ; méd. bronze : M. Victorien Coudray, chez M. le comte d'Erard, à Hellenvilliers (17 ans de services) ; méd. bronze : M. Mathurin Mainguy, chez M. Ed. Thorel, à Bretagnolles (16 ans de services) ; méd. bronze : M. Louis Maheux, chez M. A. Foul, aux Essarts (13 ans de services) ; méd. bronze : M. Appolinaire Dufeu, chez M. Benoist, à Chaignes (12 ans de services) ; ment. hon. : M. Louis Pottier, chez M. Lenfant, au Val-David (8 ans de services).

Bergers. — 1er prix, 100 fr. : M. Baptiste Dumontier, chez M. Duval, à Ferrières, près Saint-André (60 ans de services) ; 2e prix, 80 fr. : M. Anatole Cavelier, chez M. Gosselin, à Miserey (26 ans de services) ; 3e prix, 50 fr. : M. Eugène Lecoq, chez Mme Laval, à Champigny-la-Futelaye (23 ans de services).

une médaille d'argent grand module et une médaille de bronze ; M. le comte de Boury, député, une médaille de vermeil grand module ; M. Camille Fouquet, député, une médaille de vermeil petit module ; M. Milliard, sénateur, une médaille de vermeil grand module ; M. Parissot, sénateur, une médaille de vermeil petit module et une médaille d'argent grand module ; M. Louis Passy, député, une médaille de vermeil grand module ; M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, deux médailles d'argent ; M. Letellier-Alaboissette, trésorier, une médaille d'argent ; le syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux, une médaille de vermeil grand module.

Hommes à toutes mains. — 1er prix, 100 fr. : M. François Bénit, chez Mlle Bourdon, à Claville (75 ans de service) ; 2e prix, 80 fr. : M. Pierre Guillochin, chez M. Poussin, à Boudeville, commune de Saint-Aquilin-de-Pacy (58 ans de services) ; 3e prix, 50 fr. : M. Louis Jouen, chez Mme veuve Normand, à Menilles (50 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. François Métayer, chez M. Clérisse, à Gauville (44 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Constant Lelarge, chez M. Deslandes, à Verneuil (44 ans de services ; méd. vermeil gr. mod. : M. Adolphe Lheureux, chez M. Lemoine, à Hardencourt (41 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Denis Gazier, vacher chez M. Hatay, à Tillières-sur-Avre (40 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Théophile Jean, chez M. le comte d'Erard, à Hellenvilliers (40 ans de services) ; méd. vermeil gr. mod. : M. Sosthène Bénit, chez M. Maurey, à Claville (35 ans de services) ; méd. vermeil p. mod. : M. Louis Chaillou, chez M. Mongredien, à Nonancourt (30 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Eugène Gibon, chez Mme Pellerin, à Glisolles (29 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Jacques Lagadie, chez M. Gouyer, à Chanteloup (28 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Désiré Durot, chez M. Roussel, à Saint-Vincent-des-Bois (27 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Maxime Favril, chez M. Chevallier, à Graveron-Semerville (26 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Edmond Drouet, chez M. Gatine, à Gravigny (26 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Jean-Marie Guillout, chez M. Meurié, à Bois-Giroult, commune de Creton (25 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Yves Bourdoulous, vacher chez M. Leblond, à la Madeleine d'Evreux (25 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. François Boutin, chez M. Leclancher, à Gauciel (25 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. François Boulion, chez Mme Fleury, à Arnières (24 ans de services) ; méd. argent p. m. : M. Martial Bellessort, chez Mme Houel, à Fauville (23 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Louis Massue, chez Mme Lebœuf, à Chavigny-Bailleul (23 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Paul Chanoine, chez Mme Laval, à Champigny-la-Futelaye (22 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Alfred Tonoly, chez M. Besnard, à Villiers-en-Désœuvre (21 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Joseph Pascal, chez Mme Hervieu, à la Bonneville (21 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Albert Migeon, chez M. Duval, à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx (20 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. Louis Delinotte, chez M. Osmont, à Evreux (19 ans de services) ; méd. argent p. mod. : M. J.-B. Housiaux, chez

M. Fauchet, à Boncourt (19 ans de services) ; méd. bronze : M. Eugène Guille, chez M. Fouquet, à Gouville (16 ans de services) ; méd. bronze : M. Yves Druillennec, chez M. Banceline, aux Essarts (16 ans de services) ; méd. bronze : M. Jean Le Mevel, chez M. Mesnil, aux Essarts (15 ans de services) ; mention honorable : M. Laurent Jaffré, chez Mme Aubert, à Grandvilliers (9 ans de services) ; M. Jean Crenel, chez M. Lesage, à Parville (8 ans de services) ; M. Adrien Gremont, vacher chez M. Chauvin, au Tilleul-Lambert (6 ans de services) ; M. Niedrich Franck, vacher chez M. Léon Hedry, à Caugé (6 ans de services).

Servantes. — 1er prix, 100 fr. : Mlle Florence Buisson, chez Mme veuve Hézon, à Fontaine-sous-Jouy (61 ans de services) ; 2e prix, 80 fr. : Mme Motteau, chez M. Hatay, à Hellenvilliers (33 ans de services) ; 3e prix, 50 fr. : Mme veuve Kerkhove, chez M. Brouard, à la Commanderie (32 ans de services) ; méd. vermeil : Mlle Léontine Vacant, chez M. Roussel, à Houlbec-Cocherel (32 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : Mme Broussois, chez M. Cadiou, à Cintray (28 ans de services) ; méd. vermeil : Mlle Louise Leclerc, chez Mme Nicolle, à Authenay (26 ans de services) ; méd. argent : Mlle Joséphine Hillou, chez M. Turblin, à Boissy-sur-Damville (22 ans de services) ; méd. argent : Mlle Alphonsine Houdard, chez M. Lemoulle, à Sébécourt (22 ans de services) ; méd. argent : Mme Petit, chez M. Desseaux, à Grandvilliers (21 ans de services) ; méd. bronze : Mme Picard, chez M. Leroy, à Villez-Champ-Dominel (16 ans de services) ; ment. hon. : Mme Crénel, chez M. Lesage, à Parville (8 ans de services).

Serviteurs ne rentrant pas dans les catégories prévues au programme. — Méd. vermeil gr. mod. : M. Gustave Quérité, à la Providence d'Evreux (35 ans de services) ; méd. vermeil : M. Alexandre Moulin, chez M. Lamiot, à Cambolle (33 ans de services) ; méd. vermeil : Mme Moulin, chez le même (33 ans de services) ; méd. argent gr. mod. : M. Louis Roger, chez M. Pinat, à Pacy-sur-Eure (26 ans de services) ; méd. argent : M. Joseph Mahé, aide-jardinier chez M. Meunier, à Bois-Giroult, commune de Creton (28 ans de services) ; méd. bronze : M. Eugène Décosse, aide-jardinier, chez M. Lachey, à Evreux (16 ans de services) ; ment. hon. : M. Louis Duval, ouvrier chez M. Buffet, à Mousseaux-Neuville (14 ans de services).

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

Médailles de vermeil : Mme veuve Massé, cuisinière chez Mme Boisard à Évreux; 30 années de services; — M. Larmagie (Alfred), ouvrier maçon chez MM. Denis frères, à Évreux; 37 ans de services; — M. Jourdain (Auguste), ouvrier blanchisseur, chez M. Edouard Sauvage, à Navarre; 53 ans de services; — Époux Malfilâtre, chez M. Chanoine-Davranches, à Avrilly; 45 ans de services.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES APPRENTIS ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS LES MANUFACTURES

1° *Directeurs et contre-maîtres.*

Médaille de bronze : M. Chauvicourt (Alphonse), administrateur-directeur de l'imprimerie du Commerce, rue du Docteur-Guindey, à Évreux; 19 ans de services.

Médaille de vermeil : M. Foucard (Désiré), contre-maître aux fonderies de fer et ateliers de constructions de M. Paul Letaud, à Conches; 46 ans de services dont 15 comme contre-maître.

2° *Ouvriers.*

Mention spéciale de reconnaissance et médaille de vermeil : M. Zimmer (Jacob), à la Société métallurgique de La Bonneville; 62 ans de services.

Médailles de vermeil : Mme Rouy, aux usines de Navarre (Etablissements Chauvel), à Évreux; 59 ans de services; — M. Bicherey, chez M. Paul Letaud; 54 ans de services; — M. Jourdain, chez M. Édouard Sauvage, blanchisserie de fil et coton, à Navarre, près Évreux; 53 ans de services; — Mme Lamouche, aux usines de Navarre; 51 ans de services; — M. Halotel (Eugène-Maxime), à la Société métallurgique de la Bonneville; 50 ans de services; — M. Parey (Eugène), chez M. Paul Letaud; 46 ans de services.

Médailles d'argent : Mlle Coffin (Delphine), aux usines de Navarre; 41 ans de services; — Mme veuve Chandelier, aux usines de Navarre; 41 ans de services; — M. Pirou (Charles), aux usines de Navarre;

37 ans de services; — Mme Benoist, chez M. Lecœur, fabrique de peignes d'ivoire, à Ivry-la-Bataille; 34 ans de services.

Médailles de bronze : M. Brault (Étienne-Jules), chez M. Lesage, entrepreneur de serrurerie, à Évreux; 29 ans de services; — M. Canu (Olphis-Arthur-Julien), chez Mme veuve Boisard et Cochin, manufacture de coutils, à Évreux; 28 ans de services; — M. Chevallier (Charles-Alexandre), chez MM. Malatiré et Lecœur, fabricants de coutils, rue des Lombards, à Évreux; 28 ans de services; — M. Duguay (Paul-Charles), chez M. Hérissey, imprimeur, à Évreux; 27 ans de services; — M. Gassoin (Jules-Edmond), chez MM. Malatiré et Lecœur; 25 ans de services; — Mme Mérienne, chez MM. Malatiré et Lecœur; 24 ans de services; — M. Marais (Gustave), aux usines de Navarre; 24 ans de services; — M. Blot (Albert-Joseph-Constant), chez M. Hérissey; 23 ans de services; — M. Dargaud (Gustave-René-Gaston), chez MM. Malatiré et Lecœur, 21 ans de services; — M. Dargaud (Louis-Auguste), chez MM. Malatiré et Lecœur; 21 ans de services; — M. Moirez (Charles-François, chez MM. Malatiré et Lecœur; 21 ans de services; — M. Morin (Gédéon), aux usines de Navarre; 21 ans de services.

Mentions honorables : M. Dupuis (Eugène), aux usines de Navarre; 20 ans de services; — M. Devey (Léon), chez M. Hérissey; 20 ans de services; — M. Ménard (Henri-Barthélemy), chez Mme veuve Boisard et Cochin; 20 ans de services; — M. Vaugon (Arthur), chez Mme veuve Boisard et Cochin; 20 ans de services; — Mme Dian, chez M. Hérissey, 18 ans de services; — M. Duchemin (Georges), aux usines de Navarre; 18 ans de services; — M. Hardy (Arthur), chez M. Buisson-Duvallet, minotier à Damville; 18 ans de services; — M. Blot (Joseph-François), chez Mme veuve Boisard et Cochin; 16 ans de services; — Mme Valois, chez Mme veuve Boisard et Cochin; 16 ans de services; — M. Rousseau (Constant), chez MM. Armand Rousseau et Cie (Société des grès), à Breteuil; 15 ans de services.

3° *Apprentis.*

Livret de caisse d'épargne de 15 francs : M. Abel (Henri-Julien), apprenti de 4e année chez M. Paul Letaud, à Conches.

Livret de caisse d'épargne de 10 francs : M. Henri (Léonce), apprenti de 3e année chez MM. Rousseau et Cie.

Livret de caisse d'épargne de 15 francs : M. Leroux (Paul-Jules-Adrien), apprenti de 3e année chez M. Paul Letaud.

Livret de caisse d'épargne de 10 francs : M. Turgis (Albert-Maurice), apprenti de 2e année chez M. Tardiveau.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Médailles de bronze : Mlle Hillou (Josephine), vachère chez M. Turblin, à Boissy-sur-Damville ; 21 ans de services ; — Mme Leclerc (Marie), vachère chez Mme Chéron, à Authenay.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES[1]

AUX SERVITEURS RURAUX DU CANTON D'ÉTRÉPAGNY A ÉTRÉPAGNY

Le 15 octobre 1905.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, DÉPUTÉ,
PRÉSIDENT DE LA SECTION

MESSIEURS,

« Je remplis un devoir qui m'est bien agréable en vous présentant, au nom de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, la section des Andelys. La Société est pour beaucoup d'entre vous une vieille connaissance, et il n'est pas indifférent à l'heure présente d'en marquer le caractère et de la mettre en dehors et au-dessus des associations agricoles de notre arrondissement. L'universalité des matières qu'elle embrasse et qui révèle son titre un peu ambitieux, fixe sa date et ses origines. Il y a soixante-dix ans, un petit nombre de personnes s'adonnait aux sciences, aux lettres et aux arts et il était naturel de grouper dans une même société ceux qui se consacraient en même temps à l'étude de toutes les connaissances humaines. Mais les progrès

[1] Une subvention de 200 francs a été accordée par la Société libre de l'Eure à la section des Andelys pour être décernée en prix.

des sciences auraient seuls suffi pour rendre nécessaires des groupements nouveaux sur des matières spéciales. Le principe de l'association est devenu, depuis l'établissement du gouvernement républicain, le moteur de la société moderne, si bien qu'au milieu de ces innombrables associations qui se disputent tous les intérêts et toutes les connaissances, on a beaucoup de peine à suivre le mouvement général des esprits.

« Quoi qu'il en soit, j'ai été l'un des premiers dans ce département à favoriser par l'organisation d'un syndicat et par des sociétés de secours mutuels ou de coopération, l'effort que rendait indispensable le changement des mœurs publiques. Le Syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys a eu ce grand mérite d'échapper pendant vingt ans à la politique et de créer une chambre syndicale d'agriculture, alors que le Parlement n'a pas pu au bout de vingt ans formuler une loi pour l'organisation des chambres d'agriculture. Depuis quelque temps, des intérêts particuliers ont créé d'autres associations (le soleil luit pour tout le monde), mais rien ne peut empêcher que la Société au nom de laquelle je parle n'ait eu des jours glorieux et féconds pour l'agriculture, qu'elle ne demeure une institution reconnue d'utilité générale par le gouvernement et que, par sa constitution et la tenue irréprochable de sa conduite, elle n'ait traversé les temps les plus difficiles, sans exciter le moindre soupçon, sans mériter la moindre critique, et toujours soutenue par les hommes de bien de toutes les générations.

« Vous savez pourquoi nous sommes à Etrépagny. La Société pendant quelques années a suspendu ses concours agricoles. C'est moi-même qui ai voulu laisser

au Syndicat de l'arrondissement des Andelys et au comice agricole d'Etrépagny toute liberté pour représenter spécialement et sous la responsabilité des directeurs de ces associations, les intérêts de l'agriculture. Mais j'ai remarqué que les concours ouverts par ces associations avaient toujours un caractère spécial. S'ils s'occupaient des intérêts matériels des cultivateurs, des ventes et achats des instruments et des animaux de la ferme, ils laissent de côté les hommes et les ouvriers de l'agriculture. Après avoir battu en retraite avec mes confrères, je suis revenu en avant et nous avons rétabli les réunions destinées à honorer le personnel agricole et à appeler l'attention publique sur la partie morale des exploitations rurales. J'ai réussi l'année dernière aux Andelys, nous réussissons, je l'espère, à Etrépagny, nous réussirons tour à tour, quoi qu'il arrive, dans tous les cantons de notre arrondissement.

« Sans vouloir entrer dans la distinction des diverses formes d'exploitations rurales, il faut dire de suite que le système du fermage domine et règle dans le Vexin les conditions du travail. Cette organisation implique la nécessité d'un personnel nombreux, d'agents de culture, charretiers, hommes de cour, bergers, vachers, servantes de ferme, moissonneurs, ouvriers agricoles, de fond ou de passage, français ou étrangers. Tout ce personnel tient dans ses mains par l'exactitude du devoir accompli et la fidélité des services la fortune du cultivateur et chacun sait que les questions de main-d'œuvre sont, avec les conditions de la température, le plus grand obstacle que le cultivateur trouve aux succès de ses efforts et à l'exercice de ses talents. L'agriculture a certainement repris faveur parmi les propriétaires, et dans

l'inquiétude où se trouvent beaucoup de personnes de trouver une carrière à leurs enfants, la vie du travail agricole apparaît comme une des plus heureuses et peut-être même des plus profitables. Mais aussitôt s'élève la question de la main-d'œuvre et du personnel de la ferme. C'est le problème qui se dresse menaçant. C'est la question même que notre réunion d'aujourd'hui aborde et met en cause.

« Un de mes anciens confrères de la Société nationale d'Agriculture, que j'ai connu dans mon extrême jeunesse et qui s'est illustré par sa passion pour les animaux de la ferme, Villeroy, écrivait un jour : « Je crois que le succès, dans une exploitation rurale, dépend du personnel que le maître sait choisir et diriger. Il y faut mettre du soin et de la patience. Bien des gens montent à cheval, conduisent des chevaux, soignent des animaux, mais bien peu comprennent ce qu'ils font, et on fait mal ce qu'on ne sait pas faire bien. Un berger, par exemple, doit connaître ses moutons pour discerner ceux qui se portent bien et ceux qui se portent mal, de manière à prévenir le maître qui juge. Pour les vaches, cela est plus facile, parce qu'on ne peut pas vivre avec elles, si on a un peu de bon sens, sans les distinguer, sans les apprécier et s'intéresser à leur sort. Quant au charretier, il faut bien des qualités pour le rendre digne du rôle qu'il doit jouer. Un parfait charretier est un homme qui a de l'intelligence, de la capacité, une vie bien organisée, qui sait commander, se faire obéir et serait capable de diriger une affaire considérable si son éducation l'y avait préparé. » Et Villeroy avait tellement réfléchi sur les qualités indispensables à un bon charretier qu'il en avait trouvé vingt et il publia une instruction inti-

tulée : « Les vingt règles du parfait charretier. » Il eût dû, ce me semble, compléter son œuvre en nous traçant lui-même une instruction pour le maître parfait, sans nous laisser le soin de dire que ce maître parfait était lui-même.

« De tout temps, les charretiers ont figuré en première ligne dans le personnel de la ferme. Ils commandent à l'écurie, ils conduisent les chevaux, ils font les labours, ils rentrent les moissons, et quand le maître est absent, ils surveillent et dirigent la maison. Quand nos pères ont fondé la Société libre de l'Eure, il y a soixante-dix ans, ils organisèrent des concours de charrue, des luttes de labourage, et on donnait le pas à ces concours sur les autres parties de la fête. Tant il est vrai qu'alors le choix des charrues était une affaire importante et la conduite de la charrue l'objet d'une vive émulation. Je vois dans nos Mémoires qu'à l'origine les attelages étaient rangés sur un front de bandière devant lequel les membres de la Société passaient, comme un général avec son état-major passe en revue un corps de troupe. Ces luttes de labourage ont cessé. La terre est uniformément bien cultivée; les attelages sont généralement convenables et les bœufs sont venus dans certaines localités faire concurrence aux chevaux. Mais un charretier n'est pas seulement fait pour conduire une charrue ou des voitures de transport; sa mission est de soigner les chevaux.

« De tous les animaux de la ferme, le cheval est l'animal qui demande le plus de soins et d'égards; c'est celui sur lequel l'intelligence et le talent de l'homme peut exercer la plus heureuse influence. Un éleveur émerite a dit un jour : « Pour faire un bon cheval, il faut aimer

les chevaux », et je dis après lui : pour bien soigner un cheval, il faut en faire son ami. Que le métier ait besoin d'être soutenu par le sentiment, cela est de toute évidence : ce que j'ai dit du charretier, je l'ai dit du berger et du vacher, mais dans une autre mesure, car les vaches et les moutons n'ont pas l'intelligence du cheval et les soins matériels leur suffisent. Un vacher ou un berger peut être fier de son troupeau et aimer ses bêtes, mais il n'a pas à en espérer, comme le charretier pour le cheval, un sentiment de retour. Tout sentiment à part, le berger ou le vacher, par l'attention soutenue qu'il doit donner à la santé et à la conduite de son troupeau, peut rendre d'inappréciables services. Seulement, si un vacher et un berger font bien leur service, c'est qu'ils aiment leur métier et qu'ils y mettent de l'amour-propre pour eux-mêmes et du bon vouloir pour leur maître. Ces qualités l'emportent peut-être sur les sentiments qu'ils ont pour leur troupeau, quoiqu'ils aient, cela est certain, des animaux favoris auxquels ils prêtent des qualités particulières et même des sentiments.

« Sait-on d'ailleurs ce que les animaux pensent? disait encore Villeroy. J'affirme que les animaux ont souvent raison contre l'homme, et j'ai toujours remarqué que les animaux savaient distinguer non seulement ceux qui les aimaient, mais encore ceux qui en étaient les maîtres. Quand j'entre dans mon écurie, les chevaux hennissent, me sentent. Je leur parle et je me trouve vis-à-vis d'eux dans la situation d'un grand-père qui doit des caresses à ses petits-enfants. Toutes mes bêtes sentent qu'elles ont en moi un ami, qui a la volonté et le pouvoir de leur faire du bien. » C'est un éleveur qui parle et tout le monde ne peut pas être éleveur.

« La Société tenait une séance solennelle il y a quinze jours à peine à Evreux. On décernait des récompenses aux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, comme nous le faisons aujourd'hui modestement et pour ainsi dire en famille à Etrépagny. On honorait des hommes qui non seulement étaient restés attachés à leurs patrons, au sol qu'ils cultivent, mais aussi aux bêtes qu'ils font travailler ; et notre éminent président, M. Sorel, un membre de l'Académie française, disait ce que pensait Villeroy et ce que vous pensez vous-même : « Qui aime la bête, son compagnon de travail, aime aussi les hommes, ses compagnons de route... Maltraiter la bête est lâche, et qui en use ainsi avec elle est bien près d'en user de même, parmi les hommes, avec les faibles, les infirmes, les enfants, les vieillards, les désarmés de la vie. » C'est une école de bonté que le soin de la bête domestique, mais c'est aussi un exemple de reconnaissance, car si vous aimez la bête, la bête vous aime, et ce qui est vrai de la bête est vrai des hommes.

« Nous voici arrivés, dans le personnel de la ferme, à parler des femmes, des vieilles servantes qui, par l'habitude du dévouement, font partie de la maison et de la famille. Je les salue. La condition des femmes dans les fermes s'est modifiée avec le temps et les progrès de l'agriculture ont exercé leur influence sur les parties du service qui leur était dévolu, mais beaucoup sont restées les compagnes de la famille et les agents des intérêts du patron. Que voulez-vous, elles ont vu élever les enfants, disparaître les premiers habitants de la maison, et souvent elles restent là dans la maison avec les souvenirs et la tradition. Tout le monde se sent attiré par une sympathie particulière vers les vieilles et fidèles

servantes, dont beaucoup d'entre nous voudraient conserver les bons soins dans les habitudes de nos premières années. Enfin, elles portent avec elles l'esprit de famille, et c'est ce qui me touche : l'esprit de famille n'est pas en vogue. Les mœurs travaillent à le détruire et cela s'appelle le progrès. On préfère pousser à l'indépendance des enfants à l'égard de leurs parents ; on se plaît à détacher les liens qui unissent les intérêts et les cœurs, le passé et le présent. Cela est-il bon ? Est-on plus heureux ? Sera-t-on plus heureux ? Je ne le crois pas. Et notez que ces phénomènes se passent au moment où l'on proclame à grand fracas de réclames le principe de la solidarité sociale, comme si la famille n'était pas le meilleur cadre où puisse s'apprendre et s'exercer la solidarité naturelle des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs.

« Mon illustre et excellent ami, M. Méline, vient de publier un livre qui est intitulé : *Le retour à la terre.* Ce livre explique les raisons pour lesquelles la population de nos campagnes se porte avec un irrésistible mouvement vers les villes où beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles croient trouver une vie plus agréable et plus sûre. « Illusion fatale, dit-il, qui laisse derrière elle bien des déceptions et des ruines ! » Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Tout le monde ne peut pas être fonctionnaire, employé ou commerçant et réussir, et pourtant le nombre des candidats à la vie urbaine augmente sans cesse et se précipite à l'assaut de toutes les situations. Très souvent, hélas, nous prêtons la main, nous joignons nos efforts aux leurs pour donner satisfaction aux parents et aux enfants, je m'en confesse. Mieux vaudrait cent fois que les hommes nés sur la

terre ne quittent pas la terre et se livrent pour leur bien-être et leur santé aux travaux de la campagne. M. Méline croit que l'encombrement des carrières administratives, industrielles et commerciales provoquera une réaction dans les projets et les espérances des jeunes gens. Je veux l'espérer avec lui, mais le temps ne me paraît pas encore assez prochain pour que ce retour à la terre combatte promptement et heureusement la dépopulation et la pénurie des travailleurs dans nos campagnes.

« En tout cas, la Société libre de l'Eure est en plein dans le mouvement dont M. Méline signale les symptômes précurseurs. Nous voulons, nous souhaitons que le personnel de nos exploitations rurales se renforce en nombre et en qualité. Nous le disons hautement. Les séances que la Société vient de consacrer à Evreux, à Etrépagny et dans tous nos arrondissements à la glorification du travail agricole répondent aux vœux des hommes de bien qui voient dans la vie rurale le salut de la démocratie française.

« Nous tenons à la terre par la propriété ou par le travail, par les souvenirs ou par l'intérêt, et de même que la terre subit, immobile, les orages, les tonnerres et les pluies du ciel, de même nous laisserons passer les orages et les tonnerres de la politique. Cette terre que nous cultivons, que nous possédons ; cette terre, ces champs, ces bois, ces villages qui sont pour nous l'image de la patrie, resteront jusqu'à notre dernier soupir l'objet de nos soins et de notre amour. »

LISTE DES RÉCOMPENSES

1re *division* (*Médaillés*).

M. Félix Gouelle, chez M. Toutain, à Doudeauville, 61 ans de services (méd. offerte par M. Milliard, sénateur).

M. André Cayeux, chez M. Marre, au Thil, 57 ans (méd. offerte par M. de Boury, député) — 20 fr.

M. Pierre Gasse, chez M. Hébert, à Hacqueville, 48 ans (méd. offerte par M. Fouquet, député) — 20 fr.

M. Désiré Leblanc, chez M. Langlois au Thil, 39 ans (méd. offerte par M. Peynaud, conseiller général) — 20 fr.

M. Alexandre Fiévet, chez M. Rousselin, à Hacqueville (méd. offerte par M. de Valon, conseiller général) — 20 fr.

M. Eloi Delamotte, chez M. Doré, à Gamaches, 38 ans (méd. offerte par le Syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys) — 20 fr.

2e *division* (*Charretiers*).

M. Jules Aubin, chez M. Mazurier, Nojeon, 32 ans (offert par le ministère de l'Agriculture) — 40 fr.

M. Louis Delaplace, chez M. Langlois, Puchay, 28 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

M. Augustin Vannier, chez M. Doré, Gamaches, 20 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Ernest Beuzeville, chez M. Guimier, Douxmesnil, 19 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Ferdinand Herpin, chez M. Anquetin, Heudicourt, 18 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Désiré Canville, chez M. Doré, Gamaches, 18 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Émile Simon, chez M. Lefèvre, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil, 17 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

3e *division*.

M. Narcisse Caron, chez Mme Chéron, Villers-en-Vexin, 21 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

M. Auguste Devin, chez Mme veuve Guérard, 21 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

M. Cléophas Lefranc, chez M. Masse, au Thil, 18 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

4e division (Hommes de cour).

M. Auguste Beauclair, chez M. Delamarre, Étrépagny, 32 ans (offert par le ministère de l'Agriculture) — 40 fr.

5e division (Servantes).

Mme veuve Audinelle, née Vaillant, chez M. Doré, à Gamaches, 48 ans (offert par le ministère de l'Agriculture) — 40 fr.

Mme veuve Desprès, née Vaillant, chez M. Doré, Gamaches, 40 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

Mme veuve Prével, née Maxence Voisin, chez M. Marre, au Thil, 36 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

Mme veuve Maillard, née Cherfix, chez M. Doré, Gamaches, 35 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

Mme Fiévet, née Héloïse Delafolie, chez M. Rousselin, Hacqueville, 35 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

Mme Lerate, née Rosalie-Marie Chevallier, chez M. Marre, au Thil, 31 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

6e division (Ouvriers agricoles).

M. Auguste Filleul, chez M. Letellier, à Langlet, 45 ans (offert par le ministère de l'Agriculture) — 40 fr.

M. Auguste Francôme, chez la famille Rouget, à la Broche et Chauvincourt, 43 ans (offert par le ministère de l'Agriculture) — 20 fr.

M. Donat Lerate, chez M. Marre, au Thil, 42 ans (offert par M. Payen, maire d'Heubécourt) — 20 fr.

M. Sébastien Botcazou, chez M. Chéron, Villers-en-Vexin, 41 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

M. Julien Amfreville, chez M. Longfier, Hacqueville, 40 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

M. Pierre Legouazé, chez M. Chéron, Villers-en-Vexin, 33 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Pierre Massien, chez M. Verger, à Mouflaines, 30 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Auguste Omont, chez M. Delacour, au Coudray, 27 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

7e division (Industrie agricole).

M. Jules Pied, contremaître à la laiterie d'Étrépagny, 34 ans offert par le ministère de l'Agriculture) — 40 fr.

M. Guillaume Botrel, à la sucrerie d'Étrépagny, 24 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Ferdinand Dupuis, à la laiterie d'Étrépagny, 22 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

M. Nestor Verminil, à la sucrerie d'Étrépagny, 22 ans (offert par le Conseil général) — 10 fr.

8e *division* (*Servantes*).

Mme Filleul, née Éloïse Fleury, à Langlet de Morgny (offert par M. Passy) — 40 fr.

Mme Aspret, née Angélina Duchesne, chez M. Guillot, à Nojeon, 37 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

Mme Jeanne-Yvonne Geslin, chez M. Hébert, à Hacqueville, 27 ans (offert par le Conseil général) — 20 fr.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1905

LISTE DES RÉCOMPENSES

Médailles de vermeil et primes de 30 francs : MM. Alcide Héroult, de Duranville; Émile Duhamel, de Notre-Dame-d'Épine; Alfred Hébert, de Noards; Isidore Julien, de Saint-Vincent-du-Boulay; Albert Hopsort, de Saint-Maclou; Onésime Lejournant, du Troncq.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 40 francs : MM. Eugène Chénot, de Tilleul-Othon; Charles-Ernest Maillet, de Giverville.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 30 francs : MM. Cyrille Abaye, de Folleville; Théodule Bienné, d'Harcourt; Eugène Chennevière, de Theil-Nolent; Léon Deshayes, de Berthouville; Alfred Dubost, de Barc; Zéphir Duhamel, de Saint-Victor-d'Épine; Désiré Fourquemin, de Folleville; Léon Levavasseur, d'Heudreville-en-Lieuvin; Alfred Olivier, de Brétigny; Ferdinand Perrier, de Saint-Martin-du-Tilleul; Charles Toutain, de Doudeauville.

Médailles d'argent et primes de 20 francs : MM. Félix Charron, de Gaillon; Eugène Maillard, de Brétigny; Léon Hurel, d'Épreville-en-Lieuvin; Armand Leroy, de Saint-Martin-du-Tilleul; Jacques Martel, de Theil-Nolent; Joseph Quesnay, de Bernay; Désiré Viot, de Fontaine-la Louvet.

Médailles de bronze et primes de 20 francs : MM. Louis Derotte, à Notre-Dame-d'Épine; Charles-Ernis Lepoytevin du Moutier, de Jouveaux.

Primes de 20 francs, offertes par M. Scrive, de Lille, aux cultivateurs ayant semé le plus de lin, par rapport à leur culture totale : MM. Alfred Hébert, de Noards ; Cyrille Abaye, de Folleville ; Charles Ernis Lepoytevin du Moutier, de Jouveaux ; Emile Duhamel, de Saint-Victor-d'Épine ; Désiré Fourquemin, de Folleville.

---

est due à ce que, pendant les accouchements laborieux, le col peut se déchirer ; les surfaces dilacérées bourgeonnent et se soudent; au bout d'un certain temps il y a obstruction complète.

« On peut essayer la dilatation du col avant l'accouplement en y introduisant le doigt ou une sonde en caoutchouc ; ces opérations, qui demandent certains soins, ne peuvent être faites que par un vétérinaire.

« 2° Le spasme du col utérin, les troubles nerveux consécutifs à une lésion d'un des organes génitaux, la nymphomanie, état des vaches dites taurelières, sont encore des causes de stérilité.

« Dans les cas de spasme du col, on conseille de faire à la vache, aussitôt après la première monte, une petite saignée (2 à 3 litres) et, une demi-heure après, de faire procéder à un nouvel accouplement. Ce procédé donne quelquefois de bons résultats. Pour les autres cas toute médication est impuissante.

« 3° Il y a enfin des cas dans lesquels on ne sait à quelle cause attribuer l'infécondité. On se trouve bien quelquefois de pratiquer une légère saignée avant la saillie; on conseille de soumettre pendant quelque temps la vache à un régime rafraîchissant et même débilitant. Sans que l'on puisse expliquer pourquoi cette manière de voir a des conséquences heureuses.

« En terminant cet exposé rapide des causes de la stérilité, nous devons mentionner une affection qui passe le plus souvent inaperçue parce qu'elle ne porte aucune atteinte à la santé générale de l'animal; il s'agit d'une vaginite contagieuse qui se transmet par l'intermédiaire du taureau. Les symptômes restent locaux et sont peu sensibles; on observe un écoulement peu accusé de

liquide par la vulve, et les parois du vagin sont parsemées de petites granulations très nombreuses et très fines, d'où le nom de vaginite granuleuse, employé quelquefois. Lorsque cette affection sévit dans une contrée, un grand nombre de vaches restent stériles, car la propagation se fait par les taureaux auxquelles les femelles sont forcément présentées à diverses reprises. On combat cette maladie par les injections que nous avons conseillées tout à l'heure; l'emploi des solutions antiseptiques doit être fait avec beaucoup de prudence; on se servira, si on désire utiliser ce procédé, de solutions très étendues au taux de 1 p. 100, soit 10 grammes de produit antiseptique par litre d'eau, au maximum.

« M. Moussu, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, préconise un traitement d'un emploi plus facile que celui des injections. Il consiste à placer au fond du vagin des ovules préparés avec un antiseptique incorporé dans une substance facilement fusible. L'ovule, gros comme un œuf de pigeon, fond à la température du corps, et son contenu lubréfie lentement, mais complètement toute la muqueuse vaginale. On place deux ovules à six-huit jours d'intervalle, et on complète le traitement par une injection alcaline faite le matin du jour où on conduit la vache au taureau.

« Les divers procédés que nous conseillons doivent être mis en pratique dès qu'une vache ne peut pas être fécondée quand elle a été saillie à plusieurs reprises par des taureaux différents.

« Si l'on n'obtient pas de résultats, on aura recours à la saignée pratiquée soit avant la saillie, soit entre deux accouplements rapprochés ; on essaiera aussi d'un changement de régime, régime rafraîchissant de préférence.

Entre temps on aura fait examiner la vache par un vétérinaire afin de voir si la bête ne porte pas une lésion des organes génitaux qui rendrait toute fécondation impossible ; car dans ce cas il serait inutile de pousser plus loin les tentatives ; on n'aura d'autre ressource que de préparer la vache pour la boucherie.

« Pour la mise en place de l'ovule il faut se huiler soigneusement la main, porter doucement l'ovule jusqu'au fond du vagin en réunissant les doigts en cône, puis retirer lentement la main, de telle façon que la vache n'ait pas de contractions, pas d'efforts expulsifs. Le résultat est bon puisque, dans une ferme où sur 20 vaches 7 étaient stériles, on a obtenu 6 succès, une seule a résisté à toutes les médications. »

« J'ai personnellement employé aussi ce procédé, il m'a également bien réussi.

« Veuillez... etc.

« Emmanuel Boulet. »

RAPPORT

Sur des fonds de cabanes et sépultures gauloises de la région de Pacy-sur-Eure

PAR M. L'ABBÉ PHILIPPE, CURÉ DE BOISSET-LES-PRÉVANCHES
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

lu à la séance générale du 28 janvier 1905.

« MESSIEURS,

« La région de Pacy-sur-Eure est une terre bénie pour l'archéologue et le préhistorien. Les sépultures de Neuilly et de Cocherel y ont été signalées depuis longtemps, et de riches stations du dernier âge de la pierre y abondent. Chacune de mes excursions, qui se font habituellement entre Jouy-sur-Eure et Ezy, m'a toujours permis de rapporter une ample récolte de tous les spécimens classiques, et nettement déterminés, de l'époque néolithique : haches polies de toutes dimensions, en roches variées et étrangères à la contrée, ciseaux, tranchets, grattoirs, burins et pointes de flèches.

« Presque tous ces objets sont revêtus d'un épais cacholong d'un blanc de porcelaine, produit par leur long séjour au milieu du calcaire grossier, qui forme le

sous-sol des plateaux qui s'étendent sur les rives de l'Eure.

« Les endroits où les peuplades primitives ont stationné et confectionné leur outillage, déjà si varié, se remarquent par de nombreuses lames de silex, et les nuclei dont elles étaient détachées à l'aide du percuteur ; un instrument plus léger, le retouchoir, donnait ensuite à ces objets leur forme définitive, souvent élégante et harmonieuse.

« Les silex taillés se rencontrent sur les deux rives de l'Eure, mais j'ai particulièrement exploré les plateaux de la rive gauche, et reconnu des ateliers de taille à la Cornouilleraie et aux Pleignes (commune de Jouy-sur-Eure), au Haut-Croisy, à Saint-Aquilin de Pacy, à Préaux, aux environs de la butte de la Matrouée, sur la côte du Paradis, et au Plessis-Hébert, aux environs de la ferme de l'Hôpital, sur tout le plateau d'Orgeville jusqu'à la ligne de Paris-Cherbourg, puis sur les coteaux de Neuilly et de Garennes, en face la pyramide d'Epieds, à Ivry, aux environs de Saint-Germain-la-Truite, jusqu'au tumulus d'Ezy.

« L'abondance de ces objets en silex révèle le séjour de nombreuses peuplades néolithiques en cette région. Ces stations humaines occupent le plus souvent le sommet d'un petit plateau, entre deux vallons aujourd'hui desséchés. Certains objets se retrouvent assez loin dans l'intérieur des plaines, mais l'atelier de taille est toujours fixé à proximité de la rivière.

« Ces excursions sont pour moi des heures de bonne joie. L'abondance des trouvailles fait oublier la fatigue des recherches, et quel préhistorien songerait à se plaindre des courses à travers champs, lorsqu'il rentre chargé de ses précieux silex ? Mais avec les silex, il

recueille parfois de nombreux renseignements qui sont la double récompense de ses excursions ; et c'est ainsi que me fut révélée l'existence des fonds de cabanes d'Orgeville et de Boisset.

« Un de mes collègues et amis, de la Société Normande d'études préhistoriques, M. Chédeville, qui s'intéressait avec bienveillance à mes recherches, découvrit les premiers fonds de cabanes d'Orgeville et me les signala. D'autres me furent indiqués par des cultivateurs qui, aux labours plus profonds, remarquaient des affleurements de terre noire à la surface.

« Les premiers fonds de cabanes d'Orgeville furent découverts sur la côte du Large, près de l'établissement agricole de M. Bonjean.

« A 40 centimètres environ, au-dessous du niveau du sol, se trouve un amas de terre noirâtre dont l'épaisseur varie entre 40 et 70 centimètres, remplie de débris de charbons, de tessons de poteries, d'os d'animaux et de silex taillés. L'étendue de cette couche noire et la nature des objets qu'elle contient, attestent l'existence d'un fond assez considérable d'habitations primitives. Parfois même, des fouilles conduites avec quelque peu d'attention, ont permis d'en retrouver les dimensions. Elles étaient creusées dans le sol, en forme de coupe circulaire. Et comme leurs habitants ne connaissaient pas la chaux ni la maçonnerie, ils érigeaient leurs demeures de la manière la plus simple. Des pieux reliés par des branchages enduits d'argile en formaient les murailles. De très nombreux fragments d'argile calcinée, trouvés en chaque fond de cabane, et gardant l'empreinte bien visible de ces branchages, ne permettent aucun doute sur ce point. Puis ils la recouvraient d'un

toit de chaume percé d'une ouverture pour laisser échapper la fumée. Un bas-relief du Louvre, encastré dans le piédestal de la statue de Melpomène, et représentant un « Gaulois défendant sa maison », donne cette forme aux habitations gauloises.

« Chaque fond de cabane renferme des pierres plates, des dalles de calcaire grossier, prises dans le voisinage, disposées en rond, et très fortement calcinées. Elles sont toujours recouvertes d'un amas de charbons et de cendres. Autour de ce foyer abondent les ossements d'animaux et les débris de poteries. Les ossements appartiennent aux espèces suivantes : bœuf, sanglier et chèvre. La poterie est grossière, de cuisson incomplète et faite à la main. Aucun vase entier ne fut recueilli sur la côte du Large, mais, des débris assez considérables m'ont permis d'en reconstituer deux en partie. Le premier est une sorte d'écuelle en terre noire mélangée de graviers, d'un centimètre et demi d'épaisseur au fond, et allant en s'amincissant vers les bords ; l'autre est une *olla* en terre grise, portant au-dessous du rebord, une ligne d'empreintes d'ongles. Quelques fragments de poterie noire faite au tour y ont été recueillis, avec d'autres fragments de poterie rouge vernissée, dite de Samos, et de *dolium* gallo-romain.

« Au niveau inférieur j'ai trouvé quelques silex travaillés, une grossière pointe de flèche, quelques grattoirs, et une lame servant de couteau, soigneusement retouchée sur le côté le plus épais, pour en faciliter la préhension, et très tranchante de l'autre, et quelques *nuclei*. Ces objets sont en silex carié de la craie, non patiné ; ils ont été apportés, car on ne peut les rencon-

trer dans le terrain où ils se trouvaient. Dans une fouille précédente, mon collègue M. Chédeville avait recueilli deux grattoirs finement taillés, tirés du même *nucleus* et s'y adaptant encore parfaitement. Cette trouvaille, très rare, semble prouver que ces deux objets, qui manifestement n'ont jamais servi, ont été taillés sur place. Indiqueraient-ils que les fonds de cabane ont été installés sur des foyers néolithiques; ou que l'usage des objets en silex s'était continué à l'époque des métaux ? J'ai trouvé également dans la collection de M. Couturier de Saint-André, une hache polie en marbre provenant du Vieil-Evreux, où abondent les fragments d'un marbre absolument identique à celui de cet objet. Il semblerait donc que pendant l'époque du bronze, et ensuite au milieu de la civilisation gauloise, même au commencement de la période gallo-romaine, l'usage des instruments en silex persistait.

« Les deux objets les plus caractéristiques, provenant de la côte du Large, sont une lance et un ciseau-hache, en fer, à douille ouverte. La tête de lance fut trouvée avec une amulette ou pendeloque en schiste noir, perforée et polie, au contact des pierres d'un foyer, et le ciseau-hache, à 60 centimètres de profondeur, dans un autre fond de cabane, avec un polissoir et un broyeur en grès.

« Au même endroit, M. Chédeville recueillit une meule plate et régulière de $0^m,35$ de diamètre et de $0^m,12$ d'épaisseur, en calcaire grossier (Lutétien supérieur), ayant à son axe, de chaque côté, un trou en forme de calotte sphérique de $0^m,03$ de diamètre et deux moitiés de meules grossièrement taillées, l'une en grès et l'autre en poudingue.

« Tels sont, succinctement décrits, les objets découverts sur la côte du Large dans les fouilles de M. Chédeville et les miennes. L'exploration de cette région est loin d'être terminée, car les mêmes indices apparaissent dans les champs voisins. Mais les objets en silex et en fer, et les poteries, appartiennent à des époques différentes ; près de cet endroit, un autre fond de cabane devait présenter un mobilier caractérisant une industrie unique.

« Ce nouveau fond de cabane, situé à un kilomètre environ des premiers, triage de la Gaude, à Orgeville, fut une découverte de hasard. Le propriétaire de ce champ atteignait avec la charrue un dépôt de terre noire, et sa trouvaille excitait d'autant plus sa curiosité, que le sous-sol du champ n'était formé que de calcaire grossier ; il me la signala au cours d'une chasse aux silex.

« Je découvrais bientôt une fosse, allant du Nord au Sud, de $2^m,80$ de profondeur et de $3^m,70$ de largeur, encore incomplètement explorée, malgré ses dix-sept mètres de longueur actuelle. Elle est creusée à pic du côté Ouest dans le calcaire grossier, qui en conserve exactement la forme et les dimensions, et en pente très inclinée du côté Est. Le fond de cette fosse était rempli de fragments d'argile calcinée, gardant des empreintes de branchages. Parmi ces débris de revêtement de cabane, j'ai recueilli, à $2^m,80$ de profondeur, un bloc de terre brûlée contenant des grains de blé et de seigle, carbonisés, très visibles et très reconnaissables.

« La poterie est plus abondante que sur la côte du Large, mais toute de la même époque et sans aucun mélange gallo-romain. Dès les premiers déblaiements

je trouvai à la surface du sol une petite fusaïole en terre cuite perforée. A $0^m,60$ au-dessus du fond de cette fosse, apparurent les vestiges de trois foyers, espacés d'environ quatre mètres. Vers le milieu, du côté Ouest, six blocs de calcaires, plats et presque polis, supportaient un amas de cendres, de charbons et de scories de fer. Sous l'une de ces pierres je trouvai les débris presque complets d'un vase que j'ai reconstitué en partie. C'est une *olla* gauloise, d'une courbure élégante, sans ornementation, de $0^m,21$ de diamètre, et de $0^m,14$ de hauteur, se terminant par une base étroite de $0^m,065$. Des fragments de poteries, dont quelques-uns de très grandes dimensions, à rebords très évasés, abondaient en ce fond de cabane. L'un deux était orné de lignes parallèles en creux, dans le sens de la hauteur, et enduit de plombagine. Ils étaient accompagnés de deux meules brisées très plates, perforées au milieu, l'une en grès et l'autre en calcaire tendre, et d'une troisième, de même forme, en calcaire à cérithes. Cette dernière, d'une nature si friable, me laisse très perplexe sur l'usage à lui assigner. Avec ces meules étaient encore un polissoir en grès, très bien conservé, et des broyeurs.

« Les objets les plus intéressants, et qui permettent de déterminer la date approximative de cette habitation, furent une fibule en bronze, très complète, à ressort à double spirale, et une fibule en fer de même forme, mais dont manquent le ressort et la tige, un fragment de bracelet formé d'une feuille de bronze, très mince, roulée en tube et ornée d'un fin pointillé ; puis une tige de fer semblant avoir appartenu à la gaine d'une épée.

« Les ossements d'animaux retirés de ce fond de

cabane appartenaient aux mêmes espèces que ceux de la côte du Large.

« A Boisset-les-Prévanches, triage de l'Aiguillon, je faisais, l'hiver dernier, une trouvaille du même genre. Ce fond de cabane, en forme d'ellipse allongée, avait conservé sur ses parois et sur son sol un enduit de terre battue et fortement calcinée par endroits, qui permettait d'en reconnaître exactement la configuration. Au côté Nord se trouvait un foyer consistant en un amoncellement de charbons et de cendres. Autour, quelques ossements calcinés, avec les débris d'une *olla* ornementée sur le pourtour de deux rangées de losanges produits par estampage, et séparées par une ligne en creux. Aucun objet en bronze ni en fer n'en fut retiré, mais aux environs, je trouvai peu de temps après une monnaie gauloise en électrum, copie peu habile des premières monnaies frappées en Grèce.

« A quelle époque attribuer ces fonds de cabanes ?

« L'étude comparative des objets qu'ils contenaient avec les objets recueillis dans les stations classiques qui ont fourni une industrie complète, peut donner sur ce point des indications assez certaines.

« Le ciseau-hache et la tête de lance en fer, à douille ouverte, appartiennent à cette période de l'archéologie gauloise connue sous la désignation de « période de la Tène », nom d'une station gauloise du lac de Neufchâtel (Suisse) découverte par M. Vouga, instituteur à Marin.

« Cette station, où l'on croit reconnaître une industrie plus récente que celle qui caractérise si nettement les objets trouvés dans les tombes à char de la Marne, permet de comprendre entièrement tout le second âge du fer, depuis ses débuts jusqu'à la conquête romaine.

Mais on veut subdiviser cette époque de la Tène, en trois périodes, d'après le type des fibules, des objets en fer et des épées qu'on y recueille. Ces divisions n'offrent assurément, qu'une succession chronologique relative, car il est loin d'être prouvé, dit M. Fourdrignier [1], que c'est par un arrêt brusque, et sans laisser de traces d'influences, qu'elles se sont suivies. Il y a lieu également de tenir compte de ce fait que chaque pays avait ses coutumes et ses usages particuliers, et qu'elles pouvaient fort bien être contemporaines malgré les différences constatées.

« Or, si les objets en fer trouvés à Orgeville doivent être classés dans l'époque de la Tène, les deux fibules et la monnaie précisent davantage encore cette époque, elles se rapportent à la période dite de la Tène II. On lui assigne comme date initiale probable, l'an 250 avant notre ère jusqu'à la conquête. La fibule en bronze à ressort très compliqué, et la fibule en fer absolument identique, formant une boucle avant de se terminer en pointe, à agrafe retroussée et adhérant à l'arc par une bague, caractérisent le type classique de la Tène II. Ces véritables bijoux servaient à fixer sur l'épaule le manteau appelé *sagum*, que l'on voit figuré sur les sculptures gréco-romaines, représentant des Gaulois.

« Enfin, à la Tène II apparaissent les monnaies, grossières imitations des statères des Rois de Macédoine. La monnaie d'électrum trouvée à Boisset est une monnaie scyphate [2], ou en forme de coupe, dont le droit présente une convexité sensible à laquelle correspond une concavité non moins marquée de la surface du revers.

[1] L'Age du fer, p. 5.

[2] *Monnaies et médailles.* F. Lenormant, p. 51.

D'après M. F. Lenormant, cette forme ne se remarque guères que dans les monnaies frappées par les peuples barbares échelonnés dans la longue vallée du Danube.

« Sur le rebord de cette pièce, on distingue la base de lettres grecques, et sur le revers une lyre, ou deux serpents et un oiseau aux ailes étendues; sur le droit, une tête effacée. A l'époque de César, l'usage de l'alphabet grec s'était répandu dans les Gaules, et de nombreuses monnaies y circulaient depuis deux siècles au moins.

« Ces considérations permettraient donc d'attribuer les objets provenant des fonds de cabanes d'Orgeville à des peuplades gauloises des derniers siècles qui précédèrent la conquête.

*
* *

« La présence des habitations gauloises indique naturellement celle des sépultures. Le hasard, qui est souvent le meilleur auxiliaire des archéologues, ne m'a pas encore ménagé une découverte de ce genre à Orgeville. Mais, sur deux points assez éloignés de la région de Pacy, j'ai pu en reconnaître deux, à Ezy et au Plessis-Grohan.

« César, quand il a commencé la conquête des Gaules, a reconnu que ses adversaires incinéraient leurs morts [1]. Près d'Ezy, une sépulture à incinération, sous tumulus, vient d'être découverte. Les fouilles commencées en novembre ne seront terminées qu'au printemps, mais

[1] Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa ; omniaque quœ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia. Cæsar. *De bello Gallico,* Liber VI.

les quelques indications qn'elles ont fournies suffisent pour reconnaître en ce tumulus une sépulture gauloise.

« C'est à M. le curé d'Ezy, subventionné par un généreux Mécène, que revient l'initiative de cette découverte.

« Le tumulus s'élève au sommet du coteau de la rive gauche de l'Eure, en face de la gare. Il est désigné dans l'endroit sous le nom de « Butte d'Ezy ». C'est un cône tronqué de $5^m,25$ de hauteur et de 12 mètres environ de diamètre à la base. A 5 mètres de profondeur on rencontra une couche de cendres mélangée de charbons et d'ossements calcinés, — ceux de sanglier paraissent prédominer, — quelques fragments de poterie lissée et brillante, dont la pâte est assez pure, un fragment de fer très oxydé, qui semble être une poignée d'épée, et l'ardillon d'une boucle en fer.

« Le tumulus est érigé au milieu d'une levée de terre, formant une sorte d'*oppidum* qui, par sa position au sommet de la colline, ne devait avoir qu'une destination temporaire, soit religieuse, soit défensive. Le manque d'eau et les difficultés de transport en eussent bien vite chassé les habitants.

« Je ne puis que signaler aujourd'hui cette intéressante découverte d'Ezy, car les fouilles qui vont y être pratiquées permettront seules de publier un rapport complet.

« A peu de distance d'Ézy, aux environs du vieux château de Sorel, se trouve l'oppidum d'Harrouard, que je ne saurais passer sous silence. J'y ai pratiqué en octobre, des fouilles qui m'ont donné de très fructueux résultats et qui pourront se compléter prochainement, je l'espère, par de nouvelles recherches.

« Une autre sépulture gauloise a été découverte, il y a deux ans, au hameau de Garel, commune du Plessis-Grohan, et n'a pas été signalée. C'est également une incinération sous tumulus. Les débris de trois sarcophages, contenant les restes de plusieurs squelettes et une moitié de boucle en bronze, et déposés au sommet du tertre, firent croire d'abord à l'existence d'un cimetière franc ou mérovingien. Ces sarcophages, trouvés probablement dans le voisinage, avaient dû être laissés là par leur inventeur. Ils étaient à peine recouverts de terre et avaient été manifestement déposés en fragments.

« Ce petit tumulus, aujourd'hui nivelé, s'élevait à $1^{m},30$ de hauteur et mesurait 3 mètres environ à sa base. Il était entièrement composé d'argile mélangée de silex. A sa base, un lit de blocs, rangés intentionnellement, les plus gros au milieu, recouvrait une couche circulaire de terre noire contenant des ossements humains, des ossements d'animaux calcinés et des poteries noires brisées. Cette poterie est absolument identique à celle des fonds de cabanes d'Orgeville.

« Je ne vins à Garel qu'au moment où l'on achevait de niveler le tertre, et c'est vainement que j'ai cherché dans les terres qui en provenaient répandues dans un champ voisin, je ne pus découvrir aucun objet. Et je n'emportai de cette visite que la vision passagère d'un beau rêve qui s'enfuit brusquement devant la réalité.

« Puissé-je, Messieurs, par cet aride compte rendu archéologique, ne vous avoir pas fait partager ma déception ».

THOMAS CORNEILLE ET JACQUELINE PASCAL

AUX PALINODS DE ROUEN

PAR M. LOUIS PASSY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la séance générale du 14 mai 1905[1].

I

Gassion et Séguier avaient impitoyablement écrasé la révolte des va-nu-pieds. La paix était une paix de sang. Séguier était parti pour recevoir à Rueil les félicitations de Richelieu, que Rouen se révoltait encore. Le calme ne commença à renaître qu'au jour où la Commission des Seize du Parlement de Paris, Claude Sarrau en tête, s'appliqua à faire oublier l'exil du Parlement de Rouen et la ruine universelle. Chacun se prit alors à espérer. Chacun retourna à ses affaires. L'année 1640 se passa ainsi dans les tristes souvenirs mais dans une réelle misère.

Rouen était le pays des mascarades et des coutumes joyeuses. Quand vint le mois de décembre, la fête des

[1] Extrait d'un mémoire inédit sur la vie et les travaux de Thomas Corneille.

Palinods, célébrée en l'honneur de la Vierge, fournit une occasion de reprendre la tradition des anciens jours. De toutes les associations formées en Normandie, au moyen âge, aucune n'était plus célèbre. La religion et l'art faisaient alliance. La prière et la poésie s'unissaient pour célébrer la Vierge Marie.

Chaque année, la confrérie des Palinods élisait un président qui était toujours un homme de premier ordre. Pas un Normand, pas un Rouennais qui n'ambitionnât la gloire d'être vainqueur dans les luttes palinodiques, mais aux plus jeunes appartenait la mission d'engager le combat au nom du talent et de la foi. Les Corneille devaient donc jouer et jouèrent le premier rôle dans ces solennités rouennaises dont on peut aujourd'hui sur documents authentiques raconter l'histoire.

L'année 1640 est une date célèbre dans l'histoire de cette institution. Les désordres dont la Normandie avait été le théâtre en 1639, avaient amené à Rouen la famille Pascal. Pascal était un homme de grand mérite et de grande honnêteté. Il avait été délégué en Normandie, en 1637, pour faire une recherche des faux nobles qui par une usurpation de titres s'étaient affranchis de la taille. Un incident faillit briser sa carrière. Il avait placé une bonne partie de sa fortune sur les rentes de l'hôtel de ville dont on ne paya pas les quartiers (mars 1638). Pascal se trouvait dans le cabinet du chancelier avec d'autres victimes et des propos très vifs furent échangés. Pour réduire au silence les mécontents, Richelieu ordonna qu'on les mît à la Bastille. Pascal se déroba et se tint caché, mais il avait trois enfants qui, tous les trois, étaient des merveilles. Gilberte, la sœur aînée, servait de mère à Jacqueline et à Blaise.

Jacqueline avait le don de la versification. Elle ne savait pas lire qu'elle improvisait des vers. On parla de ce petit prodige à la Reine et toute la cour en fut stupéfaite et charmée. Le cardinal ayant exprimé le désir qu'une pièce fût représentée devant lui par des enfants, Jacqueline fut chargée du premier rôle. Elle avait pris quelques leçons de Mondory. Elle enchanta Richelieu qui lui fit mille caresses. Saisissant alors l'occasion inespérée de la bonne humeur du cardinal, elle demanda la grâce de son père et l'obtint. Pascal connaissait bien la Normandie qu'il parcourait, en 1639, pour poursuivre et faire condamner les faux nobles. Il fut envoyé à Rouen pour prendre au milieu des troubles de 1639, avec M. de Paris et M. de Miromesnil, la direction de l'Intendance. La réputation de Jacqueline n'aurait pas conduit Pierre Corneille à en rechercher la connaissance que la situation politique de Pascal l'y aurait décidé. Tous deux étaient du parti de la Cour. Dans ses Mémoires sur sa famille, Madeleine Périer, la nièce de Jacqueline, dit expressément : « M. Corneille ne manqua pas de venir nous voir. Il était ravi d'entendre les choses que faisait ma sœur et il la pria de faire des vers sur la conception de la Vierge, qui est le jour qu'on donne des prix. » « Mademoiselle, dut-il lui répéter, il faut satisfaire en quelque sorte à l'obligation que nous avons tous d'employer à la gloire de Dieu, du moins, une partie des talents que nous en avons reçus. » Jacqueline ne se fit pas prier et elle chargea Corneille de ses intérêts près du prince des Palinods.

II

Transportons-nous au couvent des Carmes, le 12 décembre 1640. Dans une salle haute, spacieuse et décorée avec un certain luxe, une estrade, dressée à l'extrémité, avait été parée de tapisseries. Un dais montait jusqu'au plafond. Sur une grande table figuraient les emblêmes traditionnels des prix, symboles des vertus de la Vierge mère : l'anneau, la palme, la tour, le soleil, la rose, le lys, le laurier, l'étoile, la ruche et le miroir. Cette estrade s'appelait « le Puy ».

Suivant l'usage, la séance commença à une heure de l'après-midi ; elle était présidée par Jacques Le Conte, marquis de Nonant, « lieutenant du Roi en ses pays et duché d'Alençon », alors prince du Palinod. Autour de lui siègent les anciens princes et les soixante douze confrères de l'association : puis, conformément à une tradition, les membres du clergé, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, les notabilités de la cité. Pierre Corneille et Etienne Pascal sont présents.

Sur le désir de Corneille, Jacqueline s'était décidée à concourir en secret et cependant le bruit de cette grande nouvelle s'était répandu dans la confrérie. Ce n'était pas sans émotion que les juges attendaient la lecture des stances que patronnaient d'avance les noms de Corneille et de Pascal. Comme les trompettes sonnent de joyeuses fanfares ! avec quelle galanterie et par quels applaudissements les écoliers en vacances, les Rouennais en fête, accueillent les vers d'une jeune fille de quatorze ans.

Mais l'usage, mais les statuts veulent que le vainqueur monte sur l'estrade et remercie le prince des Palinods : Que faire ? Jacqueline est absente ! Elle a refusé de paraître dans le monde. Heureusement un ami se lève, et quel ami ? C'est Pierre Corneille.

Pour une jeune muse absente
Prince, je prendrai soin de vous remercier
Et son âge et son sexe ont de quoi convier
A porter jusqu'au ciel sa gloire encor naissante.
De nos poètes fameux les plus hardis projets
Ont manqué bien souvent d'assez justes sujets,
Pour voir leurs muses couronnées,
Mais c'en est un beau qu'aujourd'hui
Une fille de douze années
A seule de son sexe eu des prix sur ce Puy.

Jacqueline en avait quatorze. Corneille s'était trompé, peut-être volontairement : douze ans convenait mieux au vers que quatorze.

Mais quel est ce bruit ? Quel est ce tumulte qui s'élève comme un ouragan et rendra célèbre dans les âges futurs la fermeture du Puy de l'année 1640 ?

A cinq heures, au moment où le marquis de Nonant leva la séance et où les juges et la foule forment cortège et se mettent en marche, pour porter à Jacqueline la tour offerte par Claude Groulart, des écoliers s'étaient jetés sur le malheureux Naudin, le préposé au luminaire de la fête, lui arrachant des mains le reste des chandelles, qu'il venait d'éteindre. Naudin se défend d'abord avec beaucoup de convenance, il faut le dire ; mais ce n'est pas pour rien qu'on est savetier, et on a son honneur tout comme un autre. La bataille est engagée à coups de pieds, à coups de poings, et Dieu sait que Nau-

din eût été vainqueur, si l'un des combattants n'eût pris sa belle,

> « Happé et jetté en bas impudemment
> Le capiau neuf du mouqueux de candelle. »

Pleurez ou riez, amis purins et gais Rouennais, car non seulement Naudin a reçu un outrage, mais encore il a perdu à tout jamais un beau chapeau tout neuf « de belle laine chigogne » et du meilleur faiseur. Plût au ciel que le chapeau eût été vieux. Tout le monde aurait eu la vertu de n'en pas vouloir : car le chapeau ne s'est pas retrouvé et David Ferrand n'eût pas dans les chants de la *Muse Normande* conté cette risible aventure[1].

Laissons la bataille qui se livre dans la salle des Carmes et suivons le cortège. Il marche par les rues de Rouen, ralliant à lui les badauds étonnés. On se demande dans quel quartier se rend cette procession laïque. Voici la bannière des Palinods, et cet homme qui porte une tour en carton, les tambours, les trompettes, cette foule joyeuse et bruyante ? Puis on voit marcher de grands personnages, des hommes illustres dans la cité, le prince du Puy, tous les juges, Corneille, Pascal et l'on suit. On arrive derrière les murs de Saint-Ouen. Tout à coup on fait halte. Le cortège emplit la rue. Les croisées des maisons se garnissent de monde. Les tambours battent. Les trompettes sonnent. La porte s'ouvre et le marquis de Nonant pénètre dans la demeure de Pascal et remet la tour à Jacqueline qui l'attendait en jouant avec ses poupées. Le fait est notoire et attesté par d'irrécusables témoignages.

[1] La Muse normande de David Ferrand, publié par M. Héron, Rouen, 1891-1892.

III

L'année 1640 devait être l'année de Jacqueline Pascal, l'année 1641, l'année de Thomas Corneille. Les Palinods étaient devenus le théâtre religieux des Corneille. Pierre avait enrôlé, dès 1636, dans la sainte cohorte des lauréats, Antoine Corneille, chanoine régulier de Saint-Augustin. De 1636 à 1648, Antoine avait remporté tous les ans des prix dans les concours palinodiques. Il était inévitable que Thomas, sur l'invitation de son grand frère, ne sentît battre son cœur, au bruit du succès de la petite Jacqueline. Vers le même temps, il avait composé en vers latins une pièce de théâtre qui fut représentée chez les Jésuites. La muse poétique était déclarée. Elle prit son envolée dans une ode dont il faut en détail conter l'histoire.

Au commencement de novembre, l'affiche des Palinods, ornée de l'image de la Sainte-Vierge, annonçait par trente vers latins et trente vers français que les temps du concours étaient proches. Aux candidats d'aviser. Thomas a choisi l'ode. Il est prêt. Le 7 décembre. à cinq heures de l'après-midi, on chante dans l'église des Carmes les couplets en faux bourdon et le « Salve Regina ». Le lendemain matin, devant une foule nombreuse, où se coudoient les candidats passés, présents et futurs, commence la grand'messe avec les chœurs, les musiciens et l'orgue. L'office dit, l'offrande faite, la confrérie se rend en procession dans la chapelle de Notre-Dame, afin d'élire un nouveau prince. En 1641, ce fut Louis de Bassompierre, abbé de Saint-Georges de Boscherville, bâtard de Christophe de Bassompierre,

maréchal de France, et de Marie de Balzac, futur évêque de Saintes, futur aumônier de Monsieur.

Midi sonnait aux Carmes, que déjà la salle du réfectoire louée par la confrérie était pleine ; on se battait à la porte pour entrer, et quoique les banquettes du parterre regorgeassent de monde, la foule entrait toujours.

> Morgoy (s'écrie l'un) no s'entremaque
> Ouiche le dos, gare les piais mollets;
> On set tassé comme harans en caque
> Que je crais bien qui ne saient brésillais.

C'est Ferrand qui parle et Ferrand était témoin :

Et pourtant il restait encore une heure à attendre; les uns passaient leur temps à admirer cette grande salle, ce théâtre qui occupe le fond et sur lequel va se jouer le drame des prix, cette tribune qui donne son nom de Puy à la cérémonie et d'où le révérend père prieur des Carmes répandra sur la foule les torrents de son éloquence.

Les autres s'inquiétaient des places gardées par la confrérie, les juges, les auteurs. Sous ce dais attaché au plancher derrière cette grande table couverte d'un beau tapis d'or au fond cramoisi, qui se placera ?

Le prince des Palinods, et ses confrères : à droite, les juges, M. le curé de Saint-Lô, le curé de Saint-Jean, le prieur des Carmes, le directeur des Jésuites et les personnes que le prince a choisies, en leur envoyant une livre de chandelles en cire jaune. A gauche, les lauréats, Antoine Corneille, Guillemot, Hallé, Leroux, Thyrel de Lisieux, Jacqueline Pascal elle-même, si elle daigne rapporter le prix de l'année précédente.

Enfin une clameur s'élève, Naudin a paru, Naudin le savetier, l'allumeur, le moucheur de chandelle, Nau-

din, l'ornement nécessaire, la gloire indispensable des Palinods, le héros de l'année 1640. Naudin s'est élancé sur le Puy, et la foule de crier et d'applaudir. Naudin regarde d'un air féroce le groupe des écoliers et la foule d'éclater de rire, de penser à la fameuse aventure de l'année précédente, de répéter le refrain populaire :

> Faut-il ainchin gripper insolemment
> Le capiau neuf du mouqueux de candelle!

ainsi avait chanté Ferrand.

Malheur à Naudin s'il n'allume pas assez vite les chandeliers de bois à quatre branches qui ornent la table du Puy, s'il renverse les emblèmes sacrés de la victoire, lé Soleil ou le Rosier, le Lys ou la Palme. Malheur à lui s'il envoie des taches sur les beaux tapis qui couvrent les murs, si des lustres garnis suspendus sur la foule il laisse tomber quelques gouttes de suif sur un des assistants. Pendant quelques moments, le spectacle est à lui seul.

Une heure sonne et le nouveau prince Messire de Bassompierre suivi de la confrérie entre dans la salle et prend place sous le dais palinodique. Le tumulte qu régnait tout à l'heure est suivi d'un religieux silence. Aussitôt et pendant un quart d'heure (ce n'est pas beaucoup), le prédicateur, moyennant quarante sous au moins, six livres au plus, célèbre les grâces divines de la Vierge Marie. L'assemblée suffisamment préparée, Messire de Bassompierre, un papier à la main, appelle à haute voix les élus de l'année précédente, car ils doivent rendre les prix qu'on leur a confiés pendant une année pour qu'on les remette à d'autres lauréats. Tour à tour Guillemot rapporte la Palme, Thirel le Rosier, Guil-

lemot le Miroir, et la foule criant vive Guillemot, vive Thirel, et le nom de Jacqueline retentit. La voilà ! Jacqueline toute frêle et toute petite grimpe hardiment sur le Puy la tour à la main; elle salue Bassompierre et dit :

Prince, dont la bonté s'égalant au mérite
Au plus chétif objet rencontre des appas,
Recevant un bonheur que je n'espérais pas,
Trouvez bon que ma muse en revanche s'excite.
Je sens son mouvement, mais dans cette fureur
Ma faiblesse ne peut exprimer ma ferveur,
Ni jusques à quel point cette faveur me touche :
Et toutefois je veux qu'on sache par ma bouche
Les sentiments que j'ai du don que j'ai reçu.
Pour vous, dans cet honneur dont mes vers sont indignes,
Vous imitez Jésus, dont les bontés insignes
Obligent les mortels qui ne l'ont jamais vu.

Ce n'est pas assez des applaudissements de la foule et des juges. Antoine Corneille, le lauréat annuel des Palinods dans le chant Royal célébrera les mérites insignes « de la seule fille triomphante en ce Puy. »

Le lendemain, lundi, après la messe des morts, une messe basse, commence la seconde et dernière partie des solennités palmodiques. C'est le jour où sont corrigées les poésies des candidats, où seront couronnés les lauréats de l'année courante. Même lieu, même spectacle, mêmes personnages, même foule, même Naudin.

La séance s'ouvre par la correction des chants royaux. Cette année, les pièces étaient si nombreuses que, suivant l'expression de David Ferrand, « on en était tanné ». Thirel de Lisieux, déjà couronné, remporte la palme, Brault, le camarade de Thomas au collège de Rouen, reçoit des mains du prince le noble lys. A tous deux la chamade, à tous deux les trompettes ; on lit la

ballade, on enlève la devise, c'est encore Brault qui cueille les fleurs du Rosier. Vient le tour de l'ode, et Thomas Corneille est proclamé vainqueur. Bassompierre lui fait un signe de compliment et Thomas monte sur le Puy, prend sa copie et lit : Il lit huit strophes. On l'acclame, et se tournant alors vers le prince du Puy, il lui adresse le remerciement d'usage, car il n'est pas probable que Pierre Corneille ait improvisé pour son frère Thomas, comme l'année précédente pour Jacqueline, le compliment en l'honneur du prince des Palinods. Les acclamations retentissent, les applaudissements redoublent. La musique, crie-t-on de toutes parts : « Jacques, Jean, Jullien, faites vos grâces » et aux sons éclatants « d'un joyeux Boute-selle », Thomas saisit ce miroir où il pourra, sans trop rougir, se regarder, même en songeant aux succès de sa petite amie Jacqueline Pascal.

Le dimanche suivant, Thomas avait l'honneur d'être invité au grand dîner que Louis de Bassompierre devait offrir à ses confrères, aux juges et aux poètes couronnés. Enfin, l'année suivante, en décembre 1642, rapport fut fait du glorieux miroir et remerciements adressés au nouveau prince des Palinods.

Six ans après, Thomas avait vingt-deux ans, et Pierre Corneille venait à Paris applaudir aux débuts de son frère, son élève, et inaugurer par les *Engagements du hasard* la série de ses innombrables succès. Ils y retrouvent trois amis, Etienne Pascal, Jacqueline Pascal et le petit Blaise. Considérez cette fortune étonnante. C'est à Rouen que les Corneille connurent et reçurent Jacqueline et Blaise Pascal. C'est à Rouen que les Corneille connurent et reçurent Molière. Pierre Corneille, Pascal, Molière à Rouen ! Quelle rencontre !

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS DE LITTÉRATURE DE 1905

Rapport fait au nom de la Commission d'examen

PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la Séance générale du 24 septembre 1905.

« MESSIEURS,

« La Société libre de l'Eure, pour se conformer aux conditions du legs de M. Lucien Fouché, doit décerner cette année un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet de biographie ou de critique littéraire intéressant le département.

« Suivant l'usage, une commission a été chargée d'examiner les travaux des concurrents, et elle m'a fait l'honneur de me choisir pour son rapporteur. Les avis que je suis chargé par elle de vous exprimer aujourd'hui ont été émis par l'unanimité de ses membres.

« Huit mémoires nous ont été soumis, parmi lesquels deux nous ont semblé avoir, avec des mérites différents, une valeur sensiblement égale. Et comme, d'autre part, nous les avons jugés supérieurs à tous les autres, nous avons hésité quelque temps, sans pouvoir nous décider à juger celui-ci plus que celui-là digne du prix Lucien

Fouché. C'est pourquoi, après discussion, il nous a semblé qu'il serait juste de le partager par moitié entre les deux. Nous pensons que vous pouvez prendre cette décision sans contrevenir aux volontés du testateur.

« Le premier de ces mémoires, consacré à une étude biographique sur Buzot, est un travail consciencieux et plein d'intérêt. L'auteur prend le célèbre Ébroïcien à sa naissance, il le suit pour ainsi dire pas à pas dans toutes les phases de sa courte et tragique carrière ; il ne le quitte qu'après que, dans le champ de Pompeyre, il a vu, sous les yeux de la meute humaine acharnée à sa poursuite, descendre dans une fosse dont on ne connaît plus la place son cadavre à demi dévoré par les chiens ou les loups. Et c'est sans doute la pensée de cette impitoyable destinée cassant par une mort brutale le vol de tant de rêves et mettant fin à l'horreur de tant de dégoûts qui, plusieurs fois au cours du récit, force la sympathie du biographe, qui appelle alors Buzot « notre ami ».

« L'expression intermittente de cette sympathie parfaitement naturelle envers un personnage qui, discutable à beaucoup d'égards, eut du moins l'incontestable mérite de n'être point vulgaire, fait d'autant plus regretter la méthode purement objective adoptée par notre historien. On eût aimé le voir grouper les faits autour de son héros, rechercher avec leurs origines l'influence qu'ils ont pu avoir sur son caractère et sur sa vie, en déduire les conséquences et donner le fil conducteur d'une critique sérieuse et d'une opinion raisonnée au lecteur que le tumulte des événements, l'obscurité de leurs causes et l'extraordinaire confusion des idées chez ceux qui y ont pris part, déroutent et risquent

d'égarer dans le labyrinthe des années révolutionnaires.

« Or, de tous les hommes politiques qui ont préparé ces jours terribles, les ont vécus et en sont morts, Buzot, en raison de sa supériorité intellectuelle et morale, est peut-être celui qui mériterait le mieux d'être l'objet d'une pareille étude. Quelle a été sa mentalité première? Où et comment s'est-elle formée ? Quel idéal a-t-il entrevu et poursuivi ? Quelle action ont exercé sur ses primitives conceptions les leçons pratiques des faits, les nécessités et les terreurs de l'existence, la passion et l'illogisme déconcertant des foules, la scélératesse ou le fanatisme de leurs meneurs ? Par quels enthousiasmes, quelles illusions systématiques, quelles présomptueuses sécurités ; puis, par quels troubles d'esprit, par quels étonnements, quelles indignations, quelles compromissions, quels remords a passé cet idéologue aveuglément orgueilleux, sincèrement naïf et certainement honnête, qui, après avoir contribué avec la sérénité d'un convaincu à l'ensemble chaotique des réformes utiles et de mesures odieuses qui inaugura le nouveau régime, semble avoir eu, l'un des premiers parmi ceux qui devaient succomber comme lui, le pressentiment du gouffre vers lequel ils marchaient? Et alors, comment s'est-il débattu ? Quelle part ont eu son bon sens et sa sapience atavique de Normand dans les péripéties de sa lutte contre les exaltés de la Montagne ? Quels furent, entre sa conscience d'honnête homme et son vertige révolutionnaire, les débats dont ses discours portent l'empreinte douloureuse au moment du procès du Roi? Est-ce à l'émulation vers le mal que la peur engendre, est-ce à une aberration causée par le vent de folie que trop souvent les orages parlementaires soulèvent qu'il faut

attribuer la défaillance morale qui l'a poussé à faire adopter contre les émigrés la motion atroce d'où découlèrent fatalement toutes les lois de mort qui devaient couvrir le pays tout entier d'une pluie de sang, décimer la Convention et le faire périr lui-même? Et lorsqu'il vit, lamentable, s'approcher sa fin, dans la lente horreur de son agonie, quelles furent l'amertume de ses désillusions, la profondeur de son désespoir et aussi la hauteur stoïque de son âme? Enfin quelle influence de conseil ou de direction put exercer sur ce théoricien, précipité du haut de ses rêves dans un tourbillon de réalités pressantes et terribles, l'amour d'une Egérie politicienne, raisonneuse et philosophe, et dans quelles limites est-il possible de tenir pour vrai le platonisme de cet amour, dont semble avoir quelque peu douté un mari également philosophe, mais non résigné? Telles sont les questions principales auxquelles, ce me semble, pourrait répondre une étude sur Buzot.

« L'auteur du manuscrit qui nous a été soumis ne l'a pas comprise ainsi. Il s'est effacé, bornant son rôle à celui de narrateur, laissant au lecteur le soin de rassembler, pour se faire une opinion sur Buzot, les éléments d'appréciation épars tout le long de sa vie.

« C'était aller au devant d'un double écueil, qu'en effet il n'a pas entièrement évité : d'une part, le lecteur éprouve un peu trop souvent une sensation de *déjà vu* qui diminue l'intérêt; et, d'autre part, son attention s'égare trop facilement sur des détails qui, n'étant pas suffisamment coordonnés pour faire ressortir le personnage principal, prennent trop d'importance à son détriment.

« La vie de Buzot est très connue, et il n'est guère

possible d'apprendre sur elle beaucoup de nouveau aux lecteurs au courant de l'histoire révolutionnaire, ni aux Ébroïciens curieux de l'histoire de leur ville. Est-ce pour cela que notre auteur n'a pas jugé utile d'indiquer les sources de ses renseignements et de ses lectures ? Quoi qu'il en soit, nous nous permettrons de trouver qu'il a eu tort.

« Il devient en effet difficile, faute de références, d'apprécier la part d'originalité de son travail, et il faut se livrer à toute une série de recherches pour distinguer les quelques documents nouveaux qu'il apporte de ceux qui traînent dans toutes les bibliothèques. Si donc il a cru rendre ainsi son récit plus coulant et plus facile il s'est trompé : l'absence de tous renseignements préoccupe et retarde le lecteur beaucoup plus que ne le feraient quelques renvois en bas de la page ou à la fin du volume. Sans doute, il ne faut pas abuser des notes, surtout des notes paginales qui distraient l'attention, alourdissent et compliquent le texte ; mais il faut savoir en user, et cela est particulièrement nécessaire dans une biographie présentée aux concitoyens de celui dont on raconte la vie : on se trouve alors en présence d'une curiosité de famille pour ainsi dire. Il faudrait la satisfaire.

« Le biographe de Buzot aurait donc bien fait, à notre avis, de renvoyer au bas des pages les sources où il a puisé et dont nous croyons avoir deviné quelques-unes : Notices de M. le président Boivin-Champeaux ; — Ouvrage de Davy sur les conventionnels de l'Eure ; — Archives des villes d'Evreux et de Bernay ; — Archives du tribunal d'Evreux ; — Archives départementales ; — Mémoires de Buzot ; — Mémoires et

correspondance de Mme Roland ; — Collection du *Moniteur;* — Collection parlementaire de Buchez et Roux, etc... Nous lui aurions su gré d'épargner notre mémoire et de suppléer à son insuffisance en nous signalant les documents et les ouvrages auxquels nous n'avons pas pensé ou que nous ne connaissons pas.

« Encore une critique, elle sera la dernière : comme beaucoup de biographes, notre écrivain attache parfois trop d'importance à des détails qui n'en ont pas beaucoup et qui dès lors, font traîner son récit ; et il s'attarde à trop longuement citer son héros.

« Les renseignements généalogiques qn'il nous donne sur la famille de Buzot pourraient être avantageusement abrégés ; personne ne se plaindrait que les actes qu'il cite tout au long fussent renvoyés en appendice à la fin du volume avec certaines lettres de famille assez peu intéressantes et certains discours qui, résumés en quelques lignes, nous mettraient tout aussi bien au courant de la marche des événements et des sentiments des personnes, et ne nous fatigueraient point par la phraséologie redondante et ampoulée dont, pas plus que celle de ses contemporains, l'éloquence du député de l'Eure n'est exempte.

« J'ai hâte maintenant de quitter le rôle ingrat de censeur et de donner à l'ouvrage que je viens de critiquer les éloges qu'il mérite.

« L'auteur de la biographie de Buzot a fait une œuvre de très réelle valeur, et il a apporté une contribution importante à notre histoire locale. Si l'on peut regretter qu'il ait adopté une méthode trop exclusivement narrative, on ne peut nier qu'il ait été un narrateur fidèle, exact et complet.

« Il serait d'ailleurs injuste de ne pas reconnaître que, si attentif qu'il ait été à disparaître, pour laisser parler les acteurs et les faits, sa personnalité se montre, s'affirme même en maint endroit du récit.

« Or, cette personnalité est tout à fait sympathique. L'écrivain, que nous ne connaissons pas encore, est un esprit distingué et délicat, appréciateur avisé du temps qu'il évoque, sachant juger hommes et choses avec une philosophie bienveillante, une admiration mesurée, une magnanime indulgence et parfois aussi avec une fine ironie. Si la biographie de Buzot est l'œuvre d'un homme mûr, nous la déclarerons assez remarquable pour que son auteur s'honore de la somme de travail et des qualités littéraires qu'elle représente. Si elle est l'essai d'un jeune, nous dirons qu'un pareil début sort tout à fait de l'ordinaire et légitime les plus belles espérances de succès pour l'avenir.

« Nous espérons donc que l'ouvrage sera imprimé, et nous ne doutons pas que les amis de notre histoire locale ne lui donnent une place très honorable dans leurs bibliothèques. Tous voudront avoir lu le charmant avant-propos, écrit d'une plume légère, artiste, élégante, qui est peut-être ce qu'il y a de plus parfait dans le volume, et comme style, et comme pensée. Ils seront séduits par le tour alerte et ingénieux de certaines pages, celles, par exemple, qui content les réunions des girondins chez Mme Roland : il y en a une qui trace de cette femme intéressante et compliquée un portrait exquis. Ils goûteront le chapitre où est retracé le retour de Buzot, homme devenu célèbre à Paris, dans sa province tout étonnée et fière de lui, où est reconstitué son *home* avec le mobilier de sa vieille maison de la rue de la

Petite Cité, bientôt proscrite avec lui ; et ceux consacrés aux troubles de l'Eure, à la magistrature de Buzot, qui témoignent d'une laborieuse investigation des archives du tribunal d'Evreux. Enfin ils ne pourront qu'applaudir le remarquable tableau, brossé avec une sûreté de pinceau et une intensité de couleurs singulières, où sont racontées, après l'échec de l'insurrection fédéraliste, la cruelle odyssée des proscrits et leur mort atroce.

« En résumé, Messieurs, si la biographie de Buzot n'a pas semblé à votre commission un ouvrage absolument sans défauts, elle ne fait nulle difficulté de reconnaître que les critiques qu'elle a cru devoir me charger de présenter en son nom sont plus que compensées par les qualités dont j'ai été très heureux de faire l'éloge.

*
* *

« Le mémoire sur Guillaume Alexis, prieur de Bussy, dit le bon moine de Lyre, n'a rien de littéraire ; on y chercherait en vain des effets de style dont, sans doute, l'auteur ne s'est point soucié. C'est une œuvre d'érudition historique et prosodique ; c'est aussi un pieux hommage rendu à un vieux Normand qui mérite de sortir du plus que séculaire oubli où dormaient, pour presque tout le monde, ses œuvres, et pour beaucoup son nom.

« Aussi bien, les savants et les curieux du passé feuilletteront seuls ces pages. Elles n'attireront ni ne retiendront les lecteurs qui aiment à lire vite des choses d'actualité pressante ou tout au moins d'assimilation facile, car elles demandent, pour être goûtées et com-

prises, un peu du travail qu'il a fallu pour les écrire.

« Ce travail, dont témoignent la bibliographie placée en tête du mémoire, les nombreuses notes qui accompagnent le texte, les rapprochements qui mettent Guillaume Alexis en parallèle avec d'autres écrivains de son époque, est digne de l'ordre illustre auquel appartenait le moine de Lyre : c'est un vrai travail de bénédictin.

« Le mémoire comprend deux cahiers : le premier renferme une étude biographique sur Guillaume Alexis, suivie de l'analyse de ses poèmes; le second a été employé à la transcription de son dernier ouvrage, le *Dialogue du Crucifix et du Pèlerin*, dont la plus récente édition de ses œuvres, en cours de publication, n'a pas encore donné le texte. Nous n'avons pas à juger ce second cahier qui, reproduisant ligne par ligne la plus ancienne édition, incunable de la Bibliothèque Nationale, n'est qu'un travail de patience méritoire. C'est dans le premier qu'il nous faut rechercher la critique, et aussi l'éloge du savant biographe et commentateur de Guillaume Alexis.

« La partie biographique est presque entièrement hypothétique. Il paraît probable que Guillaume Alexis s'appelait de son vrai nom Guillaume Hareng, et il est vraisemblable que le *Bussy* dont il était prieur, et que l'auteur a cherché vainement en Normandie, doit se prononcer *Boissy*. Il n'est pas improbable non plus que notre moine, qui paraît avoir quitté la studieuse retraite de Lyre pour faire pèlerinage aux lieux saints, ait terminé son existence par le martyre. Toutes ces possibilités sont habilement présentées et discutées, mais elles ne nous sont pas données comme des certitudes. Il n'y

a de certain que l'existence au xve siècle d'un religieux qui a longtemps habité l'abbaye bénédictine de Lyre, qui s'appelait ou se faisait appeler Guillaume Alexis, et qui versifiait avec abondance. Aussi le mémoire est-il consacré presque en entier à analyser ses poèmes et à en faire de copieuses citations.

« L'épreuve est sérieuse pour Guillaume Alexis; il s'en tire assez bien, et le lecteur ne saurait lui garder rancune ; son œuvre est intéressante.

« Les curieux du vieux temps et du vieux langage trouveront dans le volumineux bagage poétique, que le biographe commentateur étale devant eux avec amour, une très grande fécondité de versification, une adresse de virtuose à rechercher les difficultés et à les vaincre; en outre, par moments, beaucoup de fraîcheur et de charme.

« Telle chanson de voyageur chevauchant dans la campagne normande, telle prière à la Vierge, tel portrait de vieillard ont la verve aimable des Vaux de Vire, captivent et émeuvent comme du Gringoire ou du Villon. En le lisant, on se représente le bon moine dans ses promenades au jardin de l'abbaye, lançant à sa muse des défis, s'exerçant à équivoquer ses rimes et à torturer son esprit, mais parfois aussi se laissant aller aux inspirations simples et naïves que trouvères et chansonniers de France savaient si bien passer à l'alambic de leur vieillotte et inimitable grâce.

« Aussi éprouverait-on pour Guillaume Alexis une sympathie que n'altérerait point l'ennui embusqué parfois sous les quintessences de son style ou surgissant des tours de force de sa prosodie, si son biographe, par un excès d'admiration, ne le desservait quelque peu auprès du lecteur.

« Cette observation est à peine une critique, tant est naturelle et honorable la passion que le chercheur finit presque toujours par éprouver pour celui qu'il a découvert. Il étudie le poète qu'au prix d'un long labeur il vient d'exhumer, d'abord avec une curiosité respectueuse, bientôt avec un croissant enthousiasme; il a pour lui, à cause de la peine qu'il lui a donnée, une gratitude qui peu à peu devient de la tendresse : le poète ressuscité c'est sa chose, son enfant, car il l'a fait revivre... il se réjouit en son cœur d'avoir remis un homme au monde. Cette paternité d'un genre tout spécial rend le chercheur plus qu'indulgent pour le trouvé. Il n'a plus d'yeux pour les défauts ; il ne songe plus à comparer ni à se souvenir : il admire.

« Mais le lecteur, qui n'a eu ni les joies de la découverte ni les soucis de l'exhumation, examine avec plus de froideur, quelle que soit d'ailleurs sa bienveillance, le revenant qu'on lui soumet; et lorsqu'on l'engage à trouver qu'il n'existe point de poète contemporain du bon moine de Lyre qui lui soit comparable pour les idées, pour la clarté du style et la vivacité, l'envie de comparer le prend et sa mémoire se met en garde.

« Alors les vers du vieux Villon s'en reviennent chanter à son oreille, et leur mélodie familière fait frémir d'autres lyres dans le passé qui, du XIIIe au XVe siècle, redevient pour lui étrangement sonore. Du lointain des âges se lèvent des noms avec des harmonies, et instinctivement dans cette foule, dans ce concert, il choisit les poésies normandes, les noms du pays. Roger d'Andeli, Richard de Sémilly, Jehan Le Chapelain, Olivier Basselin, Alain Chartier et tant d'autres passent dans son souvenir en disant : « N'est-ce pas, ami, que « nous valions

bien Guillaume Alexis ? » Et à tous il ne répond pas : « Non... »

« Nous ne voudrions pas, Messieurs, chagriner par une plus longue critique l'auteur très distingué du mémoire sur Guillaume Alexis. Nous ne nous arrêterons donc pas à lui faire observer que le rythme, la rime, la coupe des strophes, les particularités prosodiques sur lesquelles il attire avec instance notre attention et qui semblent avoir à ses yeux une importance prépondérante, n'en ont en réalité qu'une secondaire lorsqu'il s'agit de juger le poète, et que nous savons plus de gré au moine de Lyre pour les fraîches inspirations que nous avons relevées dans ses œuvres que pour les subtilités et les recherches pénibles où nous aimerions le voir se complaire moins souvent.

« Nous n'insisterons pas non plus sur l'intérêt qu'il y aurait eu, peut-être, au lieu de s'attarder devant ce que j'appellerai la carcasse du style de Guillaume Alexis, à approfondir sa langue, à en étudier par comparaison le vocabulaire et la syntaxe ; et nous ne donnerons pas l'amertume d'un reproche à notre regret de constater que l'auteur du mémoire, emporté par son admiration trop exclusive, n'a pas songé sérieusement à situer son poète dans le mouvement littéraire, intellectuel et moral du temps où il vivait, non plus que dans l'évolution de la poétique française.

« Nous aimons mieux donner de sincères et mérités éloges à l'analyste patient et consciencieux qui nous a fait bien connaître le bon moine de Lyre ; et tout en regrettant de ne pouvoir vous engager à le mettre seul à la première place, nous serions heureux que vous voulussiez bien, comme nous, le juger digne de partager

le prix Lucien Fouché avec l'auteur du mémoire sur Buzot.

*
* *

« Si les deux ouvrages dont je viens de vous parler ont paru à votre commission devoir être placés hors de pair, elle a trouvé néanmoins de très sérieux mérites chez d'autres concurrents.

Nous vous demandons tout d'abord une mention très honorable pour une *Anthologie des poètes du département de l'Eure* depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, avec introductions, notices biographiques et critiques et morceaux choisis (devise : *Dispersa coëgi*). C'est un travail tout à fait digne de la sympathie des Normands de l'Eure.

« L'auteur est un connaisseur et un artiste ; un poète, lui aussi, peut-être ? Son style est aimable et facile ; sa critique impartiale, bienveillante, indulgente. Il connaît admirablement son XIXe siècle. Peut-être un érudit trouverait-il qu'il n'est pas documenté au même degré sur les siècles précédents, surtout sur la période du moyen âge qu'il a comprise dans son recueil ; et un de nos savants collègues a remarqué qu'il ne semble pas connaître l'édition de Roger d'Andeli de M. Héron, le Guillaume Alexis de la Société des anciens textes français, la notice de M. Deschamps sur Hays, de Pont-de l'Arche... Mais est-il possible de tout connaître ?

« Ses notices témoignent de vastes lectures, les morceaux qu'il cite sont bien choisis ; l'ensemble du recueil permet d'étudier avec fruit, après l'œuvre de nos vieux poètes, celle de nos trouvères contemporains ; et cette anthologie, restreinte aux régions qui ont formé notre

département, a quelque chose d'original et de nouveau.

« *L'Etude biographique et littéraire sur cinq personnages remarquables du département de l'Eure* (devise : *Pro Patria*) mérite également une très honorable mention.

« Les cinq personnages dont la vie et les ouvrages font l'objet de cette étude sont : Nicolas de l'Aide, dit le cardinal de Nonancourt (1220-1308) ; l'abbé Charles Le Comte, prêtre, magistrat et musicien (1672-1749) ; l'abbé Michel Echard de Commanville, prêtre et littérateur (1650-1715) ; Jean Léonard de Dun d'Irreville, administrateur et agronome (1730-1793) ; et Jacques-François Mutel de Boucheville, poète, philosophe et homme politique (1730-1814). Chacune de ces biographies est consciencieusement approfondie par un érudit très épris de notre histoire locale et la possédant bien. On sent en le lisant qu'il aime d'un grand amour le pays où il est né peut-être et où il vit sans doute, et que la campagne entre les vallées de l'Avre, de l'Eure et de l'Iton n'a pas de secrets pour lui. On se l'imagine visitant pieusement les vieilles églises dont tant d'autres ont oublié le chemin, s'informant dans les mairies des papiers qui dorment dans la moisissure des fonds d'armoires, et feuilletant avec émotion les cahiers d'où s'échappe la poussière, jusqu'alors inviolée, des presbytères d'autrefois.

« Il fait revivre ainsi des figures auxquelles le lecteur se prend à sourire comme à de vieux amis retrouvés, et qui, empreintes de la mélancolie séduisante du passé, retiennent sa sympathie, réveillent en lui le culte de la province normande, sa curiosité pour ses souvenirs et sa piété filiale pour nos aïeux.

« La partie narrative de ces études est particulièrement bien traitée ; les documents sont disposés avec art, de manière à éveiller et à maintenir constamment l'intérêt. On y relève des traits de mœurs tels que, par exemple, la dispute entre l'abbé Le Comte et Jean Beaufils pour une question de préséance dans l'église de Nonancourt ; des faits d'histoire rurale, tels que les incendies de Marcilly ; des renseignements sur l'administration, la police, l'agriculture de notre région avant la Révolution, fournis par la biographie de M. d'Irreville ; et l'on éprouve un véritable délassement à vivre un instant de la vie d'une société toute différente de la nôtre, dont des hommes oubliés par la renommée, et ramenés par l'écrivain dans leur campagne ou dans la cure de leur village, nous font les honneurs avec une grâce d'ancêtres.

« La partie littéraire est plus sujette à critiques ; elle pourrait, à notre avis, être abrégée ; trop de citations d'œuvres qui ne méritent pas toutes suffisamment de revoir le jour alourdissent le texte ; enfin les amplifications et sonorités philosophiques du bon Mutel de Boucheville occupent un long et indigeste appendice dont la lecture distille assez vite un pénétrant ennui. Il faudrait donner de l'air, élaguer un peu... on aurait alors un ouvrage des plus attachants.

*
* *

« Il me reste, Messieurs, à parler de quatre mémoires ; je le ferai rapidement.

« La *Biographie de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux* (1142-1165) est un travail considérable ; votre

commission l'a examiné avec intérêt, mais elle n'a pas cru devoir l'admettre au concours pour le prix Lucien Fouché. Rien n'est moins certain, en effet, que la naissance de Philippe de Harcourt dans l'Eure, et c'est à l'église de Bayeux qu'il appartient par sa vie. Or le présent concours n'admettait que des sujets intéressant notre département.

« *L'Essai biographique et bibliographique sur Jean Gauthier Thirel de la Pinsonnière*, né à Fourmetot, et qui a laissé quelques poésies et une tragédie en vers, est écrit avec distinction. Comme le personnage est plus intéressant par sa vie pendant l'émigration que par son œuvre littéraire, on peut regretter que la partie biographique soit trop peu développée. Le sujet aurait gagné en intérêt si l'auteur l'avait rattaché, par les circonstances de la vie de Thirel, à l'histoire générale, toujours si passionnante, de la Révolution. On peut aussi reprocher à l'élégant écrivain de pécher quelquefois par un excès de recherche qui aboutit à la préciosité.

« La *Notice sur l'abbé Legendre, arboriculteur*, n'est pas non plus sans valeur ; elle se lit avec plaisir. Les vingt-neuf pages du manuscrit contiennent ce qu'on sait de l'existence et des ouvrages d'Antoine Legendre, né au Vaudreuil, aumônier du roi Louis XIII, contrôleur des jardins fruitiers du roi, curé d'Hénouville, près de Duclair. Elle trace un portrait sympathique de ce bon curé amateur de jardins et reproduit une jolie pièce dans laquelle l'abbé Antoine Corneille, curé de Freville et frère du grand tragique, décrit le presbytère d'Hénouville.

« Je n'aurai rien oublié lorsque j'aurai signalé un

Mémoire sur les Grands Hommes de l'Eure. L'auteur de ce mémoire nous a présenté une sorte de dictionnaire renfermant des notices, pas toujours très exactes et souvent incomplètes, sur des personnages dont la plupart gagneraient à n'être point assommés du titre de grand homme, trop lourd à porter pour eux. Le mieux qu'on puisse dire de ce manuscrit, c'est qu'il constitue le plan honorable d'un ouvrage qui pourra être intéressant.

*
* *

« J'ai terminé, Messieurs, et je me résume. Nous demandons que le prix Lucien Fouché soit partagé également entre les manuscrits n° 8 (devise : *Semper in alto*) et n° 4 (devise : *C'est ung plaisant homme entre mille*). Nous vous prions également d'accorder deux mentions honorables au n° 3 (devise : *Dispersa coëgi*) et au n° 1 (devise : *Pro patria*[1]).

« Enfin nous croyons être les interprètes fidèles de votre unanime sentiment en adressant à tous les concurrents qui ont fait à la Société libre de l'Eure l'honneur de lui soumettre leurs travaux des félicitations dont les quelques critiques auxquelles nous obligeait l'examen sérieux que nous avions le devoir de faire ne peuvent faire mettre en doute la cordiale sincérité. »

[1] Les conclusions du rapporteur ont été adoptées et l'ouverture des enveloppes cachetées renfermant les noms des lauréats a fait connaître que l'auteur du manuscrit n° 3 sur Guillaume Alexis est M. l'abbé Guéry, aumonier du Lycée d'Évreux, membre de la société et que le n° 4 sur Buzot, a pour auteur M. Jacques Hérissay à Evreux.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INAUGURATION

D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

A LA MÉMOIRE DE

L'ABBÉ LE GALLOYS DE BOIS-DAVID

(Surnommé le Médecin des Pauvres)

En l'Église de Grand-Camp, le 22 octobre 1905.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ GUÉRY, AUMÔNIER DU LYCÉE D'ÉVREUX
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Fortis est ut mors dilectio.
La charité est puissante comme la mort.
(Cant. ch. VIII, § 6).

Un jour, dans la solitude, un vieux moine a chanté. Si jeune était son cœur, demeuré vierge; si ardente sa lèvre, amie des psalmodies, que le chant de ce séraphin a traversé les siècles.

Les âmes en ont mille fois répété les strophes tendres et brûlantes. Sans jamais se lasser, elles ont modulé sur tous les tons le délectable et mélancolique : « rien n'est plus doux que l'amour, rien n'est plus fort, rien n'est plus sublime, rien n'est plus large, rien n'est plus délicieux[1] ». L'amour est une grande chose !

L'amour de Jésus a toutes les générosités. Qui donc a pu révéler au vieux moine, à cet incomparable auteur

[1] *Imitation*, liv. III, ch. V, n° 3.

de l'Imitation de Jésus-Christ, une si belle doctrine ? C'est au pied de l'autel qu'il a compris les triomphes de l'amour. Du tabernacle lui est venue par ondées lumineuses cette science profonde du cœur de Dieu et du cœur de l'homme : « L'amour est la souveraine puissance ! »

Le vieux moine a raison.

Depuis le jour, en effet, où Jésus apporta dans le monde le grand précepte de la charité, appuyé par son exemple — un exemple sanglant consommé sur le Golgotha — depuis ce jour, dis-je, tous ceux qui l'ont sérieusement médité se sont efforcés, selon leurs moyens, de le mettre en pratique. Inutile de vous citer ici les grands bienfaiteurs de l'humanité, vous les connaissez.

Il me suffira de vous montrer, dans une rapide esquisse, que tel a été le constant mobile de celui que la Société libre de l'Eure, section de Bernay, veut honorer aujourd'hui, en posant, dans votre charmante église où il repose depuis plus de cent quarante ans, une plaque commémorative avec cette élogieuse inscription : MÉDECIN DES PAUVRES.

Adrien-Robert Le Galloys de Bois-David naquit le 26 avril 1697, à Bernay[1], où ses ancêtres habitaient depuis près de trois cents ans, en qualité de notaires, ou, comme on disait alors, de tabellions. Fils d'un avocat assez fortuné, il reçut une instruction soignée qui lui permit de devenir maître ès-arts de l'Académie de Bourges. Sur le désir de ses parents, il embrassa l'état ecclésiastique et, après avoir reçu, en 1724, la prêtrise, il revint dans sa famille, rue de la Poterie, où, tout en

[1] Voir notice de M. l'abbé Guéry sur l'abbé Le Galloys, in-8°. Brionne. E. Amelot, 1903.

rendant quelques services à sa paroisse, il commença, par charité, à donner des consultations aux malades pauvres, leur indiquant certaines plantes comme très efficaces et peu dispendieuses.

Pour bien comprendre la conduite de ce jeune prêtre, il faut jeter un regard sur ce qui se passait à cette époque. On était sous le règne de Louis XV qui venait, après la mort scandaleuse du triste Régent, de prendre le pouvoir. Ceux qui, à la suite de l'effroyable banqueroute de Law, avaient gardé quelque fortune, la dissipaient dans les fêtes mondaines, dans des jeux effrénés, dans des orgies sans nom. On pressurait les malheureux fermiers pour en extorquer quelques louis qui allaient s'engloutir dans l'abîme parisien. Nulle affection dans les familles, nul sentiment de commisération pour autrui, un seul mot brillait comme en lettres de feu au-dessus de la grande ville : PLAISIR ! PLAISIR ! Jamais on ne vit tant de fleurs et tant de rubans, tant de bergers et tant de bergères !

Siècle impie et châtié, a dit Victor Hugo !

Et pendant ce temps, que devenait le bon peuple, le vrai peuple de France ? Il était dans la plus noire misère ! « A la banqueroute, au bouleversement des monnaies et « du commerce s'ajoutait la disette ! Dans le courant de « l'été 1725 l'extrême cherté du pain avait excité de « violentes émeutes au faubourg Saint-Antoine, à Rouen, « à Caen, à Lisieux. Aux émeutes urbaines pour les « grains succédèrent les émeutes rurales contre un « nouvel impôt (le cinquantième) : des bandes de femmes « armées de fourches parcouraient les campagnes au « son du tambour, en menaçant de brûler quiconque « percevrait ou paierait l'impôt. Pendant les premiers

« mois de 1726, la situation ne fit qu'empirer[1]. » Voilà quel était l'état réel des provinces et surtout de la Normandie, quand notre jeune prêtre revint dans sa famille.

Comprenez-vous maintenant qu'un tel spectacle ait eu une influence considérable sur sa vocation? Si le peuple manquait de pain, si des troupes de 10 000, de 15 000 pauvres parcouraient les campagnes, quel devait être leur désespoir quand, par surcroît, la maladie venait les abattre sur leur grabat? « Les hommes, dit un historien du temps, mouraient, dru comme mouches, de pauvreté et broutant l'herbe », et il ajoute qu'il était « mort plus de Français, de misère, depuis deux ans que n'en avaient tué toutes les guerres de Louis XIV. »

Adrien-Robert Le Galloys ne put rester insensible à la cruelle infortune du peuple. Libre, jouissant d'une certaine aisance, instruit des propriétés médicinales des plantes, et, disons-le, avec l'inexpérience de ses vingt-cinq ans, il crut que, pour faire le bien, il suffisait de le vouloir et d'accueillir à bras ouverts, comme des frères en Jésus-Christ, tous ces souffreteux.

Quelques années se passèrent dans cette douce illusion! Sitôt revenu de l'Église Notre-Dame de la Couture, sa paroisse, où chaque jour, avec une régularité exemplaire, il disait la sainte messe, il se mettait à la disposition des malades, écoutait avec sympathie leurs plaintes, leur donnait ses conseils, leur distribuait des remèdes, souvent une aumône, se montrait tout à la fois, comme saint Paulin le disait de saint Luc :

bis medicus, prius arte, deinde loquela
médecin du corps et médecin de l'âme.

[1] Henri Martin, t. XV, *passim*.

Mais c'était un calme trompeur qui précédait les plus violents orages. La tourmente éclata bientôt. Les médecins, les apothicaires, les chirurgiens, sous prétexte que les charités du jeune prêtre portaient, à leur corporation, un préjudice considérable, l'attaquèrent en justice, une première fois en 1733, puis de nouveau en 1735. Ne comprenant pas comment, par le don gratuit de quelques remèdes à de pauvres malades, qui manquaient même de pain, il pouvait nuire au corps de médecine, il persévéra dans sa ligne de conduite, se fiant à cet axiome : *Faites le bien et laissez dire.*

En réalité, les médecins aussi bien que les apothicaires bernayens ne subissaient aucune perte, puisque les clients d'Adrien Le Galloys étaient dans l'impossibilité absolue de payer, ou leurs consultations, ou leurs remèdes. Mais notre *médecin des pauvres* avait contre lui, d'abord l'absence d'un diplôme, ensuite un mot toujours effrayant pour un Français : *la loi*! Le lieutenant de police fit donc défense à maître Le Galloys, prêtre, d'exercer la médecine et de fournir des médicaments, sous peine de 500 livres d'amende. Ses ennemis pensèrent en être débarrassés et reprendre, parmi le peuple, toute leur tyrannique autorité. C'était bien peu connaître un prêtre zélé comme notre charitable médecin!

Fortis est ut mors dilectio, la charité est puissante comme la mort, je vous le disais en commençant. — Ayant constaté, par une expérience de dix années — les plus consolantes assurément de sa vie, — le bien qu'on pouvait faire au bon peuple de France, il s'efforça de renverser l'obstacle qui se dressait devant lui. Doué d'une énergie peu commune il se remit pendant huit ans à l'étude, obtint son baccalauréat en 1743 ainsi que sa

licence; l'année suivante enfin, son doctorat. Désormais le voilà en règle avec la loi, il est docteur-médecin et peut, en toute sécurité, exercer sa bienfaisance envers les déshérités de la fortune. Aussitôt il lance dans le public une grande affiche pour faire connaître à tous les jours et heures de ses consultations gratuites, de ses visites aux malades de la ville et des campagnes, et surtout l'ordre à suivre afin que les pauvres puissent entrer directement. Cet avertissement paraissait sous la protection de Dieu, de la sainte Vierge et de saint Luc, patron des médecins.

Vous devinez avec quelle joie les pauvres apprirent l'heureuse nouvelle et quelle affluence d'infirmes se pressa rue de la Poterie. On venait de tous les côtés! Outre ceux de la ville et des environs, nous avons trouvé des lettres de Lisieux, de Montreuil, d'Honfleur, du Merlerault, de Rouen, d'Évreux, de la Chapelle Bayvel, etc.

Et remarquez-le, il ne s'agit que des pauvres, tous ces malades arrivent avec un certificat de leur curé, attestant leur extrême indigence; à tous il donnait et consultations et remèdes. Sans doute, le plus souvent, ces médicaments consistaient en plantes recueillies dans les bois environnant la ville ou dans la riante vallée de la Charentonne, mais parfois aussi il était obligé d'avoir recours aux apothicaires. Ceux de Bernay, furieux contre lui, refusaient d'en vendre, alors il devait les faire venir, à grands frais, de Caen! En outre, ses études médicales et son doctorat avaient nécessité l'emprunt de sommes assez élevées, dont il faisait régulièrement la rente. Ses nombreuses et incessantes charités diminuèrent de telle sorte son maigre budget qu'il se vit obligé de vendre ses maisons de Bernay, puis ses terres de Grandcamp, plu-

sieurs fois son mobilier, enfin sa bibliothèque ! A chaque infortune la rage de ses ennemis s'accroissait, ils poussaient les créanciers à le faire saisir, à le ruiner par d'injustes procès, ajoutant la raillerie à leur méchanceté et lui disant *qu'il sentait plus le matelot de la Bouille que le bourgeois bien né*. Notre charitable médecin qui savait que le disciple n'est pas au-dessus du maître et que si Jésus-Christ a été insulté par ses ennemis sur la croix, bafoué, le disciple ne doit pas s'attendre à être mieux traité, les laissait dire, heureux, vous savez au prix de quelles peines et de quelles privations, d'avoir pratiqué le conseil évangélique.

Fortis est ut mors dilectio, la charité est puissante comme la mort. Après trente-sept ans entièrement consacrés aux pauvres, auxquels il sacrifia son intelligence, sa santé, son patrimoine, sa réputation, devenu lui-même presque aussi misérable qu'eux, sentant la mort venir, il voulut, pour s'y mieux préparer, se retirer à Grandcamp où lui restait, pour toute fortune, une petite masure au hameau de la Pasnière.

C'est là que mourut, le 20 septembre 1763, Adrien-Robert Le Galloys de Bois-David, docteur-médecin, prieur de Sainte-Radegonde en Poitou, loin de l'ingratitude de ses compatriotes, dans la paix la plus profonde, entouré de l'estime et de la sympathie de vos ancêtres. Aussi voulurent-ils que son corps reposât dans la grande allée de leur église, devant le crucifix.

Aujourd'hui ses compatriotes, mieux instruits, viennent en la personne des membres de la Société libre de l'Eure, section de Bernay, honorer sa mémoire par l'inauguration, dans cette église, d'une plaque commémorative qui vous rappellera que la charité chrétienne, le dévouement

à nos frères malheureux a toujours sa récompense non seulement au ciel, mais aussi, tôt ou tard, sur la terre.

Ayez donc sans cesse au cœur cette charité, cet amour du prochain qui est le plus beau commandement évangélique et n'oubliez jamais que « la charité est forte comme la mort ».

Fortis est ut mors dilectio!

LE CHATEAU GAILLARD

1197-1198

PAR M. LÉON COUTIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Orderic Vital nous apprend que, vers la fin du XIe siècle, il existait déjà à Andeli une citadelle attenant à la ville et non loin de l'église Notre-Dame [1].

[1] Orderic Vital. (*Édition de MM. Le Prévost et L. Delisle*, t. IV, p. 341) : « Exclusis itaque ingenis, Galli *castrum*[1] interius obtinuerunt et turmæ regis per *portas* violenter intraverunt, totamque villam nactæ sunt. Ricardus autem, filius regis [2], aliique municipes sic improviso impetu proventi sunt, et amissa intus et extra omni defensionis spe, ad aulam Sanctæ Virginis Mariæ [3] confugerunt. Denique Ludovicus rex, postquam præsidium cum totobargo possedit, Ricardum cum commilitionibus suis abire quo vellet præcepit pro reverentia *intemeratæ* matris, quæ Salvatorem mundi peperit, cujus opem et basilicam fideliter expetiit. Franci, recedente rege, oppidum quod in corde regionis ceperunt, diligenter servaverunt... »

Ce passage se trouve aussi reproduit dans Orderic Vital. Dom Bouquet. T. XII, livre XII, p. 717.

[1] Il s'agit ici visiblement d'une citadelle attenant à la ville, et qu'il ne faut confondre, ni avec le Château Gaillard, ni avec le Château de l'Ile (vis-à-vis le petit Andely), créés beaucoup plus tard par Richard Cœur de Lion. Au cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Nationale, le volume consacré au département de l'Eure contient sept vieux plans des Andelys, où se trouve indiquée l'enceinte fortifiée du Grand Andely : six tours se voient vers le Nord, sur le boulevard du Rempart (aucune sur le boulevard du Chapitre) ; sur le côté Ouest, une seule, en face la rue de la Pique, entre l'angle nord-ouest et la porte fortifiée de la Madeleine : au Sud, un fossé défendait le mur, qui n'avait qu'une seule tour située en face le couvent Saint-Jean, près du pont, et dont la base existe encore ; à l'Est, le mur seul existait. Actuellement, on ne voit plus que les trois tours du Nord, qui menacent ruine et que l'on devrait réparer.

[2] Richard, le second des fils naturels de Henri Ier, noyé dans le naufrage de la *Blanche Nef*.

[3] Église Notre-Dame du Grand-Andeli.

Cette citadelle fut prise par Louis le Gros, qui en chassa les troupes de Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1119, peu de temps avant la bataille de Brémulle[1].

Dans l'acte passé entre Richard et Gautier, Archevêque de Rouen, on cite à plusieurs reprises le manoir de l'Archevêque (Manerium); il se trouve aussi mentionné sur la charte de Jean sans Terre, comte de Mortain, relative à l'échange d'Andeli; mais il semble difficile de confondre ce manoir avec la citadelle mentionnée ci-dessus[2].

Dans les Rôles de l'Echiquier Normand de l'année 1198, conservés à la Tour de Londres et publiés par MM. Lechaudé d'Anisy et Charma, en 1852, on parle à plusieurs reprises du *Château d'Andeli;* et lorsqu'il s'agit du *Château Gaillard*, on le désigne sous le nom de *Château de la Roche*. Le passage suivant que nous lisons dans cet acte dissipe d'ailleurs toute espèce de confusion entre le manoir et le château : « *Manerium* de Andeli cum *novo castello de Rupe*. » Donc ce nouveau château fort en remplaçait un autre plus ancien, mentionné par Orderic Vital, ainsi que nous l'avons indiqué[3].

[1] (Orderic Vital. Traduc. Guizot, t. IV, livre XII, p. 307). La ferme de Bremulle dépend de la commune de Gaillarbois, canton de Fleury-sur-Andelle, à 5 kilomètres de cette localité et à 10 kilomètres des Andelys. Le lieu de la bataille a dû se trouver dans le voisinage de cette ferme. Pendant longtemps, les histoires de France ont mentionné la bataille comme ayant eu lieu à Brenneville, ce qui est une erreur aujourd'hui reconnue.

[2] A. Deville, *Histoire du Château Gaillard*, 1829 (p. 18 et 19), a reproduit ce contrat en fac-simile; une traduction de ce contrat fut imprimée, en 1643, à Gaillon (Eure). L'original se trouve aux archives de la Seine-Inférieure.

[3] Nous regrettons de n'avoir pu jusqu'ici retrouver l'emplacement du manoir, et c'est sous toutes réserves que nous proposerons l'endroit où s'éleva ensuite, au XVIe siècle, le manoir de Radeval ou Grande Maison,

L'année suivante, par le traité de Gisors, Andeli revint aux Anglais ; mais en 1167, Louis VII incendia la ville pour en chasser les troupes de Henri II, roi d'Angleterre. La lutte reprit avec plus d'ardeur sous Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. Par le traité de paix signé à Issoudun, le 5 décembre 1195, et confirmé en janvier 1196, Philippe-Auguste obtenait sur la rive droite de la Seine la forteresse de Gisors, et, sur la rive gauche, celles de Gaillon, de Vernon et de Pacy-sur-Eure[1].

Richard reconnut bientôt la faute qu'il avait commise en laissant aux mains de son adversaire les portes de Rouen ; car, dès son retour de Terre Sainte, il avait construit vers 1175, à Orival, le Château de la Roche Fouet[2], dont la situation et le plan plus réduit, offraient des analogies avec le Château Gaillard, et réparé le château de Moulineaux (Seine-Inférieure).

Afin d'atténuer les conséquences de ses accords avec Philippe-Auguste, il se fit céder par l'abbaye de Jumièges, le pont et la citadelle de Pont-de-l'Arche ; puis il chercha entre Gisors et Vernon l'assiette d'une nouvelle forteresse qui interceptât le cours de la Seine et couvrît la capitale de la Normandie. A la suite de la convention

détruit en 1822, et situé près de l'ancien couvent de Saint-Jean, dans l'angle Sud-Est des vieilles fortifications des Andelys, à 100 mètres environ de l'église Notre-Dame.

[1] Ce traité contenait le fameux passage : *Andeliacum non poterit infortiari*, ce qui impliquait que Richard ne devait pas y établir de nouvelles fortifications ; car nous avons vu qu'un siècle avant, il existait bien une citadelle au Grand Andeli.

[2] Il ne reste que des pans de murs informes du donjon, à 30 mètres au bord de la partie abrupte de la Roche : au milieu du bois, on ne peut distinguer aucune autre trace de substructions. A cause du peu de largeur du terre plein, nous ne pouvons supposer que cette forteresse ait même pu représenter la moitié de l'étendue du Château Gaillard.

d'Issoudun, les deux monarques remirent le fief d'Andeli à l'archevêque Gautier de Coutances, sous certaines conditions.

Ce prélat n'admettant pas le traité, jeta l'interdit sur cette partie de la Normandie ; mais, comme il ne put s'entendre avec Richard sur le partage de ce qui leur revenait, tous deux sollicitèrent l'intervention du pape, Célestin III, qui leva l'interdit, le 29 avril 1197.

Pendant les négociations, Richard violant une des principales clauses du traité : « *Andeliacum non poterit infortiari* », avait fait des retranchements et jeté les fondations du Château de la Roche, qui devait s'appeler plus tard le Château Gaillard.

Dès le mois de mai 1195, l'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances, écrivait à son ami Raoul de Dicet, doyen de l'église de Londres : « ... Notre roi s'est saisi d'Andeli... et contre notre défense, a commencé à construire des fortifications dans notre île... ; non seulement il retient notre île, mais encore il s'est emparé d'une bonne partie de notre domaine qu'il travaille à fortifier de fossés et de barbacanes. »

L'archevêque de Rouen finit par céder le domaine d'Andeli à Richard[1] ; et, par le traité du 16 octobre 1197, il reçut en échange les domaines de Dieppe, Bouteille, Louviers, la forêt d'Aliermont et les moulins de Rouen, qui appartenaient au roi d'Angleterre.

Cet échange fut approuvé par une bulle du pape Innocent III, datée du 26 avril 1198[2].

[1] *Manerium de Andeli, cum novo castello de Rupe*, le manoir du château d'Andeli, avec le nouveau château de la Roche.

[2] La bulle est conservée aux archives de la Seine-Inférieure (R. de Hoveden, IV, 14; R. de Dicet, II, 148 et suiv.) Deville l'a reproduite dans son *Histoire du Château Gaillard.*

DESCRIPTION DES FORTIFICATIONS

1° *Château de l'Ile.* — Richard commença par donner plus d'importance aux retranchements que l'archevêque

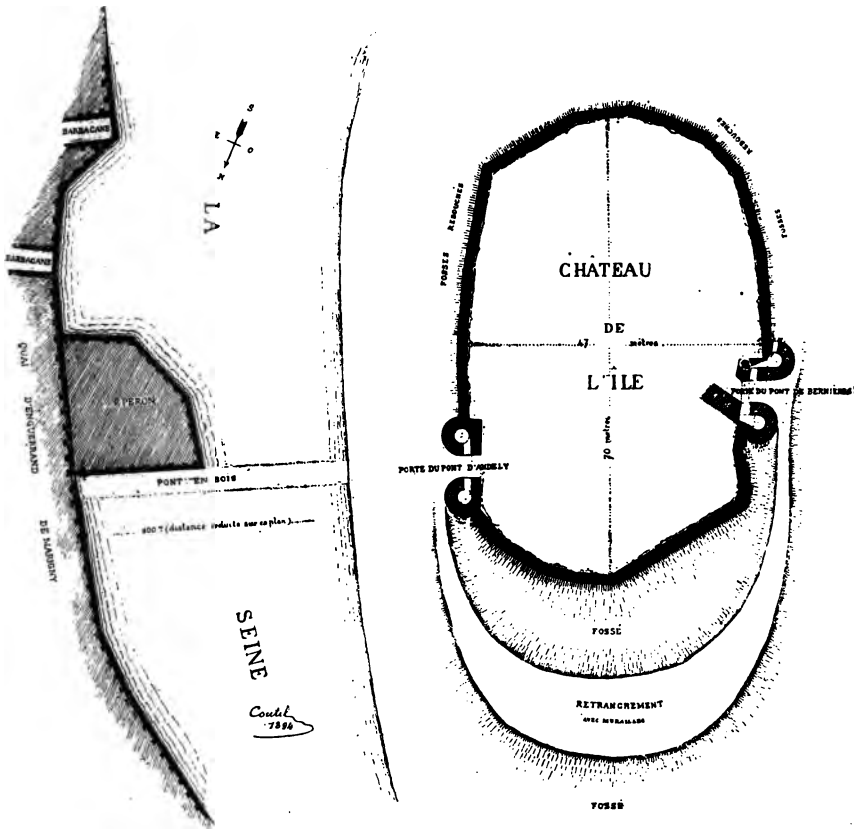

Gautier avait établis dans l'île, en face du Petit Andely; il y fit faire des logements pour une garnison, le tout entouré d'une enceinte de murs de $1^m,60$ d'épaisseur, formant un polygone irrégulier de vingt-deux côtés :

dans le sens de la longueur, le diamètre de la citadelle mesure 70 mètres, et dans la largeur 47 mètres, correspondant à une superficie de 26 ares 50. Les murs, probablement crénelés et entourés de fossés actuellement rebouchés, étaient protégés à l'Ouest par une haute palissade sur un talus, au centre duquel devait exister un petit mur se reliant aux portes; on voit encore le fossé et ce talus, qui renferme des fondations en moellons dont la présence serait difficile à expliquer autrement. Un pont de bois jeté sur les deux bras du fleuve, pour unir l'île aux deux rives, et deux portes défendues chacune par deux tours permettaient à la garnison d'aller et de venir. Nous avons pu retrouver l'emplacement de ces tours, qui sont recouvertes de près d'un mètre de terre. Par sa forme, cette enceinte rappelle celle des Comtes de Flandre, à Gand, construite en 1180; de Pons, prise par Richard, en 1179; de Steinsberg, entre la Forêt Noire et l'Odenwald, datant également de la fin du XIIe siècle.

Guillaume Le Breton et Guillaume Guiart, son traducteur[1], disent qu'une tour dominait l'enceinte et qu'à l'intérieur, Richard avait construit une demeure royale, digne d'être habitée par le plus grand des princes. Nous avons sondé le sol de l'enceinte, et n'avons trouvé aucunes substructions autres que les murs situés à l'Est, où le propriétaire de l'île y a aménagé sa maison d'habitation; et un pan de mur se dirigeant en dedans de l'enceinte, près de la porte du pont de Bernières. Comme l'enceinte est occupée par un jardin planté d'arbres fruitiers, les fondations sont presque toutes arasées profon-

[1] Guillaume Guiart. *Branche des royaux lignages.* (Manuscrit de la bibliothèque Richelieu n° 10298).

dément, à 1 mètre ou 1^{m},50 au-dessous du sol actuel. Par les très basses eaux, on voyait encore, il y a quelques années, les fondations d'une pile servant à attacher le pont contre l'île de Gardon, du côté de Bernières (*ponte qui vadit per mediam insulam de Gardon*), près du moulin de Gardon, dont les piles existent encore et qui avait été construit par Richard pour alimenter la garnison du château de l'Ile.

On voit également, un peu au-dessus du niveau du cours normal de la Seine, la base de l'éperon qui servait à maintenir l'autre partie du pont contre le quai du Petit-Andely (*ponte qui vadit inter duas insulas*) : cet éperon mesurait 21 mètres de longueur et 20 de saillie; sur le côté sud était un escalier actuellement masqué par les terres d'alluvion : cet escalier et cet éperon, qui gênaient le halage des bateaux furent rasés, en 1850.

2° *Enceinte de la Culture.* — Sur le terre-plein fermant la vallée du Gambon, Richard fit tracer, vers la fin de 1195 et en 1196, une vaste enceinte protégée par des tours en pierre et en bois, avec des plates-formes et des ouvertures pour les arbalétriers, qui renferma bien vite quelques milliers d'habitants[1] : elle répondait à peu près au Petit-Andely actuel, mais à cette époque, elle portait le nom de la Culture (Couture), qui devint ensuite Andeli-le-Jeune.

C'était un quadrilatère défendu à l'Ouest par la Seine : le mur de ce côté allait du pied de la falaise, c'est-à-dire de la porte Saint-Jacques, au pied du Château Gaillard. On retrouve ce mur sur plusieurs points, notamment dans la rue des Petits-Varreaux, sur une

[1] Dom Bouquet. *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 75.

longueur de 30 mètres et $0^m,70$ d'épaisseur. Le boulevard de la Gare l'a coupé, mais il se prolonge encore sur 50 mètres, dans toute la longueur de cette petite rue.

La route de Vezillon se trouvait fermée par la porte Pinaude, dite Hazard, qui était très étroite et ne donnait passage qu'à un chariot à la fois : elle était défendue par deux tours dont les fondations existaient encore, vers 1850. Le mur d'enceinte remontait à angle droit pour se rattacher à environ 60 mètres de distance, à la tour du Colombier et à l'ensemble de la forteresse ; mais un autre mur de $1^m,60$ d'épaisseur, parallèle à la route et distant seulement de $2^m,40$ de celui-ci, s'avançait à 40 mètres plus loin, jusqu'au chemin qui conduit au pont actuel. Sur ses fondations, on a construit récemment, un mur servant de limite aux jardins conquis sur l'ancien bras du Hamel. Entre ce bras de la Seine, actuellement rebouché, et le mur, mais contre celui-ci, existait un chemin pavé qui a été retrouvé, en 1893 ; il était à 1 mètre en contre-bas de la route actuelle des Andelys à Gaillon. Cette découverte confirme ce que Brossard de Ruville avait mentionné, d'après une *Description des Andelys et du Château Gaillard*, manuscrite et rédigée par un nommé Gilles, entre 1685 et 1710.

L'estacade. — Une estacade composée de trois rangs de pieux carrés en chêne et destinée à intercepter la navigation s'étendait de la porte Hasard jusqu'à l'autre côté de la rive gauche de la Seine. Cette estacade était protégée par des ouvrages palissadés établis le long du fleuve. On a peine, toutefois, à comprendre comment on a pu enfoncer au centre de la Seine des pieux d'au moins 8 à 10 mètres, mais cette difficulté se présenta

aussi pour établir les piles de bois qui servirent aux deux parties du pont en bois, des deux côtés du Château de l'Ile, mesurant 96 mètres de longueur pour la partie de la rive droite et 130 mètres pour la partie de gauche. De plus, cette estacade, offrant une énorme résistance au courant, aurait dû être emportée par les hautes eaux, pendant l'hiver, car nos barrages actuels sont maintenus par d'énormes piles en maçonnerie établies profondément dans le sol ; et pour les soulager, on enlève les aiguilles de bois ou vantaux métalliques, lorsque le niveau s'élève trop. Cette estacade constituait donc un des détails les plus surprenants des ingénieux moyens de défense inventés par Richard Cœur de Lion[1].

A l'Est, le mur d'enceinte était précédé par une chaussée, à l'extrémité de laquelle se trouvait une porte ; il était naturellement défendu par le Vivier, qui couvrait toute la partie inférieure de la vallée et dont les eaux se déversaient dans la Seine par deux bras traversant le Petit Andely, et passant sur deux ponts qui furent encastrés dans le quai construit au commencement du XIVe siècle par Enguerrand de Marigny. Le pont Mercadier (*ponte Makade*), près de la porte Saint-Jacques, existe encore près de l'hospice. A 50 mètres de l'éperon du pont de l'Ile se trouvait un canal voûté, actuellement masqué par les remblais du quai et portant encore, dans ces dernières années, le nom de Barbacane, bien que l'ouvrage fortifié qui le surmontait ait disparu depuis longtemps. Quant à l'autre pont, il a été refait sur l'em-

[1] La Seine mesure en cet endroit 200 mètres de largeur, la profondeur maxima en été est de 5 mètres. et en hiver de 8 mètres environ : les pieux devaient être enfoncés d'au moins 3 mètres dans le lit du fleuve ; donc ils mesuraient au milieu de 8 à 11 mètres : on dut employer d'énormes chênes entiers, et on se demande comment on exécuta un travail aussi difficile.

placement de l'ancien et se trouve à l'embouchure du Gambon (*Ganboon*) dans la Seine. Cette embouchure était primitivement près de la rue du Quai; elle fut modifiée par Richard et reportée plus en amont, lorsqu'il établit le moulin converti actuellement en scierie. L'entrée et la sortie de chacun de ces deux bras du Vivier étaient protégées par des barbacanes.

La porte *Hasard* qui commandait la route de Gaillon se trouvait près de là, en contre-bas du Colombier.

Près de ce pont et de l'embouchure du Gambon, on voit encore au pied de la montée du Château, les vestiges du mur d'enceinte de la Couture qui remonte le long du chemin conduisant aux ruines. Une construction était adossée à ce mur ; une première partie, voûtée en ogive, était de niveau avec la route[1].

La partie centrale a été remplacée par une maison d'habitation ; et, à côté, on voit la continuation de l'édifice sur une longueur de 6 mètres, avec 6 amorces de fenêtres dont la partie supérieure seule existe : elle se compose d'une arcature trilobée rappelant un peu, mais plus simplement, celle des machicoulis de nombreux châteaux du XVe siècle des bords de la Loire : à 2 mètres au-dessus, on remarque un bandeau de pierre[2].

[1] Elle servit de prison jusqu'à la Révolution ; et pendant la Terreur, de paisibles habitants des Andelys furent descendus dans les caveaux saturés d'eau, situés au niveau de la Seine et connurent de plus mauvais jours que les prisonniers de la Bastille, car on avait l'ordre pour certains de les laisser mourir de faim.

La petite fille du geôlier, encore existante, nous a raconté que son grand-père avait risqué sa tête certain jour, pour avoir favorisé l'évasion de ces innocentes victimes de la cruauté révolutionnaire.

[2] Parallèlement à cet édifice, mais à droite de la montée, et soutenant les terres de la villa des Charmilles, on peut voir un énorme mur construit, en 1903, avec de très grosses pierres provenant de la démolition de l'ancienne fabrique de draps du Petit Andely ; ce mur n'a, par suite, aucun rapport avec l'enceinte du château.

Le mur d'enceinte de la Culture s'appuyait ensuite à une tour carrée dont la partie supérieure a été transformée; puis il longeait le chemin conduisant à la forteresse et, vers le Nord-Est, à 30 mètres du cimetière du Petit Andely, il formait un angle obtus et se dirigeait vers la rue des Petits-Varreaux, où nous l'avons déjà signalé.

CHATEAU DE LA ROCHE

Ces quelques murailles n'auraient pas suffi à arrêter une armée nombreuse; c'est pourquoi Richard avait choisi la colline abrupte qui prit, à cause de sa situation, le nom de Château de la Roche, nom qui devint successivement le Château Gailard, Guallard et Gaillard. Plusieurs auteurs rapportent que, peu après sa construction, Richard se serait écrié à la vue de cette belle forteresse : « *C'est un Château Gaillard.* » Guillaume Le Breton cite le mot *Gaillardum :* « Totam munitionem illam vocavit *Gaillardum*, quod sonat in Gallico Petulantiam » (p. 75). Ce nom est cité aussi par les auteurs contemporains Gautier de Gisbourn et Bromton [1].

Ouvrage avancé. — Il fit d'abord pratiquer dans le

[1] Dans un article publié par l'*Impartial des Andelys*, du 8 août 1906, *Sur l'étymologie du Château Gaillard*, l'auteur rappelle que le *Gaillard d'avant*, le *Gaillard d'arrière* et le *bout-avant* sont les parties principales d'un navire que l'on défend; il identifie la forteresse de Richard, construite sur un promontoire dominant la Seine, à un navire. Malheureusement pour cette hypothèse, le donjon de Boutavent se trouve à 3.400 mètres du Château Gaillard !

Nous n'aurions pas cité cet article, si l'auteur ne traitait à la légère ceux qui ont écrit sur les origines de la forteresse, dont il n'a même pas lu attentivement les principaux travaux, puisqu'il les cite de travers.

Au lieu d'instruire les lecteurs, les journaux faussent souvent leur esprit avec des fantaisies qui ont la prétention d'être sérieuses.

promontoire qui communique avec la plaine une large tranchée de 10 à 12 mètres de large et d'environ 13 mètres de profondeur. A l'extrémité sud et en dedans du fossé, il éleva une première enceinte ayant la forme d'un triangle dont la hauteur mesure 47 mètres et la base 28 mètres ; à son sommet et sur ses flancs se trouvaient de fortes tourelles destinées à battre le pied des murs de $2^m,60$ d'épaisseur. Cette partie triangulaire de la forteresse était la moins heureusement comprise ; sur la capitale restaient un angle mort et un secteur que les tours placées sur les flancs battaient mal, et où l'ennemi était défilé des coups de la place s'il parvenait à rendre intenable la plate-forme de la tour. Cette disposition était d'autant moins heureuse que les approches n'étaient pas escarpées, comme les rochers sur lesquels est édifiée la seconde enceinte, par suite ne favorisaient pas les ricochets des projectiles et se prêtaient à la mise en batterie des catapultes et autres engins de jet, et à la manœuvre des tours de charpente destinées à l'attaque.

Au Sud-Est, dans la grosse tour qui porte, on ne sait pourquoi, le nom de tour de la Monnaie et qui, à la fin du XVIIe siècle portait le nom de tour Saint-Jacques[1], on voit au centre les traces d'une porte de $1^m,10$ de largeur, ainsi qu'un escalier en spirale dont les marches en pierre, actuellement enlevées, mesuraient $0^m,90$ de largeur : il était construit dans l'épaisseur du mur et devait servir aux défenseurs à porter rapidement au sommet des murs les projectiles destinés à défendre ce point, le plus vulnérable de toute la forteresse ; c'est le

[1] De Ruville. *Histoire des Andelys*, t. II, p. 30.

seul escalier en maçonnerie dont l'existence soit certaine.

Dans la partie supérieure de la tour se voient deux fenêtres; elles s'évasent vers l'intérieur de l'ouvrage. Le diamètre de cette tour est de $3^m,80$, et l'épaisseur des murs de 4 mètres; près d'elle, on voit encore une large fenêtre à embrasure.

Dans l'angle Nord-Est de l'ouvrage existait une porte de $2^m,50$ de largeur, défendue par une petite tour de $2^m,90$ de diamètre, qui lui était accolée et qui a pu abriter un escalier; dans ses murs, on distingue encore la cheminée servant à chauffer le corps de garde attenant. Cette porte avait l'orientation et les dimensions de celle de la seconde enceinte. On se demande où pouvait s'appuyer le pont franchissant ce fossé, lequel a près de 20 mètres de largeur; ce qui ferait croire qu'à cette porte, comme à celle qui faisait communiquer les deux parties de la forteresse, on avait établi un pont volant en bois de 25 mètres environ, pouvant être détruit à la première alerte : on ne voit pas non plus de cavités pour le passage des palans, leviers ou fléaux de bascule, mais des raînures pour le passage d'une herse en fer, (hericius). Près de cette porte, M. Malençon a découvert, en 1885, les bases d'un escalier en hélice, conduisant sans doute à la partie supérieure des murs, aux hourds et aux coursières; car justement sur la courtine Est, on remarque encore à l'extérieur les vestiges des créneaux et des merlons, ainsi que les archères. Mais ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est de voir en dessous plusieurs trous traversant la muraille dans toute son épaisseur et des débris des poutres de chêne formant les supports des hourds en bois. Nous avons vu jadis ces

pièces de bois plus apparentes, mais elles ont diminué de grosseur, et il est grand temps de sauver ce sommet de courtine par une consolidation bien comprise, en faisant valoir toute sa valeur archéologique. A l'intérieur, le sommet du mur formait un épaulement pour l'emplacement de la coursière et permettre aux défenseurs de recevoir des renforts ou des projectiles; le tout était couvert. Le plancher des hourds était percé pour favoriser le tir plongeant et battre complètement le pied des murs, ainsi que le fossé d'approche contre la sape. On comprend l'avantage que ces hourds donnaient, au lieu des simples créneaux et archères primitivement installés; mais en cas d'incendie ou destruction des hourds, les créneaux et les archères pouvaient encore abriter l'assailli pour le tir oblique. Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'au Château Gaillard, des hourds surmontaient toutes les courtines; tandis qu'au donjon, on avait établi des machicoulis en pierre (d'ailleurs d'une forme très primitive). Les archères furent employées depuis le XIIe siècle, et nous en voyons dans toute la hauteur du redan ouest de la première enceinte, à l'endroit le plus escarpé. Là, comme sur la courtine de l'ouvrage avancé, l'appareillage des pierres est formé d'assises alternant et de deux tons différents; l'on peut se demander si c'est dans un effet décoratif ou de solidité que la nature des pierres diffère, ou bien une reminiscence des mosaïques des forteresses de la Syrie et de la Palestine, datant de la même époque. Quant à l'angle Ouest de l'ouvrage avancé, il pouvait être défendu par une tour pour rétablir la symétrie avec l'autre angle; mais, toutefois, c'est une pure hypothèse, car les démolitions opérées, au début du XVIIe siècle, ont tellement altéré

les fondations, sur ce point, qu'il a été impossible à M. Malençon de les retrouver[1].

Mais comme le côté opposé est resté plat à l'Est, on peut aussi supposer qu'il n'y avait rien à l'Ouest; du reste, les deux tours d'en face suffisaient à le défendre.

A l'intérieur de cet ouvrage avancé existaient quelques logements dont on a retrouvé les fondations et une sorte de silo de 3 mètres sur 4 mètres.

Un large fossé de 10 mètres de largeur séparait ce premier ouvrage de la forteresse proprement dite; ce fossé fut continué sur le flanc Ouest pour rendre ce coteau tout à fait inaccessible; un pont mobile en bois que l'on pouvait manœuvrer de l'intérieur du château et enlever à la première alerte reliait cet ouvrage avancé avec la citadelle. Guillaume le Breton en parle dans sa Philippide; et, d'après les ruines qui existent aujourd'hui, nous avons cru devoir le faire figurer en pointillé sur le plan.

La forteresse. Première enceinte. — La citadelle proprement dite était de forme hexagonale, elle épousait à peu près les reliefs du terrain : aux changements de direction des courtines existaient des tours faisant saillie sur celles-ci.

La partie Est-Sud de la première enceinte située le

[1] M. Deville, dans son *Histoire du Château Gaillard* (1829), M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, ainsi que Brossard de Ruville, dans son *Histoire des Andelys* (1864); M. Clark, dans *Mediæval military architecture in England* (1884), et même M. Dieulafoy (en 1898), qui a discuté et fait des rapprochements sur les forteresses des XIIe et XIIIe siècles, ont reproduit cette prétendue tour qui n'existe pas même dans les fondations; d'ailleurs, leurs plans recopiés tous sur celui de Deville sont inexacts sur bien d'autres points, et cela a lieu de surprendre de la part d'architectes ou d'ingénieurs éminents.

long de ce fossé et faisant face à l'ouvrage avancé avait dans ses fondations une épaisseur de près de 9 mètres et de 2^{m},60 seulement sur les côtés ; les angles étaient protégés par deux tours rondes très épaisses de 3 mètres de diamètre ; on reconnaît parfaitement leurs fondations à l'Est, tandis qu'à l'Ouest, les deux moitiés de la tour s'appuient actuellement l'une contre l'autre. Une fenêtre ou porte ouvrait en dedans de l'ouvrage, elle existe dans la tour du Sud.

Le mur de la première enceinte se prolongeait vers l'Ouest, en ligne droite, jusqu'en face du donjon, où il s'insérait contre une moitié de tour quadrangulaire de 6 mètres de côté, avec des angles abattus, percés d'archères très évasées et superposées : ce redan était destiné à défendre l'angle mort entre les deux parties des courtines. Ce mur d'environ 8 mètres de hauteur porte encore une double rangée de fenêtres dont les plus grandes s'ouvrent à l'étage supérieur et éclairaient la chapelle. Le mur longeait ensuite à peu près parallèlement la base de la seconde enceinte, à 5 mètres de distance.

Presqu'en face du donjon, à l'Ouest, dans cette première enceinte, devait se trouver une petite porte permettant de descendre à la Seine par un chemin très rapide taillé dans le roc. Cette sortie était protégée par le donjon et les fenêtres du logis du gouverneur, situées au-dessus. De ce côté et en dessous, on voit encore un pan de mur s'insérant dans les rochers, près des tours carrées de la petite poterne dominant le Petit Andely : quoique ce côté soit abrupt, on l'avait rendu imprenable au moyen de ces murailles.

Logement des officiers et chapelle. — C'est contre la

partie Sud de ce mur faisant face à Vezillon et entre les deux tours que se trouvaient plusieurs logements destinés sans doute aux officiers ; la partie supérieure est désignée, dans la Philippide, comme ayant servi de chapelle. L'ensemble de ces constructions occupe un espace de 19 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur; elles étaient éclairées par une double rangée de fenêtres dont trois petites de 1 mètre de hauteur et une quatrième plus large. Suivant Guillaume le Breton, cet édifice était le plus élevé du château, et il avait été construit par Jean sans Terre. C'est par une des fenêtres basses du logement des officiers que l'on pénétra, lors du premier siège, et que l'on s'empara de la première enceinte.

Pont. — Cette enceinte se poursuit à l'Est, du côté du Grand Andely, mais c'est à peine si les fondations apparaissent au bord des fossés. Une tour carrée pouvait protéger le pilier d'abatage du pont de la seconde enceinte et faire pendant à celle qui existe à l'Ouest. De même qu'au Nord, à 20 mètres environ de son point d'insertion avec les tours carrées, il pouvait se trouver une tour; mais dans l'éboulis des larges fondations, il est impossible de la reconnaître. Le point de contact de cette première enceinte se voit encore très distinctement, ainsi que les corbeaux de pierre qui soutenaient le chemin de ronde se rendant par la petite poterne, dans la seconde enceinte.

Près de la pile d'abatage du pont, le long du talus et près de la première enceinte, on voit un chemin pavé qui s'arrête en face de la porte de la seconde enceinte à bossages et se trouvait encastré entre deux murailles ; il va de ce point vers le Nord, sur une longueur de

27 mètres ; il a été découvert, en 1885, lors des fouilles de M. Malençon.

Caves. — Au fond du fossé qui sépare la première de la seconde enceinte et dans la paroi Sud existent encore de très belles caves taillées dans le roc et supportées par 18 piliers, dont l'un est octogonal : de chacun des côtés partent, en rayonnant, des arcs doubleaux. Ces caves très pittoresques ont un véritable attrait pour le visiteur ; elles portaient primitivement le nom de *Basse Cour*. Deux caveaux plus longs, actuellement bouchés par des éboulements, se voyaient dans la partie Ouest. Dans son *Histoire du Château Gaillard*, M. Deville prétend les avoir vus, en 1820 ?

Puits. — Au-dessus et en arrière de ces caves, dans la cour, on aperçoit une cavité rebouchée ; c'est là que se trouvait le puits destiné à alimenter la garnison, et dont la profondeur devait être d'environ 80 mètres ; il en existait un semblable dans la citadelle, non loin de la porte, et un troisième dans l'ouvrage avancé.

Seconde enceinte à bossages extérieurs. — Pour rendre la seconde enceinte inexpugnable du côté du plateau, Richard la fit précéder, sur les deux tiers de sa longueur, d'un large fossé, sauf sur la paroi Ouest dominant la Seine, qui est abrupte et naturellement inexpugnable. Cette seconde enceinte constitue la véritable innovation de cette forteresse ; elle est composée d'un chapelet de 17 bossages ou segments de cercles ayant 3 mètres de corde en moyenne, séparés par des portions de courtine de 1 mètre formant à l'intérieur une série de pans

coupés et un immense polygone; la base était inclinée en glacis et saillante, afin d'éloigner l'assaillant et faire ricocher sur lui les projectiles lancés des hourds. Ces murailles de 4 mètres d'épaisseur et d'environ 10 mètres de hauteur étaient aussi surmontées de hourds ou bretèches, car on retrouve en plusieurs endroits des consoles ou corbeaux de pierre qui ont dû servir à supporter des chemins de ronde en bois : on voit aussi au-dessus de la petite poterne quatre trous traversant la muraille de part en part et disposés ainsi, dès l'origine, pour le passage du dedans au dehors des poutres supportant les hourds, comme dans la courtine Est de l'ouvrage avancé.

Viollet-le-Duc ne mentionne pas ces détails que nous sommes le premier à signaler, mais il a cependant deviné que des hourds en bois avaient dû terminer le sommet de cette seconde enceinte à bossages, car il l'a ainsi représentée[1].

Le tracé de forme elliptique et ses profils très étudiés dénotent de la part de Richard une profonde observation, puisqu'on ne peut y découvrir, ni un angle mort, ni un secteur privé de projectiles ; non seulement la forme elliptique obviait à ces inconvénients, mais la saillie progressive du pied des murs était destinée à éloigner les assiégeants du pied de l'escarpe et permettait de battre les approches du fossé.

Si Jean sans Terre eût mieux compris la valeur d'une semblable défense, il eût été impossible à son adversaire d'approcher et de miner les courtines ou les tours. Le seul tort de Richard fut de laisser dans le rocher un

[1] Viollet-le-Duc. *Dict. d'Architecture*, article Château, p. 92.

pont fixe devant la porte principale et de n'avoir pas ouvert des embrasures au niveau du rez-de-chaussée pour enfiler ce pont permanent.

Quant au tracé de forme elliptique et aux bossages se substituant aux éléments rectilignes du tracé, nous dirons que cette réforme s'accentue déjà, entre 1150 et 1220, notamment au donjon de Pons, qui après avoir été pris et détruit par Richard, en 1179, fut reconstruit postérieurement à cette date; au donjon d'Etampes remontant à 1180; à ceux de Provins, d'Issoudun et de la Roche-Guyon, un peu postérieurs; au château de Cherbourg et de Carphilly (Angleterre); le château des comtes de Flandre à Gand construit, en 1180, offre des perfectionnements qui se rapprochent un peu plus du Château Gaillard.

Il est curieux de voir que dans les châteaux de Montargis, Coucy, Carcassonne et Rouen, construits un siècle après, on ne voit pas encore adoptés ces perfectionnements employés par Richard au Château Gaillard : cela prouve que si les progrès sont continus, ils ont aussi difficile à vaincre la routine.

M. Dieulafoy a montré cette évolution en étudiant les profils des fortifications assyriennes et byzantines, celles de la Syrie et de la France, au XIIe siècle, ce qui constitue un travail fort intéressant; toutefois, nous doutons que Richard ait pu se livrer à une semblable sélection, car s'il faut en croire la description que donne du château de Cherbourg un moine de Marmoutier, Guillaume Passavant, évêque du Mans, mort en 1186, la courtine de ce château était garnie de tours très rapprochées; or ce château est antérieur de dix ans à la construction du Château Gaillard.

Nous ne pousserons pas plus loin ces rapprochements, et, revenant à la seconde enceinte, nous y pénétrons par la porte principale située à l'Est, elle mesure $2^m,50$ de largeur et environ $4^m,50$ de hauteur; le seuil surplombe de 2 mètres le talus de contrescarpe de la première enceinte; le seuil était en contre-bas de la cour et il fallait gravir un escalier pour arriver au donjon; elle était défendue par une double herse, ainsi que par des vantaux, et gardée par deux postes intérieurs encore très bien conservés. Cette porte est formée d'une arcade en tiers-point, ornée d'un simple ruban de claveaux à l'extérieur et de quatre rangs de voussures prismatiques à l'intérieur. Primitivement, on franchissait le fossé sur une arche naturelle ménagée dans le roc, nous dit Guillaume le Breton [1]; plus tard, Philippe-Auguste la démolit et la remplaça par un pont mobile en bois; c'est ce qui explique pourquoi on ne voit pas les ouvertures pour le passage des leviers ou fléaux de bascule du pont-levis.

La pile que M. Malençon a retrouvée en face de la porte a pu servir à supporter ce pont en bois, pour lui donner une portée un peu moins longue, cette distance étant d'environ 7 mètres.

Pour pénétrer dans cette enceinte, on a installé, vers 1860, un escalier qui monte à une petite poterne, destinée primitivement à faire communiquer la seconde enceinte au moyen d'une passerelle de bois avec le chemin de ronde de la première enceinte. Au-dessus, on voit encore cinq trous pour les poutres des hourds, comme celles de l'ouvrage avancé. On devrait faire

[1] Guillaume le Breton. *La Philippide*, liv. VII, vers 794.

« Pons erat in imo, quo scandebatur in arcem.
Excisus saxo, quem sic diviserat olim.
Quando profundavit fossas, Richardus utrimque. »

disparaître cet escalier qui est un véritable contre-sens archéologique, puisque les deux tours d'angle étaient destinées justement à empêcher d'appliquer des échelles pour attaquer cet angle, et de pénétrer par cet endroit : par suite, on devrait rétablir le pont en face de la véritable porte d'entrée du Nord-Est. Cette petite porte se compose d'une archivolte en ogive, d'un tympan uni et d'un linteau supporté par deux consoles à moulures reposant sur deux pieds-droits carrés.

Les dernières marches du haut, taillées dans le roc, datent de la construction et conduisaient de l'intérieur de la seconde enceinte aux hourds posés sur des corbeaux de pierre scellés contre la tour d'angle et aussi pour défendre le sommet et l'angle d'insertion de la première enceinte.

Logement du Gouverneur. — Près de cette poterne, à droite, se voient les deux pièces composant l'appartement du gouverneur ; elles étaient surmontées d'un second étage : on y remarque encore deux cheminées superposées et la seconde rangée de fenêtres du second étage. On pouvait se sauver ou se rendre rapidement, du côté Ouest parallèle à la Seine, dans la première enceinte, par un escalier de dix-neuf marches taillées dans le roc, ou bien par une petite échelle mobile, ou encore descendre au moyen d'une échelle dans les tours carrées du Nord-Ouest, et de là gagner la tour du Pigeonnier ; mais ce moyen était beaucoup plus long.

Ce logement reçut successivement Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre et la reine Alienor, Philippe-Auguste ; plus tard, saint Louis, Charles V, et enfin Henri IV.

Deux tours quadrangulaires d'inégale grandeur défendaient la petite poterne et le logement du gouverneur, dans la partie accessible du côté Ouest. Du rez-de-chaussée de la première de ces tours, un escalier permettait de se rendre dans la seconde tour, puis de sortir dans la première enceinte du côté de l'Ouest, au moyen d'une petite porte basse que l'on voit au bas de la cloison des deux tours. Le premier étage, éclairé par deux meurtrières, communiquait directement avec l'appartement du gouverneur, ce qui lui permettait de surveiller la défense du côté Nord des deux premières enceintes et de la poterne. Une tour plus large était adossée sur le devant ; elle faisait saillie sur la première enceinte ; ainsi que nous l'avons dit, un passage était ménagé dans la cloison des deux tours, à la base, pour permettre de descendre dans la première enceinte du côté de l'Ouest et de se rendre au Pigeonnier ou de gagner la Seine.

Il est bien difficile d'attribuer une destination aux appartements situés dans toute la cour, en face de ceux du gouverneur ; leurs fondations ont été retrouvées, en 1885, lors des fouilles de M. Malençon. A droite de la porte, dans les tas de terre et de blocages provenant des démolitions, il découvrit plusieurs squelettes et des débris de poteries en grès du XIe ou XIIe siècle, ainsi qu'une vingtaine de disques en métal uni, ayant pu servir de poids, si on en juge par les points qui pouvaient correspondre à des numéros.

Donjon. — Pour compléter la défense, un donjon circulaire fut construit à l'intérieur de la seconde enceinte pour défendre la porte. En cas de surprise, il

pouvait offrir une retraite à une garnison bien commandée. Ce donjon est composé d'une tour engagée à l'Ouest dans le mur de la seconde enceinte, et renforcée à l'Est par un éperon rectangulaire, situé en face de la porte. Le mur de ce donjon mesure environ 6 mètres d'épaisseur vers cet angle et 4 mètres dans les autres parties. De plus, on remarque des contreforts plus larges au sommet qu'à la base, s'appuyant sur une surface inclinée de haut en bas, et dont l'ouverture s'élargissait à la partie inférieure, ce qui favorisait les ricochets des projectiles. En prolongeant par la pensée ces contreforts dont les sommets des arcades manquent, on peut supposer qu'ils formaient des machicoulis primitifs. On sait que les premiers machicoulis se composèrent d'abord au XIIe siècle de parapets portés en avant des murs sur des arcs bandés entre des contreforts ou des consoles, comme dans une construction du Puy, à l'église de Royat (Puy-de-Dôme), et au donjon de Niort. On les retrouve au XIIIe, à la cité de Carcassonne, à la porte de la citadelle de Montreuil (Pas-de-Calais), aux portes de Saunerie et Soubeyran, à Manosque (Basses-Alpes), à la Madeleine-de-Châteaudun, à Saint-Florent, près de Saumur; mais ceux du Palais des Papes d'Avignon, qui rentrent dans cette série, sont du XIVe. Ces machicoulis placés sur des arcs bandés, employés pendant les XIIe et XIIIe siècles, semblent s'être continués pendant tout le XIVe, dans le midi de la France, et même on les retrouve au Prieuré de Chandieu et à Marols (Haute-Loire). La particularité des contreforts du donjon du Château Gaillard consiste dans l'amincissement de la base destinée à augmenter la zone de tir au pied des murs, tandis qu'aux donjons de Niort, de Cruas (Ardèche), de Château-Guillaume

(Indre), et à Albi, la base est arrondie. Un demi-siècle plus tard, les hourds furent placés sur des linteaux appuyés eux-mêmes sur des consoles en pierre, ils apparaissent, en 1230 à Coucy et, en 1240, à Montségur (Ariège).

Deux forteresses de la Syrie, de la fin du XIIe siècle, le Krak des Chevaliers (château des Kurdes) et le Bordj Safita, ont sur la tour du saillant Est de la seconde enceinte des machicoulis placés sur des piliers naissant du talus du pied, moins parfaits, mais rappelant un peu ceux du Château Gaillard.

D'après M. Dieulafoy, ce type ne se rencontre pas dans les forteresses du type perse, mais dans les ouvrages très anciens laissés en Espagne par les Musulmans [1].

De ce que le Château Gaillard offre des dispositions spéciales et presque uniques, M. Dieulafoy en a fait un prototype et en conclut que Richard a essayé de réunir diverses particularités qui existent dans les citadelles des XIIe et XIIIe de la Palestine. Mais M. de Vogüé les connaît parfaitement aussi; il croit que si l'on en retrouve un plus grand nombre dans cette région et qu'elles sont mieux conservées, c'est que la barbarie les a sauvées de la transformation et de la démolition. Dans ces conditions, si le Château Gaillard semble isolé, c'est sans doute parce que les monuments qui le rattachaient aux formes antérieures ont disparu. M. de Vogüé trouve que les châteaux forts de Palestine, sont bien français de caractère et tranchent au milieu des fortifications byzantines ou arabes qui les avoisinent.

[1] Dieulafoy. *Le Château Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle.* (*Ext. Mém. Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XXXVI, Ire partie, p. 45 et 365.)

Quant aux hourds employés en France, ils ne pouvaient être reproduits en Syrie, faute de bois; ils avaient été remplacés par des échauguettes de pierre avec machicoulis.

Du reste, le château de Karak, bâti en 1152, a été pris par Saladin, en 1188, et n'a plus été aux mains des Croisés; celui de Saône a été définitivement perdu par les Croisés, en 1187. Malgré quelques emprunts de détail faits à l'Orient, ces deux châteaux sont bien français par leur style, par leurs larges fossés taillés dans le roc, leurs défenses ingénieuses et jusqu'aux marques de tâcherons. Le pont-levis de Saône, avec sa pile évidée dans le roc, rappelle celle du Château Gaillard. (Toutefois aux Andelys, il n'y avait pas de pont-levis, mais un pont fixe fermé par une herse). En un mot, l'art des XIIe et XIIIe siècles, malgré la diversité de ses origines, reste lui-même, aussi bien en Palestine que dans tous les pays où s'est exercée la puissante expansion de la France à cette époque[1].

M. de Lasteyrie croit que ce n'est pas dans les villes de la Perse ou de la Susiane que les Croisés sont allés chercher leurs inspirations : il n'est guère frappé par certaines analogies chaldéo-syriennes citées par M. Dieulafoy, telles qu'à Suse, Hatra, Veramine, Sourmec, Edesse; mais plutôt par les constructions byzantines de Byzance, Salonique, Nicée, Antioche, Ascalon, Nisibe, Carrare, Callinique, Batneuse, Dara, Edesse : si elles existent, il les croit fortuites, et qu'au contraire, les Croisés ont introduit dans toute la région qu'ils ont occupée leur façon de bâtir dans les châteaux de Tor-

[1] *Académie des inscriptions et belles-lettres.* (*Comptes rendus des séances de l'année* 1897, 4e série, t. XXV, janvier, février, p. 106 à 107.)

tose, en 1145, de Bordj Safita de Karak (1152), château des sires de Saône (1152), Margat habité par Richard, en 1192; du Krak des Chevaliers, etc.[1]

On ne peut méconnaître que Richard Cœur de Lion fût un homme de guerre de haute valeur et un ingénieur de premier ordre; il contribua certainement aux progrès que l'art de fortifier les places fit de son temps. M. Dieulafoy semble avoir exagéré l'influence qu'il a exercée, en lui attribuant les flanquements et l'abandon des donjons carrés aux *chicanes* multiples. Avant le retour de Palestine du roi Richard, d'autres formes de donjons avaient été essayées : nous citerons ceux de Provins, d'Ambleteuse, de Houdan, d'Etampes, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, actuellement démolis, et qui montrent les transformations du donjon carré à la forme ronde employée à Issoudun, vers la même époque, par son rival Philippe-Auguste.

D'après Viollet-le-Duc, un second étage existait au donjon et contenait les munitions; enfin, un troisième étage crénelé et couvert, aurait commandé le chemin de ronde et servi de poste d'observation; ces trois étages auraient été séparés par des planchers (on voit encore les corbeaux qui soutenaient le premier plancher), on y accédait par un escalier en bois[2].

[1] *Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1897, 4e série, t. XXV, p. 108 et 109.

[2] Dans l'église Notre-Dame, au Grand Andely, se trouve un énorme socle de pierre qui aurait servi jadis à supporter une statue de Saint-Christophe. Dans son *Histoire du Château Gaillard*, M. Deville a prétendu que la forteresse qui s'y trouve sculptée représenterait le donjon du Château Gaillard. On y remarque deux rangs de machicoulis ou hourds de pierre, comme l'a mentionné Viollet-le-Duc; mais ce haut-relief est trop vague comme exécution pour que l'on puisse y attacher quelque valeur documentaire. On y a vu aussi la montagne des Oliviers; et un petit chemin de Croix, à cause des inscriptions qui existent encore?

Un escalier faisait communiquer le donjon avec les appartements du gouverneur par la porte-fenêtre du premier étage ; car les donjons n'avaient pas d'ouverture dans la partie basse pour éviter les surprises, et la brèche que l'on aperçoit actuellement au Nord, à la base, a été faite pour permettre à la duchesse d'Angoulême de passage aux Andelys, en 1825, de voir l'intérieur du donjon (on ne peut excuser une pareille mutilation). Le rez-de-chaussée était éclairé par une seule fenêtre en tiers-point située à l'Ouest; le premier étage avait deux fenêtres semblables, séparées chacune par un meneau en pierre, et divisées par des barreaux de fer dont on voit encore les scellements.

Au niveau du premier étage partait le chemin de ronde crénelé dominant les murs de la seconde enceinte et contournant le logement du gouverneur.

C'est peut-être du haut du donjon que Richard, émerveillé de son travail et voyant l'étendue du terrain qu'il dominait, se serait écrié : « Qu'elle est belle, ma fille d'un an ! » Exclamation bien légitime, car n'était-ce pas la beauté pour la fille d'un prince batailleur, de commander si hardiment le cours de la Seine du haut de ces rochers escarpés ?

Travaux accessoires. — Au pied du château et perpendiculairement au mur qui descend au Pigeonnier, existait une muraille très épaisse, au pied de laquelle était un chemin pavé ; tous deux retrouvés, en 1894, le long de la route actuelle. Un peu en avant du mur se trouvait la porte Pinaude, dont nous avons parlé précédemment, ainsi que l'estacade formée d'une triple rangée de pieux enfoncés dans la Seine

pour empêcher les bateaux de descendre le fleuve.

Afin d'augmenter encore l'importance de ces fortifications, une motte fortifiée fut créée en amont de Cléry[1]; elle porte actuellement le nom de Muret. Sur le milieu s'élevait une tour circulaire, en moellons et silex avec angles en pierre; son diamètre était de 20 mètres; un pont venait s'abattre sur un terre-plein édifié au Nord; il a été en partie nivelé. On distingue encore les fondations de cette tour; le fossé qui l'entoure est presque toujours rempli d'eau.

La motte de la Bucaille et plusieurs autres vigies voisines, situées dans le bois de la Vieux-Ville, à Nezé, sur plusieurs points du Vexin, et qui portent des débris de maçonnerie en blocages, ont été sans doute utilisées vers cette époque comme postes d'observation.

Quant au camp de Thuit, avec sa Butte du Châtel, il rappelle complètement la ligne d'investissement de Philippe-Auguste autour du Château Gaillard.

Prélude d'attaque du château. — Philippe-Auguste, averti de la dérogation faite au traité d'Issoudun, accourut et installa un fort dans l'île aux Bœufs, en face Notre-Dame de l'Isle : on en voit encore les fossés et les talus. Cette forteresse portait le nom de Goulet (Bulecut, Goletum, Goleton, Guletum, Guletun, Gollet), nom qui est resté au village construit en face, sur la rive gauche de la Seine. Ce fortin fut démoli deux siècles plus tard, le 8 février 1422, par Henri V, roi d'Angleterre. Sur la hauteur se trouve une sorte de camp avec une forte levée

[1] Léchaudey d'Anizy et Charma. *Rôles de l'Échiquier normand de l'année* 1198 : « Pour le château de Clérie, 484 livres. »

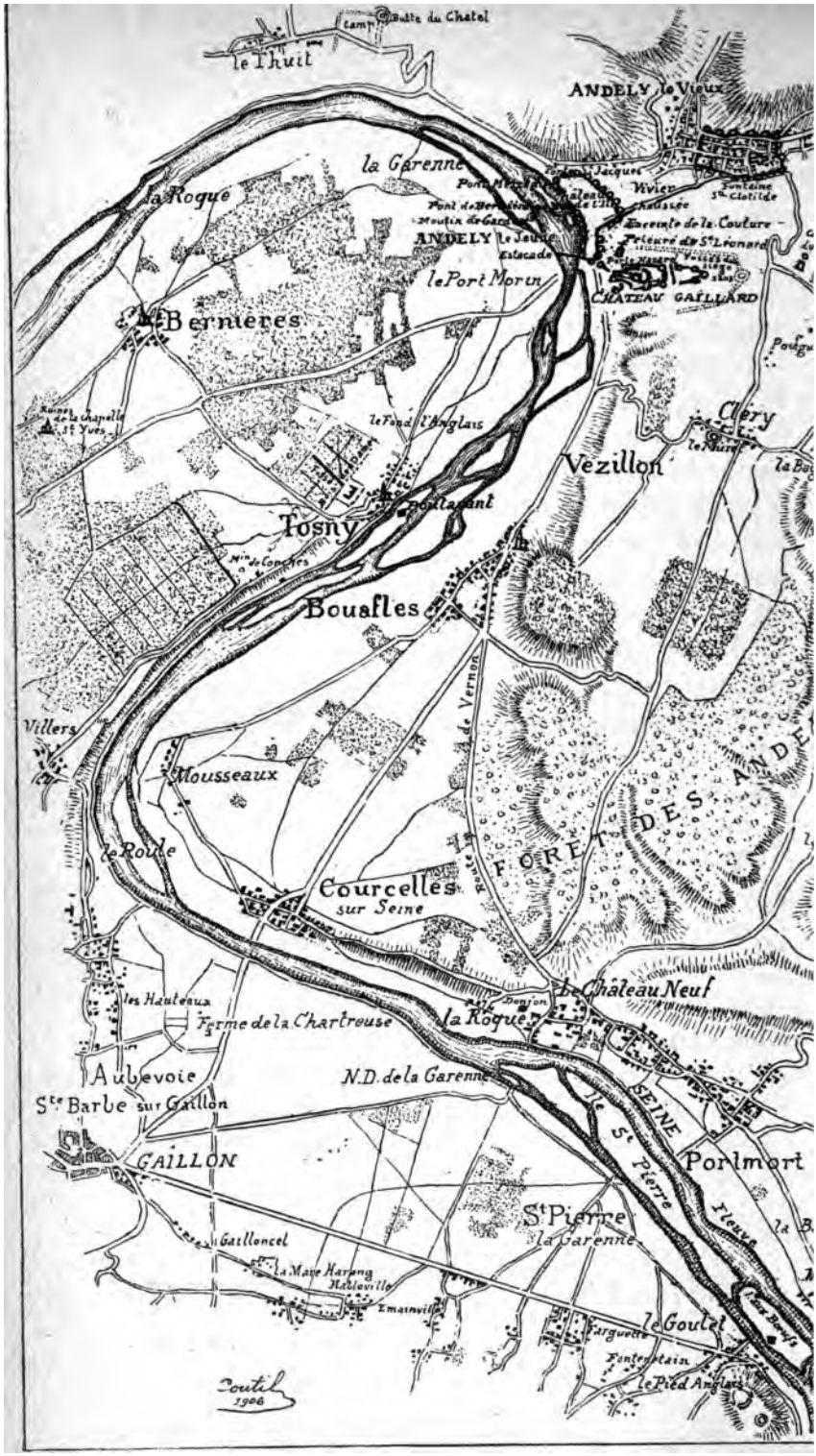

TRAVAUX DE DÉFENSE ET D'ATTAQUE DU CHATEAU GAILLARD, EN 1203.

(Plan dressé par L. COUTIL.)

et un fossé, nommé le *Pied Anglais;* et à l'extrémité opposée du plateau, une petite motte.

Boutavant. — Pour répondre aux menaces de son rival, Richard fit construire à 4 milles du Petit Andely, sur le bord de la Seine, nous dit Guillaume le Breton, et dans une île, rapporte Roger de Hoveden, ce qui est plus exact[1], à la limite des deux provinces, un petit fort auquel il donna le nom de Boutavant, Butavant, Bote-Avant, Boteavant, Botavant[2].

Certains pans de murs et un souterrain se voient encore, entre la Seine et le château moderne, en face du donjon rectangulaire de l'Ile de Tosny, au triage du Clos des Vignes[3].

Lorsqu'on exécuta des draguages dans la Seine, vers 1860, et plus récemment, en 1880, on enleva les piles d'un pont en pierre, faisant jadis communiquer ce fort avec le petit donjon quadrangulaire construit dans l'île de Tosny; par son appareillage et la nature de la pierre, il est facile de reconnaître qu'il est contemporain du Château Gaillard.

Près de la culée de ce pont, située sur la rive gauche de la Seine, en face de Tosny, on a trouvé une très belle clef en fer, damasquinée d'argent, qui a pu servir au fortin de Boutavant.

[1] Dom Bouquet. *Vita Philippi Augusti*, t. XVII, p. 75 et *Annalis*, p. 594.

[2] Léchaudey d'Anisy et Charma. *Rôles de l'Échiquier normand*, 1198. D. Bouquet. Chronica Anglicana Radulfi Coggeshalæ abbatis, t. XVII, p. 87.

[3] C'est à tort que Viollet-le-Duc a fait figurer l'emplacement de Boutavent sur la rive droite de la Seine, là où se voient les ruines du Château Neuf, près de Port-Mort. (Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'Architecture* (article Château, p. 35, fig. 10). D'ailleurs Boutavent, près de Tosny, est bien à 4000 pas (3400 mètres) ; tandis que le Château Neuf est à 8000 pas du Château Gaillard.

Entre Tosny et le Château Gaillard, mais surtout entre cette forteresse et l'île de Ratagambe, les draguages effectués à diverses reprises dans la Seine ont toujours ramené des armes en fer, notamment, en 1892, près de l'île Ratagambe, des épées, angons, longs scramasaxes, haches bipennes, traits et carreaux de flèches, faucilles, faucillons, forces, haches, etc. Toutes ces armes sont bien contemporaines de la prise du Château Gaillard, car on retrouve leurs analogues dans la série recueillie dans les fouilles de la forteresse des Tesson, à Saint-Vaast-la-Hougue, incendiée par les Anglais un siècle plus tard. On sait que les armes de cette époque n'ont pas beaucoup changé, du VIe au XIIIe siècle, puisqu'on retrouve encore, au XIIIe et au XIVe siècle, la plupart des formes qui existaient précédemment, aux VIe et VIIe siècles.

D'autres armes, notamment des épées, deux pichets ornés et vernissés, ainsi qu'une meule dormante ont été recueillis par le service des Ponts et Chaussées dans les mêmes draguages et offerts au musée des Andelys, à la suite de notre demande.

Nous avions compté sur ce que pourrait donner la rectification du nouveau chenal de la Seine, en face l'île du Château, où se trouve le château de l'Ile, car c'est en cet endroit qu'eut lieu l'attaque la plus sérieuse, et le fleuve doit recéler en ce point des séries complètes d'armes employées au début du XIIIe siècle. Malheureusement, en 1899, lorsqu'on exécuta ce travail, il se trouvait sur ce point un bas-fond où il n'a pas été nécessaire de draguer. Toutefois, si les découvertes ont été moins fructueuses que nous avions pu l'espérer, là encore, nous avons pu recueillir à la sortie de la drague

les mêmes armes qu'à l'île Ratagambe, c'est-à-dire des angons gravés, des haches d'armes, de longues lances en fuseau, des traits variés de flèches, un cadenas très simple, et surtout une belle lame d'épée, avec une inscription niellée d'argent sur laquelle on lit les quatre lettres DEUS séparées par des entrelacs. Une arme analogue a été trouvée aussi dans la Seine, à la Mi-Voie, près de Rouen [1].

PREMIER SIÈGE DU CHATEAU GAILLARD (1198-1199)

En septembre 1198, Philippe-Auguste vint mettre le siège devant le Château Gaillard ; mais il fut surpris par Richard dans une reconnaissance, auprès de Courcelles en Vexin, et poursuivi jusqu'à Gisors. Dans leur fuite, les troupes du Roi se pressaient tellement en arrivant à Gisors, que le pont se rompit et le Roi fut précipité avec quelques hommes dans l'Epte, où il faillit se noyer : en souvenir de ce fait, une vierge dorée se voit encore sur le pont.

Par le traité de paix signé aux environs de Port-Mort, le 14 janvier 1199, devant le cardinal de Capoue, envoyé par le pape Innocent III pour réconcilier les deux plus puissants monarques de la chrétienté, les deux adversaires conclurent une trêve de cinq années.

A peine Richard avait-il tourné ses pas du côté de l'Aquitaine que Philippe-Auguste pour s'établir plus fortement s'empara de Pacy-sur-Eure, Vernon, et construisit sur la falaise située en face du village de Notre-

[1] Ces armes font partie de notre collection, elles ont figuré à l'exposition rétrospective des armées de terre et de mer, à l'Exposition universelle de 1900.

Dame de la Garenne, un fortin qui prit le nom de Château Neuf, et dont on retrouve encore le périmètre du donjon dominant une roche abrupte, en face l'écluse de Notre-Dame de la Garenne. Aux objections pressantes du Légat, le Roi promit de le détruire, mais il n'en fit rien [1].

C'est vers cette époque que se place l'anecdote suivante, citée par Giraud le Cambrien, suivant laquelle Philippe-Auguste se serait écrié à la vue du Château Gaillard qu'il le prendrait, quand même il serait de fer ; tandis que Richard, en entendant rapporter ces paroles, aurait répondu en présence de toute sa cour : « Par la gorge de Dieu ! je voudrais qu'il fût non pas de fer, non pas même de pierre, mais de beurre et je le défendrais, moi, contre lui et tous les siens [2]. »

Si ces paroles ont été dites, mais dans une forme un peu différente, ce serait, en 1198, lorsque Philippe-Auguste dévasta une partie de la Normandie jusqu'au Neubourg (Rigord, § 123) ; on ne voit pas, en effet, d'autre moment où le hasard de la guerre ait amené Philippe-Auguste dans le voisinage de cette forteresse, entre l'époque de sa construction et celle de la mort de Richard.

En effet, quelque temps après, Richard mourait, le 6 avril 1199, blessé au siège de Chaluz, dans le Limousin. Suivant l'usage du temps, le corps du Roi, après avoir été privé de ses intestins, fut salé et placé près de celui de son père, à l'abbaye de Fontevrault, d'après le désir

[1] Roger de Hoveden, D. Bouquet, t. XVII, p. 594. *Rex Franciæ formavit quoddam castellum novum inter Butavent et Guaillum, et forestam regis Angliæ circa locum illum extirpavit.*

[2] D. Brial. Silvestre Girald. D. Bouquet, XVIII, p. 153.

qu'il en avait exprimé ; son cœur fut placé dans une urne de plomb et déposé à la cathédrale de Rouen. Une grande statue tombale située dans l'abside en conserve le souvenir : la boîte en plomb renfermant le cœur de Richard porte l'inscription suivante *Hic : jacet : cor : Ricar di : regis anglorum :* elle est au musée de Rouen.

Gautier de Gisborn[1] et Raveneau, moine de Saint-Wandrille[2] ont prétendu que Richard aurait été tué devant le Château Gaillard, dont Philippe-Auguste se serait emparé par surprise, en 1199. Mais cette version nous paraît rien moins que certaine. Le Château Gaillard n'avait pas changé de mains, puisque Jean sans Terre, frère de Richard, a daté une charte de la Roche d'Andeli, le 18 août 1199, et que, le même jour et la même année, il eut une entrevue, près de Port-Mort, avec Philippe-Auguste.

A la même date, le nouveau Roi d'Angleterre ayant demandé au Roi de France pourquoi, ne lui ayant jamais fait de mal, il le haïssait, celui-ci lui répondit que c'était parce qu'il avait occupé la Normandie et les autres provinces, avant de lui en avoir fait hommage comme feudataire : il lui réclama en même temps le Vexin, situé entre la forêt de Lihons (Lyons) et la Seine, les rivières de l'Andelle et de l'Epte, prétendant qu'il avait été donné à Louis le Gros. Jean sans Terre refusa d'acquiescer à sa demande et les deux Rois se quittèrent ennemis irréconciliables. Il alla retrouver la reine Alienor au Château Gaillard, où il resta jusqu'au

[1] *Historiæ Anglicanæ scriptores, Henrici Knington.* London, 1652, p. 1278. — Gautier Hemingford. *Historiæ Anglicanæ scriptores, Jacobi Gale.* London, 1691, t. II, p. 550 et 551.

[2] Histoire universelle, Ms. de la bibl. de Rouen : extrait publié dans la *Rev. rétrospective normande.* Rouen 1837, p. 15.

10 mai 1200, date à laquelle il se rendit à un nouveau rendez-vous que lui avait assigné Philippe-Auguste, au lieu ordinaire de leurs réunions, situé entre le fort de Boutavant et celui de Goulet, à la limite des deux États.

Le roi de France renouvela ses prétentions sur le Vexin normand et obtint de Jean sans Terre cette région, sauf le Château Gaillard, le fort de l'Isle d'Andeli et celui de Boutavant, comme ayant été l'œuvre de Richard. Le même jour et dans le Château Neuf fut dressé l'acte de mariage entre Louis, fils de Philippe-Auguste, et Blanche, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, et nièce de Jean sans Terre [1].

Ce dernier, ayant refusé de comparaître devant Philippe-Auguste, à la suite du meurtre d'Arthur de Bretagne, le Roi en profita pour le citer à sa barre, et, n'ayant pas reçu de réponse, il se servit de cet acte de félonie pour venir assiéger Boutavant, dont il s'empara après trois semaines, en août 1202, et qu'il détruisit de fond en comble. Les ruines occupent encore un losange de 4 mètres de hauteur [2].

SECOND SIÈGE DU CHATEAU GAILLARD (1203-1204)

Pour faire diversion, il prit successivement les châteaux de Longchamp, Lyons, Gournay, Argueil, La Ferté-en-Bray, Conches et Verneuil. Ayant ainsi isolé le Château Gaillard, il se présenta devant cette forteresse au mois d'octobre 1203 ; son armée était massée entre Bernières

[1] Roger de Hoveden. D. Bouquet, t. XVII, p. 52.

[2] Ex Mathæi Paris Majori Anglicana historia. D. Bouquet : t. XVII, p. 681. Guillelmus Armoricus, *Philippidos*, lib. 6.

et Tosny, peut-être dans la déclivité de terrain située en face l'île Ratagambe, nommée le Fond l'Anglais ; on voit aussi un grand fossé, vers le milieu du bois des Dames ; quant aux Forts Fontaines, près de Bernières, nous ne savons à quel souvenir ce nom s'applique. Le moine Rigord, historiographe de Philippe-Auguste (Cat. 782, 7882, § 141) fait commencer le siège au mois de septembre de la même année 1203[1].

Le pont qui faisait communiquer la citadelle de l'Ile avec la rive gauche, du côté de Bernières, fut détruit aussitôt par les Anglais pour éviter d'être attaqués directement.

Afin de permettre à ses bateaux de descendre la Seine, Philippe-Auguste fit d'abord rompre sous les traits des assiégés, la triple palissade qui barrait le cours du fleuve en face le donjon. A l'aide de péniches coulées à fond, les unes à côté des autres, et de pieux unis par des cordes, afin que le courant ne les entraînât pas, il parvint à reconstruire un pont un peu au-dessous des remparts de la citadelle, à la pointe de cette île, et fit passer sur la rive droite une partie de son armée pour aller se ravitailler dans le Vexin : il installa ensuite, en face de cette enceinte, sur quatre gros bateaux, deux hautes tours faites de troncs d'arbres et de fortes pièces de chêne vert, d'où ses hommes criblaient de flèches l'intérieur de la forteresse.

Jean sans Terre, remis de sa première émotion, vint à bout cependant de rallier ses vassaux et de former une armée destinée à ravitailler le fort de l'Ile et à briser le

[1] Nous nous sommes servis pour la description de ce second siège de la *Philippide* de Guillaume le Breton, chant VIIe, et du poème de la *Branche des royaux lignages* de Guillaume Guiart.

ponton de son adversaire. Son lieutenant Lucipar profita de la nuit pour attaquer, près de Bernières, le camp de Philippe-Auguste, dont l'escorte était en état d'ivresse, et ne résista pas.

Cependant le roi survint, aidé de ses lieutenants, et rallia les fuyards ; mais les Anglais voulaient rompre le pont, et c'est avec beaucoup de peine qu'à la lueur des torches et après des efforts inouïs, Philippe parvint à repousser l'ennemi. A peine l'armée française avait-elle pu se reposer quelques heures, qu'aux premières lueurs du jour, les sentinelles annoncèrent la flotte anglaise remontant la Seine. Se tenant au milieu du fleuve, elle put s'approcher du ponton, et, sans des prodiges de valeur et de grosses poutres qui furent lancées des tours sur les bateaux et les firent couler, ç'en était fait du ponton. Aussitôt quelques braves, dont Gaubert était du nombre, poursuivirent les bateaux anglais et arrivèrent à prendre deux navires. Ce guerrier, qui s'était déjà signalé, vint rendre le plus grand service. Ayant enduit de bitume des vases dans lesquels il enferma des charbons ardents et les maintenant autour de lui au moyen de cordes, il plongea secrètement et vint ainsi allumer la triple palissade de pieux située à la pointe orientale de l'île, faisant face à la Roche Gaillard et qui entourait la forteresse[1]. Le vent aidant, ces pieux s'embrasèrent si bien que le feu gagna la charpente des tours, et la fumée chassée dans les murs força les assiégés de sortir. Ceux-ci se précipitèrent dans des barques vers l'enceinte de la Culture (Petit Andely) ; mais poursuivis

[1] Malgré les textes de Guillaume le Breton et Guillaume Guiart, on s'explique difficilement que le charbon ait pu continuer à brûler sans air ; à moins que les vases aient flotté au niveau de l'eau, sans être hermétiquement clos.

TRANCHÉES D'INV

I

AVE

Reproc

immédiatement par les Français, tous sont faits prisonniers. Ceux qui étaient demeurés dans l'intérieur des mûrs se rendirent. Aussitôt, le roi fit éteindre le feu, et son premier soin fut de faire réparer les dégâts occasionnés au château par le siège ; il y mit ensuite une garnison.

Les habitants de la Culture (Couture), voyant ses préparatifs et peu confiants dans leurs remparts, abandonnèrent leurs maisons et montèrent s'enfermer dans le château de la Roche.

Philippe s'étant emparé de l'enceinte de la Couture, logea une partie de son armée dans les maisons d'Andeli le Jeune (Petit Andeli[1]) ; il fit ensuite creuser un large fossé d'environ 20 mètres, à une certaine distance, pour entourer la forteresse. En face la grosse tour de l'ouvrage avancé et à 200 mètres de distance se trouvait une large butte de 15 mètres, protégée au Nord et à l'Ouest par un talus élevé, qui se voit encore.

Ces fossés existent dans le vallon de gauche sur l'arête du coteau voisin et dans le petit bois qui domine le château. Entre ces fossés, sur un massif de terrain, s'élevaient à égale distance quatorze tours de bois ; le roi les garnit de soldats, ainsi que les intervalles, où le reste de l'armée se construisit des huttes pour hiverner.

Ainsi cerné, le gouverneur de la citadelle, Roger de Lascy, connétable de Chester, fit sortir une première fois cinq cents personnes dont la présence était inutile pour la défense ; quelque temps après, un pareil nombre de bouches inutiles subit l'expulsion.

Philippe-Auguste, informé, décida qu'à l'avenir on ne laisserait sortir personne, afin qu'en consommant ses

[1] Guillaume Guiart. *Branche des royaux lignages.*

vivres la garnison fût amenée à se rendre plus vite. Cependant, les ressources diminuaient si rapidement que le gouverneur, après avoir examiné ceux qui pouvaient seuls lui être utiles, fit encore sortir 1 200 personnes de tout âge et de tout sexe. A peine ceux-ci avaient-ils dépassé les portes, qu'elles se refermèrent sur eux et qu'ils furent repoussés des tranchées opposées par les flèches des assaillants.

Les malheureux vinrent heurter aux portes pour rentrer, mais ils furent tenus à distance des murs à coups de pierre. Alors commença pour eux, pendant trois mois, une existence atroce ; chassés des deux côtés, sans vivres et sans abri, sous la pluie et la neige, ils se réfugièrent au fond d'un vallon étroit de la zone de circonvallation, où ils furent réduits à se nourrir d'herbes, puis de chiens ; ils en vinrent à dévorer un enfant qui venait de naître et même des vieillards malades [1].

Un jour, Philippe-Auguste, en venant de Gaillon, passa auprès d'eux, en inspectant les travaux du blocus : ils se jetèrent à ses genoux et le supplièrent de mettre fin à leurs misères. Le Roi, saisi de pitié, ordonna de leur distribuer autant de vivres qu'ils en désireraient et de leur rendre la liberté ; mais leur estomac avait tellement souffert de la faim que beaucoup moururent. Cependant, lassé de voir les opérations traîner aussi longtemps, le Roi ordonna de tenter l'assaut : pour cela, il fit établir un chemin couvert, de façon à s'approcher de la grosse tour située au Sud, mal protégée par les

[1] Cette scène palpitante d'horreur a été admirablement interprétée et rendue par le peintre Francis Tattegrain, dans une très remarquable composition, et pour ajouter encore à la désolation de cette scène, tous les coteaux sont couverts de neige, la terre est gelée, ce qui explique le complet dénûment de ces malheureux abandonnés.

petites tours latérales, et sur la capitale de laquelle il restait un angle mort ou secteur non protégé permettant à l'ennemi de se défiler et d'y installer de puissants engins de jet : il fit combler les fossés du château avec des fascines et des mottes de gazon, en ayant soin de protéger les ouvriers par des palissades. On construisit, avec de gros arbres abattus dans les bois voisins, un beffroi monté sur quatre roues ; du haut de cette tour, dominant même les murailles de la forteresse, Blondin, Périgues et d'autres archers très habiles criblaient les assiégés de traits meurtriers et démolissaient les hourds de bois qui les protégeaient. D'autres, munis de leurs frondes, lançaient des pierres; le Roi lui-même encourageait leur ardeur et revint plus d'une fois son bouclier tout hérissé de flèches.

De l'intérieur du château, un pierrier et un mangonneau lançaient sur les assaillants des grêles de pierres et les archers renvoyaient les flèches qui leur étaient adressées.

Lorsque le fossé fut à peu près comblé, profitant que faute de place dans les hourds, les défenseurs étaient en trop petit nombre sur ce point de la tour, les assaillants appliquèrent leurs échelles vers l'autre bord du talus, au-dessus duquel était bâtie la grosse tour d'angle dont nous venons de parler. Mais les échelles se trouvèrent beaucoup trop courtes, même pour arriver au pied du talus d'escarpe des murailles. Alors, fichant leurs poignards dans la pierre, ils arrivèrent à se hisser jusqu'au pied des murailles ; puis, se couvrant de leurs boucliers, ils aidèrent leurs amis à monter et commencèrent à miner le pied des murs, soutenant ceux-ci avec des pièces de bois pour empêcher qu'ils ne vinssent à s'é-

crouler sur eux. Dès que la brèche fut assez profonde, ils mirent le feu aux étançons et se retirèrent. Quelque temps après, l'enceinte s'écroulait avec un fracas formidable. Cadoc, un des plus braves officiers de Philippe, se précipita alors sur les ruines, au milieu de la poussière, et planta sa bannière sur le point le plus élevé.

Mais, malgré leur élan, les assaillants furent arrêtés par un fossé et une autre enceinte, dans laquelle la garnison de Roger s'était précipitamment enfermée, comptant bien, à l'abri de sa double enceinte, y prolonger la résistance jusqu'à lasser les Français.

Cependant les servants d'armes, Bogis, Eustache, Manassès, Ori, Gravier et autres, cherchaient le moyen de pénétrer dans ces murs.

A l'Ouest, le roi Jean avait fait construire, l'année précédente, un bâtiment contigu à la muraille ; la partie basse servait à divers usages et l'étage supérieur de chapelle. Justement dans la partie basse s'ouvrait sur le fossé, une large fenêtre destinée à aérer une pièce affectée aux besoins intimes.

Bogis, se hissant sur le dos de quelques camarades déterminés et s'accrochant aux pierres, arrive à la fenêtre, et, pénétrant dans cette pièce, attache une corde pour faciliter l'escalade de la troupe. Mais les portes étant fermées, ceux-ci les brisent et font un fracas effroyable, en poussant de grands cris, afin de faire croire qu'ils sont très nombreux.

Pour chasser les assiégés, des fascines sont mises contre les murs et contre les portes : les flammes montent jusqu'aux toits, et brusquement le vent les pousse dans l'enceinte. Les portes étant tombées sous l'action des flammes, les assaillants se précipitent dans l'enceinte.

Aveuglés par la fumée et les flammes, les assiégés se refugient en toute hâte dans les caves, près des fossés.

Pendant ce temps, Bogis et ses compagnons coupent les attaches du pont-levis, situé entre les deux ouvrages, ce qui permet aux assiégeants d'envahir la première enceinte et de forcer les assiégés qui s'étaient refugiés dans les caves de se sauver et de regagner en toute hâte la seconde enceinte.

A la suite de ces divers assauts, la garnison de Roger se trouva réduite à 180 hommes.

En s'emparant du pont sur la Seine, de l'estacade, des ouvrages extérieurs et enfin du corps de place, Philippe-Auguste avait déployé des qualités militaires exceptionnelles; tandis que Roger de Lascy, malgré sa vaillance, avait été imprévoyant, il n'avait pas su mettre à profit les innovations et les ressources accumulées par Richard.

Dans la défense du saillant de l'ouvrage avancé, la garnison aurait dû défendre les fossés d'approche et contre-miner les travaux de sape exécutés à la base de la tour. Dans tous les cas, elle pouvait établir en arrière une barricade intérieure, et des courtines, ainsi que des tours, arrêter et tuer quelques assaillants qui auraient voulu y pénétrer.

Quant à la première enceinte, elle était encore plus facile à défendre, et malgré la présence malencontreuse d'une fenêtre située à 2 ou 3 mètres seulement du fond du fossé, on ne peut s'expliquer que les guetteurs postés sur les deux tours du Sud, c'est-à-dire immédiatement à côté, et dans le redan de l'Ouest situé à 30 mètres plus loin, n'aient vu, ni entendu les préparatifs de l'escalade.

Roger de Lascy avait sans doute une confiance aveugle dans l'épaisseur et la hauteur de ses murailles, puisqu'il disposait seulement de 200 combattants au début du siège, ce qui était vraiment trop peu et paralysa sa défense en le forçant de garder une attitude expectante, alors que des sorties offensives, notamment au début, eussent fait réfléchir Philippe-Auguste et peut-être l'eussent obligé à lever le siège.

Mais il restait encore à s'emparer de l'enceinte elliptique, la plus solide, la mieux tracée et à occuper le donjon.

Philippe-Auguste profita de la négligence commise par Richard dans la disposition de la porte et de ses abords; en effet, un pont fixe taillé dans le roc permettait de se rendre de plain-pied, de la première à la seconde enceinte; il y installa aussitôt un chat pour battre la porte et un mantelet pour protéger ses mineurs. Tandis que les archers et les machines postés dans la place d'armes et sur le chemin de ronde de la première enceinte balayent les parapets et en éloignent les défenseurs, les sapeurs masqués par un mantelet, minent les deux segments soutenant la porte. Toutefois, les assiégés font une contre-mine, et rejettent les assaillants dans le fossé; mais les deux parois de la porte déconsolidés par les galeries pratiquées à sa base s'écroulent avec la porte.

Les Français, enhardis par ce nouveau succès, s'élancent à l'assaut et ne rencontrent aucune résistance, car la garnison à laquelle tant de désastres a ôté la confiance dans les ouvrages qu'elle n'a su défendre, n'a pas le temps de s'enfermer dans le donjon, qui n'avait pas de porte au rez-de-chaussée et communiquait seulement avec les courtines, ni de se sauver par l'escalier

secret du gouverneur, ni encore de gagner la tour près de la poterne.

Un corps-à-corps général se produisit; accablé par le nombre, Roger fut obligé de se rendre après six mois de siège, le 6 mars 1204.

A cause de sa bravoure, il obtint du Roi, lui et ses compagnons, sa liberté sous condition. Aussitôt, la bannière royale aux fleurs de lis d'or, en se déployant au sommet du donjon, annonça que cette forteresse était passée aux mains des Français.

Guillaume le Breton, historiographe et chapelain de Philippe-Auguste, dont le poème nous a servi pour rétablir la présente relation, dit que les diverses enceintes souffrirent beaucoup du feu et de la mine; cependant, après la prise du château, le Roi fut peu de temps à le remettre en état de défense, ce qui prouverait que les dégâts n'étaient pas très importants; il s'empressa aussi de supprimer le pont fixe en pierre sur lequel ses troupes s'étaient appuyées pour miner l'enceinte des réduits et de la porte.

Le Roi d'Angleterre, à la nouvelle de cet échec, fit démanteler les forteresses de Pont-de-l'Arche, de Moulineaux et de Montfort, puis ayant fait ses adieux à ses troupes, il s'embarqua pour l'Angleterre.

AUTRES SIÈGES ET FAITS HISTORIQUES RELATIFS AU CHATEAU GAILLARD

Après la prise du château, un certain nombre de faits intéressants se passèrent dans ses murs jusqu'à l'époque où la garnison cessa d'y séjourner[1].

[1] Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu dans un important

On lit dans le *Recueil des historiens des Gaules*, que la reine Marguerite de Provence, épouse de Louis IX, séjourna au Château Gaillard, entre la Chandeleur et l'Ascension de l'année 1234. A son retour de la croisade, en mars 1256, le Roi y vint encore et y signa une charte en faveur d'un de ses sergents. Au mois d'août de la même année, il y revint, ainsi qu'aux mois d'août 1261 et 1262, où il signa de nouvelles chartes.

Le roi Philippe IV, dit le Bel, séjourna aussi au Château Gaillard, en août et septembre 1306, et en juin 1311. Trois ans après, ses trois belles-filles furent accusées d'adultère : Jeanne de Bourgogne fut reconnue innocente, mais ses belles-sœurs, Marguerite et Blanche, comtesse de la Marche, furent enfermées au Château Gaillard, à cause de leurs prétendues liaisons avec Philippe et Pierre Gaultier d'Aulnay, gentilhommes normands; elles furent tondues et jetées dans un cachot.

Louis X le Hutin, étant monté sur le trône et ayant voulu se remarier, le clergé n'admit pas son mariage avec Clémence de Hongrie. Mais, après quelques intrigues avec le Pape, il ne résolut rien moins, pour

ouvrage de M. Charles Dubois : « *Enfin, en* 1203 *et* 1218, *les bouches à feu sont employées contre les Andelys, Marmande et Toulouse.* » (Charles Dubois. *En haut du donjon de Vincennes. Causerie familière, historique, artistique, militaire sur le bois de Vincennes et les communes environnantes. Pontoise et Paris,* 1891. Amédée Paris, Jamati, p. 36).

Tout d'abord, nous nous demandons de quelles bouches à feu il peut être question à cette époque, s'il s'agit de tubes lançant des fusées fixées sur un pivot, comme on en a signalé, lors du siège de Byzance, en 941, ou de feu grégeois : car on sait que le premier canon ou bombarde paraît dater de 1220. Ensuite, nous ne connaissons aucune mention de ces sortes d'engins, lors du second siège, en 1203, dans les historiens contemporains, Rigord, Guillaume le Breton, ni Guillaume Guiard ; quant à la date 1215, elle ne saurait s'appliquer au Château Gaillard, et il y a là une autre erreur de M. Dubois. Ce dernier a pu appartenir au service de l'artillerie, mais ses assertions ne reposent sur rien de sérieux.

recouvrer sa liberté, que de faire mourir sa femme Marguerite : il envoya donc quelques émissaires dévoués qui, s'étant introduits auprès d'elle, et malgré ses vingt ans, sa beauté, ses larmes et ses prières, l'étranglèrent avec le drap qui devait lui servir de linceul.

Les pénitents d'Heurgival, près Vernonnet, vinrent prendre le corps de la reine et lui firent de pompeuses funérailles dans leur chapelle.

Cette mort tragique a été contestée, quoique la plupart des historiens du temps la confirment.

Charles IV, étant devenu roi, obtint son divorce avec Blanche sa femme, en juin 1322; quatre mois après, il épousait la fille de l'empereur Henri VII. Blanche resta encore quelque temps au Château Gaillard, qu'elle quitta pour se rendre au Château de Gavray, entre Coutances et Granville; puis de là, à l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, lieu qui avait été le théâtre de ses amours adultères; c'est là qu'elle mourut, en 1326. Quant à Philippe et Gaultier d'Aulnay, séducteurs des deux jeunes princesses, ils furent écorchés vifs sur la place publique de Pontoise; les autres personnes accusées d'avoir favorisé ces amours criminelles subirent la torture.

En 1334, David Bruce, fils de Robert Bruce, jeune homme d'environ quatorze ans, et sa femme Jeanne, sœur d'Edouard III, furent conduits secrètement en France pour éviter les poursuites de leurs adversaires, le roi d'Angleterre et Edouard de Baliol. Le roi de France, Philippe de Valois, qui les reçut, fit faire pour eux quelques réparations au Château Gaillard, où ils demeurèrent sept ans.

En 1355, le roi Jean ayant fait saisir Charles II le

Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux, le fit enfermer aux Andelys.

Après avoir été occupée pendant deux siècles par les Français, cette forteresse retomba aux mains des Anglo-Normands. Le 18 janvier 1417, après la prise de Rouen, le roi d'Angleterre, Henri VI, vint l'assiéger, ainsi que la Roche-Guyon; cette dernière se rendit après deux mois de siège; mais le Château Gaillard résista seize mois, grâce au courage du capitaine Olivier de Mauny et des comtes Huntingdon et de Kent; ceux-ci ne se rendirent que lorsque toutes les autres places fortes se furent soumises.

La garnison dérisoire qui était affectée à la défense se composait, en 1423, de onze hommes d'armes, dont six à cheval et cinq à pied; trente-trois archers, douze à cheval et vingt et un à pied, sous les ordres d'un capitaine élu généralement pour un an et sous la direction du duc de Bedfort. Mais il se commettait tant de brigandages aux environs, que le roi de France vint mettre le siège de nouveau devant la forteresse, après une douzaine d'années d'abandon.

Malgré les précautions employées par les Anglais pour la défense, ils en furent chassés quelques semaines après par Estienne de Vignolles, dit Lahire, qui, sorti de Louviers avec ses hommes, escalada les murailles, en 1429.

Quoique la garnison laissée par le vainqueur fut très faible, le duc de Bedfort, qui vint assiéger la forteresse de 1429 à 1430, ne s'en empara que par la famine, après sept mois de siège.

M. Amicie de Foulques de Villaret a prétendu que Louis de Comtes, page de Jeanne d'Arc, avait séjourné au Château Gaillard, vers cette époque.

Nous arrivons au moment où les Anglais furent définitivement chassés, non seulement de la Normandie, mais aussi de toute la France, sauf Calais.

Partant de Louviers, le roi Charles VII vint mettre le siège devant le Château Gaillard, un lundi du mois de septembre 1449. Le sénéchal de Poitou, Pierre de Brezé, messires Philippe de Culant, maréchal de France, Jean de Brezé, Denys de Chailly, se distinguèrent dans ces opérations. Tous les soirs, le Roi retournait à Louviers et revenait diriger pendant la journée les travaux de fortification, consistant en une enceinte de circonvallations appuyée sur de fortes bastilles, que Pierre de Brezé et de Chailly restaient à garder pendant la nuit, avec cent archers.

Le dimanche 23 novembre 1449, les Anglais n'étant pas secourus et leurs chefs n'étant pas prémunis contre le blocus se rendirent au Roi, après six semaines de siège.

Malgré les progrès qu'avaient faits le matériel de siège pendant deux cent cinquante années, et l'emploi de l'artillerie à feu, *la jolie fille d'un an* de Richard avait été conçue si résistante et si vigoureuse, qu'avec une garnison expérimentée, mais peu nombreuse, elle avait tenu en échec l'armée de Charles VII, pendant un mois et demi, et qu'elle ne succomba pas sous un assaut, mais se rendit par la faim, obtenant les honneurs de la guerre. Ce qui prouve que Roger de Lascy disposant au début du premier siège d'une garnison nombreuse et de ressources importantes en armes et en vivres, aurait pu aussi contraindre Philippe-Auguste à lever le siège. Mais, en 1204, les chefs anglo-normands esclaves de l'ancienne poliorcétique n'étaient pas encore suffisamment

initiés aux perfectionnements qui étaient seulement en usage en Palestine, à la fin du XIIe siècle.

Pendant son séjour aux Andelys, Charles VII était accompagné du poète Alain Chartier, notaire et secrétaire du Roi; on sait qu'il était originaire de Bayeux.

Le 20 juillet 1468, l'ancien favori de Louis XI, Charles de Melun, fut emprisonné et jugé dans cette forteresse par le grand-prévôt Tristan l'Ermite, entouré de deux assesseurs, Thomas Triboulet et Jean Mautonnet : le 22 août, il eut la tête tranchée sur la place du Petit Andely.

Le 16 avril 1562, la garnison du Château Gaillard fut sommée par le comte de Montgommery, lieutenant du prince de Condé, de se rendre aux protestants. Le 23 avril 1575, le roi Henri III, passant par les Andelys pour gagner la basse Normandie avec son armée, réquisitionna tout le pays.

Malgré les offres faites au mois de mars 1590 par Henri IV à la ville des Andelys, qui avait pris le parti des ligueurs, celle-ci n'avait pas voulu se rendre au Roi; mais, le 6 juin 1591, la ville de Louviers ayant fait sa soumission, le gouverneur du Château Gaillard, Moy de Richebourg, en ouvrit les portes à Henri IV, le 10 de ce mois; et le soir même, le Roi vint coucher dans cette forteresse.

Des tentatives furent faites par les catholiques pour la reprendre; aussi le 2 décembre 1598, les Etats de Normandie firent des remontrances au Roi pour le supplier de faire démolir le Château Gaillard et la forteresse de Pont-de-l'Arche.

DÉMOLITIONS SUCCESSIVES DU CHATEAU GAILLARD

Dès le 11 février de l'année suivante, le Roi, se rendant aux vœux des Etats, fait don à Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, des démolitions du Château Gaillard pour être employées, tant à son château de Gaillon qu'à la Chartreuse de Bourbon, située au pied de ce château et à 9 kilomètres du Petit Andeli. Le 13 juin 1603, les mêmes faveurs sont accordées aux Capucins du Grand Andeli pour des réparations à faire à leur couvent, ainsi qu'aux clôtures de l'église.

Le 8 mai 1610, les Pénitents du Petit Andeli obtinrent par lettres patentes de participer au partage des démolitions du Château Gaillard.

Mais les Capucins n'ayant pu s'entendre avec les Pénitents de l'Ordre de Saint-François sur ce qui devait revenir à chacun d'eux dans les démolitions de la forteresse, ceux-ci en référèrent à Louis XIII qui leur expédia des lettres patentes datées du 17 novembre 1610, donnant aux requérants le privilège de prendre les premiers, dans les pierres, charpentes, tuiles, ce qui pourrait leur convenir.

Quoique la lettre du Roi fût très explicite, ils n'en tinrent aucun compte et, des difficultés nouvelles étant survenues, les Capucins, pour éviter d'en venir aux mains, durent céder leurs privilèges à leurs confrères. Le 12 janvier 1611, sur les ruines mêmes, les pères Capucins et les pères du Tiers-Ordre de Saint-François signèrent une convention pour le partage des démolitions ainsi désignées : « ... toutes les pierres abattues qui sont dans les fossez... depuis la brèche et tranchée

qu'ont faict les pères du 3e ordre, dans le dit fossé et remontant en amont de Cleri, jusqu'aux grosses murailles qui sont encore debout, vis à vis desquelles les pères Capucins ont aussi faict un chemin pour jecter leurs pierres au pied de la coste... l'abattage de deux tours et de deux pandz de murailles... sans comprendre la grosse tour dite de l'esperon... etc. » Par cet accord, les Pénitents s'étaient fait la part du lion; les Capucins s'en aperçurent trop tard. En effet, ils ne pouvaient prendre les pierres tombées qui, cependant, étaient en très grand nombre; on les forçait de les enlever aux murs encore debout; ce qui était pénible et dangereux.

Le syndic et les échevins du Petit Andeli, pour rappeler aux Pénitents les termes de la permission accordée par Louis XIII, en 1610, les citèrent le 19 août 1611, devant le lieutenant-général du bailli de Gisors séant aux Andelys, pour s'entendre condamner à une amende. Le 20 août, les Pénitents furent de nouveau assignés, parce qu'ils continuaient à enlever des matériaux pour leur couvent de Rouen, aujourd'hui le Lycée.

Les Pénitents en appelèrent devant le Parlement de Rouen qui, naturellement, leur donna gain de cause, par arrêté du 2 mai 1614. Permission leur fut octroyée, à eux et aux Pénitents de Rouen, d'enlever les matériaux du Château Gaillard, et défense fut faite de les troubler dans leur œuvre.

Malgré cette défense, les habitants du Petit Andeli s'emparèrent des matériaux et s'opposèrent par menaces et injures à la continuation des constructions faites par les Pénitents de leur ville.

En 1603, on avait à peine touché aux ruines et on ne s'était attaqué qu'à l'ouvrage avancé et aux crêtes des

remparts; dans les années qui suivirent, les Pénitents et les Capucins attaquèrent la première enceinte. Sans les menaces des habitants du Petit Andeli, très probablement nous ne verrions plus aujourd'hui la seconde enceinte.

Le Roi, craignant de voir de nouveau tomber entre les mains de ses ennemis la vieille forteresse, encore redoutable malgré ses mutilations, écrivit de Tours, le 5 février 1616, aux membres du Parlement de Rouen pour les charger d'en poursuivre la complète destruction : ceux-ci s'assemblèrent sans résultat, les 22 et 24 février.

Le 15 janvier 1649, ordre est donné par la Cour du Parlement de Rouen aux échevins d'Andely de mettre une garde bourgeoise dans le Château Gaillard pour le service du Roi.

A partir de cette époque jusque pendant le règne de Louis XIV, on voit souvent des dignitaires prendre le titre de gouverneur du Château Gaillard et des Andelys; mais rien ne prouve qu'une garnison y subsistât encore.

Dans l'expertise de la Seigneurie des Andelys, faite au mois d'avril 1719, pour servir à l'évaluation des domaines échangés en faveur du comte de Belle-Isle, il est dit : « Quant à ce qui reste des vestiges et débris des bâtiments du Château Gaillard tombés en ruines, ils n'ont aucune valeur. »

Nous sommes donc bien certain qu'à cette époque la forteresse n'était pas capable d'abriter une garnison. Cependant, en 1765, Pierre de Rémon, seigneur de Suzai, Farceaux et Neuville, prend encore le titre de gouverneur des Andelys et du Château Gaillard.

Le 20 janvier 1774, permission est donnée à une dame Cuési, veuve de Mengin de Bionval, de faire établir des

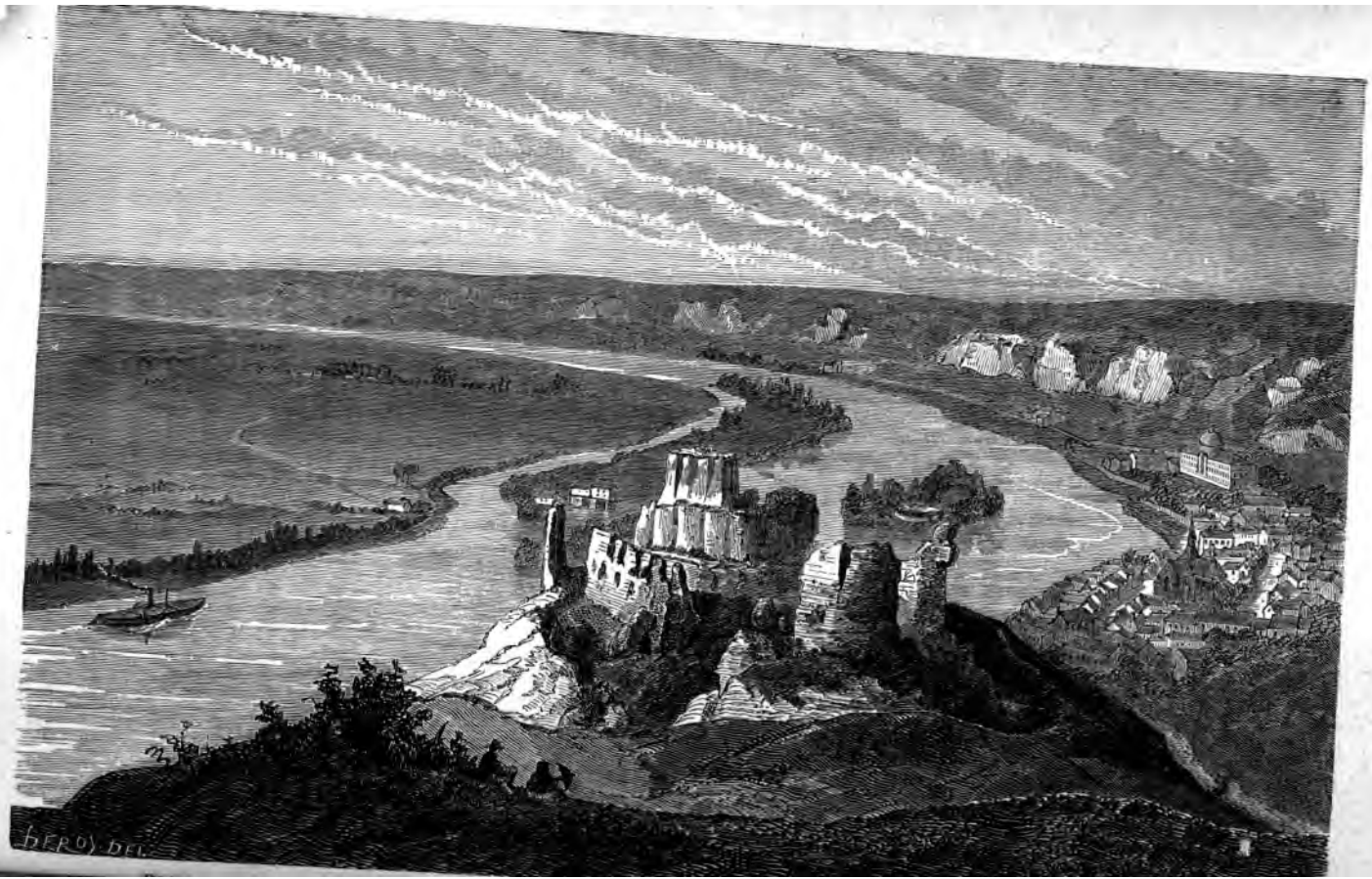
HERO DEL.

moulins à vent au Château Gaillard, sur un espace de 5 acres, 2 vergées, 34 perches (1 hectare), mais en réservant l'emplacement du donjon. Ces moulins devaient servir, lorsque les inondations d'hiver ou les grandes sécheresses empêcheraient les moulins du Gambon de marcher.

Fort heureusement, cette autorisation ne fut pas suivie d'exécution, et nous retrouvons actuellement, après quatre siècles, les ruines à peu près dans l'état où les ont laissées les Pénitents et les Capucins, sous le règne de Louis XIII. Malgré la rigueur des hivers, c'est à peine si quelques pierres se détachent de cet ensemble pourtant bien maltraité à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

Une brèche a été faite cependant, vers 1825, pour permettre à la duchesse d'Angoulême, de passage aux Andelys de voir l'intérieur du donjon. Nous avons dit que primitivement on entrait au donjon par les hourds de la seconde enceinte et une fenêtre située au premier étage du donjon, vers l'Ouest, ou encore au premier étage du logement du gouverneur.

ERMITAGE

Le 7 octobre 1677, le gouverneur du Château nomma à l'ermitage voisin de la forteresse le frère Jacques de Saint-Antoine, « à condition... de ne laisser entrer femmes ny filles dans la chambre ny cellule du dit hermitage ».

A propos de cet ermitage taillé dans le roc, nous dirons que la chapelle était orientée Ouest-Est, suivant l'usage des églises. Une curieuse statue du Père Éternel se trouvait près de la porte. L'entrée s'étant écroulée, le

29 décembre 1860, entraîna les cellules également taillées dans le rocher et situées au-dessus, dont il subsiste plusieurs parties également taillées dans le rocher. De la chapelle, on voit encore l'autel, et trois niches dans le fond.

PRIEURÉ DE SAINT-LÉONARD

Le journal le *Monde illustré* de janvier 1860, a consacré une note à l'éboulement de l'ermitage ; il a reproduit aussi, d'après un croquis de M. de Beaufort, l'abside d'une chapelle du XIIIe siècle, dont on voit seulement la partie basse jusqu'à la moitié des fenêtres ; il s'agit du Prieuré de Saint-Léonard, situé sur le versant Est opposé au Château, à 50 mètres de la tranchée d'investissement, à environ 100 mètres et en face des tours d'angle et de la petite poterne. On reconnaît facilement son emplacement au-dessus d'une petite croix de bois et aux nombreuses pierres encore disséminées dans le voisinage. Ce prieuré, presque contemporain du Château, fut consacré par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, le 5 août 1261 ; il dépendait de l'archidiaconé du Vexin normand, doyenné de Gamaches ; les Jésuites du collège de Limoges en étaient patrons.

Sous le Consulat, lorsque les églises furent réouvertes, comme il était alors impossible de célébrer les offices dans l'église du Petit Andely, à cause d'une crue importante de la Seine qui avait envahi la nef, les fidèles allèrent entendre la première messe au Prieuré de Saint-Léonard, après les profanations des églises pendant la Terreur ; ce fut un événement dont s'entretenaient jadis les vieillards. Les derniers vestiges du Prieuré ont été démolis, vers 1862 ; nous possédons une console

sculptée, provenant des démolitions. Une très belle et fort ancienne chape dite de Saint-Léonard avait été déposée dans l'église Saint-Sauveur du Petit Andely; mais en 1850, l'Abbé Cohu la vendit : quant aux chaînes qui passaient pour avoir retenu prisonnier Saint-Léonard, elles jouissaient de la propriété de *délivrer* les femmes qui venaient les toucher et se faire dire un évangile[1].

FOUILLES ET RESTAURATIONS

Vers 1860, M. Charpentier fit quelques fouilles le long des murs ; nous n'avons pu nous procurer de procès-verbal de ces travaux ; il trouva aussi quelques monnaies romaines, ce qui prouve que ce point fut aussi occupé, dès les premiers siècles de notre ère.

Depuis, en 1885 et en 1886, M. Malençon, architecte, entreprit de nouvelles recherches, pour le ministère de l'Instruction publique ; elles ont porté sur plusieurs points et spécialement sur le flanc Ouest-Est de l'ouvrage avancé, ce qui lui a permis de voir que l'angle ne comportait pas de tour, comme l'ont reproduit par erreur MM. Deville, de Ruville, Viollet-le-Duc, Dieulafoy, etc., etc. ; les fondations ont à peine été respectées par les démolisseurs en ce point. Sur le côté Est de la première enceinte, il a trouvé un chemin pavé, la pile d'abatage

[1] Nous tenons à prévenir les touristes de ne faire aucune attention à la pancarte et aux statues de saints placées récemment dans une sorte d'enclos situé à 60 mètres de là, au pied des fossés d'investissement et au-dessus du cimetière : le propriétaire peut ignorer l'emplacement du véritable prieuré de Saint-Léonard, qui certainement n'était pas en cet endroit. Ces pans de murs rappellent des souvenirs beaucoup moins austères, et sont ceux d'un endroit nommé jadis *la Folie*, parce que la jeunesse andelysienne d'alors venait y prendre ses ébats. Une carte postale mentionne à tort comme le prieuré de Saint-Léonard ces antiquités improvisées tout récemment en cet endroit par un amateur.

du pont de la seconde enceinte et quelques murs dans l'intérieur de cette enceinte : ses coupes, élévations et plans sont déposés aux archives de la Commission des monuments historiques, où ils constituent de très intéressants et précieux documents pour l'avenir.

En 1872, à la demande de mon père, le Conseil général de l'Eure et la ville des Andelys consacrèrent environ 4 000 francs pour effectuer des travaux importants aux tours carrées situées près de la petite poterne, au Nord-Ouest et au pigeonnier qui menaçaient la sécurité publique; ainsi qu'à l'enceinte à bossages du côté Sud, mais certains travaux furent faits avec de mauvaises pierres tendres qui se sont déjà effritées.

Pendant trente ans, les municipalités successives se sont désintéressées des ruines du Château Gaillard.

En 1900, sur nos demandes réitérées, le Conseil municipal des Andelys vota une somme de 265 francs portée au double par une autre subvention de la Commission des monuments historiques. Mais cette trop modeste somme fut absorbée par le nivellement des chemins, et le placement de barres d'appui aux baies s'ouvrant dans les endroits dangereux : les travaux de consolidation furent à peine visibles.

Depuis, une somme de 200 francs est inscrite annuellement au budget; bien qu'elle soit très modique, si on avait pu en disposer chaque année, de nombreux et d'intéressants détails d'architecture auraient été sauvés, car c'est ce qui a permis au château de Gisors d'arriver jusqu'à nous, sans de trop grandes dégradations.

En 1906, le Comité des travaux historiques a appuyé auprès de la Commission des monuments historiques, notre demande pour consolider la seconde enceinte et

la courtine Est qui conserve les traces des hourds.

Fort heureusement, les fouilles faites, en 1860 et 1885, ont à peine changé les lignes des talus recouverts de ravenelles, d'œillets et de graminées. Une morne solitude continue à planer sur ce roc, témoin de tant d'événements mémorables. Aux cris des soldats et des chevaliers, au grincement des machines, aux gémissements de tant d'infortunés qui y ont succombé, a succédé un calme profond, parfois troublé par le bruissement du grillon et le coassement des corbeaux qui planent sur les ruines, ou par des bergers qui y mènent paître leurs moutons.

Seul, le touriste ou le peintre, attiré par le spectacle grandiose qui s'y déploie de tous côtés, admire l'immense et sinueuse vallée de la Seine, avec ses îles verdoyantes bordées de saules, les plateaux qui la surmontent, encadrés eux-mêmes de coteaux boisés, se déroulant dans un cercle de plusieurs lieues, depuis les hauteurs fuyantes des Rotoirs, au fond de l'horizon, et successivement, vers la droite, la masse imposante du château des anciens archevêques de Rouen, avec les clochers de Gaillon, Aubevoie, Saint-Aubin, Villers, Tosny, Bernières, Venables, Heudebouville, Vironvay, puis de Courcelles, Bouafles et Vezillon; sur la droite, ceux de la Roquette, du Thuit, et cette rive de la Vacherie surmontée de falaises si élégantes que domine le château du Thuit; enfin, dans le lointain, la collégiale d'Ecouis, construite par Enguerrand de Marigny.

Aux pieds de la forteresse, on aperçoit le château de l'Isle, l'ancien moulin de Gardon, le Petit Andely dont le plan régulier des rues n'a pas changé, depuis le XIIIe siècle; plus loin, le dôme imposant de

l'Hospice, dû à la générosité du duc de Penthièvre.

Ce site merveilleux qui n'a d'égal que celui des côtes de Vezillon, et du Thuit, où le Château sert toujours de décor, a d'ailleurs inspiré les maîtres du paysage moderne ; il nous suffira de citer les noms de Th. Rousseau, Daubigny, Nozal, Péraire, Cassagne, Herpin, Yon, Dameron, Clary, et bien d'autres, sans oublier Francis Tattegrain, l'auteur de la palpitante composition des *Bouches inutiles*.

Si le touriste est encore très vivement impressionné par ces ruines, on peut se représenter les aspects pittoresques que devaient offrir, vus de la vallée ou des hauteurs voisines, ces murailles formées de mosaïques de pierres de différentes couleurs terminées par leurs hourds et leurs coursières, dont nous avons retrouvé les vestiges dans la partie Est de l'ouvrage avancé, ces tours surmontées de toits effilés recouverts de larges tuiles, et tout cet ensemble imposant par sa masse, bien fait pour décourager ceux qui en tentèrent tant de fois le siège.

LE COMTE DE REISET[1]

(1821-1905)

PAR M. LE VICOMTE DE REISET, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Une année s'est écoulée depuis que le comte Gustave-Armand-Henry de Reiset s'est éteint le 2 mars 1905, dans sa propriété des bords de l'Eure, au château du Breuil-Benoist, terminant une vie exemplaire, tout entière consacrée au devoir, au dévouement et à l'honneur.

La Société libre d'Agriculture et de Belles-Lettres de l'Eure a voulu payer à la mémoire d'un de ses membres les plus éminents un tribut mérité et c'est à moi qu'elle a bien voulu faire l'honneur de confier cette

[1] M. le comte Gustave-Armand-Henry de Reiset, né le 15 juillet 1821 au Mont-Saint-Aignan près Rouen, est décédé le 2 mars 1905 en son château du Breuil, à Marcilly-sur-Eure. — Ancien ministre plénipotentiaire et ambassadeur extraordinaire. — Conseiller général du canton de Saint-André du 14 juin 1858 au 9 octobre 1871. — Maire de Marcilly-sur-Eure du 2 novembre 1867 au 22 août 1870. — Délégué cantonal pour le canton de Saint-André le 3 avril 1868. — Membre de la Société libre de l'Eure le 8 décembre 1861.

Parmi les nombreux services rendus par M. le comte de Reiset au département de l'Eure on ne saurait oublier que notre éminent compatriote, au moment de l'invasion allemande, a signé le 24 février 1871 avec dix-huit de ses collègues au conseil général de l'Eure un engagement d'honneur de verser aux Allemands pour faire cesser les réquisitions, la somme de 833.633 francs; grâce à cet engagement les réquisitions ont cessé.

tâche. Si elle eût pu choisir quelque historien plus digne de faire revivre à nos yeux l'intéressante figure de ce gentilhomme d'autrefois et de retracer plus éloquemment les diverses phases de sa longue et glorieuse carrière, elle n'eût pu trouver personne, je puis le dire, qui gardât du comte de Reiset un souvenir plus affectueux et plus reconnaissant. Les liens du sang qui m'unissaient à mon oncle s'étaient trouvés doublés par une singulière communauté de goûts, d'aspirations et de sentiments ; c'est guidé par ses conseils éclairés que j'ai commencé autrefois mes premiers travaux littéraires et c'est grâce à ses encouragements, peut-être, que j'ai entrepris les études historiques auxquelles je me suis maintenant consacré et auxquelles je dois de si complètes et si attachantes satisfactions. Resté le dernier de sa génération, il incarnait à mes yeux, en sa personne, tout un passé disparu et glorieux, et je ne me lassais pas de le questionner sur toutes les traditions de famille qu'il avait pieusement conservées ; enfin, il était le seul survivant de ceux qui avaient connu et apprécié mon grand-père le lieutenant-général de Reiset, dont il avait été le pupille et le neveu préféré, et c'est grâce à lui que j'ai pu recueillir sur mon illustre aïeul maints détails précieux prêts à tomber dans l'oubli.

Mais c'est en faisant appel, moins à des souvenirs personnels qu'aux œuvres mêmes du comte de Reiset, que j'ai tenté de reconstituer les périodes les plus marquantes de son existence et de retracer cette longue vie toute consacrée au bien public.

Le nom seul de son habitation nous fait pénétrer bien loin dans l'histoire locale de la Normandie. L'origine du Breuil, dont le nom signifie : bois, taillis

(Brolium Benedicti) remonte au commencement du XIIe siècle et une touchante légende veut que son fondateur soit Guillaume de Marsilly, échappé miraculeusement aux mains des Sarrasins, pendant les Croisades en l'an 1147. Ce fut lui qui, en témoignage de reconnaissance, fit construire l'église et l'abbaye du Breuil et y installa des moines de Citeaux. Ce beau monument que le temps, les révolutions et les invasions étrangères avaient ravagé tour à tour, avait bien souffert lorsque le comte de Reiset s'en rendit acquéreur ; il en entreprit la restauration et, en 1854, il rendit au culte cette vénérable basilique. Il y eut, à cette occasion, une magnifique cérémonie religieuse à laquelle se rendirent en foule les habitants des paroisses voisines, et où l'on porta en procession la châsse de saint Eutrope et les reliques du bienheureux, envoyées par l'évêque de La Rochelle. Le soir, le château et les avenues furent illuminés, et des feux de Bengale embrasèrent à l'horizon les rives de l'Eure et les collines de la forêt de Dreux.

Dans cette célèbre abbaye que les princes et les rois étaient venus visiter tour à tour et enrichir de leurs dons et de leurs libéralités, bien des événements considérables s'étaient déroulés. On raconte qu'au XIIIe siècle la reine Marguerite s'y rendit en pèlerinage, avec le roi saint Louis son époux, pour demander au ciel la grâce de faire cesser sa stérilité. La pieuse princesse avait été attirée par la réputation de sainteté du prieur Thibaut de Marly, issu de la maison de Montmorency. En traversant les bois qui entouraient le domaine, la reine, dit-on, avait ramassé par hasard un rameau desséché qu'elle tenait encore à la main lorsqu'elle pénétra dans l'église. Quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'au milieu du saint sacrifice, au

moment de la bénédiction du prêtre, elle vit tout à coup la branche reverdir et se couvrir subitement de lys éclatants de blancheur !... C'était le présage de l'heureuse fécondité accordée à ses prières et la promesse des neuf enfants auxquels elle devait donner le jour.

Plus tard, ce fut Henri IV qui, à la veille de la bataille d'Ivry, vint se reposer à l'abbaye du Breuil, et enfin pour clore la liste de ces hôtes illustres, ce fut là encore qu'au lendemain de nos désastres en 1871, le prince de Joinville et le duc d'Aumale vinrent, sous le nom de « Messieurs de Vineuil », demander l'hospitalité pendant la Commune. « Rien ne nous aura « manqué chez vous, mon cher comte, écrivaient à « M. de Reiset en s'éloignant les deux Princes reconnais- « sants, rien, que le plaisir de vous y voir. »

Le possesseur de cette demeure historique, Gustave-Armand-Henry, comte de Reiset, était né au Mont-Saint-Aignan, près Rouen, le 15 juillet 1821. Il m'appartient moins qu'à personne de faire ici l'éloge du nom de Reiset; qu'il me soit permis seulement de dire que cette vieille et noble famille, d'origine lorraine, était établie en Alsace dès le XIVe siècle, où l'un de ses membres écuyer de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, possédait la seigneurie de Saint-Loup. Pendant trois siècles, les Reiset, revêtus de charges importantes, occupèrent dans la province un rang distingué ; l'église des Dominicains de Colmar renferme encore les tombes de plusieurs d'entre eux et le vaste hôtel qu'ils avaient fait construire rue des Deux-Clefs, en dépit de nombreuses mutilations, conserve encore le caractère imposant de l'architecture du XVIIIe siècle.

Leurs fiefs de Chavanatte et de Boron ont disparu

dans la tourmente révolutionnaire, mais la tour féodale de Florimont, dernier vestige des possessions des Reiset en Alsace, est encore debout près de Delle ; elle était restée la propriété du comte de Reiset qui l'a léguée à l'aîné de ses fils.

Ce dernier s'est marié récemment et a épousé Mlle Marie Barberis, dont le père M. Barberis et le grand-père maternel M. Corzo furent l'un consul, l'autre ministre du Pérou à l'Équateur.

Au moment du règne de Louis XVI, Jean-Jacques de Reiset était receveur général des finances d'Alsace, et de son mariage avec Marie-Thérèse Carré de Beaudoin, il avait eu dix-sept enfants.

Parmi cette nombreuse descendance, deux des fils seulement retiendront notre attention. Marie-Antoine, vicomte de Reiset, qui s'illustra glorieusement sur les champs de bataille de l'Empire, et devenu lieutenant-général sous la Restauration, fut commandant des gardes-du-corps de Louis XVIII [1], commandeur de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur.

L'autre, Jacques-Étienne, avait embrassé la carrière paternelle, et était devenu receveur général des finances du département du Mont-Tonnerre à Mayence, puis enfin du département de la Seine-Inférieure à Rouen. Ce fut le père du comte de Reiset. Lorsqu'il mourut dans la capitale de la Normandie le 5 février 1835, laissant deux filles et trois fils, Gustave de Reiset n'était âgé que de quatorze ans et ce fut le lieutenant-général vicomte de Reiset, son oncle et mon grand-père, qui fut nommé tuteur des cinq orphelins.

[1] Voy. *Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset*, 1775-1836, publiés par son petit-fils le vicomte de Reiset, 3 vol. in-8°, Paris, Levy, 1899.

Lorsqu'il entra dans la carrière diplomatique, le jeune Gustave de Reiset venait de terminer ses études au collège des Jésuites de Fribourg ; il avait puisé auprès de ces maîtres éminents, en même temps qu'une instruction solide et complète, des principes de droiture et de délicatesse dont il ne devait jamais se départir. Dans cette célèbre maison d'éducation, il s'était retrouvé avec nombre de jeunes gens appartenant aux familles les plus distinguées de l'aristocratie française; le baron Clouet, le comte de Saint-Victor, le comte de Damas, le marquis de Foresta, M. Lucien Brun, le comte de Blacas et maints autres, qui se sont distingués dans la politique, dans les lettres, dans les arts ou dans les sciences. Il s'était créé là de précieuses amitiés, qu'il devait conserver jusqu'à ces derniers jours.

La diplomatie, à laquelle se destinait M. de Reiset, avait été tout d'abord autrefois la carrière choisie par son père. Vers la fin du règne de Louis XVI, en effet, ce dernier, tout jeune encore, avait fait partie de l'ambassade du marquis de Vibraye, en Suède ; puis la Révolution en bouleversant toutes les institutions établies avait supprimé l'ambassade auprès de Gustave III, et l'apprenti diplomate était rentré chez son père, receveur général des finances d'Alsace, et il s'était adonné désormais tout entier, sous sa direction, aux études de finances. On sait quelle haute situation il devait acquérir.

Gustave de Reiset n'avait donc pas encore vingt ans, en 1840, lorsqu'il entra dans la carrière où il allait à son tour une fois de plus illustrer son nom.

Toutes les observations qu'il a recueillies, tous les faits qu'il a observés, au cours des importantes missions dont il a été chargé, ont été consignés par lui dans trois

volumes de souvenirs, du plus vif intérêt, et qui ont obtenu un juste retentissement au moment de leur publication[1] : « Presque chaque soir, dit M. Robinet « de Cléry, dans sa préface, M. de Reiset écrivait une « courte note, résumant, avec une sincérité absolue, « les événements de la journée, et quand une pièce « intéressante passait sous ses yeux, il en gardait copie. « Ses archives sont un trésor aussi précieux que les « admirables collections qui font de son château du « Breuil une résidence incomparable. » Et personne ne pourra s'étonner de cette louangeuse appréciation, après avoir parcouru ces trois volumes, si féconds en aperçus politiques, ou en observations impartiales, sur les événements et les hommes qui marquèrent vers le milieu du siècle dernier. D'abord attaché, puis secrétaire d'ambassade, ensuite ministre plénipotentiaire et enfin ambassadeur extraordinaire, le comte de Reiset avait été en relations suivies avec les plus hautes personnalités, et ses récits de *choses vues* sont d'un intérêt tout particulier.

Nommé d'abord attaché à l'ambassade française à Vienne, il fut presque aussitôt envoyé à Rome, à la demande de sa mère, alarmée à l'idée des entraînements de toutes sortes auxquels il allait être exposé dans la capitale autrichienne, qui lui semblait une résidence dangereuse pour un homme aussi jeune.

Dans la ville papale, il ne fait qu'un court séjour, revient à Paris, au moment de la mort tragique du duc d'Orléans, et il est présenté au roi Louis-Philippe, au lendemain de sa nomination à la légation de Copenhague, avec le baron de Billing comme chef.

[1] *Mes Souvenirs*, par le comte de Reiset. Paris, Plon, 3 vol. in-8°.

Mais une décision ministérielle le fait changer de destination : le 28 octobre 1847, il est envoyé à Francfort, et, quatre mois plus tard, nous le retrouvons à Berlin, où il vient d'apporter au marquis de Dalmatie la nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe.

A Berlin Gustave de Reiset fut témoin d'une idylle princière qui se termina par un drame : La princesse Radziwill, ardemment aimée par le prince Guillaume, venait d'être envoyée en Russie, pour couper court à une passion qui pouvait nuire aux desseins politiques de la Cour de Prusse ; mais la jeune fille ne put survivre à son chagrin, lorsqu'elle apprit, à Pétersbourg, de la bouche même de l'impératrice, le mariage du prince avec Augusta de Saxe-Weimar. La vie lui devint un fardeau impossible à supporter, lorsqu'elle acquit la certitude que rien désormais ne pouvait plus la rapprocher de celui qu'elle aimait, et quelques mois plus tard, elle mourait de consomption et de désespoir. On raconte que ce fut la princesse Augusta qui se chargea d'annoncer à son époux la funeste nouvelle, et peut-être n'usa-t-elle pas des ménagements que commandaient les circonstances, car le coup fut si rude que le prince lui aussi pensa en mourir... Quoi qu'en disent nos vieilles chansons, « chagrins d'amour » durent rarement toute la vie ; le prince se consola, et ce fut lui qui plus tard fut couronné empereur d'Allemagne dans le palais de Versailles pendant la guerre Franco-Allemande.

Revenu à Paris, Reiset assista à l'envahissement de la Chambre des députés le 10 mai 1848, et le lendemain il partait comme premier secrétaire à l'ambassade de France à Turin. La tâche qu'il allait remplir était difficile, car les événements se précipitaient en Italie où

un parti révolutionnaire très actif, très militant, poussait à l'unification de la péninsule et considérait la Maison de Savoie comme désignée pour la réaliser. Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, prince de Carignan, qui venait de succéder à Victor-Emmanuel Ier, subitement dépossédé par la révolution, et qui l'avait désigné comme régent, avait deux fils : le duc de Savoie, depuis Victor-Emmanuel II, et le duc de Gênes. Le jeune secrétaire allait passer quatre années à Turin et y jouer un rôle de la plus haute importance. Ses mémoires contiennent de curieux détails sur cette Cour disparue, et il nous dépeint d'une plume alerte tous les personnages qu'il y vit passer tour à tour. C'est là que maintes fois il put rencontrer Marie-Louise, devenue princesse de Parme à la chute de l'Empire, et que le voisinage de son duché attirait souvent à Turin. C'est à la marquise de Scarampi, la grande maîtresse de sa Cour, que l'impératrice détrônée laissa toute sa correspondance avec Napoléon, et M. de Reiset eut la bonne chance d'avoir communication de ces précieuses lettres et même d'en prendre quelques extraits. Marie-Louise, qui devait plus tard témoigner d'une si complète insensibilité, et d'une si navrante ingratitude, s'y montrait fort tendre avec son époux. Elle avouait avoir éprouvé « une vive émotion » à la cérémonie du mariage par procuration ; l'empereur lui écrivait chaque jour, et, lorsqu'elle se mit en route pour la France, elle lui envoyait les réponses les plus passionnées. « Ce sont les dernières que je répands, lui « disait-elle, en parlant des larmes qu'elle avait versées « en quittant sa famille, tant je me promets des jours « heureux auprès de Votre Majesté ! »

Le jeune diplomate était un hôte assidu du palais

Cavour, habité par la marquise de Cavour, mère du ministre, et par sa sœur la duchesse de Clermont-Tonnerre dont le salon était une puissance, où les traditions du XVIIIe siècle étaient religieusement conservées, et où quatre laquais, en grande livrée, introduisaient pompeusement les visiteurs, d'après les règles de la plus scrupuleuse étiquette.

Cependant les difficultés politiques semblaient encore grandir : l'indépendance de l'unité de l'Italie était impérieusement réclamée, et Gustave de Reiset voyait dans l'adoption du plan de la Confédération Italienne, autrefois conçu par Henri IV, la meilleure solution de ces aspirations, en lutte avec la diplomatie européenne. Or, ces aspirations se traduisirent par une guerre que Charles-Albert, ayant réuni la Lombardie aux États Sardes, déclara à l'Autriche.

Le comte de Reiset en suivit de près toutes les péripéties ; les intérêts français pouvaient se trouver en péril ; il n'hésita pas, pour les protéger, à quitter Turin, pour aller sur le théâtre même de la guerre et donner en même temps à une noble infortune un témoignage de respectueuse déférence. Durant le célèbre combat de Porta-Romana, sous les murs même de Milan, il se rendit auprès de Charles-Albert à cheval au milieu de ses troupes. Les troupes Piémontaises fléchissaient sous l'effort de l'armée Autrichienne ; le roi fit appeler M. de Reiset ; celui-ci insoucieux du danger s'approcha le chapeau à la main, et comme quelques obus sifflaient au-dessus d'eux, le roi voulut bien lui dire en lui tendant la main, faveur qu'il ne prodiguait pour personne : « J'aime à voir les Français au feu, ils y font toujours bonne figure. » Au même instant un boulet vint frapper

la monture du colonel Brianski, éclaboussant de son sang Reiset qui se tenait à pied auprès de Charles-Albert à cheval.

L'entretien dura plus d'une heure ; le lendemain, soucieux de tenir ses engagements, le vaillant diplomate, accompagné du consul d'Angleterre, se rendait au camp Autrichien pour demander et obtenir une suspension d'armes, non sans avoir essuyé le feu d'un détachement Croate qui blessa son compagnon le diplomate Anglais. Dans ces dangereuses circonstances, le comte de Reiset sut protéger efficacement ses compatriotes et ne voulut quitter Milan qu'après avoir assuré la sûreté de tous les Français qui n'avaient pas quitté la ville et dont la vie pouvait courir des dangers.

« *J'attends mon astre*, » disait la devise du roi Charles-Albert. Mais le souverain, découragé par ces revers successifs, malgré son énergie et sa vaillance n'avait plus confiance en son étoile ; il se décida à abdiquer, et se retira à Oporto. Ce fut son fils Victor-Emmanuel, duc de Savoie, qui lui succéda.

Gustave de Reiset était depuis longtemps connu du nouveau roi et avait su gagner son estime et sa confiance. Bien souvent à Turin, le prince s'était rendu incognito à son domicile pour causer longuement de la politique italienne et s'entretenir familièrement avec lui. C'est sous le nom de « M. Martin, commerçant français », que le prince se faisait annoncer chez son ami et ses visites avaient lieu quelquefois aux heures les plus tardives et les plus inattendues. Une nuit il arriva si tard que le comte était couché, ainsi que son domestique. Tout en plaisantant, Victor-Emmanuel engagea son hôte à se lever et lui déclara qu'il mourait de faim et venait

lui demander à souper. « J'allai chercher moi-même, « dit Reiset, dans ma salle à manger, tout ce que je pus « trouver pour le rassasier et tous deux, après avoir mis « le couvert, nous nous établîmes au coin du feu, man- « geant, buvant, riant comme deux jeunes gens du « même âge, n'ayant pas encore tous les soucis de l'a- « venir. » « Dans sa hâte, ajoute-t-il, le futur roi d'Italie se servait de ses doigts pour dévorer une poularde au riz heureusement retrouvée à l'office. » En montant sur le trône, le prince conserva tout entière sa sympathie à son ancien compagnon de plaisir. Tout en rendant justice aux qualités du souverain, M. de Reiset n'en voyait pas moins ses imperfections et ses faiblesses, et il nous a laissé de Victor-Emmanuel un portrait qu'on sent pris sur le vif. « Le roi Charles-Albert, dit-il « dans ses souvenirs, avait en lui de la race, de l'élé- « gance, tandis que la nature du roi Victor-Emmanuel « était commune. C'était, à vrai dire, un bon garçon, « mais de formes et d'esprit vulgaires. Son frère le duc « de Gênes avait au contraire toute la distinction de « son père ; il avait fait de très bonnes études tandis « que Victor-Emmanuel n'avait jamais rien pu apprendre. « Toute son éducation avait consisté à monter à cheval « et à faire des armes. Tels étaient ces deux princes qui « n'avaient qu'une qualité commune, la vaillance. » Et pour compléter le portrait, M. de Reiset ajoute que Victor-Emmanuel « avait une peur terrible de Cavour ».

Ce fut au moment où ce même Cavour allait prendre la direction des affaires du Piémont que M. de Reiset dut quitter Turin. La sûreté de ses informations, la prudence de ses démarches, la sagacité de ses jugements avaient été remarquées et la fermeté de son attitude dans

les derniers événements lui avait valu des éloges mérités. Le ministre jugea que ses aptitudes et ses talents pouvaient être utilement employés sur un autre théâtre, et le nomma premier secrétaire à Saint-Pétersbourg. Il avait dignement représenté la France en Italie et utilement servi son pays, auquel il avait rendu, en dehors de la diplomatie, un immense service. L'un des premiers, en effet, il avait compris l'importance que pouvait avoir le percement du Mont Cenis qui, en supprimant la barrière des Alpes, pouvait resserrer d'une façon si complète l'union de la France et du Piémont. Il fut donc un des promoteurs de cette œuvre importante qu'il n'avait jamais cessé de favoriser, et dont il avait surveillé lui-même les premières expériences. Son nom reste indissolublement lié à cette colossale entreprise.

Aussi, en quittant Turin, reçut-il de M. d'Azeglio, président du Conseil des ministres, une lettre remplie des plus précieux éloges : « Je ne veux pas vous laisser « partir, mon cher Reiset, lui écrivait ce dernier, sans « vous dire que le roi vous regrette, que la société de « Turin vous regrette et que moi aussi je vous regrette « sincèrement, car tout le monde reconnaît vos excel- « lentes qualités, et vous rend justice. Dans les tristes « journées de Milan, quand les balles sifflaient, vous « vous êtes montré brave comme un Français; dans les « affaires, je vous ai toujours trouvé franc, loyal comme « un gentilhomme, et dans les rapports intimes vous « avez la finesse et la douceur des femmes... »

Au moment où celui qui venait de mériter des compliments si flatteurs arrivait à Pétersbourg, les plus graves questions politiques s'agitaient en Russie. Le tsar Nicolas ne semblait pas favorable à l'élévation à l'Empire du prince

président Louis-Napoléon, et les difficultés résultant de cet état d'esprit étaient encore augmentées par le départ de l'ambassadeur, le général de Castelbajac, qui venait de se rendre en France où l'appelaient d'urgentes affaires de famille.

A son arrivée en Russie, en 1852, le comte de Reiset dut donc prendre la direction de l'ambassade. Grâce aux qualités dont la lettre de M. d'Azeglio contient l'éclatante affirmation, le jeune diplomate réussit à merveille dans l'accomplissement de la tâche qui lui était échue, et il eut assurément une grande part dans les heureuses modifications qui se produisirent dans l'esprit du tsar vis-à-vis du prince président.

Dès le début, il avait fait preuve de la plus courageuse énergie, en exigeant l'élargissement d'un prisonnier français, injustement incarcéré et qu'un inique jugement allait envoyer au Caucase. Dans la suite, la fermeté de son attitude lui permit de rendre aux catholiques de Russie des services dont le métropolitain de l'Empire, Mgr Holowinski, archevêque de Mohileff, lui témoigna toute sa reconnaissance.

Reiset nous a raconté sa présentation à l'empereur, pendant un bal donné par le grand-duc héritier et l'accueil flatteur qu'il en avait reçu, ainsi que de l'impératrice et des grands-ducs.

Le tsar Nicolas était un prince d'une haute intelligence, et d'une grande bravoure, mais, quoique très populaire, extrêmement jaloux de son autorité; et les souvenirs auxquels nous faisons ces emprunts nous rapportent de lui maints traits de bonté, qui ne pouvaient qu'augmenter l'affection que lui portaient ses peuples.

Cependant, Napoléon s'était rapproché de l'Angleterre et ces avances causaient de vives inquiétudes à Saint-Pétersbourg ; la campagne de Crimée allait justifier ces alarmes, et, à en croire l'éminent diplomate, la fin du tsar Nicolas fut sensiblement hâtée par la douleur que lui causèrent les échecs subis par ses armes, malgré sa ténacité et sa bravoure, et par le chagrin d'avoir vu décliner sa toute-puissance.

Au mois d'août 1853, le comte était de retour à Paris. Le lendemain de son arrivée, il fut mandé par Napoléon III, qui jadis l'avait reçu affectueusement en 1833 au château d'Arenemberg, chez la reine Hortense, et qui n'avait pas oublié ce souvenir vieux de vingt années. Le souverain se trouvait au palais de Saint-Cloud, et l'invita à l'accompagner dans sa promenade à travers les allées ombreuses du parc. « Parlez-moi à cœur ouvert, lui dit l'empereur, personne ne peut nous entendre. » La conversation se prolongea longtemps, ce jour-là, et, à bien des reprises différentes les semaines suivantes, l'empereur voulut s'entretenir à nouveau avec lui pour lui donner des instructions détaillées avant de le renvoyer à Pétersbourg. Il le retint à Paris jusqu'au mois de décembre. Lorsqu'il se remit en route, Reiset emportait une longue lettre adressée au tsar, dans laquelle l'empereur l'entretenait du danger de l'attitude hostile de la Russie et de l'entrée des flottes alliées dans la mer Noire. « Un pas de plus et c'est la guerre », ajoutait le souverain. Lorsqu'il vint prendre congé, Napoléon serra avec bonté la main de son sympathique émissaire : « Croyez que je ne vous oublierai pas », lui dit-il.

M. de Reiset resta six semaines à Pétersbourg, mais ses efforts et ceux de son souverain en faveur de la

paix échouèrent, quoi qu'il eût pu faire, et la guerre dite de Crimée commença.

Tenu en haute estime par M. Drouin de Luys, le comte de Reiset était rentré au ministère des Affaires étrangères où une situation importante lui avait été accordée; puis, la guerre se prolongeant, il demanda un congé pour retourner en Italie où il avait laissé de si précieuses amitiés, et il venait de regagner Paris lorsque la prise de Sébastopol vint marquer la fin de cette terrible lutte, dont la Crimée avait été le théâtre ensanglanté.

Un grand événement allait se produire dans la vie de Gustave de Reiset. C'est au commencement de l'année 1856 qu'il demanda la main de Mlle Blanche de Sancy de Parabère et qu'il fut agréé comme époux. Deux ans auparavant un projet de mariage pour le diplomate avait été ébauché et il n'avait tenu qu'à lui d'épouser la comtesse Wilhelmine de Wurtemberg, nièce du roi Frédéric de Wurtemberg, qui avait donné son consentement à cette union ; « mais, déclare Gustave de Reiset dans ses « mémoires, réfléchissant aux conséquences d'une « alliance avec une jeune fille étrangère d'un si haut « rang, je ne voulus pas m'engager et je pensai « qu'un mariage avec une Française dans une situation « de famille analogue à la mienne m'offrirait plus de « chances de bonheur. C'est ce que la Providence me « réservait, et j'en suis tous les jours reconnaissant à « Dieu. »

Familier de la Cour des Tuileries, où l'empereur et l'impératrice le conviaient à toutes les fêtes, Reiset avait rencontré à toutes les grandes réceptions du château Mme de Sancy-Parabère, dame du palais de l'Impératrice, et n'avait pu voir sans en être épris sa fille,

alors dans tout l'éclat de sa beauté et la fraîcheur de ses dix-neuf printemps.

« Ce mariage comblait tous mes vœux, écrivait l'heu-
« reux fiancé, et réunissait tout ce que je pouvais
« désirer : fortune, nom, esprit, cœur et beauté.

« Le mariage eut lieu à la fin de mai, à la Madeleine,
« et fut béni par notre vénérable ami l'abbé de Guerry.
« L'Empereur, l'Impératrice, la grande-duchesse Sté-
« phanie, le roi Jérôme signèrent à mon contrat : Je
« vous félicite de nouveau, me dit l'empereur, et suis
« content de vous donner cette nouvelle preuve de mon
« amitié pour vous. Le comte Walewski me servit de
« témoin et le duc de Bassano fut celui de ma femme. »
Lorsque Reiset alla faire part de la nouvelle de son mariage au roi Jérôme, celui-ci lui dit en souriant « qu'ils allaient devenir parents car la jeune mariée était sa petite-cousine ». En effet la grand'mère de Mlle de Sancy était la comtesse Lefebvre-Desnoëttes dont la mère, Mme Rollier, était née Benielli, d'une famille corse alliée de près aux Bonaparte.

Cette union, dont le jeune ministre plénipotentiaire se félicitait à si juste titre, devait lui réserver tout le bonheur qu'il se promettait et dont il était si digne.

Au mois de décembre le comte de Reiset se rendait chez l'impératrice pour lui faire part de l'état de grossesse de sa femme : « J'ai signé à votre contrat, dit gra-
« cieusement la souveraine à Mme de Reiset, je veux que
« vous portiez un bijou qui me rappelle à votre souve-
« nir. » Et elle lui remit son portrait entouré de diamants, monté sur une broche garnie de poires de perles.

Ce fut Mme de Sancy qui, le soir du 14 février 1857, vint annoncer à sa souveraine, la naissance d'un garçon.

Celle-ci embrassa sa dame du palais avec effusion et l'empereur vint aussi féliciter l'heureuse grand'mère. Et comme cette dernière lui disait que l'arrivée prématurée de l'enfant les avait surpris sans nourrice, ni layette, « Qu'à cela ne tienne, s'écria l'Impératrice, je « vais vous envoyer une partie de la layette de mon fils « et sa seconde nourrice qui n'a rien à faire. »

Pour témoigner leur estime et leur sympathie d'une façon plus marquée encore, les deux souverains avaient déclaré qu'ils voulaient être parrain et marraine de l'enfant.

C'est cet enfant, baptisé suivant le désir de l'impératrice, sous les noms de Napoléon-Louis-Eugène, et né sous de si heureux auspices, qui devait avoir une fin si malheureuse. Il n'est personne dans le département de l'Eure qui ne se souvienne de sa mort tragique, alors que n'écoutant que son courage il s'élançait de sa voiture pour en maîtriser les chevaux emportés. Violemment projeté sur un bloc de pierre Louis de Reiset relevé ensanglanté succombait quelques heures après au château du Bosc-Roger, victime de son intrépidité et de son dévouement ; il avait à peine trente-quatre ans.

Cependant, les événements politiques suivaient leur cours et allaient rappeler le Comte de Reiset à l'activité. Encore prince président, Napoléon avait dit : « Je veux faire quelque chose pour l'Italie. » Le 10 mai 1859, au milieu d'une ovation enthousiaste de la population, l'empereur partait du palais des Tuileries pour la gare de Lyon, se rendant en Italie, où il allait soutenir le Piémont qui venait de déclarer la guerre à l'Autriche.

A l'entrevue fameuse de Plombières, le souverain avait promis à Cavour son alliance offensive en faveur de son pays, et il tenait sa promesse.

Deux mois plus tard il avait remporté deux grandes victoires : l'Autriche, vaincue à Magenta et à Solférino, renonçait à la lutte et acceptait le traité de Villafranca, qui donnait la Lombardie à Victor-Emmanuel.

Au mois de juillet 1859, M. de Reiset était à son château du Breuil, avec sa femme et ses deux enfants : son fils Louis, et sa fille aînée Marie-Thérèse devenue plus tard la vicomtesse de Bouilhac de Bourzac, quand une dépêche du comte Walewski le manda à Paris. Il se rendit avec le ministre au palais de Saint-Cloud où il fut mis immédiatement en présence de l'empereur, qui voulait connaître son opinion sur la guerre et ses résultats. Napoléon III après l'avoir écouté avec attention lui annonça qu'il l'envoyait à Turin.

Six mois auparavant, en effet, le comte de Reiset avait remis un long rapport sur les affaires d'Italie, qui avait vivement frappé l'empereur ; le jeune diplomate lui déclara sans hésitation que sa manière de voir n'avait pas changé, et qu'il s'en tenait à la combinaison si politique et si française d'Henri IV, d'une Confédération italienne, créée sous l'autorité du pape, avec le maintien des petits États et le royaume de Piémont, augmenté de la Lombardie : « Si l'empereur m'aide toujours en donnant à ma mission l'autorité nécessaire, — ajouta-t-il, — j'espère réussir et faire adopter ce plan, qui permettrait l'exécution du traité de paix. » Et, comme Napoléon III lui parlait des difficultés qu'il aurait à vaincre : « Elles ne me décourageront pas, lui répondit Reiset, et ma mission me plaît d'autant plus, que, parmi les souverains des Duchés, figure une princesse française que je connais de longue date et

que j'ai l'ardent désir de rétablir sur son trône[1]. »

— « Vous avez raison, reprit l'empereur, faites tout ce que vous pourrez pour la duchesse de Parme et obtenez la réalisation des clauses du traité de Villafranca. — « Adieu, Reiset, ajouta-t-il, en lui serrant la main, au moment où il le quittait. Au revoir et bonne chance ; vous savez combien les affaires d'Italie me tiennent au cœur, je compte absolument sur vous. »

Le lendemain, M. de Reiset partait pour l'Italie, comme ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Sa mission était difficile entre toutes, car il allait trouver dès son arrivée les Italiens grisés par le succès de la campagne et ne se donnant même plus la peine, dans leur enthousiasme, de cacher leurs desseins. Faire respecter le traité de Villafranca devenait presque impossible. Le parti de la Révolution, c'est-à-dire de l'Unification, fortement organisé, avait créé un courant d'opinion très puissant et ne craignait pas d'assurer que non seulement Victor-Emmanuel lui était complètement acquis, mais que, en secret, Napoléon III lui-même encourageait ses visées.

C'est en vain que dans l'audience qu'il donna, dès son arrivée, à l'envoyé extraordinaire de France, le roi de Piémont protesta de la netteté de ses intentions et de son désir d'enrayer le mouvement révolutionnaire. — Gustave de Reiset se rendit successivement à Parme, à Modène, à Bologne et à Florence, et partout il put se rendre compte de l'inutilité de ses efforts. La Révolution était entièrement maîtresse dans tous les États de la Péninsule ; bientôt, même, menacé par le mouvement

[1] Louise-Marie-Thérèse de Bourbon duchesse régente de Parme, 1819-1864.

insurrectionnel, le grand-duc de Toscane se voyait contraint de quitter Florence à l'exemple de la duchesse de Parme. Impuissante à sauvegarder les droits de son fils, Robert Ier, la régente avait dû, le 9 juin, abandonner son duché.

Le gouvernement français, lui-même, trompé par le parti de l'unité, pratiquait une politique tortueuse et indécise qui tantôt favorisait les révolutionnaires et tantôt paraissait les attaquer. — Ce n'était pas donner au comte de Reiset l'appui qui lui avait été promis et auquel était subordonné son succès.

Sur ces entrefaites l'attentat d'Orsini vint enlever tous les doutes qu'on pouvait conserver sur les sentiments des révolutionnaires italiens. Après un long entretien avec Garibaldi, l'ambassadeur extraordinaire de France estima que les conditions étaient telles qu'il n'avait plus qu'à partir et le 12 septembre il était de retour à Paris.

Là il apprenait que l'empereur venait de le nommer ministre plénipotentiaire à Darmstadt et à Nassau. Il y arriva au commencement de 1860. Des relations d'intimité n'avaient pas tardé à s'établir entre lui et le prince Alexandre de Hesse, et une vive amitié unissait Mme de Reiset à la princesse de Battemberg. L'existence patriarcale menée par le grand-duc et la grande-duchesse, et leurs longues promenades faites en famille avec les princesses en compagnie de M. et Mme de Reiset dans les grandes forêts avoisinant la ville, sont dépeintes de la façon la plus attachante dans les souvenirs de l'éminent diplomate. Lorsque en novembre 1868 il fut nommé ministre de France près le roi de Hanovre, son séjour à la Cour grand-ducale, avait duré quatre ans.

Deux de ses enfants y étaient nés; sa fille Walburge, qui a épousé le vicomte de Beaupré, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et son fils Henry qui est marié depuis l'an dernier, comme nous l'avons déjà dit.

A Darmstadt, comme dans toutes les capitales où il avait représenté la France, M. de Reiset ne laissa que des regrets; la grande-duchesse, née princesse de Bavière, morte durant son ambassade, l'avait honoré de son affection. Le grand-duc lui adressa comme adieu les paroles les plus flatteuses : « Revenez nous voir, mon cher comte, lui dit-il, vous avez partagé nos joies et nos tristesses, vous serez toujours un ami pour moi et pour tous les miens. »

Le comte de Reiset n'était pas un étranger pour le souverain auprès duquel on venait de l'accréditer; lors du congrès des princes allemands, le roi de Hanovre, Georges IV, avait eu l'occasion de le voir et de l'apprécier. A son arrivée à Hanovre, il lui fit donc le meilleur accueil.

L'Allemagne était alors agitée par les revendications allemandes des duchés de Sleswig-Holstein, qui venaient de s'élever à la mort du roi de Danemark Frédéric VII. Atteint de cécité, le vieux roi Georges V, le roi-chevalier, comme on l'a appelé si justement, avait pour Napoléon III une affection et une reconnaissance sincères, et son aversion pour l'Allemagne ne devait se trouver que trop justifiée par l'annexion finale de son royaume à la Prusse.

Le ministre de France, bien placé pour observer, ne cessait de signaler l'état d'esprit alarmant qui régnait en Allemagne; il avait montré la Prusse regardant d'un œil d'envie les côtes de la Baltique sur lesquelles elle

voulait étendre son Empire comme sur celles de la mer du Nord, pour y créer de nouveaux ports, mais l'événement allait dépasser les prévisions les plus pessimistes. Napoléon III vit le danger révélé par cette annexion et pensa à la guerre. Le général de Miribel, alors capitaine, prépara même, dit-on, dans le plus grand secret, sur l'ordre de son souverain, un plan de campagne qui fut abandonné.

M. de Reiset nous révèle dans sa correspondance bien des détails inédits sur les péripéties de la guerre danoise, que Bismarck avait voulue parce qu'elle était nécessaire à la réalisation de son plan, puis sur les négociations qui précédèrent la guerre de 1866.

Lorsque, le 15 juin 1866, le roi de Hanovre eut refusé l'ultimatum de la Prusse et qu'il eut vu son royaume envahi par les troupes prussiennes, il voulut lui-même prendre le commandement de ses troupes, malgré son infirmité et, comme le roi Jean de Bohême à la bataille de Crécy, on le vit à cheval, conduit par ses deux aides de camp, donner à tous, au plus fort de la mêlée, l'exemple d'une énergie et d'une bravoure dignes d'un meilleur sort.

Après la brillante et inutile victoire de Langensolza, l'armée hanovrienne, dépourvue de vivres et de munitions, fut réduite à capituler, et ce fut alors M. de Reiset qui eut le pénible devoir de communiquer cette douloureuse nouvelle à la reine, restée au château d'Herrenhausen, pour maintenir jusqu'au dernier moment les droits de sa couronne. Quand elle s'éloigna de Hanovre pour rejoindre le roi et monta en wagon, entièrement vêtue de noir, en compagnie de ses deux filles, le comte de Reiset se trouvait à la gare pour lui offrir un dernier

hommage. Il avait voué un culte à Georges IV et à toute la famille royale, et il leur demeura fermement attaché. Lorsque le sabre prussien eut étouffé définitivement les protestations d'un peuple opprimé et attaché à son roi, le souverain choisit Paris comme résidence pour lui et la princesse Frédérique, sa fidèle Antigone. Mais le vieux roi qui avait supporté avec tant d'énergie de si cruelles vicissitudes, tomba bientôt malade, et succomba dans l'été de 1873.

M. de Reiset avait été chargé par le ministère d'être son intermédiaire auprès du souverain durant son séjour dans la capitale; ce fut lui encore qui fut délégué par le maréchal de Mac-Mahon pour présider à ses obsèques.

La mission du comte de Reiset à Hanovre avait pris fin au mois d'août 1866 et il était rentré à Paris; ce devait être la fin de sa carrière, car au moment où le prince de La Tour d'Auvergne venait de le désigner pour l'ambassade de Rome, la guerre de 1870 éclata subitement, triste prélude de désastres encore présents à toutes les mémoires et qui amenèrent la chute du régime impérial.

Ce fut à Arromanches, dans cette délicieuse villa qu'il avait fait construire au bord de la mer, que l'ancien diplomate se retira, lorsque l'invasion prussienne le contraignit de pourvoir à la sûreté de tous les siens. Il n'avait laissé en quittant son château du Breuil que quelques fidèles serviteurs pour en assurer la garde. Bientôt les troupes de l'envahisseur y entrèrent et l'un des domestiques, le garde Mérot, allait être fusillé par les Prussiens, qui le croyaient affilié à une troupe de francs-tireurs, lorsque l'infortuné eut l'idée, comme dernière ressource, de se réclamer de son maître le comte de Reiset. Cette heureuse inspiration lui sauva la vie. Le

commandant du détachement était le prince d'Ysemburg, qui avait été ministre de Prusse à Hanovre au moment où le comte y représentait la France. En apprenant qu'il se trouvait chez son ancien collègue, dont il avait gardé un si sympathique souvenir, le prince fit relâcher le malheureux garde, heureux d'en être quitte à si bon compte, et donna des ordres sévères pour qu'on respectât scrupuleusement la propriété.

Ses instructions furent rigoureusement exécutées et aucune déprédation ne fut commise dans toute l'étendue du domaine.

C'est d'Arromanches que M. de Reiset adressa au prince royal de Prusse, le futur Frédéric III, une lettre noble et digne dans laquelle il intercédait en faveur de son pays, et lui rappelait que cinq ans auparavant, deux enfants du même âge s'étaient rencontrés aux bains de Rehme. L'anecdote est assez curieuse pour être digne d'être rapportée :

« Les deux enfants, — dit-il, — se regardèrent tout d'abord, avec attention, puis, comme attirés l'un vers l'autre par l'âge ou par le plaisir du jeu, se mirent à causer, pendant que, de leur côté, les trois personnes âgées qui les accompagnaient, une dame et deux messieurs, se saluaient et assistaient silencieusement à la scène suivante :

— D'où êtes-vous? dit en s'approchant le premier des enfants, d'une voix pleine de gentillesse, mais en même temps d'assurance.

— D'où je suis? J'arrive de Hanovre, où mon père est ministre de France.

— Vous êtes donc Français? répliqua l'enfant, après un moment de silence et une sorte de réflexion intérieure.

— Oui, et bon Français, dit l'autre d'un accent décidé.

— Aimez-vous les Allemands ?

— Assurément oui, autant qu'ils nous aiment.

— Eh bien, moi, je vous aime, venez jouer avec moi, je m'appelle Guillaume, et nous serons bons amis...

« En effet, depuis ce temps, les deux enfants firent connaissance et, lorsqu'ils se séparèrent, la saison finie, en se disant au revoir, le petit Guillaume laissa son portrait à son petit ami Louis, ce jeune Français avec lequel il jouait si souvent au soldat ou à la guerre dans le parc du Casino de Rehme. Le petit Louis, est-il besoin de le dire, était le fils de M. de Reiset, le jeune Guillaume est aujourd'hui l'empereur d'Allemagne. »

Peut-être l'évocation de ce souvenir ne fut-elle pas inutile auprès du prince Frédéric-Charles, et peut-être est-il permis de penser qu'elle ne fut pas étrangère aux quelques adoucissements apportés aux rigueurs de l'occupation.

Après la guerre de 1870, M. de Reiset ne devait plus rentrer dans la carrière, mais pendant les trente-cinq années qui s'écoulèrent depuis cette époque, il ne demeura jamais inactif et cette dernière période de sa vie fut utilement remplie comme la précédente.

L'ancien ministre plénipotentiaire se retira définitivement dans son château du Breuil, et, sauf de courts séjours dans son pied-à-terre de Paris, il passait l'année presque entière dans cette belle demeure, au milieu de ses livres rares, et de tant d'objets historiques doublement précieux par la rareté et par le souvenir.

C'est dans ce cadre admirable si bien fait pour charmer ses yeux et son imagination d'artiste qu'il composa des ouvrages justement remarqués et dont l'un entre autres,

magnifique publication illustrée en deux volumes, intitulé : *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*[1], fut couronné par l'Académie française. Ce n'était pas, du reste, la première fois que le comte de Reiset écrivait sur la Reine martyre des pages émues et instructives. Il lui avait voué un culte pieux, et c'était pour lui un charme toujours nouveau que de la défendre contre les calomnies auxquelles elle a été en butte, et de rendre hommage à ses brillantes qualités de reine, de femme, de mère et d'épouse. Dans l'un des deux autres volumes qu'il lui a consacrés se trouvent des lettres inédites de la malheureuse souveraine, lettres précieuses qui lui avaient été communiquées lors de son séjour à Hanovre, par la princesse Louise de Hesse, et qui, sans lui, peut-être, ne seraient jamais sorties des poudreuses archives où elles étaient ensevelies[2]. En même temps, les curiosités locales attiraient et retenaient son attention; une intéressante étude sur le château de Crécy et Mme de Pompadour[3], une autre sur le village d'Ivry-la-Bataille, immortalisé par la victoire de Henri IV, et maintes autres publications, volumes ou plaquettes, fruit précieux des patientes et savantes recherches de l'éminent écrivain.

La nature s'était montrée généreuse envers Gustave de Reiset, dont l'élégance et la séduction n'étaient que le complément des dons naturels qu'elle lui avait prodigués.

[1] *Modes et Usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, 2 vol. in-4°, Paris, Didot, 1885. Ouvrage couronné par l'Académie française.

[2] *Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France*, publiées par le comte de Reiset, Paris, Didot, 1876, in-8°.
Lettres de la Reine à la princesse Louise de Hesse, Paris, Plon, 1865, in-8°.

[3] *Le château de Crécy et Mme de Pompadour*, Chartres, Garnier, 1876.

L'écrivain, universellement apprécié, se doublait d'un compositeur dont les productions musicales avaient à juste titre attiré l'attention. Deux opéras de sa composition, *Dona Maria*, et la *Meunière de Marly*, furent représentés à Darmstadt, pendant son ambassade, avec un grand et légitime succès, et lors d'une fête donnée aux souverains, à la résidence du ministre de France, pendant son séjour à Hanovre, le programme musical se trouva uniquement composé des romances et des mélodies du comte de Reiset.

Sa perspicacité en matière politique était justement appréciée en haut lieu, et le charme de son esprit et de sa conversation l'avaient classé au premier rang parmi nos plus brillants diplomates.

En matière artistique, c'était un maître, dont l'érudition faisait autorité, et tous ceux auxquels il a été donné d'admirer ses innombrables collections, savent combien de belles choses il avait su réunir.

Dans la vieille abbaye, à laquelle il avait rendu en partie son ancienne splendeur, il s'était plu à grouper avec les intéressants souvenirs de sa carrière diplomatique, des estampes et des tableaux rares, des émaux, des manuscrits, des tapisseries, des sculptures, précieux vestiges de ce passé qu'il affectionnait et dont il savait si bien discerner l'intérêt et le charme. Faut-il rappeler, entre autres, cette collection de portraits de tous les papes et celle de tous les princes de la Maison de Savoie donnée par Victor-Emmanuel ; ce médaillon de bronze, effigie de François Ier, ciselé par Benvenuto Cellini ; ces précieuses tapisseries faites au Temple, par la reine martyre et Madame Royale, le clavecin de Marie-Antoinette et le coffret renfermant comme une pieuse relique

la nappe sur laquelle le roi Louis XVI communia au Temple pour la dernière fois !...

Chaque année il entreprenait dans sa demeure des restaurations et des embellissements conduits avec un goût éclairé et impeccable. Nulle résidence ne lui était plus chère que le Breuil et il était profondément attaché à la Normandie, qui se trouvait être son pays d'adoption et aussi d'origine, puisque c'est à Rouen qu'il avait vu le jour.

La présence dans son voisinage d'un frère et d'une sœur tendrement aimés avait contribué à la lui rendre plus chère encore. Son frère Jules, membre de l'Institut, député de la Seine-Inférieure, mort en 1896 et marié à Mlle de Germiny, habitait près de Dieppe le château d'Ecorchebœuf, et sa sœur, mariée au comte d'Arjuzon, chambellan de l'empereur et député de l'Eure, passait de longs mois au château de Louye, à quelques lieues de distance[1]. Lui-même maire du village de Marcilly, où son fils Joseph est maintenant conseiller municipal, représenta longtemps ses concitoyens au Conseil général de l'Eure, pour le canton de Saint-André et mit à leur service, avec un inlassable dévouement, sa longue expérience des hommes et des choses.

Partout où il avait passé au cours de sa longue carrière on avait rendu justice aux brillantes et sérieuses qualités dont il avait fait preuve et à la loyauté dont il ne s'était jamais départi. Aussi, tous les souverains auprès desquels il avait été accrédité avaient voulu lui témoigner leur sympathie et leur gratitude. Il était commandeur de la Légion d'honneur, chevalier grand-croix des

[1] La seconde sœur du comte de Reiset avait épousé le baron de Bournonville, aide de camp du duc d'Angoulême et pair de France, elle habitait le château de Balencourt en Seine-et-Oise.

ordres de Hesse et de Nassau, décoré de la médaille d'or du Mérite de Hesse, commandeur des ordres des Saints-Maurice et Lazare, de Sardaigne, chevalier de 1re classe de l'ordre Constantinien de Saint-Georges de Parme et de Charles III d'Espagne.

Je ne parlerai pas des qualités de l'homme privé qu'on pourrait citer comme le modèle des époux et des pères de famille, du meilleur des chrétiens, et du plus fidèle des amis. Les regrets causés par sa disparition sont encore trop récents et je craindrais de renouveler chez celle qui fut une compagne si admirable et si tendrement aimée de trop douloureux souvenirs. Mais dans son département on gardera longtemps la mémoire de ses bienfaits et du noble usage qu'il savait faire de sa fortune. On ne saurait perdre le souvenir de ce parfait gentilhomme dont les grandes façons s'alliaient à une simplicité si charmante et à une si séduisante courtoisie. Mêlé aux événements les plus graves, il sut, dans des temps troublés, unir le respect des traditions de la vieille France à une nette compréhension des nécessités du présent. Toujours et partout, on le vit se montrer à la hauteur de sa tâche, et, dans les circonstances les plus difficiles, servir son pays avec la loyauté la plus constante, le dévouement le plus intrépide, et le plus complet désintéressement.

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1905

M. Paul FIRMIN-DIDOT, ancien conseiller général de l'Eure, ancien Président de section du Tribunal de Commerce de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, né le 5 novembre 1826, est décédé le 13 février 1905 dans sa soixante-dix-neuvième année.

M. le comte de REISET (Gustave-Armand-Henry), ancien ministre plénipotentiaire et ambassadeur extraordinaire et conseiller général du canton de Saint-André, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé le 2 mars 1905 dans sa quatre-vingt-troisième année.

M. ROHAUX[1] (Albert-Eugène), juge au Tribunal civil d'Évreux, est décédé à Évreux le 5 juin 1905 dans sa soixante-deuxième année.

M. l'abbé CRESTÉ (Onésime), chanoine honoraire de la cathédrale d'Évreux, Supérieur de l'institution diocésaire d'Écouis, est décédé à Écouis, le 29 juillet 1905, dans sa cinquante-deuxième année.

[1] Par son testament, M. Rohaux a légué : 1° 25 000 francs à l'hospice d'Évreux pour la fondation d'un lit ; 2° 25 000 francs à la ville d'Évreux à charge par elle de distribuer chaque année le revenu de cette somme à une ouvrière de fabrique âgée d'au moins 21 ans, et ayant élevé au moins deux de ses frères ou sœurs ; 3° 25 000 francs au Ministère de la Guerre pour créer un prix annuel à remettre au sous-officier de gendarmerie ou gendarme de l'arrondissement d'Evreux que ses chefs auront jugé le plus méritant.

M. Tardiveau (Henri-Abel), directeur du journal *Le Courrier de l'Eure*, est décédé à Évreux le 13 août 1905 dans sa soixante-septième année.

M. Guest (Georges), Président du Tribunal civil d'Évreux, est décédé à Marseille le 23 septembre 1905, à l'âge de cinquante-cinq ans.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1° PAR LES AUTEURS

MM.

BALTET (Charles). Cent-seize variétés de pommes de terre expérimentées. Rapport général.

BELLENCONTRE (Dr), à Rouen. En souvenir des Bérat. Extraits de leurs œuvres publiés par le Comité des fêtes normandes à Rouen. Rouen, Société normande de publicité, 1905.

BIGEARD, instituteur en retraite à Nolay (Côte-d'Or). Supplément à la Petite Flore des champignons les plus vulgaires publiée en 1903. Châlon-sur-Saône, imp. Bertrand 1903.

CHEVALLIER, publiciste horticole. Culture des fleurs dans les petits jardins.

DEBIDOUR, membre de la Société. Discours prononcé par M. Debidour, professeur d'histoire, à la distribution des prix du Lycée Corneille à Rouen, le 29 juillet 1905.

DEUTSCH (Marius), agronome. Produire à bon marché. Causerie sur l'emploi rationnel de la chaux et sur la fumure verte.

FOSSEY (de). Almanach de France. Le Gotha Français. Organe de l'Institut héraldique de France, 1904.

GRAUX (Dr). Proportionnalité entre le point cryoscopique d'une eau minérale de la classe des bicarbonatées et la composition de cette eau exprimée en sels anydres et en monocarbonates. Paris, imp. Gauthier-Villars, quai des Grands-Augustins, 55.

GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, membre de la Société. Le demi-fief de la Poterie à Évreux (1647-1789). Évreux, imp. Hérissey, 1905.

— Chapitre épiscopal d'après le grand Pouillé du diocèse d'Évreux. Imp. de l'Eure, 1906.

LANGLOIS (l'Abbé), aumônier de la Providence, membre de la Société. Marie-Claude-Cyprienne Brard, en religion Sœur Euphrasie de l'Immaculée Conception, l'une des seize carmélites de Compiègne mortes sur l'échafaud à Paris le 17 février 1794. Évreux, imp. de l'Eure (1905).

L'HOPITAL (Joseph), membre de la Société. Les ouvriers avant et après la Révolution. Conférence faite à Évreux le 1er avril 1905 pour l'action libérale populaire. Évreux, imp. Hérissey, 1905.

LE LORIER (Albert), membre de la Société. Notice biographique sur Nicolas-Marc-Antoine Le Lorier, docteur des lois de l'Université de Paris (1732-1782). Sotteville-les-Rouen, imp. Lecourt, 1904.

MALHERBE (Émile), membre de la Société. L'Abbaye de Livry au temps de Mme de Sévigné. Rouen, imp. Léon Gy, 1905.

MOLLE (Henri). Collection du *Journal des Debats*, juillet-août 1856. (Affaire Pescatore.)

— Collection du *Journal des Débats*, août-septembre 1858 (Lettres sur l'Italie, Gênes, Rome, Naples).

— Collection du *Moniteur Universel*, juillet-octobre 1875. Souvenirs de la Révolution de février. (Maxime du Camp.)

NOBLEMAIRE, directeur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Le projet de loi Berteaux et les chemins de fer.

PITOISET, Proviseur du Lycée d'Évreux, membre de la Société. Lycée d'Évreux. Palmarès, Années 1898 à 1905.

— Un discours du Colonel Monteil à la distribution des prix du Lycée d'Évreux le 31 juillet 1897.

— Lycée d'Évreux. Discours prononcé à la distribution des prix du 30 juillet 1901 par M. Arbelet, professeur de rhétorique.

— Lycée d'Évreux. Discours prononcé à la distribution des prix du 28 juillet 1902 par M. Charles Le Coz, professeur de rhétorique.

REISET (vicomte de), membre de la Société. Les enfants du duc de Berry d'après de nouveaux documents (2e édition). Paris, Émile Paul, éditeur, 100, rue du faubourg Saint-Honoré, 1905.

Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Croix rouge française. Bulletins de l'année 1905.

Société de patronage des libérés et de Sauvetage de l'enfance et de l'adolescence d'Évreux. Assemblée générale du 18 avril 1905.

Société des Agriculteurs de France. Notice sur l'amélioration rationnelle des bovidés, par le vicomte Maurice de Villebresme.

— Organisation de Sociétés d'élevage pour l'amélioration du bétail français, par M. Jules Le Conte.

— Modèle de statuts pour Sociétés d'élevage.

Le Souvenir français. Rapport de l'assemblée générale du 12 juillet 1904.

VARD (Adolphe). Le Rêve de Muguette. L'Ame volée, 3e édition augmentée d'avant-propos et de notes. Le Havre, Lemâle, éditeur, 1901.

— Le Palinod de Normandie.

VEUCLIN. Les Rosières de la marquise de Pompadour et de la ville de Dreux (1751-1752). Dreux, imp. Achard, 1904.

— Notes inédites sur deux météores lumineux observés en Normandie 1719-1771). Paris, Imp. nationale, 1905.

2° PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Congrès des Sociétés savantes à Alger. Discours prononcés. Paris, Imp. nationale, 1905.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques. Tome IV, 4e livraison.

Comptes rendus des congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements en 1905. Section des sciences.

3° PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OFFICE DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Insectes et autres invertébrés nuisibles aux plantes cultivées et aux animaux domestiques par M. A. Lecaillon. Paris, Imp. nationale, 1903.

Maladies des plantes cultivées par M. le Dr Delacroix.

3° PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Compte au 1er mars 1904 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1903.

Conseil général. Session de mai 1905. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Conseil général. Session d'août 1905. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1906.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le-Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure

1887. Galtié, préfet de l'Eure.

1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.

1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

1890. Frémont, préfet de l'Eure.

1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.

1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.

1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.

1894. :

1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.

1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.

1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.

1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).

1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.

1902. Vilmorin (Maurice de), membre de la Société nationale d'agriculture.

1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France, membre du Conseil général de l'Eure.

1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.

1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1905.

BUREAU

Président	MM. Albert SOREL, membre de l'Académie française.
Vice-président	Le Comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

LESORT, propriétaire.	1906
BOURGNE, professeur départemental d'Agriculture.	
L'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée.	1907
LAPELTEY, père	
LECOINTE, professeur honoraire d'école normale . .	1908
BESNIER, archiviste départemental.	

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ABBADIE D'ARRAST (D'), propriétaire.
ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN (Modeste), propriétaire.
AUGER, propriétaire.
BAGOT, avocat.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, avoué.
BERTIN, propriétaire au Buisson-Hocpin.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BIDAULT (Mme ve), propriétaire..
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BONNENFANT (l'abbé), vicaire à la Cathédrale.
BONNET, propriétaire.
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire..
BUREL, propriétaire.
CAUET, avocat.
CHAUVIN, propriétaire.
COCHIN, manufacturier.
CORBASSON, pharmacien.

MM.

CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEHAIS, propriétaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la cathédrale.
DENESLE, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur d'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, conseiller général, directeur des usines de Navarre.
FLAYOL (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
FRANCFORT, conseiller d'arrondissement.
GABIOLLE, professeur à Saint-François de Sales.
GASTINEAU, commissaire-priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (Mme), au château du Plus-que-Tout.
GOSSART, architecte du département.
GUELY (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
HERSENT, boucher.
HUBERT, directeur de la Coopérative agricole.
IDEVILLE (comte D'), au Pavillon de Navarre.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LABBÉ (Léon) (Mme Vve).
LACOUR, directeur de la succursale de la Société générale.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture de l'Eure.

MM.

LAMIOT, agriculteur à Cambolle.
LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence.
LAPELTEY père.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LA RONCIÈRE-LE-NOURY (Mlle la baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY (Léon), ingénieur agronome.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, cultivateur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MARCHAND (Georges), bibliothécaire.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LEMPÉRIÈRE, notaire.
LENORMAND (l'abbé), vicaire général.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LESORT, ancien président du Tribunal de Commerce.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LIÉGEOIS, juge d'instruction.
LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
LUCAS (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire.
MALATIRÉ, manufacturier.
MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales
MATHIEU, professeur au lycée.
MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOUTIER, principal clerc de notaire.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme Vve).
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.
PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.

MM.

Postel des Minières (Gaston de), propriétaire.
Radiguet, opticien.
Régnier, propriétaire.
Ribaud, vétérinaire.
Rougé (l'abbé), supérieur du grand séminaire.
Saillard, propriétaire.
Sauvage, fabricant de coutils.
Savouré-Bonville, inspecteur des Enfants Assistés.
Souty (Paul).
Tarissan, professeur au lycée.
Tastemain, ancien notaire.
Thaurin (buffet de la gare).
Tixier, notaire.
Toussin, avocat.
Trial, capitaine au 6e dragons.
Tyssandier, président du tribunal civil.
Védie, propriétaire.
Vion, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

Duclos (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
L'Hopital (Joseph), à Angerville et 167, boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
Penciolelli, au château de Bérou (Guichainville).
Philippe (l'abbé), à Saint-Aubin du Vieil-Évreux.
Thonissen (de), au château de Melleville.
Thoury (comte de), à Arnières.
Rostolan (comte de), à Guichainville.

Evreux-Nord.

Barre de Nanteuil (baron de la), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
Bertin (Charles), au Tilleul-Lambert.
Bourgois, lieutenant-colonel en retraite, au château des Angles, à Brosville.
Champigny (marquis de), à Normanville.
Chevalier (Edgar), à Graveron-Semerville.
Courcy (de), à Saint-Germain-des-Angles.

MM.

CRÈVECŒUR (DE), au château d'Irreville.
DUMÉRIL, à Émalleville.
LANÉELLE, horticulteur à Gravigny.
LESTANVILLE (François de), au château du Boulay-Morin.

Canton de Breteuil.

BONALD (Mme DE), à Breteuil.
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
OLRY (Victor), au château de Souvilly, près Breteuil.
PILLARD-SOULAIN, ancien conseiller général à Breteuil.
ROUSSEAU, industriel à Breteuil.

Canton de Conches.

BLANVILAIN fils, marchand de bois au Fidelaire.
CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
LETAUD, maire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON, maire de Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.

Canton de Pacy.

ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy.
PHILIPPE (l'abbé), curé à Boisset-les-Prévanches.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

MM.

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.
DESLOGES (Amand), à Rugles.
MORGON, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
GUILBERT (l'abbé), doyen de Saint-André.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.
REISET (Mme la comtesse DE), à Marcilly-sur-Eure.
VERVILLE fils, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

AVENEL (Raoul), à Verneuil.
BARREY (comte DE), à Verneuil.
CADOU (Léonce), propriétaire, à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
DEMOLINS, directeur de l'école des Roches à Verneuil.
LE VAILLANT DE GLATIGNY, à Verneuil.

Canton de Vernon.

LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
LE MARCHAND (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.
SCHICKLER (baron DE), au château de Bizy, près Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire . . . . . PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.
Trésorier. . . . . COULOUMA, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

MM.

COULOUMA, propriétaire aux Andelys.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instr. publ., aux Andelys.
DECHAUMONT, cultivateur, à Boisemont.
DELAHAYE, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
DUPAS fils, cultivateur, à Hennezis.
FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille.
ROUSSELIN, cultivateur, à Roncherolles.

Canton d'Écos.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
SARRAZIN, propriétaire, à Écos.
VITET, propriétaire, à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), ancien conseiller général à Étrépagny.
QUILLET (Alexandre), cultivateur, à Doudeauville.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
RABAN, propriétaire, aux Thilliers.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

COLBOC, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
L'abbé CRESTÉ, supérieur du collège d'Écouis.
DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
DELESQUE, cultivateur, à Marcouville.
LEBRUN, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

MM.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Bois-d'Ennemets.
GUESNIER (Mme), propriétaire, à Vesly.
PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.

Canton de Lyons-la-Forêt.

BOULANGER, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
COLOMBEL, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. le duc DE BROGLIE, député.
Secrétaire . . . . . LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier. . . . . MIGNON (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

ADAM, marchand grainetier, à Bernay.
ALBINET (Augustin), à Menneval.
ALIX, horticulteur, à Bernay.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BAILHACHE, faïencier, à Bernay.
BEAUMONT (le comte DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BEAUMONT (Étienne DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.

MM.

BOREL, propriétaire, à Bernay.
BUAT, escompteur à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand mercier, à Bernay.
CHARETTE (DE), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.
CLERC, conseiller à la Cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement, à Bernay.
CORDIER (Robert), pépiniériste, à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le comte), propriétaire, à Menneval.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
DURAND (René), à Bernay.
ECALARD, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
ELOY, avoué, à Bernay.
FIRMERY, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
FOCET (Jules), éleveur, à Bouffey.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GARDIN (Charles), propriétaire, à Bernay.
GUILBERT, négociant en vins à Bernay.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HAGRON (Aimé), agriculteur, à Valailles.
HELOT, filateur, à Bernay.
LECERF, ancien pharmacien, à Bernay.
LEDOUX, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, à Saint-Aubin-le-Vertueux.
LEPRESTRE, pharmacien, à Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LESENS, propriétaire, à Bernay.
LEVAIN, à Caorches.

MM.

MIAULLE-DUVAL, imprimeur, à Bernay.
MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
NOINVILLE (le comte DE), commandant en retraite.
PHILIPPE DE LA LONDE, directeur de l'enregistrement en retraite, à Bernay.
PORTE (Adrien), négociant, à Bernay.
POTTIER, notaire, à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROULLET, avoué, à Bernay.
ROUSSEAU, ancien président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
VASSAL, tanneur, à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
CARLIER, à Beaumesnil.
MAISTRE (le comte DE), à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire, à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

Canton de Beaumont-le-Roger.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.
BEZAT, régisseur, à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Louis DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Bruno DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.

MM.

Boisgelin (Louis), à Fontaine-la-Soret.
Bouchon, directeur de la sucrerie de Nassandres.
Chenevarin, propriétaire, à Beaumontel.
Danloux-Dumesnil, au château de Romilly-la-Puthenaye.
Danloux-Dumesnil (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
Dubost, agriculteur, à Barc.
Harcourt (le comte d'), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg (Eure).
Hervieu (Émile), à Beaumontel.
Hervieu (Gabriel), à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Hervieux, agriculteur, à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
Lascaze, propriétaire, à Bray.
Moutardier (Achille), à Barc.
Parissot (Albert), sénateur, au château de Fumechon, à Thibouville.
Pattey, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
Ramier, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
Rousset (Théophile) père, au Plessis-Sainte-Opportune.
Turquet, propriétaire, à Écardenville-la-Campagne.
Varry, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
Vion, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

Amelot, imprimeur, à Brionne.
Aulney-Duroncerey, propriétaire, à Boisney.
Béranger, propriétaire, à Berthouville.
Cesselin, propriétaire, à Brionne.
Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.
Conard (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
Duhamel (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.
Foulogne, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
Join-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Join-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Laisné (Pierre), propriétaire, à Morsan.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

MM.

ABAYE (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
ABAYE (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
BABOIN (l'abbé), curé à Melicourt.
BELLAIS, propriétaire, à Saint-Aubin-du-Thenney.
BANCE, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
BLIGNY (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.
BONNECHOSE (DE), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BONNECHOSE (Henri DE), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
BROGLIE (le duc DE), député, au château de Broglie.
BROGLIE (le prince DE), au château de Broglie.
DELAROUZÉE, régisseur, à Broglie.
DEVERRE (l'abbé), curé à Grandcamp.
DUCY, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
ESCALOPIER (vicomte DE L'), à Notre-Dame-du-Hamel.
FOUQUET (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
FOUQUET (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
LATHAM, propriétaire, à Broglie.
LECARBONNIER (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
LEFEBVRE, adjoint au maire de Grandcamp.
MAGNIER (l'abbé), curé-doyen à Broglie.
MAZIER (le docteur), à Broglie.
MENIER, au château du Parc, à Grandcamp.
MILLEVILLE (baron DE), à Notre-Dame-du-Hamel.
PROTOY (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
ROUSSELIN, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
SEIGNEUR, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
VANDEUL (DE), au château des Bruyères, à Saint-Quentin-des-Iles.
VIGAN (le baron Jacques DE), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

AUGÉ (Parfait), propriétaire, à Folleville.
DABIN (l'abbé), curé à Giverville.
FURET, maire de Faverolles.
MAILLET (Ernest), agriculteur, à Giverville.

MM.

MANOURY, propriétaire, à Folleville.
PELCAT (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
PORÉE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
SALABERRY (le comte DE), à Giverville.
SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.
VAUQUELIN, industriel, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . .	MM. BOURY (Ch., comte DE), conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . .	FONTAINE, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . .	DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint .	WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

ASSIRE (Philémon), propriétaire au Gros-Theil.
BELLEST (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (marquis DE), à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (Charles, comte DE), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
DEBUS, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
DELANDEMARE, propriétaire, à Thuit-Anger.
DELAQUAIZE, agriculteur, à Thuit-Signol.
DUMONTIER, maire de Vraiville.
GRIPPON, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
HERMIER (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
LEGRAND, restaurateur, à Amfreville.
LESAGE, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
LESIEUX (Arthur), cultivateur, à Vraiville.

MM.

MANSARD, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne.
METTAIS, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
PETIT (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
PRÉVOST, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

BOUDEHAN, ancien maire, à Aubevoye.
BOURDON, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
BOURDON fils, à Gaillon.
BRIÈRE (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
CHAPLAIN, maire de Bernières.
COUVREUR (Edouard), à Villers-sur-le-Roule.
CRÉPEL (Joseph), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
COVILLE, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
DELAVIGNE, propriétaire, à Jeufosse.
DESBRIÈRES (Mme ve), aux Rotoirs.
DU VAL D'AILLY, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
GANCEL, propriétaire, à Gaillon.
GRIMAULT, épicier, à Gaillon.
HÉBERT (ve), propriétaire, à Aubevoye.
HÉBERT, maire de Muids.
HÉBERT, maire de Venables.
HUART (Mme ve), à Ailly.
JACQUIN, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).
JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
JUMEL fils, propriétaire, à Autheuil.
LEMARIE (Vital), propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
LE VILLAIN (Mme ve), à Aubevoye.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire, à Aubevoye.
MOGNAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
MULOT, maire à Aubevoye.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PILLET-WILL (Mme la comtesse), à Gaillon.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.

MM.

PREVOST, adjoint à Gaillon.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
SEGUIN (DE), à Heudreville-sur-Eure.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.
ANGÉRARD, notaire honoraire, à Louviers.
BARBE, propriétaire, à Incarville.
BIOCHE, docteur en médecine, à Louviers.
BOURARD, propriétaire, à Louviers.
BOURGEOIS (l'abbé), vicaire, à Louviers.
BREHAM (Augustin), meunier, à Acquigny.
BRETON, manufacturier, à Louviers.
BRETON (Paul), manufacturier, à Louviers.
CARON, avoué, à Louviers.
CARRÈRE SAINT-BÉARN (DE), ancien receveur des finances, à Louviers.
CARTIER (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
CASTILLON (v^e^), à Louviers.
CHANDELLIER, propriétaire, à Surville.
COQUEREAUMONT (DE), propriétaire, à Incarville.
CORNEVILLE, filateur, à Louviers.
CROUZET-HILDEBRAND, à Louviers.
DAGOMMER, propriétaire, maire, à Pinterville.
DAMVY, maire, à Quatremare.
DAMVY fils, à Quatremare.
DARRAX (marquis DE), à Pinterville.
DELAMARRE, conseiller municipal, à la Haye-Malherbe.
DELAPILLE, banquier, à la Haye-Malherbe.
DHAMELINCOURT, maire, à Heudebouville.
DUFLOT, ancien notaire, à Louviers.
DUGARD (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
DUMOULIN (Philippe), cultivateur, à Incarville.
FERRAND (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.

MM.

FERRAND (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
FORTIER, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
FOURNIER, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
GENCE, notaire à Louviers.
GODARD-RAGAULT, bijoutier, à Louviers.
GRÉGOIRE, constructeur, à Louviers.
GUILBERT, maire d'Amfreville-sur-Iton.
HAVARD-MARQUAIS, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
HENNEBERT (Mme ve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
HENRIET (Henri), à Mesnil-Jourdain.
HÉZON, vétérinaire, à Louviers.
JEUFFRAIN (Auguste) (ve), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN-DUCHOLLET, fabricant, à Louviers.
LABELLE, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
LANGLOIS, maire d'Acquigny.
LAMAURY, à Surville.
LEBOURG, maire, à Hondouville.
LEVIGNERON (René), agriculteur, à Surtauville.
L'HERMITTE, conseiller d'arrondissement.
LOISON, minotier, à Louviers.
MAILLARD, imprimeur, à Louviers.
MALCAPE, banquier, à Louviers.
MALLET, avoué, à Louviers.
MANOIR (Mme la comtesse DU), à Acquigny.
MIGNOT, fabricant de fromages, à Louviers.
MIQUEL, manufacturier, à Louviers.
MONTEILLE (baron DE), Amfreville-la-Campagne.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (ve), propriétaire, à Louviers.
PLANTEROSE, maire à Incarville.
PLUMEY, banquier, à Louviers.
PORCHER-LABREUILLE (ve), propriétaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.

MM.

Poussin, manufacturier, à Louviers.
Poussin (Léon), à Louviers.
Prétavoine (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
Reveilhac, propriétaire à Louviers.
Riout, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
Roger, hôtel du Grand-Cerf, à Louviers.
Rostand (Mlle), à Pinterville.
Sée, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
Thorel (Raoul), entrepreneur, à Louviers.
Vaillant, grainetier à Louviers.
Yvert (Mme ve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.

Canton du Neubourg.

Allix, maire d'Ecquetot.
Auguet, maire du Tremblay.
Andriveau, directeur de l'École d'agriculture.
Auzoux (Charles), agriculteur, à Feuguerolles.
Benard, quincaillier, au Neubourg.
Berrier (Delphis), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Billon, grainetier, au Neubourg.
Bourgeois, entrepositaire, à Villettes.
Boucher (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
Chemin, ancien greffier, au Neubourg.
Chevrier (Octavien), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Crétey, adjoint, à Marbeuf.
Crevel, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Dannet (Mme ve), au Tremblay.
Delaleau, conseiller municipal, au Neubourg.
Delamare, maire de Crestot.
Drouet (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
Dugord, maire à Hectomare.
Duhamel, cultivateur, à Ecquetot.
Dumontier, notaire, au Neubourg.
Duval, propriétaire, au Neubourg.
Foucher (Eugène), propriétaire, à Epreville.
Fouquet, adjoint, à Ecquetot.
Gripon, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Harcourt (comte de), au Champ-de-Bataille.
Haye-Jousselin (de la), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

MM.

HOUSSAYE (général DE LA), à Villettes.
HUREL, cultivateur à Bérangeville-la-Campagne.
JORET, md. de bestiaux, au Neubourg.
LAGUETTE, notaire au Neubourg.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LALOUETTE, cultivateur, à Ecquetot.
LARCIER, maire de Crosville-la-Vieille.
LASNON, cultivateur, à Villettes.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LE MERCIER, avocat, au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire, au Troncq.
LENOBLE, ancien maire, à Iville.
LETOURNEUR, ancien maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
POLIGNAC (duc DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.
RENOULT, cultivateur, à Hectomare.
TURMEL, grainetier, au Neubourg.
VAUGEON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BARBET, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BÉRANGER (veuve), à Léry.
BOURDON, propriétaire, aux Damps.
BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), maire, à Alizay.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DESMONTS, cultivateur à Vatteville.
DESPORTES, cultivateur à Connelles.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
EMMANUEL, propriétaire à Montaure.
FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
FROMONT, maire, à Pont-de-l'Arche.
GODARD (Lucien), au Manoir-sur-Seine.

MM.

HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
HUET, maire, à Tostes.
LANQUEST, Herqueville.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
LOUÉE, maire de Léry.
MAULDE (comte DE), Igoville.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
MOREAU, cultivateur à Alizay.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PÉRIER, maire, à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.
QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), au château du Bosc-Roger, par Bourgtheroulde.
FOUCARD (Georges), pépiniériste, à Bourgtheroulde.

PARIS

MM.

BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
BLANCHEMAIN (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
BONJEAN (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
BONNIN (René), ingénieur civil.
CHANTEPIE, membre de l'Académie de Mâcon.
CHATEL (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
COLOMBEL (Mme ve), rue de Prony, 77.
DELINEAU, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
DESRUES, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
DIEULAFOY (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
FLAMMARION (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
FORTIER (Charles), 6, rue Roquepine.
GRANGEZ (Ernest).
LALLEMAND (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
LAURENT, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
LESUEUR DE GOMESNIL, avocat.
L'HOPITAL (Henri), rue de Logelbach, 4.
MULOT, homme de lettres.
NOUVEL (Georges), avenue Henri-Martin, 30.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 30.
PARVILLE (Henri DE), ingénieur et homme de lettres, villa des Pins, Parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
PELTIER, inspecteur des finances.
PÉROUSE (DE LA), général en retraite, 6, rue Bigot.
PICQUENOT, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Lepeletier, 10.
RAYNAL, membre de la Société de géographie.
SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.

MM.

VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.
YVES (Albert), 5, rue Victor-Massé.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
D'ALVIMARE (le marquis), à Dreux.
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.
BENET (Armand), archiviste départemental, à Caen.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.
BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
BRIAND (Georges), horticulteur, à Poitiers.
CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
CHANOINE-DAVRANCHES, président de chambre à la cour d'appel de Rouen.
CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.
COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
DARDÉ, avoué, à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
DRAMARD, conseiller honoraire à Boulogne-sur-mer.

MM.

DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier, à Lisieux.
DUPUIS (André), juge, à Dreux.
FLEURIOT, membre du conseil général, à Lisieux.
FRÉMY, ancien magistrat, à Senlis.
GIRARD, conseiller à la cour d'Amiens.
GRAVERON (DE), au château de Maisoncelles-les-Jourdan, par Vire (Calvados).
GUÉNÉE (Achille), avocat, à Châteaudun.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
HAIME, docteur en médecine, à Tours.
HAUTIN (Mgr), archevêque de Chambéry.
HOMBRE-FIRMAS (baron D'), propriétaire, à Alais.
HOUZEAU (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LAMOTTE (le docteur DE), médecin, à Pont-l'Evêque.
LEGRAND, propriétaire, à Orbec.
LERMIER, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
LETELLIER, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
MÉRY-SAMSON, manufacturier, à Lisieux.
MESLIER, propriétaire, au Havre.
MIGNON, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
NOURY, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
ORÉ (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.
OURSEL, propriétaire, à Elbeuf.
OZANNE (Raoul), notaire, à Rouen.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
ROPIQUET, professeur, à Elbeuf.
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Émulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.

MM.

VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Serqueux (près Orbec).

VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).

BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.

DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.

GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint Charles de Bellechasse (Canada).

HART, graveur, à Bruxelles.

KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.

LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).

THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).

VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.

WESTREENEN (le baron DE), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).

Association française pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente.

Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.

Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.

Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.

Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.

Société nationale des Antiquaires de France.

Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.

Société des agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8; — M. Henri Johannet, administrateur.

Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.

Société centrale d'apiculture et de zoologie agricole, 28, rue Serpente.

Musée Guimet (le), 30, avenue du Trocadéro.

Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande Armée.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Départements.

AIN	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)	à Bourg.
AISNE	Société académique	à Laon.
ALLIER	Société d'horticulture	à Moulins,
ALPES (BASSES-)	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes	à Digne.
ALPES (HAUTES-)	Société d'études	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes	Ibid.
ALPES-MARITIMES	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation, de Nice et des Alpes-Maritimes	à Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes	Ibid.
AUBE	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Troyes.
AUDE	Société centrale d'agriculture	à Carcassonne.
BOUCHES-DU-RHÔNE	Académie de Marseille	à Marseille.
	Université d'Aix	à Aix.
CALVADOS	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Caen.
—	Association normande	Ibid.
—	Société des amis de l'Université de Normandie	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie	Ibid.
—	Société française d'archéologie	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société des sciences, arts et belles-lettres	à Bayeux.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie	à Lisieux.
—	Société historique de Lisieux	Ibid.

CHARENTE	Société archéologique et historique de la Charente	à Angoulême.
CORRÈZE.....	Société scientifique, historique et archéologique.....	à Brives.
CÔTE-D'OR.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie.....	à Beaune.
CÔTES-DU-NORD...	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.....	à Saint-Brieuc.
DEUX-SÈVRES	Société d'agriculture.....	à Niort.
EURE	Société des Amis des Arts du département de l'Eure.....	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.....	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique.....	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
EURE-ET-LOIR	Comice agricole.....	à Chartres.
—	Société archéologique	Ibid.
FINISTÈRE	Société académique de Brest..	à Brest.
GARD	Académie.....	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles	Ibid.
GARONNE (HAUTE-).	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.....	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France.....	Ibid.
GIRONDE.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Bordeaux.
—	Société d'agriculture	Ibid.
—	Société d'horticulture de la Gironde.....	Ibid.
HÉRAULT	Société archéologique.....	à Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers	Ibid.
—	Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault..	à Montpellier.

HÉRAULT	Académie des sciences et lettres.	à Montpellier.
INDRE	Société d'agriculture	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.	à Tours.
—	Société archéologique de Touraine	Ibid.
ILLE-ET-VILAINE	Syndicat pomologique de France	à Rennes.
—	Société des hospitaliers-sauveteurs Bretons	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture.	Ibid.
ISÈRE	Société de statistique de l'Isère.	à Grenoble.
—	Académie delphinale	Ibid.
LOIRE-INFÉRIEURE	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture.	Ibid.
—	Société des horticulteurs de Nantes	Ibid.
—	Société d'agriculture de la Loire-Inférieure	Ibid.
LOIRET	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts	à Orléans.
—	Société horticole du Loiret	Ibid.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers	à Pithiviers.
LOIR-ET-CHER	Société des sciences et des lettres	à Blois.
MANCHE	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique.	à Valognes.
MARNE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts	à Châlons.
—	Académie nationale	à Reims.
—	Société des sciences et arts	à Vitry-le-François.
MAYENNE	Comice agricole de Laval	à Laval.
MEURTHE-ET-MOSELLE	Académie de Stanislas	à Nancy.
—	Société des sciences de Nancy	Ibid.
MEUSE	Société d'apiculture de la Meuse	à Bar-le-Duc.
NIÈVRE	Société départementale d'agriculture de la Nièvre	à Nevers.
NORD	Académie et Université de Lille.	à Lille.
—	Comice agricole	Ibid.

NORD	Société d'émulation	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Valenciennes.
—	Société d'émulation	à Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise	à Beauvais.
—	Société d'agriculture	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique	à Senlis.
ORNE	Société d'horticulture	à Alençon.
PAS-DE-CALAIS	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer	à Boulogne-sr-Mer.
PYRÉNÉES (BASSES-)	Société des sciences, lettres et arts	à Pau.
PYRÉNÉES-ORIENT	Société agricole, scientifique et littéraire	à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, sciences et industrie	à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE	Société d'histoire naturelle de Mâcon	à Mâcon.
—	Académie de Mâcon	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire	Ibid.
—	Société éduenne	à Autun.
SARTHE	Société d'agriculture, sciences et arts	au Mans.
—	Société d'horticulture	Ibid.
SEINE-ET-MARNE	Société d'agriculture	à Melun.
SEINE-ET-OISE	Société d'agriculture	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE	Société centrale d'agriculture	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts	Ibid.
—	Société libre d'émulation	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure	Ibid.

SEINE-INFÉRIEURE.	Société normande de géographie	à Rouen.
—	Société des amis des sciences naturelles	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure	Ibid.
—	Société d'études diverses	au Havre.
—	Société géologique de Normandie	au Havre.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre	Ibid.
—	Société industrielle	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles	Ibid.
SOMME	Académie des sciences, des lettres et des arts	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie	Ibid.
—	Société d'horticulture de Picardie	Ibid.
—	Comice agricole	à Abbeville.
—	Société d'émulation	Ibid.
TARN-ET-GARONNE.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	à Montauban.
VAR	Société d'agriculture et de commerce	à Draguignan.
VENDÉE	Société d'émulation	à la Roc.-s-Yon.
VIENNE	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts	à Poitiers.
—	Société des antiquaires de l'Ouest	Ibid.
VIENNE (HAUTE-)	Société d'horticulture et d'arboriculture	à Limoges.
—	Société des Amis des sciences et arts	à Rochechouart
VOSGES	Société d'émulation	à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.
Académie Impériale Léopoldine Caroline de Haale Halle à Saale.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Abbaye de Maredsous.

Norvège.

Université royale, Christiania.

Suède.

The geological institution of the University-Upsala.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

États-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Missouri botanical Garden.
Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.
Lloyd Library of botani, pharmacy and matéria médica, Cincinnati, Ohio.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Institut géologique du Mexique à Mexico.

Uruguay.

Musée national de Montevideo.

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS LITTÉRAIRE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1907, un prix de 600 francs au meilleur ouvrage de littérature (prose ou vers).

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1907. Ils porteront une épigraphe ou devise

répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 10 octobre 1905.

Le Secrétaire perpétuel,
LÉON PETIT.

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1906

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1907

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins

---

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1906

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1907

TABLE DES MATIÈRES

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours de Boisney. Liste des récompenses I

Discours prononcé par M. Joseph L'Hopital, Président de la Société, à la séance générale du 25 mars 1906 . . . III

Section de l'arrondissement de Louviers. Concours agricole tenu à Pont-de-l'Arche le 23 septembre 1906. Liste des récompenses. XX

Section de l'arrondissement de Bernay. Discours prononcé par M. Camille Fouquet, Président de la section à la séance du 29 septembre 1906 XXV

Concours départemental de la race bovine tenu à Beaumont-le-Roger le 21 octobre 1906. Extrait du procès-verbal. XXX

— Discours prononcé par M. Joseph L'Hopital, Président de la Société XXXI

— Liste des récompenses XXXVI

Section de l'arrondissement des Andelys. Séance tenue à Gisors le 9 décembre 1906. Liste des récompenses décernées aux serviteurs ruraux du canton de Gisors. . . . XXXVIII

Section de l'arrondissement de Bernay. Concours linier de 1906. Liste des récompenses XLI

Rapport sur le 2e Congrès international des « Jardins ouvriers », par M. Charles Fortier, membre de la Société, lu à la séance générale du 10 février 1907. XLIII

Discours prononcé par M. Joseph L'Hopital, Président de la Société, à la séance générale du 10 février 1907 . . LXV

Communication de M. Emmanuel Boulet, membre de la Société, lue à la séance générale du 10 février 1907 . . LXXV

Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le département de l'Eure et aux affaires départementales et communales, par M. Léon Labbé, conseiller général de l'Eure, conseiller municipal d'Evreux, publiés par M. Joseph Labbé, avocat à la Cour d'appel de Paris. 1

Des mouvements de la population dans le département de l'Eure et le retour à la terre par M. Louis Passy, membre de l'Institut, ancien président de la Société. . 56

Le cimetière franc et carolingien de Bueil (Eure), par M. Léon Coutil, membre de la Société. Nouvelles fouilles de 1904, 1905 et 1906. 106

Liste des objets classés parmi les monuments historiques dans les églises et édifices publics du département de l'Eure au 1er novembre 1906. 111

Section de l'arrondissement de Bernay. Rapport de M. le chanoine Porée, membre de la Société, sur l'ouvrage de M. Le Mercier : Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers, lu à la séance du 19 janvier 1907. 121

Nécrologie. 128

Liste des ouvrages offerts. 129

Bibliographie locale 132

Liste des présidents de la Société depuis sa réorganisation en 1832. 135

Composition de la Société. Membres du bureau pendant l'année 1906 et listes des membres. 138

Sociétés correspondantes 162

Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1909. Concours archéologique. 170

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1906

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(PRIX FONDÉS PAR M. A. DUDOU)

Jeunes génisses. — 1er prix : 10 francs, M. Courant, à Boissy-Lamberville ; 2e prix : 5 francs, M. Lesage Léopold, à Boisney.

Génisses ayant toutes leurs dents. — 1er prix : 10 francs, M. Thomas Salin, à Serquigny ; 2e prix : 5 francs, M. Trouvé Jules, à Carsix.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix : 10 francs, Mme Ve Lecomte, à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Ollivier, à Brétigny.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Dufour, à Fontaine-l'Abbé ; 2e prix : 5 francs, M. Dufour.

Bandes de bœufs et vaches d'herbage. — Prix unique : 25 francs, M. Bernouy, à Bernay.

Vaches d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Bernouy, 2e prix : 5 francs, M. Duval, à Valailles.

Vaches. — 1er Prix : 10 francs, M. Bigards, à Fontaine-la-Soret ; 2e prix : 5 francs, M. Jules Renoult, à Plasnes.

Taureaux. — 1er prix : 10 francs, M. Vaudru, à Courbépine ; 2e prix : 5 francs, M. Renard Aimé, à Boisney.

Bœufs gras. — Prix unique : 10 francs, M. Hue Victor, à Boisney.

Porcs de lait. — Prix unique : 5 francs, M. Sanson, à Valailles.

Moutons. — 1er prix : 10 francs, M. Colombel, à Saint-Léger de Rostes ; 2e prix : 5 francs, M. Grenier Lucien, à Boisney ; 3e prix : 5 francs, M. Renard, à Carsix.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 25 mars 1906.

MESSIEURS,

En m'appelant à l'honneur de présider la Société libre de l'Eure, vous avez moins voulu sans doute donner à ma personnalité, bien modeste en comparaison de celle de mes prédécesseurs, une distinction trop haute pour son peu de mérite, qu'affirmer une fois de plus la tradition constante de notre compagnie, qui veut que son président soit, le plus souvent possible, choisi parmi les habitants, parmi les enfants du département de l'Eure.

Vous inspirant de cette tradition, vous vous êtes rappelé que ma famille est depuis plusieurs siècles attachée à la région d'Evreux; la fidélité des miens à leur pays natal, leur sincère amour pour leur petite patrie normande, les services qu'ils ont toujours voulu lui rendre, les liens d'estime et d'amitié que de tout temps ils y ont noués se sont présentés à votre pensée; et vous avez souri au nom que je porte comme on sourit à la douceur

des souvenirs où se concentre la mélancolie captivante des années mortes, arôme charmeur qu'exhale le passé. Alors votre bienveillance s'est éveillée; vous m'avez vu avec des yeux très indulgents, et vous m'avez su bon gré du peu que j'ai été capable de faire pour suivre les exemples qui m'avaient été légués.

Comme les années passent vite ! je ne puis croire (et pourtant c'est la vérité) qu'il se soit écoulé déjà tout près de vingt ans depuis le jour où notre excellent collègue, le plus incomparable des secrétaires perpétuels, le plus modeste et le plus méritant des hommes de bien, M. Léon Petit, m'a demandé d'accepter la présidence du syndicat agricole que la Société songeait à fonder.

C'était l'époque où l'agriculture française, surprise par la concurrence envahissante de l'étranger et n'ayant pas encore les moyens de compenser l'abaissement des prix par l'augmentation économique des rendements, se défiant d'engrais mal connus, mal dosés, parfois peu honnêtement fournis, presque toujours vendus trop cher, ne trouvant dans la machinerie agricole encore à ses débuts qu'une aide insuffisante contre les difficultés de la main d'œuvre, désorientée et comme affolée par les théoriciens sans expérience et les donneurs de conseils sans mandat, se débattant, en un mot, dans les angoisses d'une crise qui faillit être mortelle, se lançait avec l'irréflexion du désespoir sur la voie d'un empirisme dangereux, multipliait les tâtonnements, les hasardeux essais, changeait les vieilles méthodes culturales pour innover dans l'inconnu, et achetait au prix de durs sacrifices et de déceptions quelquefois amères une expérience dont elle devait tirer parti plus tard, d'abord pour son salut, ensuite pour son progrès.

J'étais alors agriculteur et, comme tant d'autres, je luttais péniblement, vendant bon marché le blé qui m'avait coûté cher à faire venir, hésitant à supprimer mon troupeau, à augmenter mon étable, créant des herbages sans enthousiasme, élevant des bestiaux sans confiance, assailli par des vendeurs de poudres mirifiques et d'irrésistibles orviétans qui amaigrissaient ma bourse plus qu'ils n'engraissaient mes terres.

Certes, Messieurs, je ne songeais point, alors que je faisais toutes ces écoles, que l'on pût songer à moi pour diriger une association professionnelle; et M. Léon Petit peut témoigner de l'étonnement où il me jeta lorsqu'il me parla pour la première fois du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux. J'avais entendu vaguement parler de la loi de 1884, mais je ne pensais pas qu'elle pût être pratiquement utilisée par l'agriculture; d'ailleurs, en bon Normand, je me méfiais. Les mots ronflants me laissaient sceptique : initiative, union, progrès par l'association syndicale, cela sonnait bien, mais était-ce autre chose qu'une musique ? J'en doutais.

Et cependant, lorsque dans cette même salle de bibliothèque la petite réunion constitutive du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux (nous n'étions pas plus d'une douzaine) m'offrit la présidence, j'acceptai. Je ne voulus pas refuser à la Société libre de l'Eure une bonne volonté sur laquelle elle me faisait l'honneur de compter; et puis, en dépit de ma défiance, je me mis à espérer que, sur cette voie syndicale où je m'engageais à l'aveuglette, il n'était pas impossible que je fisse des rencontres heureuses, qu'elle me conduirait peut-être à un avenir professionnel moins sombre, qu'en tous cas je pouvais essayer...

Je n'ai pas à vous dire, Messieurs, l'œuvre de salut et de progrès qu'ont accomplie en France les syndicats agricoles, parce que vous la connaissez aussi bien que moi. Et un éloge du Syndicat de l'arrondissement d'Evreux serait déplacé dans ma bouche, alors même que j'attribuerais le mérite de ses services à ceux auxquels il est dû, aux vaillants collaborateurs qui m'ont accompagné dès le premier jour et à ceux que j'ai ralliés sur le chemin. Mais il m'est, je crois, permis de dire ici que ces vingt années de travaux qui n'ont pas été sans récompenses, et d'espérances qui n'ont pas toutes été déçues, c'est à la Société libre de l'Eure que je les dois; que sans son initiative j'aurais eu peut-être moins de soucis, mais aussi que moins de consolations m'auraient été offertes, et que si j'étais tenté de lui reprocher l'orientation parfois un peu absorbante de cette grande fraction de ma vie, j'en serais empêché par les précieuses amitiés que mon œuvre agricole m'a values : amitiés du premier jour qui ont résisté à tout (même à la politique !) et dont seule la mort a pu, hélas ! briser quelques-unes; amitiés nouvelles qui, en comblant les vides laissés par les regrettés disparus, me confirment dans la croyance que si j'ai bien fait d'entreprendre la tâche, je fais bien de la continuer.

En tous cas, je ne crois pas me tromper en me persuadant que la Société libre de l'Eure, initiatrice de mon œuvre agricole, a voulu témoigner, en me nommant son président, qu'elle me sait gré d'avoir entendu son appel et répondu de mon mieux à ses intentions. Cette pensée m'est douce, parce qu'elle me donne l'espérance que malgré les malentendus, les dissentiments douloureux qui, en ces jours d'incertitudes, de troubles et de fièvre,

éloignent les uns des autres les meilleurs Français, ceux de mes concitoyens dont j'estime au plus haut prix la sympathie conservent à l'homme sans haines que je suis, et à l'homme utile que j'aurais voulu être, l'inappréciable réconfort de leur amitié.

Lorsque mon père, pour son honneur et pour l'honneur du gouvernement qu'il servait, accepta la présidence de la Société à un moment critique pour elle, et se mit en travers de certaines malveillances officielles avec la vaillance et l'indépendance que je lui ai toujours connues et qu'alors, en haut lieu, on savait apprécier, il obéit au sentiment d'attachement très profond qu'il éprouvait pour la ville d'Evreux, pour le département de l'Eure, pour les aînés, les contemporains et les jeunes qu'il y connaissait, qu'il y aimait; et dans un de ses premiers discours, il s'excusa de trop redire peut-être cet amour qu'il avait au cœur. — « Je compte sur votre « affection mutuelle, dit-il, pour vous faire excuser les « redites du vieil enfant d'Evreux que plusieurs d'entre « vous ont contribué à faire homme, qui est l'élève de « quelques-uns, le camarade de beaucoup d'autres, le « frère de tous. »

Ce n'est pas sans émotion, messieurs, que j'ai lu ces paroles dans notre recueil de 1865, tant elles m'ont semblé s'appliquer encore à l'heure présente. Ne suis-je pas à mon tour un vieil enfant de ce pays ? Et moi aussi j'ai ici des maîtres, des camarades de jeunesse, de vieux amis; moi aussi, comme jadis mon père, j'ai pour mes concitoyens des sentiments de frère. Souffrez donc que je m'autorise de mon respect filial pour ne pas chercher des variations à un thème qui sera toujours le mien, et ne m'en veuillez pas si la suite de ce discours m'amène

à répéter souvent que j'aime d'un attachement fidèle notre commun pays.

C'est de la campagne, Messieurs, de l'action qu'elle exerce sur l'intelligence et sur le moral de qui la comprend et de qui sait l'aimer, de l'intérêt patriotique et social qu'il y aurait à ce qu'elle fût moins délaissée, du bien général enfin qui résulterait du retour aux champs de tant de jeunes gens qui cherchent sur le pavé des villes des situations parfois sans honneur et souvent sans profit, que je voudrais vous parler. Ne vous en étonnez point : j'ai été toute ma vie un rural convaincu ; depuis que je suis au monde, rien ne me plaît davantage que l'horizon coutumier de nos bois, de nos plaines normandes.

Si j'ai cédé quelquefois à la curiosité inhérente à l'humaine nature, au besoin de sentir et de connaître, au mirage des pays dont parlent les livres et que chantent les poètes, à l'attrait fascinant des villes d'art, je ne pense pas avoir pour cela démérité des vieux Normands nos pères : comme eux j'ai été curieux de regarder chez les autres tout en restant fidèle à mon chez moi ; et jamais je ne me suis senti plus heureux que lorsque revenu, après un voyage au cours duquel j'avais admiré ce que tout le monde admire, dans mon coin de campagne auquel personne ne pense, j'ai revu les arbres amis, les chemins aux familiers détours, les champs longtemps cultivés dans la déception et dans l'espérance et, au loin, sur cette ligne circulaire qui limite le regard et où la terre semble toucher le ciel, le clocher pointu de la vieille église à l'ombre duquel un jour je dois aller dormir. Je ne suis pas un de ceux que Barrès appelle les déracinés. Au contraire, je suis un enraciné dans cette terre qui

me tient par toutes les fibres de mon être ; et si mon destin voulait que je fusse obligé de finir mes jours loin d'elle, je n'en serais point encore séparé tout entier; mon cœur l'habiterait toujours.

Malheureusement ce sentiment si naturel et si fort est devenu rare; le rural, celui qui devrait, quelle que fût sa position sociale, revendiquer comme un honneur le titre de paysan, c'est-à-dire d'homme du pays, est presque une exception aujourd'hui. Les campagnes se dépeuplent : c'est un fait qu'attestent d'une façon indéniable non seulement les recensements et les statistiques, mais aussi les murs croulants, les maisons en ruines qui attristent la vue dans un grand nombre de nos communes. On quitte les champs pour la ville; c'est un exode irrésistible, un flot qui coule sans être arrêté par aucun barrage; et tandis qu'autour des centres vers lesquels ce flot humain est attiré se développe le réseau lépreux des faubourgs, les villages où tant de générations fortes ont respiré l'air pur de la vie libre des champs diminuent, se rétrécissent, se réduisent peu à peu à l'état de hameaux à peine habités. Allez, Messieurs, dans les communes rurales des environs d'Evreux, feuilletez les livres qui existent dans les mairies, registres de catholicité avant la Révolution, actes de l'état civil depuis. Dans toutes ces communes vous vous convaincrez qu'un grand nombre de familles les ont quittées, dont les noms que portent encore certains vieux arbres, certaines maisons, certains chemins, certains triages vous parleront peut-être, qui se rappelleront à vous par quelque antique objet offert à l'église, par quelque inscription à demi effacée sur les tombes abandonnées du cimetière, mais que personne parmi les vivants ne connaît plus. C'est

que depuis trop longtemps ces familles sont mortes à leurs pays d'origine, pour que ne soit pas effacée la trace des parentés séculaires et des anciennes amitiés qui rattacherait encore ces hommes de jadis aux hommes d'aujourd'hui si, dans notre siècle où l'on dévore la vie, on avait le temps de penser à ceux qu'on ne voit plus, et si les exigences ingrates du présent ne précipitaient point le passé dans le néant immérité de l'oubli.

Mais, me direz-vous, cette dépopulation des campagnes, cet exode continuel vers les villes, cet abandon des traditions et des souvenirs, cette universelle révolution des conditions de l'existence humaine sont fatales, par suite inévitables; ni vous ni personne n'y pouvez rien changer. Vous ne pouvez pas faire que les découvertes de la science, les progrès de l'industrie n'aient point modifié de fond en comble les idées et les besoins de chacun. Ces idées et ces besoins ont été et demeurent les facteurs tout-puissants des nouveaux groupements humains; et si vous croyez que les communes purement rurales seront, dans un jour à venir, habitées comme autrefois par une population dense et sédentaire de propriétaires patriarcaux et de petits laboureurs, vous faites un irréalisable rêve, un rêve de réactionnaire singulièrement aveugle et obtus.

Messieurs, je ne fais point un pareil rêve. Aussi bien que vous je sais que le passé est mort et qu'il ne peut pas revivre. S'il m'intéresse, c'est parce qu'il m'apparaît comme très mal connu de la plupart de ceux qui en parlent; si j'estime qu'il ne faut pas le mépriser, c'est parce qu'à mes yeux il est antiphilosophique et antiscientifique de ne pas tenir compte des trésors d'expérience dans lesquels il nous met à même de puiser; et s'il m'ar-

rive de penser à lui avec quelque tendresse, c'est parce que, comme beaucoup d'entre vous, je suis vieux Normand. Mais c'est dans le présent que je vis et c'est pour l'avenir que je travaille. Je ne songe donc point du tout à m'attarder dans l'impossible résurrection de ce qui a été, mais je me demande s'il n'est pas possible d'obtenir un changement dans ce qui est.

Or, à l'heure actuelle, pour nos communes rurales, ce qui est, c'est un état d'agonie. Elles agonisent parce qu'on les quitte; elles agonisent aussi parce que l'on continue à y mourir, alors qu'on n'y naît plus.

Je ne veux pas insister sur cette dernière et si affligeante considération : je me borne à vous rappeler que divers projets de loi ont été élaborés, tendant à remédier à l'émiettement des immeubles ruraux par la constitution de biens familiaux, et à libérer ainsi les chefs de famille, si attachés dans nos campagnes à leurs foyers, de l'angoisse qui les étreint à la pensée qu'après eux, s'ils ont plusieurs enfants, ces foyers seront dispersés au vent des enchères. Vous savez ce qui arrive, hélas! si souvent : pour être certain que la maison des ancêtres demeurera dans la famille, on n'a qu'un fils. Et voilà qu'on vieillit, et voilà qu'il meurt, ce fils, l'espoir unique du foyer. Quelle douleur! Quel désespoir !... On meurt à son tour, avec la torturante certitude d'avoir touché précisément sur l'écueil qu'on prétendait éviter. Est-ce donc vouloir ressusciter le passé mort que d'aspirer à une réforme du code civil sur ce point ? je ne le pense pas; je suis convaincu, au contraire, que c'est vouloir l'évolution d'un présent qui est fâcheux vers un souhaitable avenir.

Ce n'est pas non plus vouloir ressusciter le passé

mort que de rechercher les moyens de faire refluer vers la campagne le trop plein des innombrables existences à qui la ville réserve tant de déceptions matérielles, tant d'abaissements moraux, tant de vertiges et tant de souffrances. Si l'on pouvait ramener aux champs quelques-unes des familles ouvrières qui les ont quittés, on ne ferait pas œuvre de réaction, mais œuvre de progrès, car on assurerait au pays un essor nouveau. Des générations vigoureuses lui rendraient sa force aujourd'hui diminuée; et la morale, comme l'hygiène publique, y gagnerait. Pour cela, il faudrait qu'un plus grand nombre de jeunes gens, parmi ceux qui ont de l'aisance et de l'instruction, se sentissent attirés par la carrière de l'agriculture.

Je dis bien : la carrière. En effet, il ne s'agit plus, comme autrefois, d'habiter la campagne et de s'y laisser vivre en labourant son champ suivant la méthode paternelle, et en traçant le sillon d'aujourd'hui à la place du sillon d'hier. L'agriculture est devenue une science et une industrie; elle exige l'étude, commande la lutte; il faut, pour la comprendre, pour la pratiquer et pour réussir avec elle, développer toutes les ressources de l'activité et de l'intelligence. Elle est donc une carrière, et peut-être la plus difficile qui existe. Est-ce pour cela que, malgré tant d'efforts faits par les pouvoirs publics et par l'initiative privée pour mettre la science agricole à la portée de tous, malgré les résultats encourageants obtenus par les agriculteurs éclairés, malgré les déceptions enfin et les dégoûts dont tant de carrières prétendues libérales, mais en réalité trop souvent dépendantes, sont prodigues, il ne se trouve encore parmi les jeunes qu'un petit nombre de vaillants pour prendre hardiment les

mancherons de la charrue, et pour demander à l'industrie de la terre un travail plein d'honneur, des profits sans remords, l'existence au plein air et la liberté ?

Toujours est-il que, chaque année, ce petit nombre augmente. Une courageuse élite a commencé un mouvement qui s'accélère et qui, j'en ai le ferme espoir, ne s'arrêtera pas. Si peu nombreux qu'ils soient encore, les jeunes gens qui s'en vont aux champs étudier et pratiquer l'agriculture peuvent être regardés comme les meilleurs ouvriers de notre génération nationale, parce qu'ils ramènent peu à peu vers la campagne ignorée et méconnue l'attention des intelligences en quête d'un avenir, et parce que par leur exemple ils détournent de la quitter ceux qui y vivent encore.

Grâce à eux, nos communes rurales ne reverront pas sans doute l'époque où leurs nombreux habitants, contents de peu, vivaient dans la paix de traditions respectables et l'insouciance de routines séculaires ; mais elles cesseront de mourir et, progressivement, elles se sentiront renaître. L'exploitation judicieuse des richesses de leur sol leur donnera une vie nouvelle, plus intense au moment des semailles, des moissons, des battages, mais qui ne cessera jamais tout à fait et qui deviendra plus vigoureuse à mesure que les ouvriers viendront des villes vers les exploitations agricoles qui, après avoir assuré leur travail, leur rendront un peu du goût qu'avaient leurs pères pour le champ familial, pour la maison, pour le foyer ; à mesure aussi que l'idée féconde d'association appliquée dans un but d'union, de progrès et de bien-être, fera pénétrer largement dans les cantons ruraux les œuvres de prévoyance, d'assistance et de mutualité. Et ce renouveau, et ce progrès, et cette aisance

seront, à la campagne comme à la ville, l'œuvre d'hommes instruits, laborieux, conscients des besoins de leur époque, sachant que le particularisme intéressé, que l'égoïsme à courtes vues ne sont plus de mise de nos jours, et que travailler pour les autres c'est aussi travailler pour soi-même. Ces hommes là, il n'y en a pas encore assez, mais enfin il y en a. Le jour où ils seront nombreux, un grand pas aura été fait vers la solution de l'angoissante question sociale.

Mais, me dira-t-on encore, on s'ennuie à la campagne. Messieurs, il n'y a que les désœuvrés qui s'ennuient; et qui donc est plus occupé que l'agriculteur moderne? Je voudrais, pour terminer cette causerie, vous raconter sa vie, telle du moins que je la comprends; vous le présenter avec la figure que lui font ma raison, ma rêverie, et aussi mon regret de lui avoir si mal ressemblé.

L'agriculteur de mes rêves n'est pas un esclave de la matière; il est le Fils de l'Esprit, pour me servir de l'expression d'un de nos romanciers contemporains. Il a compris que ses intérêts particuliers et son devoir social sont solidaires; et il a combiné sa vie de manière à défendre les uns et à accomplir l'autre, sans renoncer pour cela aux satisfactions intellectuelles que donnent l'amour du vrai, le culte du beau, et la poursuite de l'idéal que tout homme devrait avoir au cœur : comment, dès lors, aurait-il le temps de s'ennuyer?

Comme le roi Evandre du bon Virgile, il se lève avec le soleil, au chant matinal des oiseaux; et tout de suite il est pris tout entier par son travail professionnel. Ce sont des ordres à donner, des ouvriers à surveiller, des tournées à faire, des décisions à prendre. Il est le centre de tout un monde; personnel, façons des terres,

récoltes, semailles, engrais, bestiaux, laiterie, basse-cour, tout dépend de lui, tout, comme disent nos ruraux, tourne à son commandement; et il sent à chaque minute qu'il est le grand ressort d'une horloge que la moindre distraction peut déranger.

L'heure du courrier est pour lui l'occasion d'un redoublement d'activité; il faut qu'il lise, qu'il écrive : ce sont des marchés à conclure et à suivre, des propositions à étudier, des cours à calculer, des plans à faire, des rendez-vous à prendre, des voyages à préparer pour vendre, pour acheter ou simplement pour aller voir... Et lorsque, vers le soir, il a vu finir la journée de ses hommes, distribuer à son étable, à son troupeau la dernière provende et le dernier enfour, les soucis d'une comptabilité que les divers services de son exploitation rendent nécessaire et compliquée, et les œuvres sociales agricoles dont il estime qu'il a le devoir de s'occuper, syndicats, coopératives, caisses d'assurances et de crédit, etc... l'occupent et l'absorbent tellement que, bien souvent, le moment de souper laisse à peine refroidir sa lampe de travail, qui se rallume et brûle bien avant dans la nuit.

Vous allez vous écrier, peut-être : Quelle vie ! mais c'est un esclavage ! Votre agriculteur ne s'ennuie pas, soit : mais il se tue, ou tout au moins il s'abrutit en maintenant ses forces et son esprit dans un état de perpétuelle tension vers un même objet.

Eh bien ! non, Messieurs, cette vie n'est pas un esclavage; et c'est en cela qu'elle diffère de tant d'autres existences qui se brûlent et s'épuisent à la ville, accaparées qu'elles sont par les exigences impérieuses, la discipline impitoyable des bureaux.

L'agriculteur est essentiellement libre. Il faut qu'il travaille, et beaucoup; mais il conduit son travail comme il lui plaît. Dans la variété de ses occupations il est maître de choisir, et l'horaire journalier que je viens de tracer est modifiable à son gré.

Il lui est loisible de ménager des repos d'esprit, des détentes d'âme, ce que j'appellerai des récréations en donnant au mot sa signification primitive, celle de création nouvelle, de renouvellement. Au sortir de son labeur professionnel et sur le point de le reprendre, l'agriculteur, s'il est artiste, ou bien lettré, ou bien curieux de ce qui se passe ou de ce qui s'est passé dans le petit coin du monde qu'il habite, peut s'abstraire, pendant un temps dont il est le seul juge, de ses préoccupations du métier et vivre une autre vie, la vie du penseur, du chercheur, de l'historien, du poëte.

Et alors, pour peu qu'il ait un peu de noblesse, un peu d'élévation dans la pensée, la campagne, bien mieux que n'aurait fait la ville, accompagne de sa forte influence, de sa pénétrante poésie, le vol de ses idées à travers ses lectures et ses rêves; elle fait chanter en lui cette musique intérieure dont seule l'âme qui se cherche, et qui se trouve, et qui se mire dans l'idéal éprouve et savoure l'intime, la surhumaine harmonie.

C'est, l'été, à l'abri du soleil dont l'incendie glorieux rayonne tout alentour; l'hiver, au coin du grand feu de bois, tandis que tombe la pluie ou que la gelée poudre à frimas les arbres, le doux entretien des livres familiers, les confidences de l'imagination fantaisiste au papier que tout à l'heure on brûlera, les souvenirs locaux s'éveillant au déchiffrage des vieux papiers trouvés dans le grenier de la mairie, dans l'armoire du presbytère. Ce

sont, au retour des tournées de surveillance, les promenades sans but précis par des sentiers que l'on connaît si bien qu'on les suit sans les voir. C'est le calme dans la contemplation de l'immortelle nature, l'ascension de tout l'esprit bien au-dessus de la terre sur laquelle on va redescendre reposé, refait, véritablement recréé pour le labeur qu'il faut reprendre. Une pareille vie n'est-elle pas la plus libre, la plus saine, la plus désirable des vies?

Je crois bien, Messieurs, qu'elle vous fait un peu sourire. Si vous ne craigniez de m'attrister, vous me diriez : Sortez de votre bleu, bonhomme, et regardez en face la réalité, ce n'est pas l'existence de travailleur et de philosophe dont vous venez de tracer la peinture idéale. La réalité, à la campagne aussi bien que partout ailleurs à présent, c'est une existence d'âpres luttes, de perpétuels et douloureux débats contre la haine et l'envie, les deux reines du jour, dans l'angoisse que donne à aujourd'hui l'attente de demain, sous les serres de la politique, salissante harpie qui secoue sur les champs comme sur les maisons ses ailes d'où dégoutte la boue.

C'est vrai. Nous vivons en des temps difficiles et, où que nous soyons, nous avons à compter avec des inquiétudes et avec des souffrances que d'autres époques connaissaient moins. Mais est-ce une raison pour ne pas rechercher les moyens de conquérir toute la liberté et toute la paix possibles ? Et parce que l'idéal est loin, devons-nous pour cela renoncer à nous en rapprocher? Sans doute le retour à la terre que, dans un livre remarquable, M. Méline recommandait l'an dernier, ne peut pas en un jour guérir nos plaies et rendre la France à ses pacifiques et libérales destinées; mais je crois qu'il

est un puissant remède, qui agira lentement peut-être, mais fortement, et qui rendra la santé à notre pays. Je crois que dès maintenant la carrière de l'agriculture est celle qui réserve à ceux qui l'ont choisie la plus grande somme de liberté et de satisfactions morales, celle que les nervosités, les fièvres, les heurts, les convulsions de notre société malade atteignent le moins. Je crois qu'elle tentera de plus en plus les activités intelligentes et jeunes.

Aussi bien, en pensant et en disant cela, il me semble être dans la tradition de notre compagnie. Tous les présidents de la Société libre de l'Eure ont eu à cœur de témoigner de l'importance qu'ils attachaient à la vie rurale. Qu'ils fussent des ruraux pratiquants comme les de Lagrange, les Hébert, les Barbié du Bocage, les Bonjean, les Duméril, les de Vilmorin; des lettrés délicats comme les Blosseville et les Join-Lambert; des savants, des jurisconsultes, des économistes comme les Camille Fouquet, les Boulatignier, les Pouyer-Quertier, les Fortier, les Antoine et les Louis Passy; des maîtres de l'histoire et des évocateurs du passé comme les de Broglie, les Omont, les Prévost, les Delisle, les Sorel; qu'ils portassent la soutane comme Mgr Devoucoux, la toge comme M. Duverger, l'épée comme l'amiral de la Roncière, tous ont tenu à honneur de donner à notre agriculture départementale la première place dans les soucis de leur charge, et chacun d'eux a apporté sa part d'efforts à son progrès, à sa défense, à son relèvement.

Puis donc que l'usage, dont je crains bien de vous avoir fait trop longuement mesurer l'inconvénient, m'obligeait aujourd'hui à vous infliger un discours, vous me

pardonnerez, messieurs, l'ennui que peut-être vous avez éprouvé à m'entendre, en faveur du sujet que j'ai essayé d'effleurer devant vous. Et si l'insuffisance de ma parole vous fait à juste titre regretter les bons moments passés l'an dernier à écouter mon éminent prédécesseur M. Albert Sorel, du moins vous me rendrez cette justice qu'en vous parlant de la vie rurale je ne suis pas sorti du rôle que votre flatteuse confiance m'a appelé à jouer, que je ne me suis pas trompé en croyant que l'avenir de nos campagnes normandes vous intéresse; et vous reconnaîtrez que, si l'agriculteur idéal que j'ai voulu vous présenter existait, il aurait quelques droits à être nommé par vous membre de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

CONCOURS AGRICOLE[1]

tenu à Pont-de-l'Arche, le 23 septembre 1906

LISTE DES RÉCOMPENSES

Concours de labourage.

1er prix, méd. argent et 50 fr. : M. Edmond Vigneron, charretier, chez M. Bourgeois, à Surville; 2e prix, méd. argent et 40 fr. : M. Decius Dagomer, à Portejoie ; 3e prix, méd. bronze et 30 fr. : M. Lecourt, à Igoville ; 4e prix, méd. bronze et 20 fr. : M. Arthur Briosne, à Daubeuf-la-Campagne ; 5e prix, méd. bronze et 15 fr. : M. Epiphane Denré, à Alizay ; 6e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Portois, à Louviers ; 7e prix, méd. argent : M. Rigault, charretier, chez M. Langlois à Léry ; 8e prix, méd. bronze : M. Isidore Hamond, charretier chez M. Delapille, à La-Haye-Malherbe ; ment. hon. à MM. Joseph Vigneron, chez M. Briosne, à Daubeuf-la-Campagne ; Désiré Grieux, à Pitres ; Guillaumart. marnier à Alizay.

VISITE DES FERMES

Propriétaires, grande culture.

Méd. d'or : M. Hellot à Montaure; objet d'art : M. Languet, à Herqueville.

Fermiers, grande culture.

Méd. d'or : M. Milliard, à Montaure ; méd. vermeil du ministre : M. Godard, au Manoir ; méd. argent gr. mod. de la Société des

[1] Une subvention de 300 francs a été accordée par la Société libre de l'Eure à la section de Louviers, pour être décernée en primes lors de ce concours.

agriculteurs de France : M. Moreau, à Alizay ; méd. vermeil : M. Lambert, à Tostes ; méd. argent : M. Moreau à Sigeville.

Propriétaires, moyenne culture.

Méd. argent gr. mod. : M. Milliard, à Alizay; méd. argent : M. Moreau, à Pitres ; méd. bronze : M. Meslin, à Pitres.

Prix spécial pour sa culture de vignobles : M. Chapuis, au Vaudreuil.

Fermiers, moyenne culture.

Méd. vermeil : M. Bart, au Vaudreuil; méd. argent, gr. mod. : M. Auseaume, à Tostes; méd. argent : MM Freret, à Igoville, et Depitre à Igoville ; méd. argent : M. Desmonts, à Vatteville ; méd. argent : M. Jouanne, à Vatteville.

Petites cultures.

Méd. argent de la Société nationale d'agriculture : M. Thierry, à Montaure ; méd. argent de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture : M. Dway ; méd. bronze gr. mod. : M. Riquet, à Alizay ; méd. bronze : M. Fouchet, à Léry ; m. bronze : M. Morel, à Léry.

Maraîchers.

Méd. argent gr. mod. : M. Leloup, à Criquebeuf-sur-Seine, moulage de fruits en plâtre ; méd. argent, gr. mod. : M. Ouin, à Alizay.

Vieux serviteurs.

Méd. bronze et 25 fr. : M. Louis Berthelin, à La Haye-du-Theil, 65 ans de services ; méd. bronze et 25 fr. : Mme veuve Massieu, de Tosny, 63 ans de services ; méd. bronze et 25 fr. : M. Laquerrière, au Manoir, 32 ans de services ; méd. bronze et 25 fr. : M. Martin, à Criquebeuf-sur-Seine, 28 ans de services ; méd. bronze et 15 fr. : M. Thierry, à Alizay, 18 ans de services.

Ment. honorable : M. Renault, à Montaure ; MM. Epiphane et Marinier, tous deux à Alizay.

Race chevaline.

Chevaux de 18 mois à 3 ans ayant des dents de remplacement, trait. — 1er prix, méd. vermeil et 50 fr. : M. Hellot, à Montaure ; 2e prix, méd. vermeil et 20 fr. : M. Mouchard à Montaure ; 3e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Debus, à Amfreville-la-Campagne.

Chevaux de 18 mois à 3 ans ayant des dents de remplacement, demi-sang. — 1er prix, méd. vermeil et 25 fr. : M. Langlois, à Saint-Aubin-sur-Gaillon ; 2e prix, méd. argent, et 10 fr. : M. Thorel à Venables.

Poulains et pouliches demi-sang de 6 à 18 mois ayant leurs dents de lait. — 1er prix, méd. vermeil, et 20 fr. : M. Langlois ; 2e prix, méd. argent : M. Langlois.

Chevaux de trait de 3 à 5 ans. — 1er prix, méd. vermeil et 40 fr. : M. Doutté, à Quatremare ; 2e prix, méd. vermeil et 20 fr. : M. Moreau, à Alizay ; 3e prix, méd. argent : M. Moreau.

Poulains et pouliches de 6 mois à 2 ans, trait. — 1er prix, méd. vermeil et 20 fr. : M. de Quatremare à Ecquetot ; 2e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Debus ; 3e prix, méd. argent : M. de Quatremare.

Juments poulinières. — 1er prix, méd. vermeil, et 50 fr. : M. Dumontier à Emanville ; 2e prix, méd. vermeil et 30 fr. : M. Langlois.

Race bovine.

Vaches laitières. — 1er prix, méd. vermeil. et 50 fr. : M. Ledoux à Tournedos ; 2e prix, méd. argent, et 30 fr. : M. Hellot à Montaure ; 3e prix, méd. argent, et 20 fr. : M. Alfred Depitre à Igoville.

Génisses ayant des dents de remplacement. — Pas de 1er prix ; 2e prix, méd. argent, et 25 fr.. : M. Alfred Depitre.

Taureaux nés et élevés chez les propriétaires, qui les présenteront. — 1er prix, méd. vermeil, et 25 fr. : M. Moreau, à Igoville.

Taureaux de 2 à 5 ans. — 1er prix, méd. vermeil, et 50 fr. : M. Godard.

Taureaux ayant toutes leurs dents. — Prix d'honneur : M. Hellot.

Race porcine.

Truies. — 1er prix, méd. vermeil, et 15 fr. : M. Langlois à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Verrats. — Pas de 1er prix ; 2e prix, méd. argent, et 10 fr. : M. Langlois.

Race ovine.

Béliers. — Prix, méd. argent, et 15 fr. : M. Milliard, à Montaure.

Brebis. — Prix, méd. vermeil, et 20 fr. : M. Milliard.

Chiens de berger.

Race de Brie. — 1er prix, méd. vermeil : M. Motte, à Pont-de-l'Arche ; 2e prix, méd. bronze, et 15 fr. : M. Lecat, berger, à Alizay.

Race de Beauce. — 1er prix : M. Lesage, à la Haye-du-Theil ; 2e prix, méd. bronze, et 10 fr. : M. Antchaud, cultivateur à Montaure.

Chiens de garde. — Méd. bronze : Mlle Renée de Maulde, à Igoville ; 2e prix, méd. bronze : M. Huguet de Maulde ; 3e prix, méd. bronze : M. Langlois, maire à Acquigny.

Maréchalerie.

Patrons, — 1er prix, méd. vermeil : M. Louis Hays, à Bourgtheroulde ; 2e prix, méd. argent : M. Meunier à Saint-Etienne-du-Vauvray ; 3e prix, méd. argent : M. Paul Hays, à Boissey-le-Châtel ; 4e prix, méd. argent : M. Riboura, au Vaudreuil ; 5e prix, méd. bronze : M. Auvray, à Saint-Pierre-du-Bosguerard.

Ouvriers. — 1er prix, méd. argent et 15 fr. : M. Leloup, à Saint-Pierre-du-Bosguerard ; 2e prix, méd. argent et 10 fr. : M. Lesage à Heudreville-sur-Eure ; 3e prix, méd. bronze et 5 fr. : M. Bar, à Gaillon ; 4e prix, méd. bronze : M. René Hays, à Bourgtheroulde ; 5e prix, méd. bronze : M. Clément Hays, à Boissey-le-Châtel.

Produits agricoles.

Méd. vermeil, gr. mod. : M. Portois, à Louviers ; méd. vermeil M. Fontaine, à Bourg-Achard ; M. Chapuis, à Notre-Dame-du-Vaudreuil ; M. Amette, à Gaillon ; M. Louis, à Bourg-Achard ; MM. Riberpray et Milliard, à Alizay ; méd. argent : MM. Guérard et Ouin, à Pont-de-l'Arche ; M. Moreau, à Igoville ; MM. Farin et Lebailleur, à Pont-de-l'Arche ; M. Moreau à Pitres ; méd. bronze : MM Houssaye, Amette et Milliard, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf ; méd. argent : MM. Morel, Donat et Prévost ; méd. bronze : MM. Delaporte, Becquet et Servant.

Instruments agricoles.

Méd. vermeil : MM. Tricheur et Lhermite, à Louviers ; MM. Soligny et Fréret à Pitres ; méd. bronze : M. Delacroix, à Elbeuf-Saint-Aubin ; M. Guérard, à Saint-Etienne-du-Vauvray ; M. Lequeu, à Louviers ; M. Ferrandier, à Pont-de-l'Arche ; M. Lhermitte, à Louviers ; ment. honorable : M. Delamare, à Pont-de-l'Arche ; MM. Maillard et Pigard.

Animaux de basse-cour.

Méd. vermeil : M. Portois ; méd. bronze : M. Houssaye, d'Elbeuf : M. Milliard fils, d'Alizay ; M. Unin, de Louviers ; MM. Servant et de Maulde.

Récompenses spéciales

Méd. argent, offerte par M. le ministre de l'agriculture : Crédit mutuel agricole de Louviers.

Méd. vermeil : Les Assurances Normandes.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CAMILLE FOUQUET, PRÉSIDENT DE LA SECTION

à la séance du 29 septembre 1906.

MESSIEURS,

Au moment où m'incombe le devoir d'exprimer le profond regret que cause la mort de notre cher président à tous les membres de la section de Bernay, et tout particulièrement au bureau dont je suis l'interprète, une réflexion me vient. Je ne sais rien de plus difficile à apprécier que le rôle des gens de valeur qui, par nature, par tempérament, sont disposés à faire le silence autour de leurs actes. Une telle modestie est sans doute devenue bien rare de nos jours, à une époque où la presse, dans son rôle absorbant, éprouve le besoin et prend l'habitude de créer les réputations, et combien souvent factices !

Or cette modestie, je me permets de dire qu'elle était la caractéristique du duc Victor de Broglie, dont la tournure d'esprit répugnait à toute concession à la publicité. Il fallait que l'intérêt de notre Société fût positivement en jeu pour le décider à manifester publiquement sa

manière de voir dans des appréciations toujours justes, toujours équitables, formulées d'ailleurs dans ce style irréprochable qui distingue la famille de Broglie de génération en génération.

On regrettait presque la réserve de notre président; quant à ceux qui, comme nous, ont pu apprécier ses qualités supérieures, nous avons toujours la conviction qu'une Société comme la nôtre, préoccupée avant tout de maintenir les traditions de sérieuse étude, de progrès agricole qu'elle approfondit si soigneusement, doit se tenir en dehors de certaines démonstrations de langage dénotant des préoccupations politiques bien plutôt que le souci des intérêts agricoles ou littéraires qu'elle a mission d'éclairer et de défendre.

Qui ne se souvient, d'ailleurs, de la remarquable allocution dans laquelle, le 6 juillet 1901, le duc, prenant possession du fauteuil présidentiel, traçait d'avance le programme qu'il comptait suivre en rappelant l'œuvre du passé ? Dans ce discours, M. de Broglie résumait à grands traits le bien moral et matériel que la section de Bernay avait encouragé depuis sa fondation en 1864, les progrès que son initiative avait non pas créés peut-être, mais qu'elle avait contribué à étendre par l'autorité de son rayonnement, par l'influence de ses concours annuels, par ses réunions et ses publications de toutes sortes.

Cet exposé sommaire, présenté alors par notre président, des travaux accomplis par notre Société sous l'impulsion de son père, ne paraissait laisser à son successeur que le soin de diriger la section de Bernay dans la même voie.

En terminant cette allocution, le duc Victor de

Broglie ne manquait pas de montrer le lien étroit qui rattache l'agriculture à la grandeur même du pays par le rôle qu'elle joue au point de vue de l'organisation militaire, puisque c'est dans ses populations rurales que la France trouve surtout pour ses armées une inépuisable réserve de robustes et valeureux soldats.

Mais je comprends, Messieurs, que vous attendez quelques détails sur l'existence d'un homme qui portait sans défaillance le poids d'un grand nom.

Faut-il rappeler les prédictions dont le jeune prince Victor était l'objet lorsque, au lycée Bonaparte, aujourd'hui lycée Condorcet, il remportait une moisson de prix au concours général, préludant à cette simplicité, à cette précision de style que nous avons eu l'occasion de goûter jusque dans ces modestes notices où notre président, en quelques paroles aimables ou reconnaissantes, saluait la disparition de quelqu'un de nos confrères.

Ne considérait-on pas, lorsqu'il recueillait tous ces lauriers universitaires avec tant de facilité, qu'il serait capable d'occuper plus tard ce fauteuil académique où son père et son aïeul avaient porté si haut l'honneur des lettres françaises ? C'était du moins annoncer d'avance la souplesse extraordinaire d'un esprit qui permettait à Victor de Broglie d'aborder utilement et de la manière la plus brillante la discussion de tous les sujets.

Pendant la guerre de 1870-1871, Victor de Broglie remplit ses devoirs d'officier de la garde mobile avec la même conscience de discipline et d'endurance que ses deux frères, qui figuraient au même moment, avec tant de vaillance, dans l'armée active.

Bientôt après on le trouve occupant un poste de

confiance dans la diplomatie avant d'arriver à l'agriculture, à laquelle il put se vouer de la manière la plus heureuse dans le département de la Mayenne.

Et à ce propos, Messieurs, nous ne pouvons qu'exprimer le regret de n'avoir pas eu la bonne fortune de posséder le duc de Broglie comme agriculteur dans l'arrondissement de Bernay.

Ce n'est que par la renommée des concours, et plus spécialement des grands concours de Paris, que nous avons pu connaître et apprécier les succès persistants de notre président dans ses exploitations de la Mayenne. C'est dans cette résidence, en effet, qu'il consacrait à l'amélioration de certaines races, et particulièrement de la race durham, tous les efforts d'un élevage rationnel et persévérant.

C'est en qualité de président de l'Association des membres de l'ancien comice de Craon que le duc de Broglie a contribué au perfectionnement des diverses branches de l'agriculture dans la région du Craonnais, plus spécialement en ce qui concerne le bétail.

On sait, du reste, le beau renom de la race porcine craonnaise si remarquable comme rendement et comme précocité. Dans l'espèce bovine, c'est la race durham, apparue dans le pays dès 1837, qui a été l'objet des préférences et du succès des éleveurs de la région, au point de soulever les susceptibilités du pays d'origine.

L'Angleterre, en effet, toujours jalouse de cette race sélectionnée si heureusement dans le Craonnais, a entrepris contre nos nationaux, sur le marché de la République Argentine, en particulier, une guerre implacable qui aboutit à leur exclusion presque absolue d'un marché où ils avaient conquis d'importants débouchés.

On peut dire que c'est le dévouement témoigné à l'agriculture par le prince Victor de Broglie que les électeurs de la Mayenne avaient voulu en quelque sorte consacrer en l'envoyant, sans interruption depuis 1893, siéger à la Chambre des députés.

Il était chargé d'y défendre en même temps que les principes de conservation sociale, les intérêts supérieurs de l'agriculture, intérêts parfois méconnus, et directement menacés par tant d'innovations fiscales proposées dans les dernières années. Il n'a point failli à cette tâche.

Tel fut, très brièvement résumé, le rôle de notre président, existence féconde accompagnée de cette générosité de caractère qui le portait à soulager toutes les infortunes avec une bonté singulière, existence soutenue toujours dans ses inévitables tristesses par les sentiments les plus élevés, mais récompensée par l'amour des siens, par l'affection sincère de nous tous.

Voilà le témoignage de respectueuse sympathie que je tenais à rendre, en votre nom et au mien, à l'homme distingué qui a présidé aux destinées de notre compagnie pendant cinq années avec tant de zèle et de courtoisie.

Peut-être regretterez-vous qu'une plume plus littéraire et plus autorisée n'ait point rempli la mission qui m'est échue?

Personne, en tout cas, ne pouvait être plus sensible que moi à l'honneur d'accomplir ce légitime devoir de la reconnaissance que notre Société doit à la mémoire de son ancien président.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE LA RACE BOVINE

Tenu à Beaumont-le-Roger, le 21 Octobre 1906.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société libre d'Agriculture de l'Eure, sur les instances de la municipalité de Beaumont-le-Roger, a organisé dans cette ville, le dimanche 21 octobre 1906, un concours départemental de la race bovine qui coïncidait avec la clôture du congrès pomologique tenu dans cette localité par le Syndicat pomologique de France du 18 au 21 octobre.

Grâce au zèle déployé par la Section de Bernay, ce concours a eu un complet succès. Deux cents animaux reproducteurs de la race bovine y figuraient; l'exposition des génisses était particulièrement remarquable et le jury a vivement regretté de ne pouvoir disposer de plus de récompenses.

Les opérations du jury ont commencé à neuf heures. A midi un déjeuner était offert par la Société aux membres du jury. A trois heures, l'Association pomologique de France et la Société d'Agriculture se sont réunies en séance publique à l'hôtel de ville pour la distribution des récompenses qui a commencé par celles du congrès pomologique.

Puis M. Joseph L'Hopital, président de la Société, a prononcé un discours qui a été chaleureusement applaudi et M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats du concours de la race bovine.

A sept heures, un banquet était offert par la municipalité aux membres des deux Sociétés et aux membres des jurys. Des toasts ont été portés par M. le Maire de Beaumont, M. Le Breton, Président du Syndicat pomologique, M. Joseph L'Hopital et M. Camille Fouquet, Président de la Section de Bernay.

Un feu d'artifice et de brillantes illuminations ont terminé cette journée.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

La Société libre de l'Eure tient à Beaumont-le-Roger de fréquentes assises. Il y a deux ans, son président, qui était alors M. Camille Fouquet, la représentait ici-même ; en sorte que nous avons pu craindre un moment que certains de nos collègues ne nous fissent le reproche de favoriser un peu trop, peut-être, votre hospitalière cité. Pour nous en défendre, nous n'aurions eu à dire que la vérité : que votre arrondissement est celui de tous qui demeure le plus fidèle aux traditions de notre Société ; que nous devons une reconnaissance toute particulière aux hommes de travail et de mérite qui maintiennent vivante et prospère la section de Bernay ; enfin, que nous sommes tellement assurés de trouver à Beau-

mont un accueil cordial et un sympathique appui, que nous serions excusables d'y revenir souvent, alors même que la fréquence de nos visites ne serait pas justifiée par les efforts que vous faites, Messieurs, pour réunir dans cette ville l'élite des intelligences et les preuves de tous les progrès.

Je suis heureux de saluer dans cet auditoire deux anciens présidents de notre Société : M. Join-Lambert, dont la présence ici est pour le président actuel un grand plaisir et un précieux encouragement, et M. Camille Fouquet, dont j'ai appris ce matin l'élection à la présidence de notre section de Bernay ; j'en félicite cordialement nos excellents collègues et lui-même. Vous connaissez trop bien M. Camille Fouquet pour attribuer à l'ancienne et très vive amitié qu'il m'inspire ce que je pourrais dire de sa haute valeur et des services éminents qu'il vous a rendus. Vous savez combien est éclairé son dévouement aux intérêts de nos cultivateurs, et qu'il est toujours sur la brèche pour les instruire et pour les défendre, qu'il s'agisse de leur faire connaître la composition, la valeur et les exigences du sol qu'ils cultivent, ou de protéger contre les appétits du fisc le droit qu'a tout homme de disposer comme il l'entend des fruits récoltés sur son bien, droit que, pour les besoins de leur cause, il plaît à quelques-uns de qualifier de privilège.

L'organisateur de la belle journée d'aujourd'hui est aussi pour moi une ancienne connaissance. Il y a longtemps que, pour la première fois, je me suis rencontré avec M. Bertin sur le terrain agricole et que j'ai pu apprécier l'étendue de ses connaissances professionnelles, la clarté de son esprit et sa promptitude à saisir les côtés

pratiques, à débrouiller les obscurités des questions les plus délicates.

Le succès de ce concours, dont il partage l'honneur avec nos zélés collègues MM. Cauchepin et Lerenard-Lavallée, montre bien que la Société libre de l'Eure a été encore une fois bien inspirée en venant à Beaumont, où l'attirait l'important congrès pomologique qui vient de s'y tenir.

Merci donc aux amis dont la précieuse collaboration nous a permis d'organiser notre concours ; merci à la section de Bernay qui, malgré le deuil où l'a plongée la perte de son éminent et regretté président M. le duc de Broglie, a témoigné une fois de plus de sa laborieuse vitalité ; merci à M. le maire de Beaumont, pour qui la courtoisie dans l'accueil et la bonne grâce dans l'hospitalité sont traditions de famille, et à MM. les membres du conseil municipal, qui ont comme lui l'amour de leur ville et le souci de son bon renom.

Je ne veux pas, Messieurs, retarder par un discours la distribution des récompenses, et ajouter à la fatigue bien naturelle que doivent éprouver tous ceux qui ont pris part aux travaux de cette journée celle de m'entendre longtemps. Je me contenterai donc d'exprimer brièvement quelques pensées, heureux si elles se trouvent être, comme je l'espère, d'accord avec les vôtres.

En me nommant leur président, les membres de la Société libre de l'Eure m'ont fait un honneur que je trouverais tout à fait immérité si je ne pensais qu'ils ont voulu honorer en ma très modeste personne les idées que depuis 1886 je cherche à répandre dans notre pays et qui peuvent se résumer en une seule formule : le progrès par l'association. Sans doute ces idées méritaient d'avoir

un meilleur propagateur; mais quelque incomplets qu'aient été mes efforts, ils n'ont pas été vains, puisque ma bonne volonté en a fait surgir d'autres sans lesquelles mon insuffisance aurait échoué ; et il m'est doux de penser que la Société libre de l'Eure a voulu récompenser ces efforts et cette bonne volonté chez un homme qu'elle avait choisi, il y a vingt ans, alors qu'il n'y pensait point, pour tenter un essai alors plein d'incertitude et d'inconnu, celui d'un syndicat agricole.

Ce qu'ont fait ces syndicats, vous le savez, Messieurs, aussi bien que moi : c'est à eux que l'on doit le relèvement de notre agriculture nationale, et c'est à eux que l'on devra sa prospérité. Cette œuvre est si grande et si féconde que, pour ses plus médiocres ouvriers, c'est un honneur d'y avoir pris part et un devoir de ne pas l'abandonner.

Dans votre région, l'Association agricole est vivante et prospère comme dans la mienne, et, grâce à elle, la terre, dont les cultivateurs, victimes de l'isolement et de la routine, commençaient à se désaffectionner, voit revenir à elle les expériences, les initiatives et les courages. Je n'en veux d'autre preuve que ce magnifique concours où se trouvent réunis les produits de l'élevage de votre beau pays. Il est le résultat frappant et consolant de ce retour à la terre que M. Méline annonçait et célébrait, il y a deux ans, dans un livre qui devrait être dans toutes les mains.

Le retour à la terre ! C'est le retour vers la vie indépendante et large de nos pères; et c'est aussi le retour vers leur esprit. Nos pères étaient, sans doute, séparés par bien des divergences d'intérêts et d'opinions, mais ils étaient rapprochés les uns des autres par un lien

très fort que l'abandon de l'existence rurale et l'atmosphère de luttes, d'appétits, de déceptions et d'envie dans laquelle on vit aujourd'hui tendent à relâcher, que certains malfaiteurs sociaux voudraient rompre : ce lien, c'est l'amour du pays. Les hommes de ma génération ont été élevés par des parents qui n'avaient même pas l'idée qu'on pût ne pas aimer sa patrie. Nos parents étaient les fils de la terre normande, et ils aimaient leur mère comme ils aimaient l'air et la lumière ; ils étaient naturellement Normands, Français et patriotes. Il était réservé à notre époque de voir naître l'espèce d'hommes qu'un de nos premiers écrivains a qualifiés d'un mot qui restera : « les déracinés », c'est-à-dire des êtres qui n'ont plus d'attaches les retenant à la terre natale et qui s'en vont vers toutes les catastrophes sur l'aile de toutes les chimères, comme ces bulles de savon dont se jouent, jusqu'au moment où elles crèvent, les moindres caprices de l'air.

Eh bien ! Messieurs, nous autres qui aimons la terre qui nous a vus naître, il faut que nous fortifiions toutes les racines qui nous retiennent à elle; il faut que nous nous attachions de plus en plus aux souvenirs qu'elle nous garde et aux espoirs qu'elle nous promet. Et, pour cela, il faut que nous nous donnions tous la main sur le terrain de l'Association agricole, où rien ne nous divise, et où nous pouvons indéfiniment puiser des ressources matérielles et morales pour notre bien-être et pour l'honneur de notre pays.

Vous excuserez, Messieurs, un vieux président de syndicat de vous avoir parlé de préférence de ce qui, depuis longtemps, occupe et passionne sa vie. Nombreux sont les sujets que j'aurais pu aborder ici, en présence d'un auditoire où sont représentés tant de compétences

et tant de dévouements. Parmi tous ces sujets, ne voulant pas abuser de votre bienveillante attention, je n'ai fait qu'effleurer celui qui me tient le plus au cœur, avec l'espérance que votre indulgente bienveillance serait acquise à l'expression, si imparfaite qu'elle pût être, de sentiments que vous partagez.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait.

1er prix, 125 fr. : M. Toutain aux Barils ; 2e prix, 80 fr. : M. Léon Henry à Caugé ; 3e prix, 60 fr. : M. Foulogne à la Haye de Calleville.

Méd. d'argent : M. Camille Masselin à Bernay ; méd. de bronze des Agriculteurs de France : M. Denize (Charles), à Noards.

Taureaux ayant 2 dents de lait.

1er prix, 100 fr. : M. Guillard à Claville ; 2e prix, 60 fr. : M. Léon Lauvray à Claville ; 3e prix, 40 fr. : M. Bertin Ernest à Beaumontel ; 4e prix, 25 fr. : M. Feugère à Quittebeuf ; 5e prix, méd. bronze des Agriculteurs de France : M. Quesney (Clovis), à Lieurey.

Génisses âgées de 15 mois au moins.

(Le Jury a vivement regretté de ne pouvoir disposer de plus de prix pour cette catégorie qui était nombreuse et réellement remarquable) ; 1er prix, 100 fr. : M. Pattey à Fontaine-la-Soret ; 2e prix, 75 fr. : M. Léon Lauvray ; 3e prix, 50 fr. M. Loudière, à Grandcamp ; 4e prix, 20 fr. ; M. Billette à Claville ; 5e prix, méd. argent : M. Georges Bertin au Plessis Sainte-Opportune ; 6e prix, méd. argent, M. Billette ; 7e prix, méd. de bronze, M. Billette ; 8e prix, méd. bronze M. Pattey.

Génisses ayant toutes leurs dents de lait.

1er prix, 30 fr. M. E. Bertin à Beaumontel ; 2e prix, méd. argent, M. Denize à Noards.

Jeunes vaches âgées de moins de 5 ans.

1er prix, 125 fr. : M. Lauvray ; 2e prix, 80 fr. : M. Pattey ; 3e prix, 60 fr. : M. Léon Henry ; 4e prix, 40 fr., au même ; 5e prix, 25 fr. : M. Billette.

Vaches de plus de 5 ans.

1er prix, 100 fr. : M. Lauvray ; 2e prix, 50 fr. : M. Léon Henry ; 3e prix, 30 fr. : M. Pattey ; 4e prix, 25 fr. : M. Camille Masselin à Bernay ; méd. d'argent : M. Lauvray ; méd. bronze : MM. Billette et Masselin.

Prix d'ensemble.

Pour les plus beaux lots, composés d'au moins 5 animaux reproducteurs.

1er prix méd. d'or, offerte par la société des Agriculteurs de France : M. Léon Lauvray ; 2e prix, méd. de vermeil, offerte par la société des Agriculteurs de France, M. Léon Henry ; 3e prix, méd. de vermeil, offerte par M. Joseph L'Hôpital, Président de la société d'Agriculture de l'Eure : M. Billette ; 4e prix *ex-equo*, méd. argent : MM. Georges Bertin et Camille Masselin.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

SÉANCE

tenue à Gisors le 9 décembre 1906.

LISTE DES RÉCOMPENSES[1]

décernées aux serviteurs ruraux du canton de Gisors.

Charretiers. — M. Th. Lanctin, chez M. Chevalier, à Hébécourt, 27 ans de services : méd. argent offerte par M. Peynaud, conseiller général et 40 fr. ; M. Auguste Leveau, chez M. Dupuis à Hébécourt, 25 ans de services : méd. argent et 20 fr. ; M. Alex. Bove, chez M. Marion à Chauvincourt, 23 ans de services : méd. de bronze et 10 fr. ; MM. Boutigny, chez M. Dubost, à Amécourt, 22 ans de services ; Gaston Bove, chez M. Rouget, à Chauvincourt, 16 ans de services ; Paul Gossent, chez M. Mignan, à Guerny, 16 ans de services ; M. Levasseur, chez M. Levasseur, à Mainneville, 17 ans de services ; Georges Bove, chez M. Marion à Chauvincourt, 16 ans de services ; Lefrançois, chez M Feugueur à Bézu-Saint-Éloi, 17 ans de services ; Alph. Galley, chez M. Caffin à Gisors, 20 ans de services : à chacun une méd. de bronze et 5 fr.

Bouviers. — M. Yves Telvel, chez M. Quervet à Dangu, 20 ans de services ; méd. argent offerte par M. Milliard, cons. d'arr. et 40 fr.

Vachers. — M. Fr. Maysonnave chez M. Gavignot à Authevernes, 22 ans de services : méd. argent, offerte par M. le ministre de l'Agriculture et 40 fr.

[1] Une subvention de 200 francs a été accordée par la Société libre de l'Eure à la section des Andelys pour être décernée en primes aux principaux lauréats.

Hommes de cour. — M. Th. Mignot, chez M. Gavignot à Authevernes, 40 ans de services : diplôme d'honneur, hors concours ; M. Vic. Pigeon chez M. Pithon à Mainneville, 32 ans de services : méd. argent offerte par la Société des Agriculteurs de France et 40 fr. ; M. Pierre Mollet, chez M. Quillet, à Hébécourt, 20 ans de services : méd. argent et 20 fr. ; M. Ed. Sédille, chez M. Fondrille à Neaufles-Saint-Martin, 18 ans de services : méd. de bronze et 10 fr.

Ouvriers agricoles. — M. Aug. Francôme chez M. Rouget à Chauvincourt, 45 ans de services : dipl. d'honneur hors concours et 20 fr. offerts par M. Passy ; M. Jul. Jouanne, chez M. Rob. Fournier à Vesly 30 ans de services : méd. argent offerte par la Société des Agriculteurs de France et 40 fr. ; M. Ed. Liépard chez M. Dubost à Amécourt, 26 ans de services : méd. argent et 20 fr. ; M. Ad. Vivant chez M. Mignan à Guerny, 22 ans de services : méd. argent et 10 fr. ; M. Yves Jégou, chez M. Bacquet à Vesly, 20 ans de services : méd. de bronze et 10 fr.

Moissonneurs. — M. André Plé, chez M. Pithon à Mainneville, 43 ans de services : méd. argent offerte par le ministre de l'Agriculture et 40 fr. ; M. Ath. Quenneville chez M. Rouget à Chauvincourt, 32 ans de services : méd. argent offerte par M. de Valon, cons. gén. et 20 fr. ; M. et Mme Ressé, chez M. Michaud à Vesly, 20 ans de services : à chacun une méd. de bronze offerte par M. le ministre de l'Agriculture, 10 fr. offerts par la Société et 10 fr. offerts par M. Michaud.

Bergers. — M. N. Langlet chez M. Feugueur à Bézu-Saint-Éloi, 27 ans de services : méd. argent offerte par M. Milliard, conseiller d'arrondissement et 40 fr.

Servantes de ferme et de basse-cour. — Mme veuve Leroux, née Jullien, chez M. Quillet à Hébécourt, 42 ans de services : méd. argent offerte par M. de Boury, député et 40 fr. ; Mlle Lenouvel, chez M. Feugueur, à Bézu-Saint Éloi, 19 ans de services : méd. argent, offerte par M. de Valon, conseiller général, et 20 fr. ; Mme Jeanne Pigeon, née Gallois, chez M. Pithon à Mainneville, 17 ans de services : méd. bronze et 10 fr.

Contremaîtres et surveillants. — M. et Mme Lefron, chez M. Pillet à Beaumont, commune de Bernouville, 22 ans de services : à chacun une méd. argent et 20 fr. offerts par M. Pillet.

Divers. — M. Paul Pailley, chez M. Passy à Gisors, 56 ans de services : diplôme d'honneur, hors concours ; M. Jules Biziou, chez M. Durand, 34 ans de services : diplôme d'honneur hors concours; M. Joseph Bailly, chez M. Passy, 36 ans de services : méd. vermeil offerte par M. Passy ; M. Joseph Vingtrois, chez M. Roger à Bézu-Saint-Éloi, 50 ans de services : méd. de vermeil et 20 fr. offerts par M. Roger.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

CONCOURS LINIER DE 1906

LISTE DES RÉCOMPENSES

Plaquette de vermeil : M. Alfred Hébert, de Noards.

Plaquettes d'argent : MM. Cyrille Abbaye, de Folleville ; Alfred Dubost, de Barc.

Médaille de vermeil et prime de 25 francs : M. Albert Allais, d'Écaquelon.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 25 francs : MM. Émile Duhamel, de Notre-Dame-d'Épine ; Valère Foulon, de Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Albert Hopsort, de Saint-Maclou ; Onésime Séjournant, du Troncq.

Rappels de médailles de vermeil et primes de 20 francs : MM. Théodule Bienné, d'Harcourt ; Léon Deshayes, de Berthouville ; Léon Hue, de Plasnes ; Isidore Julien, de Saint-Vincent-du-Boulay ; Léon Levavasseur, d'Heudreville-en-Lieuvin ; Charles Maillet, de Giverville ; Ferdinand Perier. de Saint-Martin-du-Tilleul ; Charles Toutain, de Doudeauville.

Médailles d'argent et primes de 25 francs : MM. Georges Bénard, de Berthouville ; Eugène Chesnot du Tilleul-Othon.

Médailles d'argent et primes de 20 francs : MM. Abel Allais, de Thuit-Hébert ; Louis Deroste, de Notre-Dame-d'Épine ; Henri Dupont, d'Épreville-en-Lieuvin ; Désiré Fourquemin, de Folleville ; Pierre Harou, du Favril ; Louis Hellot, de Montaure ; Jules Maillet, de Plasnes ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux ; Jules Pépin, de Jouveaux ; Joseph Quesnay, de Bernay ; Elie Samson, d'Épreville-en-Lieuvin ; Louis Sauvé, de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Rappels de médailles d'argent et primes de 20 francs :

MM. Gustave Bioche, de Gonpillères; Félix Charron, de Gaillon ; Armand Leroy, de Saint-Martin-du-Tilleul ; Eugène Maillard, de Brétigny ; Pâques Martel, de Theil-Nolent ; Charles Pinard, de Faverolles-les-Mares ; Désiré Viot, de Fontaine-la-Louvet.

Primes de 20 francs offertes par M. Scrive, de Lille, aux cultivateurs ayant semé le plus de lin par rapport à leur culture totale : MM. Alfred Hebert, de Noards ; Cyrille Abbaye, de Folleville ; Valère Foulon, de Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Léon Levavasseur, d'Heudreville-en-Lieuvin ; Le Poytevin du Moutier, de Jouveaux.

RAPPORT

Sur le 2e Congrès international des « Jardins ouvriers[1] ».

PAR M. CHARLES FORTIER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

lu à la séance générale du 10 février 1907.

L'œuvre des « Jardins ouvriers » dont M. l'abbé Lemire, député du Nord, est le fondateur, a tenu son deuxième congrès international à Paris les 9, 10 et 11 novembre 1906. Les réunions ont eu lieu, 5, rue Las Cases, dans la grande salle du Musée Social.

Pour ce deuxième congrès, M. l'abbé Lemire avait envoyé partout des lettres d'invitation, et de partout, de France, d'Angleterre, de Russie, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, d'Amérique, de partout enfin, il a reçu des réponses d'acceptation ou de sympathie. Parmi ces réponses, il en est une qui, pour nous, citoyens d'Évreux, est particulièrement intéressante, et je ne résiste pas au plaisir de la citer tout entière, tant elle est pleine de bonne grâce et de charme, de charité tendre et de bonté.

La voici :

« MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

« J'apporte mes meilleurs et plus affectueux encoura-

[1] Voir le rapport sur le 1er congrès au Recueil des Travaux de la Société de l'année 1903, page LVII.

« gements à l'œuvre des Jardins ouvriers que vous « propagez avec un dévouement admirable.

« Je souhaite que le second Congrès continue de « réaliser et d'accroître les progrès dus au premier, car « tout ce que les hommes de cœur font pour relever la « condition morale de l'ouvrier et ajouter au bien-être « de sa famille ne peut qu'intéresser vivement l'Église « qui se penche si maternellement sur les besoins et les « plaies de la classe ouvrière pour les soulager et les « guérir.

« J'aime trop les ouvriers pour ne pas désirer ardem- « ment que votre œuvre se développe parmi nous, et que « vous trouviez de zélés imitateurs.

« Veuillez agréer.. .»

La lettre est signée : « Philippe, évêque d'Évreux. »

L'œuvre des « Jardins ouvriers », je le rappelle en peu de mots, est une œuvre d'assistance par le travail : elle achète ou se procure des terrains, et en cède la jouissance à des ouvriers pauvres, chargés d'une nombreuse famille, moyennant une rétribution annuelle, un loyer, si vous voulez, qui sera fixé à un chiffre bien modeste, qui sera bien discrètement et bien paternellement réclamé, et dont le montant doit tomber dans une caisse qui se charge d'acheter des engrais, des semences ou des fleurs pour les locataires des jardins.

On voit tout de suite la préoccupation ou plutôt la pensée maîtresse de l'œuvre : secourir sans humilier. Elle ne donne rien à l'ouvrier, elle traite avec lui. Elle ne recherche pas la reconnaissance humiliée d'un pauvre diable ; elle recherche l'amitié loyale d'un brave homme. Que le brave homme se dise qu'au fond c'est tout de même un secours qu'on lui donne, soit ; mais les appa-

rences sont sauvées et si son amitié s'en augmente, l'œuvre est bien payée.

Elle a d'autres pensées et d'autres desseins encore, l'œuvre des « Jardins ouvriers ». Elle vise la satisfaction de l'hygiène physique et morale de ses clients. Elle pense que le petit jardin sera un délassement et une détente de leurs travaux monotones de l'atelier ; une distraction pour leur âme et une joie pour leurs pou mons ; un attrait qui les retiendra et les empêchera d'aller au cabaret. Elle voit, dans ses rêves, les enfants s'ébattre joyeusement dans ce petit coin de terre, ce refuge aimé, que le père cultive, et que ses soins lui ont rendu cher. Que faut-il rabattre de ces rêves, et retrancher de ces idylles ? Je ne sais, mais qu'importe ? Ce qu'il en reste est précieux et vaut qu'on le cultive.

PREMIÈRE SÉANCE

STATISTIQUE DES JARDINS OUVRIERS, MOYENS DE PROPAGANDE

La première séance s'est tenue le vendredi 9 novembre à 5 heures et demie.

Elle était présidée par M. Méline, ancien président du Conseil des ministres. Autour de lui ont pris place au bureau : MM. l'amiral de Cuverville, sénateur ; Jules Siegfried, député ; Castraux, ancien député ; Tibbaut, membre de la Chambre des représentants de Belgique, et le comte Adrien de Ribeaucourt, délégué du gouvernement belge ; Proost, directeur au ministère de l'Agriculture de Belgique ; Everard, représentant la Ligue belge pour le « Coin de terre et le Foyer insaisissables » ; le conseiller Bielefeldt, délégué de la Croix-Rouge allemande ; Bruinwold-Riedel, secrétaire de la Société du

« Bien public » à Amsterdam et Nicodemo Severi, vice-directeur des Promenades et Jardins de Rome.

Puis étaient également assis au bureau : M. l'abbé Lemire, président du Comité d'initiative du Congrès et les membres de ce comité, MM. Louis Rivière, Robert Picot, commandant Wachet, docteur Lancry et P. Bacquet.

Dans une aimable allocution, M. l'abbé Lemire souhaite la bienvenue à M. Méline, et le remercie d'avoir bien voulu présider la première séance du Congrès des Jardins ouvriers, et donner ainsi à l'Œuvre une éclatante consécration.

Monsieur le président félicite le fondateur d'une œuvre qui a vu venir à elle tous les esprits, toutes les spécialités, toutes les opinions, tous ceux enfin qui, aux points de vue les plus divers, s'occupent des intérêts de l'humanité : sociologues, économistes, hygiénistes, prêtres, médecins, moralistes, tous ceux enfin qui veulent du bien aux hommes et passent leur vie à leur en faire. Il ajoute que, quant à lui, il applaudit sans réserve à une œuvre qui tend à ramener les hommes à la terre. Les paysans quittent la campagne pour la ville, et, selon lui, ils ont tort, car l'agriculture, aujourd'hui surtout, est un métier qui est loin d'être ingrat, quand on lui donne tous les soins qu'il comporte, en quoi d'ailleurs il ressemble à tous les métiers. Mais les jeunes gens émigrent vers la ville, non qu'ils y cherchent leur intérêt, mais parce qu'ils y trouvent leur plaisir. Voilà le secret de l'exode, et de la désertion de la campagne.

M. Robert Picot, rapporteur général, rend compte de tous les rapports que le comité d'initiative a reçus de tous les groupes de « Jardins ouvriers » disséminés sur

tous les points du territoire de la France. Il résulte de l'ensemble de tous ces documents que, depuis le congrès de 1903, les établissements de « Jardins ouvriers » ne se sont pas multipliés dans des proportions satisfaisantes, et que le développement de l'œuvre n'a pas été suffisant.

Le Conhrès est ainsi amené à discuter et à proposer les moyens propres à secouer cette torpeur et à activer le développement de l'œuvre.

Monsieur le président propose de faire et de multiplier des conférences qui porteraient partout la bonne parole, et qui expliqueraient aux populations le mécanisme des « Jardins ouvriers », sa facilité d'application, ses avantages et ses résultats. Il propose en outre la dissémination de brochures rapides et légères qui seraient répandues à de nombreux exemplaires. Il propose enfin d'intéresser et de mettre en mouvement tous les corps et tous les pouvoirs publics.

Un congressiste signale comme un moyen de propagande qui pourrait avoir quelque efficacité la fabrication et la diffusion de cartes postales illustrées, qui représenteraient les Jardins ouvriers dans leurs scènes les plus sympathiques et les plus séduisantes.

M. Bielefeldt approuve le mode de propagande par la photographie, et dit qu'en Allemagne il produit de bons résultats.

M. Bruinwold-Riedel, d'Amsterdam, dit que dans son pays, c'est le système des conférences qui est le plus pratiqué, et qui produit les meilleurs effets.

Un congressiste propose l'institution de fêtes et de concerts au profit de l'œuvre. M. Severi, délégué de Rome, dit qu'il serait bon que les différents Comités

des « Jardins ouvriers » régionaux établissent entre eux des relations et des communications fréquentes pour s'aider réciproquement de leur action et de leur expérience.

Dans cet ordre d'idées, M. le Dr Lancry dit qu'on devrait inviter les directeurs des œuvres régionales à envoyer de fréquents rapports au Comité du « Coin de terre et du foyer ». Ces relations continues seraient, selon lui, de nature à imprimer à l'œuvre un mouvement plus uniforme et plus intense, et un développement plus rapide.

Le Congrès, sans faire aucun choix entre ces divers modes de propagande et d'action, les a recommandés tous à l'attention des divers groupes régionaux, afin que chacun de ces groupes les mette en œuvre, et choisisse ceux qui lui paraîtront s'adapter le mieux au caractère du pays et promettre les meilleurs résultats.

DEUXIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET L'INDUSTRIE. — LES JARDINS SCOLAIRES

La seconde séance s'est tenue le samedi 10 novembre, à neuf heures du matin.

Elle a été présidée par M. Reumaux, directeur général des mines de Lens.

Autour de lui étaient assis : MM. Rostand, membre de l'Institut ; Tibbaut, membre de la Chambre des représentants de Belgique ; Dupont, directeur des docks du Havre ; Coquelle, maire de Rosendaël (Nord) et enfin les membres du Comité d'initiative.

Après quelques paroles de remerciement et de bien-

venue, à lui adressées par M. l'abbé Lemire, M. le président dit qu'à Lens l'œuvre des Jardins ouvriers est prospère, que l'ouvrier d'usine aime le jardinage et que son travail professionnel lui laisse de très suffisants loisirs pour cultiver son jardin. Son exemple entraîne souvent toute sa famille, et la femme, et les petits, garçons et fillettes, s'y emploient à l'envi. Tout ce petit monde, on le pense bien, manque fort d'expérience et d'habileté, car on ne naît pas jardinier comme on naît, dit-on, rôtisseur, et leur culture, abandonnée exclusivement à leurs soins, risquerait fort d'être sans valeur. Mais ils reçoivent les leçons et les directions de l'instituteur, et, grâce à ce secours, leur travail devient vraiment utile.

A voir l'entrain avec lequel les enfants s'adonnent au travail du jardinage, il estime que la création de jardins scolaires aurait un grand succès, plus grand peut-être encore que n'en eut l'institution de jardins pour ouvriers d'industrie et d'usine. Il pense donc qu'il serait très intéressant d'annexer aux écoles, soit libres soit officielles, des terrains dont on ferait des jardins où les enfants trouveraient une occupation saine et utile, et qui en même temps semble être pour eux attrayante.

A propos et à l'appui des premières observations de M. le président, M. Dupont, du Havre, dit que, dans son pays comme à Lens, l'ouvrier ne travaille que huit heures par jour ; que dans beaucoup d'endroits il cesse de travailler, chaque semaine, dès le samedi à midi, et que par conséquent il a largement le temps de se livrer avec une suffisante continuité à la culture de son jardin.

M. l'abbé Lemire, rappelant les paroles de M. le président relatives aux leçons et directions données aux

possesseurs de jardins par les instituteurs, se demande s'il est bon d'instituer dans les travaux des jardins ouvriers une direction uniforme et une discipline, ou s'il vaut mieux laisser à chacun sa liberté entière ; et il demande au Congrès ce qu'il en pense.

Un congressiste dit qu'une discipline offrirait plus d'un avantage : quand elle se bornerait à veiller à ce que tous les jardins fussent convenablement tenus et cultivés, ce serait déjà un grand point, car un jardin mal cultivé est vite envahi par les végétations sauvages et il ne tarde pas à infester les jardins voisins. Mais d'autre part, il faut se garder de trop peser sur les ouvriers jardiniers, car on ne peut songer à molester des gens à qui l'on veut faire du bien, et à leur faire payer un bienfait par une servitude. En conséquence, il conclut à une discipline extrêmement discrète, qui serait plutôt un encouragement et une indication qu'une discipline.

Le Congrès s'associe à ces conclusions.

Un membre fait observer qu'avant de charger les instituteurs d'enseigner l'horticulture, il serait peut-être bon de la leur apprendre.

Un autre membre dit qu'alors il conviendrait de transmettre les vœux du Congrès au ministre de l'Instruction publique. Cette proposition est adoptée.

Un congressiste, parlant sur la question des jardins scolaires, dit qu'il voudrait que des jardins fussent annexés non seulement aux écoles de garçonnets et de fillettes mais aussi aux écoles de garde des enfants en bas âge, afin que ces pauvres petits ne fussent pas toujours si nécessairement confinés dans des salles plus ou mois malsaines, et pussent être baignés d'air et de lumière toutes les fois que le temps le permettrait.

La proposition est adoptée.

Sur la proposition de M. Fuster, le Congrès émet en outre les vœux suivants :

Que l'horticulture soit enseignée dans les écoles normales d'instituteurs ;

Que des écoles ménagères et des écoles de cuisine apprennent aux femmes et aux filles à utiliser les légumes du jardin.

Il décide que ces vœux seront transmis au ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à onze heures et demie.

TROISIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET L'HORTICULTURE ŒUVRE D'ÉPARGNE

La troisième séance tenue le même jour que la seconde, le samedi 10 novembre, a été ouverte à deux heures d'après-midi.

Elle a été présidée par M. le conseiller Bielefieldt, de Berlin.

Il était assisté, au bureau, par Mmes Fl. Consul Frænkel et Von Carnap, déléguées de la Croix-Rouge allemande ; MM. Tibbaut ; Bruinwold-Riedel ; Severi ; l'abbé Joly, vicaire à Porrentruy (Suisse) et Mme Changeux, de Reims.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Un congressiste entretient d'abord le Congrès de la création de Jardins ouvriers syndicaux. Il dit que les syndicats d'ouvriers pourraient constituer des œuvres et créer des jardins ouvriers qui seraient attribués aux plus dénués d'entre eux et aux plus surchargés. Ce

serait là, à son avis, une institution qui serait singulièrement à encourager. Il demande, en conséquence, au Congrès d'émettre le vœu que les syndicats d'ouvriers soient incités à créer entre eux et pour eux des œuvres de jardins ouvriers.

Le Congrès passe à l'étude des moyens d'appliquer une bonne culture aux jardins ouvriers, et des modes d'enseignement et d'encouragement de l'horticulture dans ces jardins.

M. Curé, maître jardinier à Sceaux, dit que l'apprentissage de l'horticulture n'est pas d'une difficulté aussi grande que le Congrès semble croire ; qu'une pratique de très courte durée suffit pour initier les jardiniers à des connaissances à peu près suffisantes à l'entretien convenable d'un jardin ouvrier, que ces connaissances rudimentaires et indispensables peuvent très facilement être fournies par les plus anciens aux plus nouveaux et qu'il n'est pas besoin pour un aussi facile résultat de troubler des ministères et de mettre en mouvement des pouvoirs publics.

M. le délégué de Beauvais apprend au Congrès que chez lui on convoque les ouvriers à des conférences de jardinage et qu'ils y viennent, qu'ils y viennent avec leurs femmes et leurs enfants, et que c'est ainsi qu'ils font leur apprentissage.

Un congressiste : Dans sa région des horticulteurs vont trouver les ouvriers dans leur jardin, et leur donnent des indications et des instructions sur le terrain même.

Un autre : Dans la sienne on convoque les ouvriers à des conférences d'horticulture, et, pour les engager à s'y rendre, on donne 2 fr. 50 par an à ceux qui s'y sont rendus.

Un autre : A Abbeville, il y a aussi des conférences d'horticulture, et les ouvriers s'y rendent sans qu'il leur soit rien alloué.

M. l'abbé Lemire pose la question de savoir s'il convient d'instituer des concours horticoles et des récompenses pour la bonne tenue des jardins.

Plusieurs membres se montrent favorables à cette institution.

Mme Changeux de Reims la combat. Elle fait observer que le concours établit entre les ouvriers dont les jardins sont voisins ou contigus un état de rivalité et de lutte qui est exclusif des sentiments de bonne camaraderie et d'aide mutuelle qui doivent exister et qu'on doit encourager entre les jardiniers d'une même œuvre.

M. l'abbé Gonchen, de Brest, dit qu'à Brest ces concours existaient ; qu'ils ont donné de mauvais résultats, et qu'ils vont être supprimés.

M. le président explique qu'en Prusse il n'y a point de concours, point de jurys, point de récompenses, rien de tout cela. Il ajoute que les œuvres de Jardins ouvriers ne donnent rien gratuitement ; qu'elles sont autant soucieuses de ménager la dignité de l'ouvrier que de lui faire du bien ; qu'en règle générale donc l'ouvrier doit payer tout ce qu'on lui livre, sauf, dans la pratique, à lui consentir des prix très déprimés, des délais pour payer, ou même des remises sur sa dette.

Il existe dans les œuvres de Jardins ouvriers de son pays une caisse d'épargne qui est alimentée par les versements des ouvriers, gérée par eux, et dont les fonds leur appartiennent, à chacun en proportion des versements qu'il y a faits.

M. le délégué de Suisse dit qu'à Porrentruy il existe

une caisse semblable, alimentée et fonctionnant de la même manière.

Mme Frænkel de Berlin confirme les paroles que vient de prononcer M. le président ; il n'y a point, en Prusse, de concours dans les Jardins ouvriers, mais il y a des fêtes, et elle invite les membres du Congrès à assister à la « fête de la moisson » qui aura lieu dans les jardins ouvriers de Charlottembourg en 1907.

M. l'abbé Lemire, au nom de la « Ligue du coin de terre et du foyer », remercie Mme Frænkel, et accepte son invitation.

Mme Changeux : A Reims, il y a aussi une caisse alimentée par les versements des ouvriers. Mais on ne réclame de cotisation à un ouvrier qu'au bout de trois ans de culture, quand on suppose que son jardin lui a procuré les moyens de la fournir. Les cotisations sont employées à créer des livrets de caisse d'épargne pour les enfants.

M. Dupont : Au Havre, on ne demande rien aux ouvriers, par la raison qu'en ne leur demandant rien, on a déjà bien de la peine à trouver des concessionnaires, et que si on leur demandait quoi que ce soit, on n'en trouverait plus du tout.

Un congressiste : A Aubagne, c'est la même chose qu'au Havre.

M. l'abbé Gonchen : A Brest, les ouvriers paient une petite cotisation dont le montant a été fixé par eux-mêmes.

Le Père Volpette, de Saint-Étienne, déclare qu'il a été converti à la doctrine de la cotisation par Mme Changeux ; qu'il l'a appliquée à Saint-Étienne ; que le produit des cotisations y est consacré en partie à l'améliora-

tion et à l'embellissement des jardins, et que maintenant les jardins sont infiniment mieux tenus.

En conséquence des diverses observations qui précèdent, le Congrès approuve :

L'établissement de jardins syndicaux ;

Les conférences et cours de jardinage et les enseignements sur le terrain même ;

Les concours et récompenses, mais entre œuvres différentes de Jardins ouvriers ;

La pratique du versement d'une cotisation par les ouvriers.

La séance est levée à quatre heures et demie.

QUATRIÈME SÉANCE

JARDINS ET INITIATIVES PRIVÉES. PAR QUI SONT FONDÉS LES JARDINS ET SOUS QUELLES FORMES LÉGALES

La quatrième séance a été ouverte à cinq heures.

Elle a été présidée par Mgr Amette, coadjuteur de Mgr Richard, archevêque de Paris.

Autour de lui prennent place au bureau : MM. Picot (Georges), membre de l'Institut ; Tibbaut et Bielefieldt, délégués étrangers ; Rivière (Louis), vice-président de la Société de Saint-Vincent de Paul ; Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris ; Lerolle (Jean), président de l'Association catholique de la Jeunesse française.

M. Robert Picot, rapporteur, passe en revue les divers fondateurs des œuvres de Jardins ouvriers. Ce sont d'abord des particuliers bienfaisants et généreux. Puis, ce sont des conférences de Saint-Vincent de Paul, pas toutes, car plus d'une a fait la sourde oreille aux appels

que lui adressaient les œuvres de Jardins ouvriers ; plusieurs même ont nettement refusé leur concours et leur appui. Puis, ce sont des prêtres, des paroisses, des instituteurs, des sociétés d'assistance par le travail, des mutualités, des syndicats, etc...

Maintenant se pose devant le Congrès la question de savoir quel régime légal les œuvres de Jardins ouvriers devront choisir pour se constituer. Car il faut se mettre en règle avec la loi, et la chose souvent n'est pas aisée. Aller tout bonnement devant soi, c'est risquer gros : c'est risquer d'aller infailliblement donner contre l'une des cinquante ou soixante mille lois qui nous régissent, que tout citoyen français est censé connaître, dont chacune ordonne quelque chose, et qui protègent si étroitement nos libertés qu'il nous reste bien peu de moyens pour les exercer et pour en jouir.

Ce sont, pour le cas spécial qui l'occupe, ces moyens-là que le Congrès est invité à rechercher et à étudier.

Donc, parmi les soixante mille lois qui nous régissent, à laquelle les œuvres des Jardins ouvriers devront-elles demander la permission de vivre?

Il y a la loi du 1er juillet 1901 sur le droit d'association. Il y a la loi de 1906 sur les habitations à bon marché qui étend ses dispositions aux Jardins ouvriers. Il y a encore la loi sur les sociétés civiles, soit anonymes, soit coopératives. Il y a enfin une loi de 1867 qui pourrait être implorée.

Toutes présentent des facilités et des gênes, et le mieux, suivant le Congrès, est de naviguer le plus habilement qu'on peut parmi tant d'écueils et de recourir, suivant les cas, aux dispositions légales les plus favorables et les plus libérales.

M. Siegfried dit qu'il existe au Havre une société au capital de 70.000 francs qui a acheté des terrains et les a distribués à des ouvriers, avec bail stipulant promesse de vente. Le prix à payer annuellement, fort modeste d'ailleurs, représente d'abord le loyer de la jouissance et, en plus, un excédent qui constitue un acompte sur le prix de vente : de telle sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, l'ouvrier locataire a acquitté le prix du terrain et devient propriétaire de son jardin. Il ajoute que beaucoup d'ouvriers paient exactement et le loyer et l'amortissement. Il estime que c'est là un mode de concession qui est de nature à attacher plus qu'aucun autre l'ouvrier à son jardin et qui, à ce titre, mérite fort d'être encouragé.

M. Rostand dit que les caisses d'épargne devraient être autorisées par la loi à consacrer le cinquième de leurs bénéfices à des prêts sans intérêts aux institutions de bienfaisance parmi lesquelles figureraient les œuvres de Jardins ouvriers.

M. Siegfried répond qu'il a des raisons de penser que l'autorisation demandée par M. Rostand sera bientôt édictée par la loi.

A la suite de ces diverses observations et de ces échanges de vues, le Congrès émet les vœux suivants :

Qu'un règlement d'administration précise l'extension aux Jardins ouvriers des dispositions de la loi de 1906 ;

Que les caisses d'épargne soient autorisées à faire des prêts sans intérêts aux Jardins ouvriers suivant les dispositions de l'article 16 de cette loi ;

Que la loi de 1901 soit modifiée de façon que les œuvres de Jardins ouvriers puissent recevoir des

dons et legs, jusqu'à concurrence d'une somme à déterminer.

La séance est levée à sept heures.

CINQUIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET L'HYGIÈNE

La cinquième séance s'est tenue le dimanche 11 novembre, à neuf heures du matin.

Elle a été présidée par M. le Dr de Grancher, membre de l'Académie de médecine.

A ses côtés ont pris place au bureau : MM. les Drs Landouzy, Bucquoy, Budin, Robin et Letulle.

M. Bocquet donne lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes qui sont adoptés.

Le Congrès s'occupe tout d'abord de l'alcoolisme, le grand générateur de la tuberculose, l'ennemi le plus redoutable de la santé du peuple et par l'attrait qu'il exerce, et par les ravages qu'il fait.

Les formes qu'il prend pour s'introduire partout, les ruses qu'il emploie pour se dérober aux proscriptions dont il est l'objet sont vraiment sataniques. Le Père Volpette ne raconte-il pas qu'à Saint-Étienne les cabaretiers ont fondé des Jardins ouvriers pour se créer une clientèle !

M. le conseiller Bielefieldt propose au Congrès d'émettre le vœu que la vente de toutes boissons alcooliques soit formellement et absolument interdite dans tous les Jardins ouvriers. Ce vœu est adopté.

Adopté également le vœu que les administrations publiques soient priées de ne pas louer ou concéder

leurs terrains à des cabaretiers qui y établiraient des jardins.

M. le Dr Grancher, président, dit que le séjour intermittent des enfants sains et bien portants dans les jardins ouvriers est parfaitement hygiénique et de nature à prévenir chez eux les approches et l'envahissement de la tuberculose ; mais que pour les enfants déjà touchés même légèrement, ce séjour est absolument insuffisant. Pour ceux-là il faut le séjour à la campagne, continu, permanent, définitif.

M. le Dr Barbier, en parfait accord avec M. le président, dit qu'en effet les jardins ouvriers établis dans les villes ne peuvent être que des préservatifs pour les enfants sains contre les atteintes de la tuberculose, mais que, dans ces limites encore, ils ont une considérable utilité.

M. le Dr Landouzy pense qu'il est important en effet de bien distinguer les jardins ouvriers qui cultivent et entretiennent la santé chez ceux qui l'ont, des établissements qui ont pour but de la rendre à ceux qui l'ont perdue.

Un congressiste fait observer que les salles d'école sont souvent étroites, mal aérées et malsaines. Il demande au Congrès d'émettre le vœu que les salles d'école soient plus vastes, qne les cours qui y sont annexées soient plus grandes, et que même les classes y soient tenues en plein air, toutes les fois que le temps le permet. Ce vœu est adopté.

M. le Dr Robin estime qu'il serait intéressant de constater par des documents certains les résultats heureux des Jardins ouvriers sur la santé publique.

Le Père Volpette raconte que, lors d'une épidémie

qui a sévi à Saint-Étienne, il a dressé des statistiques, et qu'il en est ressorti que la mortalité dans ses jardins avait été sensiblement moindre que dans tout le reste de la ville.

M. le Dr Letulle pense qu'il serait fort utile que la confection des statistiques du Père Volpette se généralisât ; mais qu'il faudrait que ce travail fût fait partout de la même manière et sur le même modèle, afin de rendre les comparaisons plus faciles, et les conclusions plus éclatantes.

Le Congrès adopte l'idée de la confection de statistiques sur un modèle unique dans toutes les œuvres de Jardins ouvriers et charge M. le Dr Letulle, qui accepte, de dresser le modèle type.

M. le Dr Landouzy propose de renouveler le vœu du Dr Calmette, afin que l'Administration militaire cède aux œuvres de Jardins ouvriers tous les terrains des zones militaires qui sont actuellement sans emploi. La proposition est adoptée.

La séance est levée à onze heures et demie.

SIXIÈME SÉANCE

LES JARDINS OUVRIERS ET LES POUVOIRS PUBLICS

La sixième séance s'est ouverte le dimanche 11 novembre à deux heures de l'après-midi.

Elle a été présidée par M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique.

Autour de lui prennent place au bureau : MM. Méline sénateur ; Ribot, député ; Poulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociale au ministère du Travail ;

Leborgne, adjoint au maire de Beauvais ; Delloue, représentant des œuvres de l'Algérie ; le Dr Aigre, ancien maire de Boulogne-sur-Mer.

M. l'abbé Lemire pose au Congrès la question de savoir si l'Assistance publique a le droit, ou devrait l'avoir, d'instituer des jardins ouvriers sur les terrains qui lui appartiennent.

M. Méline dit que de pareilles institutions seraient des plus salutaires. Il y a en France trois cent mille cheminaux ; vous avez bien entendu, trois cent mille cheminaux, et si tous les conseils municipaux arrêtaient au passage tous ces déracinés et les fixaient dans un jardin ouvrier, ils rendraient un immense service aux campagnes, en débarrassant leurs chemins de ces voyageurs errants, souvent peu sûrs, partout inconnus, et partout inutiles ou redoutables.

M. Dupont, du Havre, fait observer que la bienfaisance des bureaux de bienfaisance n'est pas la même que celle des Jardins ouvriers. Ceux-là sont chargés de distribuer de l'argent aux indigents et point d'autre chose. L'orateur comprend très bien que des bureaux de bienfaisance se soient fait scrupule de prêter leur appui et leur secours aux œuvres de Jardins ouvriers, dont l'action était si différente de la leur, et qu'ils aient pu croire qu'ils détourneraient de leur destination les fonds qui leur étaient confiés. Il faudrait leur faire comprendre, et ce serait aisé sans doute, que le bien fait par les Jardins ouvriers vient à la décharge de leur caisse, et que les clients que les Jardins ouvriers retiennent ne vont pas leur tomber sur les bras.

Le Congrès émet le vœu que toutes les administrations de bienfaisance consentent à louer les terrains

dont elles seraient propriétaires, soit directement à des ouvriers, soit à des Œuvres de Jardins ouvriers.

Il donne mandat à la « Ligue du coin de terre et du foyer » de porter ce vœu du Congrès à la connaissance de toutes les municipalités de France.

Le Congrès passe à l'examen des impôts qui frappent les diverses opérations des œuvres de Jardins ouvriers. Et il émet le vœu que les Jardins ouvriers et les constructions qui y sont élevées soient exemptés de toute taxe ; que soient exemptées également de tous droits de mutation les acquisitions de leurs jardins par les ouvriers qui les cultivent.

Le Congrès approuve pleinement l'établissement de jardins militaires qui sont cultivés par les soldats les plus expérimentés dans l'art du jardinage, et dont les produits agrémentent un peu les monotonies de l'ordinaire.

Dernier vœu : Que tout ce qui se fait et se fera en France pour les Jardins ouvriers soit applicable à l'Algérie.

SÉANCE DE CLOTURE

Cette séance a été tenue le dimanche 11 novembre à huit heures du soir.

Elle a été présidée par M. Ribot, député.

Au bureau ont pris place : MM. Méline, sénateur ; le vicomte de Vogüé, de l'Académie française ; Siegfried, député ; le Dr Landouzy ; MM. les délégués étrangers et les membres du comité d'initiative du Congrès.

Sur la proposition de M. le comte Adrien de Ribeaucourt, délégué du gouvernement belge, le Congrès

décide que le prochain Congrès international des Jardins ouvriers se tiendra à Bruxelles. L'époque de la réunion n'a pas été fixée.

Le reste de la séance a été rempli tout entier par une allocution de M. l'abbé Lemire et par un magistral discours de M. Ribot.

Voici quelques extraits de l'allocution de M. l'abbé Lemire :

« Entre nations d'abord, ces jours-ci, les séparations « inévitables avaient fait place à ce que M. Mesureur a si « bien appelé les *unions nécessaires*. Berlin nous a « envoyé une délégation, M. Bielefeldt et les dames de la « Croix-Rouge. M. Bruinwold-Riedel représente la Hol- « lande. M. l'écuyer Everard, secrétaire de la Ligue « belge du coin de terre, nous est venu de Belgique, « avec tous les sentiments de son vénéré maître, M. Ber- « naert, l'ami de toutes les œuvres sociales. L'Angle- « terre devait nous présider ce soir en la personne de « M. Jesse Collings, fondateur de la Ligue anglaise « des Ouvriers ruraux, à qui il donnait comme mot « d'ordre : *Trois acres et une vache*. Après avoir entre- « tenu une active correspondance avec le comité « d'initiative du Congrès, il a été empêché au dernier « moment de présider cette séance, où il aurait été « heureux de saluer dans M. Ribot l'autorité parlemen- « taire la plus haute, et l'illustration la plus internatio- « nale.

« Des États-Unis, par M. Tolman, secrétaire d'un « office social, nous sont venus les renseignements les « plus complets sur les Jardins scolaires... »

Après M. l'abbé Lemire, M. Ribot prend la parole.

L'éloquent orateur rend d'abord hommage à la charité

et à la bienfaisance de ceux qui ont fondé l'œuvre des Jardins ouvriers et de ceux qui s'y sont associés. Puis il met en relief toutes les moralités qui découlent de l'établissement des Jardins ouvriers. Enfin il passe en revue l'histoire de l'Œuvre, ses commencements, ses difficultés, ses progrès. Et il termine en souhaitant que l'avenir développe une institution si intelligemment charitable, pour le bonheur des ouvriers qui profiteront de ses bienfaits et pour la joie et le triomphe des hommes dévoués qui la dirigent.

Voici d'ailleurs quelques phrases du discours de M. Ribot :

« Lorsque mon excellent collègue, l'abbé Lemire, « est venu me proposer le grand honneur de présider « cette séance et de clore par quelques mots le Congrès, « j'ai été tenté de me récuser.

« Mais on ne peut rien refuser à un homme qui, lui, « ne se refuse à aucune œuvre de bien, toujours prêt à « payer de son cœur. J'ai accepté...

« Je voudrais que tous les pessimistes et les décou- « ragés de ce pays eussent pu entendre le langage tenu « dans ce Congrès; ils y auraient appris ou réappris « cette grande vertu de l'espérance que l'on désapprend « quelquefois dans les sociétés vieillies comme la nôtre. « Il n'y a qu'un moyen de se réconcilier avec l'espérance, « c'est de se jeter dans l'action. Alors on ne doute plus « de son pays; on ne calomnie plus le temps où l'on « est né, et dans lequel tant de grandes choses sont en « train de se faire.

« Quelle idée plus simple et plus pratique que celle « des Jardins ouvriers! Elle devait faire fortune. Vous « nous parliez tout à l'heure de son histoire et vous

« remontiez un peu haut (*Sourires*)[1]. Vous parliez de ce « premier jardin que l'homme a habité, et dont il semble « avoir gardé la nostalgie. Il y a chez chacun de nous « un jardinier qui s'ignore. Le plus petit enfant, aussi- « tôt qu'il peut tenir dans sa main une pelle ou un râteau, « s'essaie à planter dans la terre une petite fleur. Nous « gardons jusqu'au dernier jour la souvenance de cette « première joie.

« Il y a encore, dans ce pays de France, de grandes « réserves de dévouement. On ne les éteindra pas plus « que les lumières du ciel (*Applaudissements*). « Le ciel « étoilé sur nos têtes, et la loi morale dans nos cœurs », « c'est la parole d'un grand philosophe. Poésie ! dira- « t-on. Soit ; mais je crois qu'il y a plus de philosophie « dans cette poésie que dans les affirmations tranchantes « de je ne sais quel matérialisme.

« Gardons cet idéal. Soyons bons jardiniers, et dans « ce petit jardin qui est notre cœur, ne laissons pas se « flétrir la petite fleur de poésie, d'espérance et de « charité (*Applaudissements prolongés*). »

La séance est levée à dix heures.

Le deuxième Congrès de l'œuvre des « Jardins ouvriers » est terminé.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. JOSEPH L'HOPITAL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ,

A la séance générale du 10 février 1907.

MESSIEURS,

Notre Société est une République dont le président

[1] M. Lemire avait dit qu'Adam aimait le jardinage et s'y adonnait volontiers.

est nommé par le suffrage universel. Mais afin, sans doute, qu'il ne fût jamais tenté de puiser dans l'honneur que vous lui faites et la confiance que vous lui témoignez la présomptueuse tentation de monarchiser, même parlementairement, votre compagnie, vous avez voulu qu'il ne fût plébiscité que pour un an et que, à la fin de cette année, il cédât la place à un nouvel élu.

Par contre, comprenant la nécessité de renforcer par un ministère solide la fragilité d'une présidence qui se brise annuellement, vous avez donné à votre secrétaire, non pas l'éternité dont vous ne disposez pas, mais une perpétuité dont il supporte vaillamment le poids.

Je suis arrivé au terme de mon mandat. J'ai été très honoré de le recevoir de vous; je suis heureux maintenant qu'il passe en d'autres mains, convaincu que mon successeur fera à son tour la provision de bons souvenirs que j'ai récoltée auprès des hommes distingués dont nos réunions du conseil d'administration m'ont permis de cultiver la connaissance, et que les soucis de la direction seront allégés pour lui, comme ils l'ont été pour moi, au point de vue financier par l'impeccable gestion de notre vigilant trésorier M. Letellier-Alaboissette, au point de vue administratif par le laborieux et inlassable dévouement de M. Léon Petit, mon *perpétuel* ami.

Aussi bien, Messieurs, puisque ma vie présidentielle va finir aujourd'hui, je voudrais jeter avec vous un regard sur les travaux de notre Société pendant ces douze derniers mois, et aussi sur les espérances que je lègue à mon successeur. Les uns vous prouveront que la Société libre de l'Eure est restée digne de son passé; et si nous constatons ensemble que quelques-unes des autres sont en voie de réalisation, vous aurez plus que

jamais confiance en son avenir. Je ne sache pas que je puisse faire un meilleur emploi d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui, statutairement, s'éteint.

La Société libre de l'Eure, au cours de son existence déjà longue, a été l'initiatrice de beaucoup de progrès; et comme il arrive trop souvent aux collectivités ainsi qu'aux individus qui vieillissent, les œuvres dont elle est la mère ont quelque peu détourné d'elle l'attention du public. Les comices agricoles qu'elle a patronnés, les syndicats qu'elle a inspirés, les travailleurs de l'esprit qu'elle a encouragés ont contribué, dans une mesure qui fait honneur à notre département, au relèvement de l'agriculture française, au mouvement général de la science, de l'art et de la pensée. Mais comme ses membres n'ont pas le privilège d'être immortels, et que d'autre part les bonnes volontés qu'elle faisait surgir trouvaient à se dépenser tout entières dans les carrières qu'elle leur ouvrait, on pouvait craindre que notre Société, victime de son activité généreuse, de sa prodigalité créatrice, ne vînt à succomber faute de trouver à renouveler sa vie, de même que dépérit et meurt, faute de sève nouvelle au printemps, le chêne qui voit à ses pieds, sous ses rameaux dépouillés, pousser toute une jeune forêt qu'il a semée en répandant ses glands sur un sol qui ne le nourrit plus.

Notre Société n'en est pas encore là. Elle est un arbre toujours vert; et le sol dans lequel il a été planté ne saurait être ingrat pour elle : c'est la bonne terre normande, où les traditions se conservent, et dans laquelle rien ne meurt de ce qui est utile et bienfaisant. La forêt sortie des glands qu'il a semés n'est pas non plus jalouse du vieux chêne. Elle l'aime comme un père et elle l'ap-

précie comme un père nourricier : ce qui tombe de son feuillage ne lui est pas indifférent, car elle ne traite point comme bois mort les subventions, les diplômes, les prix et les médailles ; et quiconque, dans notre région, aime à penser et à s'instruire, sait qu'il peut trouver intérêt et profit à s'asseoir sous son ombre. La Société libre de l'Eure demeure vivante parce qu'on lui sait gré de son constant souci d'encourager tout ce qui contribue à la science, au progrès, au bien-être social, et parce qu'elle attire tout naturellement à elle les dévouements pour lesquels elle se dépense.

De cette vie toujours vigoureuse elle n'a pas, durant l'année qui vient de s'écouler, donné moins de preuves que dans les années précédentes.

Le concours agricole de Beaumont-le-Roger a été, grâce à notre appui, aussi brillant et aussi réussi que le congrès pomologique auquel il était joint; et s'il a été attristé pour nous par la mort, toute récente alors, du très distingué président de notre section de Bernay, M. le duc de Broglie, il a donné aux membres de cette vaillante section, à M. Cauchepin, à M. Bertin, à M. Lerenard-Lavallée et à leurs excellents collègues l'occasion de faire preuve une fois de plus d'un zèle et d'un talent d'organisation que leur facilitaient l'accueil empressé et l'exquise bonne grâce de M. le comte Georges de Boisgelin, maire de Beaumont et, avec le précieux concours des élus du canton, celui du député de la circonscription, M. Camille Fouquet, toujours prêt à répondre à l'appel d'une Société qui s'honore de l'avoir eu pour président.

Nous avons également contribué au succès de la belle solennité agricole qui a eu lieu en septembre à Pont-de-l'Arche. J'ai eu le plaisir d'y représenter la Société

auprès de notre vice-président, M. le comte de Boury, dont j'ai pu admirer, sur tous les points d'une exposition qui s'étendait à toute une ville, l'ardeur infatigable et la laborieuse ubiquité de député modèle, et à qui je ne crois pas pouvoir mieux témoigner l'attachement, justifié par tant de souvenirs que nous gardons à sa famille, la sympathie que nous inspire sa personne et la gratitude dont nous pénètre son dévouement toujours présent, qu'en exprimant le regret que sa place soit trop souvent vide à nos réunions, par suite des exigences d'une politique dont, en ce qui me concerne, je me félicite chaque jour un peu plus d'avoir été éloigné.

Vous parlerai-je, Messieurs, des autres circonstances dans lesquelles il a été donné à la Société libre de l'Eure de témoigner de sa vitalité et de son intérêt pour le travail et pour le progrès : de ces concours de Boisney et de Gisors où elle a donné aux vieux serviteurs des récompenses méritées par de longues années de labeur et de fidélité; de la part prise par ses délégués à la session de la Société des agriculteurs de France, au congrès agricole de Laval, au congrès des Sociétés savantes de Normandie tenu à Lisieux? En le faisant, n'encourrais-je pas le reproche de marcher sur les brisées de mon voisin, M. Léon Petit, dont les dossiers imposants renferment, bien plus exactement que ma mémoire, documents, preuves et souvenirs?

J'aime mieux, laissant là les travaux terminés et les faits acquis, m'attacher aux œuvres que nous avons mises sur le métier et dont je vais léguer à mon successeur la continuation et l'achèvement.

La première de ces œuvres est la revision de nos usages

locaux; la seconde est le classement de notre bibliothèque : toutes deux méritent d'arrêter un instant, ce me semble, votre bienveillante attention.

Par lettre en date du 6 novembre 1905, M. Beverini-Vico, préfet de l'Eure, transmettait à mon prédécesseur, le regretté M. Albert Sorel, une délibération par laquelle le conseil général émettait un vœu tendant à la revision des usages locaux du département, à leur mise en harmonie avec les besoins actuels du commerce et de l'agriculture, de même qu'avec la législation nouvelle, et exprimait le désir que la Société libre de l'Eure élaborât un cadre-programme qui serait remis à des commissions cantonales réunies par les soins de l'administration et leur permettrait de travailler utilement.

Notre Société ne pouvait qu'être sensible à la pensée, flatteuse pour elle, exprimée par le conseil général, et que désirer vivement contribuer à la revision et à la mise au point d'usages locaux qu'elle avait une première fois recueillis et publiés dans un livre qui, pendant plus d'un demi-siècle, a fait autorité dans le pays. Votre conseil d'administration se réunit donc et, après avoir fait appel aux lumières de quelques-uns de nos collègues plus particulièrement compétents au point de vue historique et juridique, il établit les bases du cadre-programme demandé par M. le préfet et adressa ce projet aux diverses associations agricoles du département, en les priant de donner leur avis et d'ajouter tous renseignements de nature à éclairer les commissions cantonales.

Notre secrétaire a reçu quelques réponses; elles sont favorables à la revision. Quant aux commissions cantonales, que MM. les juges de paix devaient présider, nous

n'avons pas entendu dire qu'elles eussent été encore réunies.

La question n'est donc pas résolue; *pendent opera interrupta*... Il appartiendra à mon successeur de décider, d'accord avec votre conseil d'administration, s'il faut attendre les réponses non encore reçues, ou bien s'il convient d'adresser, sans plus tarder, notre cadre-programme à l'administration préfectorale. Quoi qu'il arrive, nous aurons fait de notre mieux pour justifier la confiance que nous a témoignée le conseil général. Nous souhaitons que la revision de nos usages locaux soit faite le plus tôt possible, en tenant compte des changements qu'ont introduits dans la pratique culturale et dans la jurisprudence agricole les conditions nouvelles faites à la société par les habitudes, les découvertes et les progrès contemporains.

Si cette revision, désirée par tout le monde, est retardée par la multiplicité et la diversité des concours qu'il faudrait réunir pour l'opérer utilement, il n'en est pas de même du classement de notre bibliothèque, qu'il ne dépendait que de nous de mener à bien. Ce classement n'est pas terminé, mais il est en bonne voie, et il y a tout lieu d'espérer que, bien avant la fin de la présente année, le catalogue pourra être mis à la disposition des lecteurs. Ainsi seront portés à la connaissance du public les très intéressantes collections et les très nombreux ouvrages que nous possédons; j'estime que nous ne pouvions rien entreprendre de plus important, de plus nécessaire.

Qu'est-ce en effet qu'une bibliothèque, Messieurs, sinon une réunion plus ou moins nombreuse, plus ou moins complète d'esprits muets qu'on peut à volonté faire

parler ! Dans les livres silencieux rangés sur les tablettes sommeille ce qu'ont pensé, rêvé, trouvé nos semblables, tout ce qui a fait battre les cœurs, tout ce qui a monté les têtes, tout ce qui a consolé, fortifié, et aussi découragé, désespéré les êtres de luttes, de contradictions et de désirs que nous sommes toujours ; tout ce qui peut, en donnant à nos intelligences un aliment, déterminer un but, une raison d'être à notre vie. Il suffit d'ouvrir ces livres pour que les idées dont ils sont remplis se réveillent et répondent à l'appel du lecteur qui les évoque. On a fait grand bruit autour d'une découverte d'ailleurs merveilleuse, celle du phonographe, qui, enregistrant la voix humaine, permet de faire parler les absents, et même ceux qui sont partis pour toujours. Une bibliothèque est un phonographe qui a enregistré des milliers de voix : voix de morts et voix de vivants, voix d'amis du passé, d'enthousiastes et de détracteurs du présent, d'apôtres et de curieux de l'avenir, de savants et de poètes, de chercheurs et de lettrés, de chimériques et de pratiques, de sceptiques et de croyants. A qui sait et peut l'interroger, la bibliothèque répond par des leçons qui instruisent, par des exemples qui éclairent, par des rêveries qui charment ou qui élèvent, par des contes qui font rire, par des vers qui font pleurer ; et celui qui la fait parler ressemble à l'Aiglon impérial pour lequel le poète Rostand a évoqué, sur le champ de bataille de Wagram, le fracas de la grande lutte, les gémissements des blessés et les fanfares de la victoire ; avec cette différence que ce n'est pas seulement la clameur d'une grande épopée qui monte jusqu'à lui, mais le bruit de l'éternelle bataille livrée par l'intelligence humaine aux mystères qui l'entourent et qui la dominent.

Or, la bibliothèque de la Société libre de l'Eure renferme, plus complètement que beaucoup d'autres, les multiples éléments de ce grandiose concert. Riche depuis longtemps en volumes de toutes sortes, elle s'enrichit encore journellement par les dons généreux qui lui sont adressés, et par les achats que votre conseil d'administration décide avec un très louable souci de contenter tous les goûts. Elle est donc au courant, autant que nos ressources le permettent, du mouvement scientifique, historique, artistique et littéraire moderne, et offre au lecteur, à côté des œuvres du temps passé, les travaux les plus récents. Aussi bien les hommes d'étude, à Evreux et dans le département, n'ignorent ni son intérêt ni sa valeur.

Malheureusement, cette belle bibliothèque n'a pas jusqu'à présent rendu tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elle, parce que, les moyens de l'interroger facilement manquant, elle demeure trop souvent muette et ne livre pas tous ses secrets. Nous avons voulu donner à ceux qui la visitent la possibilité de la faire parler.

J'ai dit que le catalogue est en bonne voie d'achèvement. L'honneur de ce travail, qui demande beaucoup de temps, de méthode et de patience, reviendra à notre distingué bibliothécaire, M. Gabiole, qui s'y consacre avec un zèle dont je suis heureux de le féliciter publiquement aujourd'hui.

Mon désir, que je crois partagé par beaucoup de nos collègues, serait que ce catalogue fût imprimé et mis en vente chez les libraires du département. Que si l'état de nos finances nous interdit la dépense, forcément assez élevée, qu'entraînerait la réalisation de cet idéal, le but

principal du travail entrepris n'en demeurera pas moins atteint : le catalogue sera, dans la salle de lecture, à la portée de tous ceux qui voudront s'en servir, et il leur permettra de trouver promptement et facilement les livres dont ils auront besoin pour leurs études ou pour leur agrément.

J'ai terminé, Messieurs, ce que j'appellerais volontiers ma revue de fin d'année, si je ne craignais pas d'employer, pour qualifier le discours, trop sérieux peut-être, que je viens d'infliger à votre indulgente attention, une expression qui éveille l'idée de quelque chose d'amusant. J'ai voulu simplement montrer à ceux de nos concitoyens qui ignorent la Société libre de l'Eure ou qui l'oublient, qu'elle existe et qu'elle agit utilement; et à ceux qui la soutiennent, qui entendent lui assurer un avenir digne de son passé, j'ai voulu donner confiance et courage, en mettant sous leurs yeux les résultats acquis par leurs efforts, les services rendus, grâce à eux, à la cause de l'agriculture, des sciences, des arts et des belles-lettres.

Il me reste à remercier encore une fois les excellents collègues et amis qui m'ont secondé jusqu'à rendre ma tâche aussi agréable que légère. Je le fais de grand cœur, et je termine en vous priant de croire, Messieurs, que je reste plus que jamais dévoué à une Société que j'aimais déjà pour les souvenirs qui m'attachent à elle, et qui, en me faisant le grand honneur de me choisir pour son président, m'a imposé à son égard le devoir très doux de la reconnaissance.

COMMUNICATION

De M. Emmanuel BOULET, membre de la Société

Lue à la séance générale du 10 février 1907.

BERGERS — TROUPEAUX — CHIENS

Messieurs,

C'est au sujet des bons bergers, des bons chiens et des troupeaux que je vous demande la permission de vous entretenir un instant.

Depuis quelques années, j'ai très souvent reçu des lettres d'agriculteurs de différentes contrées me demandant si je pourrais leur enseigner un bon berger ?

D'autres m'ont écrit qu'ils s'étaient vus, à leur grand regret, obligés de supprimer leur troupeau, faute d'avoir pu trouver un berger capable et de bonne conduite. J'entends dire de tous côtés qu'on manque de bons bergers ! Cet état de choses est désastreux, tant au point de vue social et économique qu'au point de vue agricole, car tout le monde sait qu'il n'y a pas de bons troupeaux sans bons bergers et pas de bons bergers sans bons chiens. Tout le monde sait aussi que l'agriculture a

besoin de troupeaux, le vieux proverbe qui disait :

> Il n'y a ni prière, ni oraison,
> Il n'y a que le fumier de mouton

est aussi vrai de nos jours qu'il l'était jadis, et malgré les grands services que rendent à l'agriculture les engrais chimiques, le fumier de mouton reste encore l'un des meilleurs engrais. M. Emile Thierry disait l'an dernier dans une communication très intéressante à la Société nationale d'agriculture de France, qu'il connaissait des exploitations agricoles où on a peu à peu restreint l'élevage du mouton, que l'on a ensuite abandonné complètement faute de pouvoir trouver un berger connaissant son métier. Il ajoutait que les bergers ne voulaient pas faire d'apprentis, qu'ils ne voulaient pas comprendre la nécessité de se créer des successeurs et que c'était là une des principales causes pour lesquelles il n'y a plus aujourd'hui en France que 18.000.000 de moutons quand en 1840 il y en avait 32.000.000. C'est plutôt le contraire qui devrait exister dans l'intérêt de l'agriculture, car le mouton se vend beaucoup plus cher maintenant qu'autrefois, le prix de sa viande n'a cessé d'aller en augmentant, le consommateur apprécie de plus en plus sa chair si fine, si saine, si nutritive. Rien qu'à Paris, il en est consommé en moyenne cinq à six mille par jour ; et pour une partie de sa consommation totale, la France est obligée d'être tributaire de l'étranger. D'un autre côté, sa laine apporte encore un appoint sérieux dans le produit du mouton, elle trouvera toujours son emploi dans l'industrie nationale et plus la France en produira, plus elle économisera sur les 280.000.000 de francs qu'elle est obligée de payer tous les ans à

l'étranger pour l'approvisionnement de son industrie lainière.

Pour ces diverses raisons il va donc de l'intérêt général d'augmenter le nombre de nos troupeaux. Des bons bergers ? Il y en a certainement, même de très bons, — qui savent sélectionner, surveiller la lutte, la gestation, la parturition et l'allaitement, soigner judicieusement les agneaux de la naissance au sevrage, qui doit être gradué et méthodique, de façon à éviter les maladies et les mortalités — car tous ceux que nous récompensons annuellement dans nos concours pour longs et loyaux services, sont des bergers capables sous tous les rapports, sur lesquels les maîtres nous donnent les meilleurs renseignements et même souvent des plus flatteurs ; mais il paraît qu'ils font exception et qu'il y a des contrées où le bon berger, sobre et consciencieux, est un mythe et ne se rencontre pas. Nous l'entendons dire et on nous l'a souvent écrit. C'est très regrettable et on se demande si les Sociétés d'agriculture font tout ce qu'il faut pour stimuler le zèle des bergers, qui sont, de tous les employés de la ferme, ceux sur lesquels pèse la plus grande responsabilité ; car la prospérité du troupeau dépend souvent de leurs soins et de leur dévouement. Elles pourraient peut-être, avec l'aide des agriculteurs propriétaires de troupeaux, nommer une commission par arrondissement, ou même par canton dans les pays moutonniers, chargée d'inspecter les bergeries et de récompenser largement les bergers dont les troupeaux seraient trouvés les mieux soignés et les bergeries les mieux tenues. Récompenser aussi les bons bergers qui auraient fait des apprentis. Créer des récompenses familiales pour les familles de bergers, etc. Ce serait des stimulants

sérieux et appréciés dont maîtres et serviteurs tireraient profit.

Dans tous les cas, devant la pénurie de bergers capables et l'état de choses actuel, regrettable pour l'agriculture, pour l'industrie et pour le pays tout entier, et pour encourager les bons bergers, travailleurs et consciencieux, à faire de bons élèves actifs, sobres, laborieux, sachant bien soigner leur troupeau et leur apprendre à l'aimer, j'ai le plaisir de vous annoncer que le *Club Français du Chien de Berger*, que j'ai l'honneur de présider, tout en regrettant de n'être pas riche et de ne pouvoir sacrifier davantage, a décidé de décerner en plus de ses prix habituels, à son prochain concours qui aura lieu à Angerville au mois de juillet 1907, pour commencer avec l'espoir d'augmenter dans l'avenir, une prime de 100 francs et un diplôme, au berger qui aura, depuis cinq ans, formé le plus d'élèves placés, sur lesquels leurs maîtres donneront les meilleurs renseignements. Nous pensons que c'est un moyen d'appeler l'attention des bons bergers soucieux de leurs intérêts et de leur réputation, sur l'avantage qu'ils auraient à faire des apprentis et à former de bons élèves.

Je ne résiste pas au plaisir de vous faire connaître les renseignements qui nous ont été envoyés par les maîtres de certains bergers. On ne leur donnera jamais assez de publicité, car il est réconfortant d'entendre les maîtres chanter les louanges de leurs serviteurs.

Je vous demande la permission de vous lire seulement trois extraits de lettres reçues en réponse à notre enquête.

N° 1. — « Je n'ai que d'excellents renseignements à vous fournir sur le compte de mon berger. Il m'a tou-

jours donné toute satisfaction. Travailleur, intelligent, d'une probité scrupuleuse, d'une moralité et d'une conduite absolument irréprochables, plein de soins et de sollicitude pour son troupeau, telles sont les qualités qu'il possède et qui en font un serviteur modèle. »

N° 2. — « Je n'ai que de très bons renseignements à vous donner sur mon berger comme conduite, probité, sobriété. Depuis longtemps qu'il est avec moi, il n'a jamais manqué à son ouvrage. Je n'ai jamais eu rien à lui reprocher. Pour l'élevage des jeunes, il a de la patience et leur donne des soins tout particuliers. J'élève chaque année 250 à 300 agneaux qui réussissent toujours très bien. »

N° 3 — « Je ne puis vous donner sur mon berger que des renseignements excellents comme conduite, probité, sobriété. On peut également le citer comme un modèle pour la tenue de son troupeau ; il appartient à une famille de bergers, bergers de père en fils depuis quatre-vingts ans. Son fils, âgé de vingt-cinq ans, suit la tradition, il est berger dans une ferme des environs. »

Si je ne craignais d'être fastidieux, je pourrais continuer ainsi longtemps, car la centaine de renseignements reçue depuis dix ans sur nos candidats sont tous à peu près dans le même genre.

Donc il y a encore de bons bergers. Ce sont ceux-là qu'il faut récompenser et encourager à faire des élèves.

Il faut aussi savoir gré à l'agriculteur qui, dans l'intérêt général, autorise et aide son berger à former des apprentis.

La question des bons bergers peut être considérée comme capitale pour le développement et la progression

des troupeaux en France et j'ai l'espoir que la Société nationale d'agriculture de France qui est à la tête de tous les progrès voudra bien prier sa section de grande culture de rechercher les meilleurs moyens pour augmenter le nombre des bons bergers.

Au sujet des chiens, la question est déjà tranchée ; elle était du reste moins difficile à résoudre que celle des bergers.

Grâce à l'extrême amabilité de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu répondre favorablement à notre vœu émis au concours de Compiègne et admettre, dès cette année, les chiens de berger au concours général agricole de Paris, on a pu y voir de très beaux spécimens obtenus par sélection, de nos deux races bien distinctes, bien définies et bien fixées, dites de Brie et de Beauce ; la route est donc toute tracée, il n'y a qu'à la suivre. Malheureusement elle a été et est même peut-être encore loin d'être toujours suivie.

Il n'est pas douteux que souvent des chiennes de Beauce à poil court et à museau ras ont été par négligence ou accident mariées avec des chiens de Brie à poil long et à museau moustachu et inversement, ce qui a donné des bâtards qui, se trouvant répandus aux quatre coins de la France, ont pu faire croire que nous possédions beaucoup de types différents de chiens de berger, tandis que d'après les hommes compétents, tels que MM. J. Bénard, Bizouerne, Brandin, de Chézelles, Menault, Milne-Edwards, Prieur, Sévrette, Teyssandier, Thieulent, Triboulet, qui ont été nommés en 1897 membres de la commission spéciale chargée d'étudier et de décider des points à adopter pour nos chiens de berger, nous n'avons que deux types vrais : l'un à long poil,

avec la tête garnie de moustaches et de sourcils, l'autre à poil court avec la tête à poil ras.

Il faut donc croire que les autres soi-disant variétés existantes, qui n'ont du reste aucun type suivi, ni aucune homogénéité, ne sont que des croisements entre les deux races ci-dessus et même souvent entre des chiens quelconques de garde, ou de chasse, de toutes races et de tous poils.

Nous avons du reste toujours pensé que, dans l'intérêt même de notre élevage national, il valait mieux s'en tenir à deux types bien définis et bien distincts, susceptibles de satisfaire tous les goûts et offrant l'homogénéité nécessaire à toute race de valeur.

Au sujet des couleurs, il est reconnu qu'au point de vue agricole, la couleur préférée pour la garde des troupeaux doit être la plus noire, parce qu'au crépuscule elle se distingue mieux des moutons que les couleurs fauves et grises, mais au point de vue vente, comme chiens de luxe, de fantaisie ou d'agrément, les autres couleurs sont admises et certaines même quelquefois recherchées ; c'est une affaire de mode.

Au sujet du travail et du dressage des chiens, les concours organisés depuis dix ans dans 18 départements différents ont montré que les auxiliaires et compagnons des bergers étaient dignes en tous points de leur renommée d'intelligence. Un bon berger sobre, travailleur et consciencieux, a toujours un bon chien. On peut dire : « Tel maître, tel chien ! »

Il y a dix ans les chiens de berger se vendaient généralement de 20 à 80 francs. On ne voyait dans les Expositions que des chiens sans type et sans aucune homogénéité. Aujourd'hui, grâce à l'impulsion donnée, grâce

à la sélection, il s'est produit un changement complet et on voit dans les Expositions et aux Concours, comme on l'a vu à la Galerie des Machines, à Compiègne, à Meaux, à Evreux, à Beauvais, à l'Exposition canine des Tuileries, des classes superbes, très homogènes, de nos races de Brie et de Beauce.

Les chiens de berger se vendent maintenant couramment de 50 à 300 francs, et même quelquefois beaucoup plus cher, car, depuis cinq ans, il y a eu des sujets exceptionnellement beaux, vendus à des prix variant entre 500 et 1.500 francs. Ces prix devraient donner à réfléchir aux bergers et même aux cultivateurs, auxquels un beau chien sélectionné ne coûterait ni plus de nourriture, ni plus de soins, ni plus d'impôts, qu'un chien sans type et par conséquent sans valeur.

NOTES ET DOCUMENTS

RELATIFS

A L'OCCUPATION ALLEMANDE

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

ET

AUX AFFAIRES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

PAR

LÉON LABBÉ

Conseiller général de l'Eure, Conseiller municipal d'Évreux.

Publiés par JOSEPH LABBÉ

Avocat à la Cour d'appel de Paris.

INTRODUCTION

Les notes que l'on va lire étaient, dans l'esprit de mon Père, destinées à RESTER DANS LE TIROIR.

J'ai jugé néanmoins utile de les publier.

Il me paraît nécessaire, en effet, en ces temps d'internationalisme et d'antimilitarisme à outrance, de rappeler à ceux qui ont vu l'année terrible, d'apprendre à ceux qui sont venus ensuite, quelles furent dans le département de l'Eure, et plus particulièrement à Évreux, les exigences du vainqueur, et ce que firent, pour les atténuer dans la mesure où cela leur était possible, leurs représentants d'alors.

Paris, le 15 juillet 1906.

JOSEPH LABBÉ.

L'OCCUPATION ALLEMANDE DANS L'EURE

Le bombardement d'Évreux a eu lieu le 19 novembre 1870, et l'occupation le 8 décembre suivant, par mille hommes environ de la landwehr et cinq à six cents cavaliers. Le lendemain nous avons reçu au moins six mille hommes (infanterie, cavalerie et artillerie). Après un séjour de huit jours environ, ils évacuèrent Évreux et, jusqu'au 14 janvier 1871, les Allemands qui occupaient Pacy et Saint-André ne sont guère venus que pour faire des patrouilles.

Le 13 février 1871, au reçu d'un ordre émanant de l'autorité allemande d'avoir à verser des sommes considérables à titre de contribution de guerre (soit quinze millions pour le département de l'Eure), les maires des communes des deux cantons d'Évreux et même d'autres cantons se réunirent à la mairie d'Évreux pour s'entendre sur ce qu'il y avait à faire.

Les représentants de la ville d'Evreux avaient été convoqués, c'étaient MM. David, Deschamps, Labbé.

Après de longs débats, M. David émit l'avis que, plusieurs membres du conseil général se trouvant présents comme maires des communes, il y aurait utilité à ce qu'ils prissent l'affaire en main et fissent à Paris une démarche tendant à faire annuler le décret de la déléga-

tion du gouvernement de la Défense nationale concernant les conseils généraux ou, tout au moins, à faire nommer une commission départementale pour faire face aux nécessités du moment.

La réunion suivit son cours et on résolut de charger MM. de Barrey, Trutat et Labbé de faire le voyage de Paris et de Versailles, au moins pour obtenir une atténuation notable dans le chiffre de la contribution de guerre.

En conséquence, plus de cent cinquante maires du département signèrent une demande adressée au préfet allemand pour obtenir qu'il délivrât un laisser-passer pour les membres du conseil général sus-nommés.

Cette demande agréée par lui, un laisser-passer fut signé, autorisant les trois conseillers généraux ainsi que M. David qui voulut bien sur leurs instances se joindre à eux, à faire le voyage de Versailles, s'il y avait lieu, et en tout cas celui de Paris.

Il fut convenu que le départ s'effectuerait le soir même à dix heures et qu'une lettre circulaire serait, sans retard, adressée aux autres conseillers généraux du département pour leur donner avis de ce qu'on allait tenter, tout en regrettant de ne pouvoir prendre leurs conseils.

Voici le texte de ladite circulaire :

Les soussignés, conseillers généraux du département de l'Eure présents à Évreux, partent immédiatement pour Paris, afin d'obtenir du gouvernement de la Défense nationale l'autorisation de réunir régulièrement le conseil général. Ils prient dans tous les cas leurs collègues de se réunir à Évreux le vendredi 17 de ce mois, à midi, à l'hôtel de ville, afin de traiter la question de la contribution de guerre demandée au département par l'autorité allemande.

Évreux, le 13 février 1871.

Signé : Comte de Barrey, Trutat, Labbé.

Ce voyage avait, en somme, un double but : d'abord d'obtenir du gouvernement de la Défense nationale soit l'annulation du décret de Tours, soit la nomination d'une commission départementale, puis de faire à Versailles une démarche tendant à obtenir la remise entière si cela était possible, ou tout au moins une diminution de l'impôt de guerre, et en ce cas un sursis pour effectuer le paiement.

Le départ s'effectua à dix heures du soir et les voyageurs, auxquels s'était adjoint M. Pigache, après avoir changé de chevaux à Pacy-sur-Eure, arrivèrent vers quatre heures du matin à Septeuil et à dix heures à Versailles.

Nous eûmes une assez grande difficulté à être autorisés à séjourner à Versailles, mais après une explication, *en allemand*, nous pûmes nous y arrêter pour laisser reposer nos chevaux qui avaient marché toute la nuit, depuis Pacy, dans des chemins de traverse par suite d'erreurs commises à plusieurs reprises par le conducteur, et, après quelques heures de repos, nous repartîmes pour Paris où nous arrivâmes vers deux heures.

A l'hôtel du Ministère de la Marine nous eûmes l'heureuse chance de rencontrer l'amiral de la Roncière-le-Noury, qui, mis au courant de l'affaire, nous promit son concours absolu.

Notre première visite, après un repos de quelques instants à l'*Hôtel des Deux-Mondes*, fut pour M. Picard, ministre de l'Intérieur, qui ne voulut s'engager en aucune façon, prétendant qu'étant dans ce Ministère depuis quelques jours seulement, il ne pouvait prendre sur lui d'autoriser la nomination d'une commission départementale ; que, quant à la contribution de guerre, il engageait à

résister autant que cela serait possible, qu'il fallait même attendre le commencement d'exécution, et que si quelques villages étaient incendiés, alors seulement il serait temps de s'incliner.

Au Ministère des Affaires Étrangères, nous fûmes reçus par M. Hérold qui nous fit exactement les mêmes réponses, mais en ajoutant qu'il n'y aurait peut-être pas lieu d'attendre le commencement des exécutions.

Ces deux réponses évasives et fort peu concluantes n'étaient pas faites pour calmer nos appréhensions car, ayant vu les choses de très près, comprenant fort bien que suivre cette voie, c'était livrer le département de l'Eure aux pires désastres et voyant à la suite de ces deux visites que nous n'obtiendrions rien pour l'annulation du décret de Tours relatif aux conseils généraux, nous ne nous préoccupâmes plus que de sauvegarder, si faire se pouvait, les intérêts du département à nos risques et périls et sans nous arrêter à la situation plus ou moins légale des conseils généraux.

Il fut donc convenu que nous irions le lendemain à Versailles, où, grâce à l'intervention de l'amiral de la Roncière, nous arrivâmes sans encombre.

L'amiral, accompagné de M. de Barrey, fut reçu par M. de Bismarck qui reconnut l'exagération de la demande et déclara qu'il ferait tous ses efforts auprès du roi pour obtenir que la contribution fût réduite à 5.000 000. Il ajouta qu'il fallait voir M. le général Fabrice sous la direction duquel se trouvait le département de l'Eure.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour rencontrer M. le général Fabrice, la députation, au moment de quitter Versailles pour y revenir au besoin le lendemain, eut la chance de se trouver devant sa porte comme il

rentrait. Elle fut donc introduite et M. de la Roncière put s'expliquer; M. Fabrice lui confirma que cette somme de cinq millions serait certes suffisante comme contribution de guerre, mais qu'il fallait tout d'abord en payer un à la date du 21 février au plus tard ; ainsi fut-il convenu et M. Fabrice affirma que, pour les quatre autres, un délai à discuter serait accordé.

Comme la délégation allait partir, le général Fabrice pria l'amiral de la Roncière de vouloir bien rentrer et lui donna communication d'une lettre qu'il recevait du roi, lettre par laquelle une réduction de vingt-cinq à sept millions était accordée au département de la Seine-Inférieure ; il ajouta que l'Eure ne pouvait être plus rigoureusement traitée et confirma ainsi la réduction déjà promise par M. de Bismarck.

Il fut décidé que MM. de Barrey et Trutat retourneraient dès le lendemain à Évreux pour rendre compte au conseil général des résultats des démarches faites, et que je resterais à Paris avec M. David, qui voulut bien ne pas me quitter, afin de faire les démarches nécessaires pour trouver, si possible, le million demandé.

Ces messieurs étaient partis le 16 vers midi ; le 17 je fis auprès de divers banquiers, du Crédit Foncier, de la Banque de France, toutes les démarches possibles pour obtenir des fonds contre des engagements formels, mais, malheureusement, elles ne furent pas couronnées de succès et, le lendemain, M. David et moi rentrâmes à Évreux.

A peine rentré, je fus obligé de me rendre au *Grand Cerf* sur l'invitation de mes collègues MM. le Comte de Lagrange et de Barrey. Ils m'expliquèrent que leurs collègues, après être venus exactement au rendez-vous,

avaient été forcés de repartir dans leurs communes respectives par crainte d'exécutions militaires et avaient chargé MM. de Lagrange et de Barrey de s'entendre avec moi pour défendre les intérêts du département de l'Eure.

M. de Barrey avait expliqué qu'un million devait être versé le 24 février et il se demandait s'il ne conviendrait pas de partir à Rouen pour obtenir un délai plus long ; aussi les membres du conseil général avaient-ils été d'avis de prier MM. de Lagrange et de Barrey de faire à Rouen les démarches nécessaires dès que je serais rentré à Évreux. Après de longues hésitations, il fut décidé que je resterais à Évreux où ma présence serait beaucoup plus utile pour défendre les intérêts du département en l'absence de tous les autres conseillers généraux ; et, qu'en tout état de cause, MM. de Lagrange et de Barrey rentreraient chez eux pour parer aux dangers que pouvaient courir leurs communes.

Ma situation était, je ne me le dissimulais pas, extrêmement grave et douloureuse, je me trouvais seul en présence des autorités allemandes, chargé de la défense des intérêts départementaux, et je comprenais qu'il ne fallait pas se relâcher d'une surveillance incessante pour ne pas les compromettre ; j'étais d'ailleurs parfaitement décidé à aller jusqu'au bout, et malgré ma situation particulière de santé, à ne rien laisser au hasard. Je dois dire d'ailleurs que mon titre de conseiller général et, je le crois aussi, l'usage que j'avais encore conservé de la langue allemande m'ont été d'un grand secours pour sauvegarder les intérêts du département.

Avant le départ de MM. de Lagrange et de Barrey, il fut décidé que j'adresserais une circulaire à tous nos

collègues pour les inviter, puisque je n'avais pas pu trouver les fonds exigés, à se rendre à Évreux le 23 février pour aviser aux moyens à prendre pour solder la demande de fonds faite par l'autorité allemande.

Voici le texte de cette circulaire :

La délégation du conseil général qui a été chargée de faire les démarches pour obtenir l'annulation de la demande de contribution de guerre imposée au département de l'Eure par les autorités allemandes n'a pu obtenir que la suspension provisoire des mesures militaires de rigueur, avec réduction des deux tiers, ce qui fixe maintenant cette contribution à cinq millions.

Un cinquième de cette contribution est exigé dans le délai de six jours, c'est-à-dire le 23 courant au plus tard. Nous en donnons connaissance sans retard à tous les maires des cantons que nous avons l'honneur de représenter afin qu'ils s'entendent avec leurs commissions municipales et décident ce qu'ils jugeront convenable de faire. Si, comme nous, vous comprenez la nécessité absolue de satisfaire à la demande qui nous est faite, vous voudrez bien réunir les maires de chacune des communes de votre canton sans aucun retard ; ils devront recueillir et verser en temps utile entre vos mains le montant de la contribution, soit le quinzième de la somme demandée primitivement ; et, pour les communes qui ont déjà effectué leur versement, il est indispensable qu'ils remettent entre vos mains le récépissé qui leur a été délivré par l'autorité allemande. Nous comptons, Monsieur, sur votre exactitude pour apporter soit les espèces, soit les récépissés, le 23 courant, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville d'Évreux.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Vice-amiral de la Roncière-le-Noury, Comte de Barrey, Trutat, Labbé.

Les membres du conseil général présents à Évreux, tout en espérant que je pourrais trouver à Paris le million exigé, avaient pensé qu'il était néanmoins utile de prendre un engagement vis-à-vis de l'autorité allemande et on me remit cet engagement qui était ainsi conçu :

Les membres du conseil général de l'Eure se portant fort pour leurs collègues s'engagent, au nom du département, y compris l'arrondissement des Andelys, à payer dans le délai de six jours la somme de un million de francs à la condition que toute poursuite et mesures militaires cesseront immédiatement.

Le conseil général avisera plus tard aux mesures à prendre pour solder les quatre autres millions qui, avec le million susmentionné, complèteront la réquisition de guerre de cinq millions, imposés définitivement au département de l'Eure, d'après la réduction accordée par le gouvernement allemand.

Il est bien entendu que les versements déjà effectués par les communes viendront en déduction de la somme de cinq millions.

Évreux, le 17 février 1871.

Signé : LEFEBVRE-DURUFLÉ, Comte d'ARJUZON, L. LABBÉ, P. TRUTAT, DUMESNIL, Marquis de CHAMBRAY, Marquis de BLOSSEVILLE, Comte LECOUTEULX de CANTELEU, Comte de BARREY, Comte de LAGRANGE, P. FIRMIN-DIDOT.

Nous étions donc relativement tranquilles, attendant l'époque du versement, comptant sur le bon sens et le bon vouloir des populations qui devaient être plus calmes depuis notre voyage, puisqu'il ne s'agissait plus que de payer un quinzième de la contribution imposée quand, le 20 février, des ordres furent donnés à la mairie d'Évreux d'avoir à payer le lendemain plus de 660.000 francs sous peine d'exécution militaire.

J'appris également que, sans attendre le délai qui nous avait été fixé, des exécutions avaient déjà commencé dans différentes communes.

La commission du conseil municipal que M. Lépouzé avait jugé utile de grouper autour de lui fit, en conséquence de cette demande inattendue, une démarche auprès du général de division M. de Rheinbaben et du colonel de dragons pour leur demander un sursis qui nous fut positivement refusé.

Je retournai alors, comme représentant du département, auprès du général et voulus lui remettre la protestation suivante que j'avais jugé utile de faire au nom de mes collègues du conseil général, puisqu'en partant ils m'avaient laissé la mission d'agir au mieux des intérêts du département.

Le soussigné, membre du conseil général de l'Eure, proteste énergiquement tant en son nom personnel qu'au nom de la délégation du conseil général qui s'est rendue à Versailles mercredi dernier 15 courant, et au nom du conseil général tout entier qui a approuvé en tous points la conduite tenue par ladite délégation, contre les mesures prises aujourd'hui à l'égard des populations du département de l'Eure :

Attendu que, dans la conférence qui a eu lieu à Versailles, M. le général Fabrice a reconnu que le département était dans l'impossibilité de payer l'indemnité complète et qu'il était équitable que l'autorité allemande se contentât provisoirement d'un million que le conseil général s'est engagé de lui verser le 23 courant à deux heures de l'après-midi sur la somme réduite.

Attendu qu'après cette conférence M. de Bismarck a eu une conférence avec M. Jules Favre et qu'il a reconnu, ainsi que le déclarent les personnes qui ont été reçues dans la soirée par M. le Ministre des Affaires Etrangères de France, que pendant l'armistice et alors que les bases de la paix n'étaient pas encore arrêtées, il était impossible de demander une indemnité quelconque de guerre.

Le soussigné demande en conséquence que toute demande suivie d'exécution militaire soit suspendue jusqu'à ce que l'autorité allemande ait reçu une réponse de Versailles émanant de M. le comte de Bismarck.

Évreux, le 20 février 1871.

Signé : L. Labbé

Le général refusa absolument de recevoir cette protestation et, devant mon insistance, fut sur le point de terminer l'entrevue ; je lui demandai alors de me permettre d'adresser à M. de Bismarck une dépêche télégraphique ; il y consentit d'abord, et je retournai chez moi

relativement tranquille sur les conséquences de ma conversation, mais quelques instants après le général me fit prier de passer à la Préfecture et me déclara que ma dépêche était beaucoup trop longue, que les lignes étaient surchargées et, sur ma proposition de réduire la longueur de cette dépêche, le général me déclara nettement qu'il ne l'enverrait pas.

Voici en quels termes cette dépêche était conçue :

A Son Excellence Monsieur le Ministre Président,
Comte de Bismarck,

Mercredi dernier, dans une audience accordée à M. le vice-amiral de la Roncière-le-Noury, Votre Excellence a reconnu que la somme de quinze millions imposée au département de l'Eure était exagérée.

Puis, dans une audience du même jour, les délégués du conseil général avaient pris l'engagement vis-à-vis de M. le général Fabrice, si cela était nécessaire, de verser le 23 courant aux autorités allemandes la somme de *un* million, ce qui lui parut provisoirement suffisant.

Le même jour, dans une conférence avec Votre Excellence, M. Jules Favre a démontré qu'il était juste que les réquisitions en argent des contributions de guerre postérieures à l'armistice ne fussent exigées d'aucune commune, or la notification de ces contributions n'a été faite que le 11 et le 12 février dans le département.

La commune d'Évreux et les autres communes du département ont reçu l'ordre, aujourd'hui à midi, de verser demain, avant dix heures, la somme de cinq millions.

En conséquence, nous prenons la liberté de prier Votre Excellence de donner immédiatement par télégraphe les ordres nécessaires pour empêcher l'exécution dont les communes du département sont menacées.

Pour la délégation du conseil général de l'Eure,
Le conseiller délégué,

Signé : L. Labbé.

Malgré toutes mes instances je ne pus obtenir aucun

adoucissement, le général me répétant qu'il avait des ordres, qu'il n'avait pas à les discuter mais à les exécuter.

Cependant, vers cinq heures, le colonel de dragons vint trouver le maire d'Évreux et lui dit que, le général devant s'absenter pendant deux jours, un sursis était accordé pendant lequel il pourrait prendre les ordres de son supérieur à Rouen.

Le maire d'Évreux réunit le soir le conseil municipal afin de discuter les moyens de sortir de cette grave situation ; j'offris de retourner à Versailles si le conseil le jugeait utile, mais il me fut répondu qu'évidemment aucune démarche ne pourrait être faite avec chances de succès et que le plus simple était d'attendre les événements.

Malgré cette opinion émise par le conseil municipal d'Évreux qui voyait les choses à un point de vue personnel, convaincu qu'étant près des autorités il ne pourrait probablement rien arriver de fâcheux à Évreux, je pensai que, seul représentant du département présent à cette réunion, j'avais d'autres devoirs à remplir ; je ne me dissimulais pas la difficulté que présentait une nouvelle excursion à Versailles, mais, d'un autre côté, je voyais nos pauvres communes menacées d'exécutions militaires, dans l'impossibilité de résister ou même, en cas de résistance, brûlées, anéanties.

Je me disais aussi que mes collègues seraient peut-être en droit de me reprocher de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour obtenir quelques adoucissements, et que je trahirais la confiance mise en moi par ceux qui m'avaient laissé libre de faire pour le département ce que je jugerais le plus avantageux ; et

qu'en somme, en raison des avantages qui pourraient résulter d'une nouvelle tentative, ce serait presque déserter mon poste que de ne pas faire ce dernier voyage.

Le lendemain matin je fis part de ma détermination à M. le maire d'Évreux qui me dit que le résultat était plus que douteux, ainsi qu'il l'avait déjà expliqué la veille devant le conseil municipal.

Je lui expliquai les motifs qui me déterminaient, et, après une longue conversation, comprenant les motifs de ma détermination, motifs autres que ceux spéciaux à la ville d'Évreux, il admit ce nouveau voyage.

Immédiatement je me rendis chez M. David, que je fus assez heureux de rencontrer chez lui, et qui voulut bien consentir à m'accompagner dans cette nouvelle expédition.

J'allai de suite à la préfecture expliquer au représentant de l'autorité allemande les raisons qui me faisaient désirer un nouveau voyage et lui demander un nouveau sauf-conduit tant pour moi que pour M. David et notre voiture, le voyage devant se faire rapidement, puisque ma présence était utile à Évreux pour le versement du 23.

Nous partîmes donc par Nonancourt, et, à notre arrivée à Paris, nous nous rendîmes immédiatement au Ministère des Affaires étrangères pour obtenir une audience de M. J. Favre ; nous vîmes son secrétaire général, auquel nous exposâmes le but de notre nouvelle visite ; il nous engagea à lui remettre, ce que nous fîmes, la supplique que nous avions rédigée pour M. de Bismarck, en nous disant que MM. Thiers et Jules Favre traitaient *en ce moment* l'affaire avec le grand chance-

lier ; il nous engagea à opposer une résistance passive autant que cela était possible et à ne verser que de faibles acomptes à la dernière extrémité et en demandant des sursis.

Voici le texte de la lettre à M. de Bismarck :

A Son Excellence Monsieur le Ministre Président,
Comte de Bismarck,

Mercredi dernier 15 courant, dans une audience accordée à la délégation du conseil général de l'Eure, en la personne de M. le vice-amiral de la Roncière-le-Noury son président, Votre Excellence a bien voulu reconnaître que la contribution de guerre de quinze millions imposée au département de l'Eure était exagérée et, après nous avoir promis son concours pour la faire réduire des deux tiers, elle nous a engagé à voir à cet effet M. le général Fabrice.

Les délégués de l'Eure se sont, en conséquence, présentés chez M. le général Fabrice qui, reconnaissant également l'exagération de cette contribution, nous a formellement promis qu'elle serait réduite des deux tiers comme cela avait eu lieu pour le département de la Seine-Inférieure, c'est-à-dire cinq millions, en nous demandant d'en payer le plus tôt possible un cinquième, soit *un* million.

Les membres du conseil général, agissant au nom du département qu'ils représentent, se sont donc immédiatement occupés d'aviser aux moyens de remplir cette condition et ils se sont personnellement engagés à compléter le million demandé pour le cas où le département serait impuissant à le fournir ; ils se réuniront à cet effet à Évreux le 23 de ce mois.

Nous expliquons ces faits à Votre Excellence pour lui démontrer notre empressement à remplir les engagements pris par nous vis-à-vis de M. le général Fabrice.

Mais depuis notre retour nous avons appris par une dépêche de M. Jules Favre, insérée dans tous les journaux, que, dans l'entrevue qu'il a eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence le 15 de ce mois, il a été arrêté que toutes les contributions de guerre imposées depuis l'armistice aux départements seraient sinon annulées, au moins suspendues quant à leur exécution, tant que durerait cet armistice. Celles dont notre département a été frappé

tions seraient dès le lendemain envoyées par voie télégraphique aux autorités militaires afin de les informer de ces modifications et de faire suspendre les actes d'exécution dont le département était menacé.

Aussitôt après notre retour nous nous sommes occupés d'aviser aux moyens d'acquitter le million demandé ; nous avons fait appel aux communes les plus aisées et les membres du conseil général ont informé M. le général et M. le préfet qu'ils s'engageaient personnellement à compléter ce million dans le cas où les communes auxquelles il avait été fait appel seraient impuissantes à le fournir intégralement.

Malgré cette preuve de bon vouloir, les autorités locales, comme si elles n'avaient pas reçu d'instructions de Votre Excellence, ont continué à s'adresser directement aux communes, demandant aux unes une part contributive dans cinq millions, aux autres dans quinze millions, en accompagnant partout ces demandes de menaces qui, plusieurs fois, ont été suivies d'exécutions militaires.

Nous avons voulu déposer des protestations contre ces actes, nous avons demandé qu'elles fussent transmises à Versailles par voie télégraphique, l'autorisation nous a été refusée ; nous venons donc encore une fois faire appel à votre justice, réclamer la suspension de la contribution qui nous est imposée, en nous fondant sur l'armistice qui en a précédé la demande et qui devrait conséquemment nous en affranchir, et néanmoins nous déclarons que si vous croyez devoir persister à la réclamer, le million réclamé du département sera payé tant par les communes que par nous comme nous l'avons promis, d'ici au 23 de ce mois.

Nous ne doutons pas que Votre Excellence ne fasse droit à nos légitimes réclamations et nous comptons qu'elle voudra bien, à raison de l'urgence, transmettre par voie télégraphique à toutes les autorités militaires du département de l'Eure l'ordre de suspendre toute mesure d'exécution, et mettre ainsi un terme aux actes de rigueur qui, nous en sommes convaincus, sont aussi contraires à votre volonté qu'ils nous paraissent l'être à la justice et aux véritables droits des gens.

Les délégués du conseil général,

Signé : A. David, L. Labbé.

Le général Fabrice prit tout d'abord connaissance de notre réclamation et nous répondit que, dans sa confé-

rence avec l'amiral de la Roncière, il n'avait pas pris l'engagement de réduire à cinq millions la contribution de quinze millions imposée au département, et encore moins de réduire à un million celle supposée de cinq millions, ce que d'ailleurs il n'était pas en son pouvoir de faire, qu'il n'avait entendu que promettre son bon vouloir, ces sortes de contributions étant abandonnées à la décision des armées occupant le département.

Vainement nous avons tenté de le ramener à sa promesse faite à l'amiral : tout ce qu'il a été possible d'obtenir a été la demi-promesse d'engager les chefs d'armée à se contenter de *un* million en sus des sommes déjà versées ; à cet égard, j'eus avec le général une longue discussion dans laquelle je cherchais à lui prouver que les sommes jusqu'à présent versées étaient si peu importantes qu'on devrait les comprendre dans les fonds à verser aux autorités allemandes. Il me répondit en souriant que ma combinaison était inadmissible, attendu que les sommes versées jusqu'à ce jour s'élevaient à plus de 1.800.000 francs et que d'ailleurs nous devions nous estimer bien heureux de ne payer qu'un million à titre provisoire quand il aurait été facile d'obtenir du département cinq millions en moins de deux jours ; il fallut donc céder sur ce point et je dus recommencer la lutte pour fixer le délai de paiement de ce million à payer comme complément de la contribution de guerre.

Je proposai de fixer le paiement à la fin de mars, ayant la conviction que, avant cette époque, la paix serait signée et, qu'en conséquence, nous serions exonérés de tout paiement.

Je défendis le terrain pied à pied mais, malgré mon insistance, je ne pus obtenir le délai que je désirais ;

j'expliquai au général que, très probablement, les fonds entiers ne pourraient pas être réunis pour le 23 février ; il consentit à ce que le 23 février la plus forte partie de la somme fût payée à la préfecture, ajoutant que le délai complémentaire ne s'étendrait que jusqu'au 4 mars, mais M. le général Fabrice ajouta à nouveau qu'il ne pouvait prendre d'engagement définitif.

Quelque dures que fussent ces exigences, nous crûmes devoir demander à M. Fabrice de les consigner par écrit afin d'éviter qu'on ne produisît pas plus tard de nouvelles réclamations. Cet écrit nous fut refusé mais le général nous déclara qu'il allait adresser à M. le préfet allemand, avec ordre de nous le communiquer, un télégramme dans lequel il fixerait d'une façon définitive les conditions qui devraient être faites au département.

J'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'ayant seul pris la parole au nom du département, mon honorable collègue, M. David, approuva en tous points la façon dont j'avais mené l'affaire, ainsi que les résultats obtenus.

Revenus à Paris, nous retournâmes au Ministère des Affaires étrangères pour savoir s'il ne serait pas intervenu quelque décision favorable ; au moment où nous sortions sans avoir rien appris, M. Thiers y rentrait, revenant de Versailles. Nous lui demandâmes au nom du département de l'Eure s'il avait pu traiter la question et la mener à bonne fin.

Il nous répondit qu'il s'en occupait activement, qu'il comprenait les souffrances des départements occupés et désirait vivement y mettre un terme, mais que rien n'avait encore pu être arrêté. Nous retournâmes ensuite chez M. le duc de Broglie, ainsi que nous lui avions promis, et après lui avoir exposé la situation, nous lui

demandâmes de nous donner son avis sur ce qu'il croyait devoir être fait. Il nous répondit à peu près comme il l'avait fait au Ministère des Affaires étrangères : qu'il fallait temporiser autant que possible mais que, cependant, il fallait s'incliner devant la force et payer plutôt que de s'exposer à des violences qui ne pourraient qu'ajouter encore aux malheurs du pays.

Il nous confirma en même temps que le gouvernement français avait bien décidé que les sommes ainsi payées par les départements occupés seraient imputées sur leur part dans la contribution générale de guerre que la France entière aurait à acquitter.

M. l'amiral de la Roncière-le-Noury, que nous pûmes voir un instant, fut également d'avis qu'il fallait se soumettre aux tristes nécessités de la situation.

Nous passâmes la soirée à Paris et repartîmes le 23 février au matin heureux d'avoir entrepris ce voyage puisqu'en échange de nos tribulations et de nos fatigues, nous avions la certitude d'avoir gagné deux millions au moins, puisque le département qui avait déjà versé au dire de M. le général Fabrice moins de deux millions ne devait plus payer aux autorités allemandes qu'une somme de un million pour solde de la contribution imposée au département de l'Eure comme impôt de guerre. Notre seule crainte était qu'en notre absence quelque violence n'eût eu lieu, car tout acte de cette nature aurait pu amener de terribles représailles contre notre pauvre département qui aurait pu, en quelques heures, être ruiné sans retour ; en tout cas, toute violence aurait pu autoriser M. le général Fabrice à se dégager de la promesse qu'il avait paru nous donner.

Nous retrouvâmes à Nonancourt notre voiture qui nous

avait attendus avec un sauf-conduit délivré spécialement, et nous arrivâmes à Évreux à une heure. Je me rendis à la préfecture ainsi que je l'avais promis à M. le général Fabrice ; j'y trouvai une dépêche fort peu claire ne concluant à rien. Je racontai au préfet allemand la conversation que j'avais eue à Versailles avec M. Fabrice et lui fis observer que la dépêche ne répondait pas à ce qui avait été arrêté. J'ajoutais que si le conseil général s'engageait à verser un million en plus des sommes déjà versées dont le chiffre s'élevait à près de deux millions, il devait lui paraître tout naturel que j'insiste pour obtenir l'engagement des autorités allemandes qu'aucune contribution de guerre ne serait plus levée sur le département. Le but que je désirais atteindre était d'obtenir de Versailles une réponse claire, précise, établissant bien que le département ne paierait plus qu'un million pour toute contribution, en un mot d'obtenir la confirmation de ce que j'avais, à peu près, arraché à M. le général Fabrice. Le préfet allemand comprit bien ce que je désirais et parut même trouver ma demande toute naturelle.

Je lui dis en outre, qu'en raison des sommes déjà perçues, il ne serait peut-être pas facile de trouver en espèces le million demandé ; que j'avais bien obtenu de M. le général Fabrice un délai pour le paiement jusqu'au 4 mars, mais que, véritablement, en raison de l'épuisement du département, il serait équitable d'accepter, en remplacement d'espèces à l'échéance du 4 mars, des traites complémentaires à l'échéance de six mois, ce qui permettrait, tout en ayant une garantie sérieuse, de rassembler les fonds qui pourraient manquer.

J'espérais, par cette nouvelle combinaison, obtenir un délai plus long pour le paiement du million exigé et, ainsi,

éviter au département le paiement après la signature de la paix.

Après une longue discussion pendant laquelle je fis savoir à mes collègues du conseil général que j'étais de retour, le préfet allemand consentit à expédier à Versailles un télégramme dans la rédaction duquel j'intervins afin de bien préciser ce que je jugeais le plus avantageux pour le département, car pendant toute cette discussion je n'avais pas pu me mettre en rapport avec mes collègues et j'avais dû continuer à assumer la lourde responsabilité de défendre seul les intérêts de tous.

La réponse se fit longuement attendre, mais j'eus la satisfaction de voir que le gouvernement allemand accepterait l'engagement des membres du conseil général de payer le complément du million qui restait à verser, en traites, dans le cas où les fonds ne pourraient être versés intégralement.

Je me rendis donc auprès de mes collègues réunis à la mairie d'Évreux afin de les mettre au courant de tout ce que nous avions fait dans nos voyages de Paris et de Versailles et leur expliquer ce que, dans l'intérêt du département sans cesse menacé, nous avions cru devoir faire sans prendre leur avis.

L'approbation, je ne puis le cacher, fut unanime : *c'est la plus grande joie que j'aie jamais éprouvée*, car mêlé depuis peu aux affaires du département j'avais été singulièrement ému d'avoir une mission aussi grave que celle qui m'avait été imposée ; après chaque décision je me demandais si j'avais suivi la bonne voie et si, par telle ou telle démarche, je n'avais pas compromis l'existence de quelques-uns de mes concitoyens.

En quittant le préfet allemand je lui avais demandé,

en raison de l'heure avancée à laquelle je le quittais, de remettre au lendemain le versement des sommes apportées par les divers délégués ; il m'accorda ma demande sans aucune difficulté.

La ville d'Évreux, qui jusque-là avait pu échapper aux demandes d'argent qui lui avaient été faites même sous menace d'exécution militaire, réunit la commission nommée à l'effet de s'occuper des intérêts de la cité dans les douloureuses circonstances que nous traversions, et d'un commun accord on pensa qu'il y avait lieu de verser une somme de quarante mille francs pour éviter l'exécution complète, qui avait commencé à propos d'une discussion mal engagée puisque dans les maisons de six conseillers municipaux (MM. Lépouzé, David, Dian, Cauët, etc.), l'autorité allemande avait déjà fait diriger 16 hommes chargés d'occuper les maisons jusqu'à parfait paiement.

On introduisit les délégués des divers cantons du départment qui avaient apporté des fonds et on en fit le compte :

Amfreville	8.563 fr.
Pacy	14.886,85
Ecos	15.000
Pont-Audemer	10.800
Gisors	17.502,25
Evreux (2 cantons)	40.000
Breteuil	9.133
Conches	3.500
Vernon	9.300
Damville	26.782,50
Louviers (Saint-Pierre-du-Vauvray seulement)	900
Le Neubourg	10.000
Gaillon	
TOTAL, avec le canton de Gaillon.	166.367,60

Le canton de Gaillon, qui contribuait aussi pour une

large part au sacrifice qu'on demandait, devait fournir le surlendemain seulement la somme qui n'avait pu être apportée; cette somme s'élevait à 19.663 fr. 30.

La somme de 166.367 fr. 60 fut donc encaissée provisoirement par M. le président du conseil général mais il y a lieu d'observer qu'une différence de 151 fr. 80 entre les sommes reçues et les sommes versées ressortira, par suite d'appréciations erronées des différentes monnaies allemandes par les délégués qui en ont opéré le versement.

Il fut convenu que, le surlendemain, je serais chargé d'accompagner le délégué de Gaillon qui devait apporter ses fonds, afin de pouvoir expliquer à l'autorité allemande les motifs du retard.

Le lendemain 24 février à une heure et demie après-midi, les membres du conseil délégués, MM. de Barrey, comte de Lagrange, marquis de Chambray, Trutat, Labbé, portèrent au préfet allemand la somme qui avait été encaissée et lui remirent l'engagement suivant :

Les membres du conseil général soussignés, se portant fort pour leurs collègues, s'engagent d'honneur, au nom du département, y compris l'arrondissement des Andelys, à solder le 4 mars prochain entre les mains des autorités allemandes la somme de 833.633 francs qui complète le million demandé, sous la condition expresse qu'aucune nouvelle demande de contribution de guerre ne sera imposée au département de l'Eure et que toutes les mesures militaires de perception cesseront immédiatement.

Il est entendu que toutes les sommes versées depuis et y compris le 23 courant seront comprises dans le versement à faire de ladite somme de 833.633 francs à la condition de représenter les récépissés.

Évreux, le 24 février 1871.

Signé : Comte de Valon, Ph. Fouquet, Lefebvre-Duruflé, marquis de Blosseville, comte de Lagrange, marquis de Chambray, P. Trutat, N. Lereffait, Vauquelin, Join-Lambert, comte de Barrey, L. Labbé.

Ont adhéré ou avaient signé les précédents engagements :

Comte d'ARJUZON, de la RONCIÈRE-LE-NOURY, EMILE VY, baron de FORVAL, comte LECOUTEULX DE CANTELEU, DUMESNIL, comte de REISET.

Il est facile de voir par le libellé de cette obligation, que je tenais à bien établir que le million composé de 166.367 francs espèces et de notre engagement de 833.633 francs devait être le dernier à être payé par le département de l'Eure, ainsi que je l'avais discuté avec le général Fabrice ; et il avait été bien entendu entre nous que nous insisterions pour que, dans le reçu qui nous serait délivré, il fût bien stipulé que, dans le cas où nous ne pourrions pas verser en espèces le solde du million, l'autorité allemande consentirait à accepter des traites à six mois.

En échange de notre engagement le préfet allemand nous remit un reçu de la somme versée avec la différence mentionnée plus haut en raison de la perte de valeur de certaines pièces.

Ce reçu était ainsi conçu :

Reçu des membres du conseil général, au nom du département de l'Eure, la somme de 166.215 fr. 60 pour contribution de guerre imposée par le gouvernement allemand.

Cette somme n'est qu'un acompte sur la somme à verser.

Éveux, le 24 février 1871,

Signé : VON PUOREMBSKY, préfet.

A ce reçu M. de Porembsky ajouta la pièce suivante :

Au nom du gouvernement allemand.

Nous, Préfet de l'Eure,

Reconnaissons avoir reçu l'engagement pris par les membres du conseil général de l'Eure de verser pour le 4 mars prochain la somme de 833.633 francs. Il est entendu qu'aucune nouvelle contribution extraordinaire ne sera demandée au département de l'Eure, y compris l'arrondissement des Andelys, et que, dans le cas où, malgré les efforts du conseil général, cette somme ne serait pas complétée le 4 mars prochain, le gouvernement allemand accepterait pour le surplus une traite à six mois signée au nom du conseil général par les membres soussignés pour solde de l'impôt de guerre réduit à trois millions.

Évreux, le 24 février 1871.

Le préfet de l'Eure,
Signé : VON POREMBSKY.

Signé : VON ALTENSLEBEN,
Assesseur au présent et lieutenant au 6e dragons.

En sortant de la préfecture, mes collègues me confièrent les deux pièces signées par le préfet allemand.

J'avais donc enfin réussi dans une entreprise qui tendait d'abord à faire payer le moins possible au département, puis ensuite à reculer le versement de la somme que nous devions payer le plus tard possible, et j'avais la satisfaction d'avoir fait, contrairement à l'avis de presque tous ceux auxquels j'en avais parlé, un second voyage à Versailles, utile aux intérêts du département; je me trouvais donc récompensé de la peine et des ennuis de toute sorte que j'avais encourus, j'avais aussi la satisfaction d'avoir répondu à la confiance qui m'avait été témoignée par mes collègues du conseil général.

Après cet échange de pièces, il fut convenu avec mes collègues que nous adresserions une nouvelle lettre-circulaire à tous les conseillers généraux ou, en leur absence,

aux conseillers d'arrondissement ou, en leur absence aussi, à l'administration municipale de chaque chef-lieu de canton afin de bien préciser la situation. Voici le texte de cette lettre :

Monsieur,

Les membres du conseil général après avoir obtenu par une première démarche à Versailles la réduction à cinq millions de la contribution de guerre imposée aux communes du département, en ont fait une seconde qui a amené une réduction nouvelle de deux millions ce qui abaisse le chiffre définitif à trois millions sous la condition formelle d'un paiement immédiat ; il en résulte que les communes n'ont à payer que les 3/15 soit le cinquième de la somme primitivement imposée.

Nous sommes autorisés à faire connaître que le gouvernement français, conformément aux principes et aux antécédents, admettra cette contribution en compte dans l'indemnité de guerre, de sorte, qu'en réalité, ce paiement n'est qu'une avance.

Nous vous prions donc de réunir sans délai tous les maires de votre canton et de les inviter à verser immédiatement la part à la charge de chaque commune pour éviter toute mesure de rigueur.

Vous voudrez bien apporter les fonds de tout votre canton, le 2 mars à une heure après-midi, à la mairie d'Évreux.

Veuillez agréer, etc.

Les conseillers généraux présents à Évreux.

Signé : comte de VALLON, PH. FOUQUET, LEFEBVRE-DURUFLÉ, marquis de BLOSSEVILLE, comte de LAGRANGE, marquis de CHAMBRAY, P. TRUTAT, M. LEREFFAIT, VAUQUELIN, comte de BARREY, JOIN-LAMBERT, L. LABBÉ.

Le lendemain, pour éviter toute erreur, il fut décidé qu'on enverrait aux conseillers généraux non présents à Évreux, la lettre suivante :

Évreux, 25 février 1871.

Les membres du conseil général de l'Eure sont convoqués pour le 4 mars prochain, à l'hôtel de ville d'Evreux à midi, pour recevoir des communications très importantes relatives à de graves

intérêts départementaux. Il est donc indispensable que chacun d'eux se rende à cette convocation.

Je me chargeai d'expédier ces deux lettres par exprès afin d'être certain de leur arrivée à destination en raison de la difficulté des communications dans notre département. La situation continua ainsi jusqu'au 1er mars ; ce jour-là les journaux annoncèrent les conditions des préliminaires de paix, et, me basant sur l'article 4, il me parut naturel qu'il n'y eût plus rien à payer.

Pour être fixé à cet égard, je prétextai un voyage à faire et me rendis à la préfecture pour bien connaître les intentions de l'autorité allemande avec laquelle nous étions, malheureusement, obligés de compter. Le préfet allemand, dans la conversation que j'eus avec lui, me répondit qu'à son point de vue j'étais complètement dans le vrai, mais que, n'ayant pas reçu d'ordres, il serait obligé d'exiger le 4 courant l'exécution des promesses faites par le conseil général.

J'insistai longuement auprès de lui sans obtenir une réponse favorable ; le général ne fut pas plus tranquillisant ; la situation menaçait donc de s'aggraver beaucoup et il me semblait pénible de verser les fonds du département alors que, dans ma conviction, nous devions être libérés de tout engagement.

Je demandai donc au préfet allemand de me préparer un laisser-passer afin de me permettre de partir dans la nuit même pour arriver le 2 à Paris, aller le 3 à Versailles et revenir en temps utile pour le versement qui devait être opéré le 4. Je trouvai chez lui le plus grand empressement à me donner satisfaction ; il m'engagea vivement à faire ce voyage et même étudia avec moi les

modes de circulation les plus favorables pour faciliter mon prompt retour.

Il me remit immédiatement deux sauf-conduits, l'un pour moi, l'autre pour ma voiture, mes chevaux et mon cocher afin de prévenir toute réquisition qui eût pu entraver mon retour.

Il me semblait en effet que livrer le département à l'abandon, sans tenter un dernier effort, était déplorable, puisque nous touchions presque au terme de nos tribulations et qu'un nouveau voyage était bien peu de chose, en comparaison des résultats importants que je pouvais obtenir.

Toutefois je pensai utile d'adresser à Bordeaux une dépêche pour connaître l'avis du gouvernement sur la question, afin que, si je n'obtenais rien à Paris, je pusse me servir de la décision du gouvernement pour agir à mon retour du nouveau voyage de Paris.

J'envoyai donc une personne de confiance à Lisieux, hors des lignes allemandes, en lui demandant de ne rentrer qu'avec la réponse et d'attendre le 4 au matin, si besoin en était.

Ma dépêche était ainsi conçue :

Amiral de la Roncière-le-Noury, Bordeaux.

Vous savez que le conseil général de l'Eure a pris engagement de verser le 4 courant un million pour mettre fin aux demandes d'argent des autorités allemandes dans le département. Déjà deux cent mille francs environ payés à-compte le 23 février.

En raison du traité de paix doit-on verser le complément ?

Demandez avis du gouvernement, je vous prie, et répondez télégraphiquement à Lisieux, hôtel de France, à M... d'Évreux, qui attend prompte réponse.

Signé : LABBÉ.

J'organisai donc mon départ pour le soir afin d'avoir

la possibilité de revenir avant le délai fatal et retournai auprès de M. le préfet pour lui demander s'il consentirait à télégraphier à Versailles afin d'avoir de nouvelles instructions. Il me répondit qu'il ne pensait pas que cela fût utile, attendu que s'il y avait quelques modifications dans le mode de perception il en serait instruit sans retard. J'insistai cependant, et il me promit d'adresser de suite un télégramme dont il me soumit la rédaction.

Je me préparais donc à partir lorsque, à la mairie, on me fit observer qu'il était absolument indispensable que je fusse à Évreux le lendemain 2 mars, puisque j'étais le seul conseiller général présent à Évreux, que j'étais déjà au courant de l'affaire, et qu'en conséquence il fallait remettre le voyage.

Je cédai donc devant les instances de mes collègues du conseil municipal et je retournai donner avis au préfet que je ne partirais pas dans la nuit du 1er au 2 mars, à cause de la nécessité de ma présence à Évreux et qu'en conséquence je reviendrais le lendemain 2 mars lui redemander le sauf-conduit nécessaire pour voyager de nuit du 2 au 3 et arriver à Évreux dans la nuit du 3 au 4 ; j'avais la certitude, avec les laisser-passer que le préfet me promit de me délivrer pour moi et mes relais en route, de pouvoir faire le voyage que je jugeais indispensable pour éviter le paiement du complément du million réclamé.

Je vis aussi le général de division présent à Évreux qui me déclara de son côté qu'il serait fort disposé à penser que les contributions de guerre n'étaient plus exigibles.

Le lendemain matin je m'apprêtais à sortir, quand je reçus la visite d'un aide de camp du général qui m'an-

nonça que des ordres étaient parvenus à Évreux pour suspendre provisoirement les exécutions militaires et que son général s'empressait de m'en donner avis sans retard.

Je remerciai l'aide de camp et commençai à penser que, enfin, nous étions sortis de toutes nos appréhensions et que nous ne serions pas obligés de payer les sommes primitivement réclamées.

Une heure après, je reçus la visite d'un aide de camp du préfet qui me faisait prier de passer sans délai à la préfecture ; l'aide de camp ajouta qu'il avait l'ordre de m'attendre pour m'accompagner.

Le préfet m'annonça alors que son gouvernement, en réponse à la dépêche que je l'avais prié d'expédier la veille, lui avait fait savoir que la perception des contributions de guerre ne serait pas effectuée dans le cas où, à Bordeaux, l'Assemblée ratifierait les préliminaires de paix.

Je le priai de me faire traduire la dépêche afin qu'il me fût possible d'en donner connaissance aux membres présents du conseil municipal ; il me fit copier la note suivante que je le priai de signer :

La contribution de guerre qui reste à payer sera annulée dans le cas où les préliminaires de paix seront ratifiés à Bordeaux.

Évreux, le 2 mars 1871.

Signé : *Le préfet impérial.*

VON POREMBSKY.

Tout faisait supposer que les préliminaires de paix seraient ratifiés ; néanmoins je ne voulus rien laisser au hasard et obtins la promesse que, si les préliminaires de paix n'étaient pas ratifiés à Bordeaux, l'autorité allemande consentirait à nous accorder un délai de huit jours pour réunir nos fonds.

Lorsque les représentants des divers cantons vinrent à la mairie ainsi que les représentants des communes des cantons Nord et Sud d'Évreux, nous eûmes donc la satisfaction de les engager à retourner chez eux en les invitant toutefois à conserver en mains les fonds qu'ils avaient jusqu'à ce que nous ayons été informés si les conditions de paix étaient acceptées ou rejetées. Afin d'éviter à mes collègues du conseil général un voyage difficile dans les conditions où nous nous trouvions, alors que leur présence dans leurs cantons me paraissait très utile, je leur fis parvenir la note suivante :

Monsieur et cher collègue,

Je reçois à l'instant de M. le préfet allemand l'avis que si les préliminaires de paix étaient ratifiés à Bordeaux, le complément de la contribution de guerre imposée au département ne serait pas exigé et que, dans tous les cas, il consentirait à nous accorder un délai de quelques jours pour faire les fonds.

La réunion du 4 courant se trouve donc sans objet.

Agréez, etc...

Signé : L. LABBÉ.

Presque au moment où ces lettres étaient envoyées, la mairie d'Évreux recevait de son côté l'avis officiel émanant du préfet allemand que les préliminaires de paix étaient ratifiés à Bordeaux ; je fus donc heureux d'avoir adressé ma lettre à mes collègues pour ne pas leur occasionner un déplacement inutile.

Le 4 mars au matin, je me rendis à la préfecture pour remettre à qui de droit l'engagement pris au nom du gouvernement allemand, et de son côté le préfet allemand me remit l'engagement pris par les membres du conseil général dont les noms sont mentionnés plus haut.

Dans la journée plusieurs de mes collègues n'ayant pas reçu ma lettre vinrent chez moi pour s'entendre sur ce qu'il y avait à faire, manifestant d'abord leur étonnement que je les eusse contremandés; après quelques explications ils comprirent que leur présence était sans objet à Évreux et qu'en effet j'avais eu raison de chercher à leur éviter le voyage.

A cette séance étaient présents : MM. Lefebvre-Duruflé, marquis de Chambray, Join-Lambert, comte de Lagrange, comte Lecouteulx de Canteleu, comte de Reiset, Firmin-Didot, Labbé.

Excusés : MM. N. Lereffait, Vauquelin.

Je tiens, avant de terminer ces notes jetées sur le papier, à témoigner ma reconnaissance à M. David qui m'a si utilement secondé dans la deuxième campagne que nous avons entreprise ensemble ; sa présence et ses bons avis m'ont énergiquement soutenu dans plusieurs circonstances et, dans les douloureux moments que nous avons passés ensemble, il était bon de se sentir appuyé par une personne dont le jugement sain était d'un grand secours. Puisque JE GARDE CES LIGNES DANS LE TIROIR, je puis donc me donner la satisfaction de me dire que si je n'avais pas résisté aux conseils qui m'ont été donnés à Évreux, je serais resté tranquillement chez moi, et il est certain, connaissant les mesures de répression exercées par les détachements allemands à la fin de l'occupation, à plusieurs reprises, que dans ce cas le département eût, sans aucun doute, payé les cinq millions qu'après longue discussion l'amiral de la Roncière-le-Noury avait pu obtenir comme paiement de la contribution de guerre, au lieu des quinze millions primitivement réclamés.

Donc, grâce à ce voyage, j'ai pu économiser au département le versement de plus de 2.800.000 francs, d'abord en obtenant la reduction de cinq à trois millions, puis en obtenant de retarder le versement du million qui était réclamé à titre définitif.

Les maires représentants des communes des cantons Nord et Sud ont bien compris pendant cette douloureuse période combien l'usage de la langue allemande était avantageux ; aussi, chaque jour, recevais-je la visite d'un ou plusieurs d'entre eux afin d'intercéder auprès des autorités allemandes pour différer ou faire rejeter les demandes de réquisition.

J'ai tenu un compte exact de toutes les démarches faites auprès de moi, ainsi que des résultats obtenus; c'est une satisfaction très grande pour moi d'avoir pu rendre ces services à mon pays, mais je n'ai pas voulu, en ce qui concerne plus spécialement mon canton Nord et le canton Sud, conserver ces notes. *Je ne veux imposer à personne la reconnaissance* et, en sortant de notre réunion du conseil général, je brûle tous ces souvenirs.

Je dois ajouter que j'ai rencontré chez le commandant de place beaucoup de bon vouloir au sujet des réquisitions que des détachements voulaient prélever dans les communes environnantes ; il est évident que l'usage, quoiqu'à présent imparfait pour moi, de la langue allemande n'a pas été étranger à ce résultat, puisqu'au lieu de conférer avec lui par l'intermédiaire d'un aide de camp, je traitais toutes les affaires directement avec lui. J'ai pu ainsi échapper aux réclamations incessantes des intendants qui réclamaient constamment de nouveaux sacrifices.

Mais comme il faut souvent que le grotesque se trouve mêlé aux choses les plus sérieuses, un jour, à la suite d'une discussion violente, je dirai même d'une altercation que j'eus avec un intendant, des membres du conseil municipal me demandèrent ce que j'avais dit à l'intendant et quel était le motif de la discussion.

Après une autre entrevue avec les autorités allemandes, on me demanda à nouveau ce que j'avais dit, alors qu'il s'agissait naturellement de défendre les intérêts de la ville et que j'avais cru utile de le faire de préférence en allemand. J'expliquai succinctement au conseil quel avait été l'objet de ma conversation et ces messieurs me dirent qu'il était préférable de présenter aux Allemands mes observations en FRANÇAIS afin que chacun pût les comprendre.

N'est-ce pas charmant ?

Je me demandai un moment si, en présence de ces petites taquineries, le mieux n'était pas de ne plus rien dire, mais je réfléchis que dans ces discussions interminables, il ne s'agissait pas seulement des intérêts de la ville d'Évreux, mais de ceux du département tout entier ; c'est ce qui fait que, sans m'en préoccuper autrement, je passai par-dessus ces mesquineries dont je ne pouvais pas d'ailleurs rendre la population entière responsable.

J'ai donc la satisfaction d'avoir fait tout ce qui était possible tant pour Évreux et les communes des cantons Nord et Sud que pour le reste du département.

. . . . . .

. . . . . .

Après avoir établi ce que j'ai cru devoir faire dans l'intérêt du département, il m'a paru intéressant de conserver les notes que j'ai prises en ce qui concerne plus spé-

cialement la ville d'Évreux, ainsi que les cantons Nord et Sud, au point de vue des réquisitions de toutes sortes qui ont été demandées pour alimenter, d'après le dire des autorités allemandes, les armées qui circulaient autour de nous, afin, disaient-ils, d'éviter des réquisitions directement faites.

Le 26 janvier, Monsieur le maire d'Évreux reçut de la préfecture allemande la lettre suivante :

Par ordre du 13e corps d'armée, le commandant de place va faire constituer des magasins à Evreux, auxquels tout le département de l'Eure doit contribuer et qui seront administrés (sous contrôle de l'administration militaire) par la ville d'Évreux. Ces magasins auront à assurer et à contenir ce qu'il faut pour trente mille hommes et quinze mille chevaux. Seraient donc à soigner et à compléter (si quelques objets seraient pris avant) :

99.000	kilogrammes	de farine (pain).
300	bœufs très forts (pesant au moins 400 kilogr.).	
22.500	kilogrammes	de lard ou porc salé.
18.000	litres	de cognac.
15.000	—	de riz.
22.500	kilogrammes	de haricots ou pois.
7.500	—	de café brûlé.
4.500	—	de sel.
500.000	—	d'avoine.

Et, si c'est possible :

100.000	cigares	(sorte meilleure pour les officiers).
1.000.000	pour les soldats.	
9.000	kilogrammes	de tabac.

De la paille et du foin dans des quantités encore suffisantes pour la garnison d'Évreux et 400 chevaux (2 chevaux de voiture contre un de cavalier), cette dernière livraison doit commencer de suite à être finie en si peu de temps que possible (en huit jours au plus tard).

La Mairie d'Évreux a à établir des magasins d'ouvriers d'Évreux et des environs (cordonniers, tailleurs et couturières) afin qu'elle

pourra livrer chaque jour une quantité considérable de vêtements, soit :

100 paires de bottes longues.
200 pantalons militaires.
2.300 chemises de flanelle.

Le commandant de place attend jusqu'à trois heures des nouvelles de la préfecture et de la mairie, quels ordres ont été donnés par ces administrations pour l'exécution de cet ordre.

Évreux, le 27 janvier 1871.

Le commandant de place,
Signé : VON POREMBSKY.

En même temps que la lettre, vint à la mairie un officier, probablement d'intendance, chargé, paraît-il, des pleins pouvoirs du duc de Mecklembourg, commandant en chef du 13e Corps d'armée allemand.

Il expliqua comment il entendait que la livraison fût faite ; en raison du départ du préfet et de l'administration entière, il voulait charger le maire d'Évreux de la répartition sur tout le département de cette réquisition. Il fit ressortir, avec un semblant de raison, que si le préfet était resté, il aurait rendu ainsi un service signalé à son département en faisant lui-même d'une façon équitable entre les cantons, selon leur production, la répartition de la réquisition réclamée ; que, quant à lui, il lui paraissait impossible, n'ayant pu trouver à la préfecture ni registres ni renseignements, d'établir cet impôt d'une façon régulière et que, d'ailleurs, il n'avait pas l'intention de faire le détail entre chacune des 700 communes du département.

La commission municipale qui se trouvait alors réunie à la mairie lui fit comprendre en *allemand*, car cet officier déclara ne pas connaître la langue française d'une façon assez complète, quoiqu'il avouât la comprendre à peu près, que le maire d'Évreux n'avait aucun pouvoir

sur les autres communes du département, qu'il suffirait qu'il donnât un ordre pour qu'on ne l'exécutât pas, et que, au surplus, il n'appartenait pas à un fonctionnaire français de s'occuper d'une affaire aussi grave surtout quand il n'avait aucun droit de s'en saisir.

L'intendant insista vivement; il s'ensuivit une scène extrêmement violente dans laquelle la commission lui déclara formellement que ce qu'il réclamait était impraticable, qu'il pouvait parfaitement, sans descendre aux détails par commune, prendre la peine de faire la division par canton, et que, dans ce cas, le maire d'Évreux se chargerait de porter à la connaissance de ses collègues des cantons Nord et Sud d'Évreux les exigences des autorités allemandes.

Après de longues, d'interminables discussions, l'intendant comprenant enfin que l'action du maire était absolument nulle en dehors d'un faible rayon, partit en disant qu'il allait se livrer au travail qu'on lui indiquait, mais qu'il était regrettable qu'un fonctionnaire français ne fît pas ce travail, attendu que, ainsi qu'il s'en était déjà expliqué, le département n'aurait pu qu'y gagner au point de vue de l'équité.

La réponse fut donc portée au commandant de place, qui déclara, à son tour, qu'il attendrait de nouvelles instructions.

Il insista toutefois pour visiter l'emplacement destiné aux magasins ; c'était la caserne Saint-Sauveur ; il trouva les locaux parfaitement disposés et déclara que c'était impossible de trouver quelque chose de mieux, puisque, grâce aux murs élevés qui l'entouraient, les objets entrés dans la cour seraient ainsi à l'abri des maraudeurs.

Il fut bien entendu, également, que ces magasins ne seraient en aucune façon sous la surveillance de l'administration municipale d'Évreux qui n'aurait aucun pouvoir pour faire respecter les denrées que devaient apporter toutes les communes des environs ; mais qu'un poste allemand serait établi à la caserne même et que l'action de la mairie d'Évreux se limiterait à recevoir les fournitures faites par les communes des deux cantons d'Évreux.

Le 28 du même mois, la mairie reçut une nouvelle lettre pour l'informer de la quantité des fournitures de toutes sortes qu'elle aurait à livrer.

Par ordre du 13e corps d'armée prussien, la ville d'Evreux va faire constituer des magasins des vivres pour les troupes prussiennes, auxquels tout le département de l'Eure est obligé de contribuer. En conséquence la ville d'Evreux livrera les denrées suivantes aussitôt que possible, au plus tard d'ici huit jours, dans le magasin d'Evreux.

3 360	kilogrammes de farine.
14	bœufs ou 20 vaches.
1 040	kilogrammes de lard, porc salé ou mouton
1 200	litres de cognac.
1 400	litres de riz.
1 040.	kilogrammes haricots ou pois.
1 200	kilogrammes café brûlé.
200	kilogrammes sel.
23 000	kilogrammes avoine.
8	chevaux de voiture.
4	de selle ou 2 de voiture.

Les capitales des cantons auront à accélérer la livraison quant aux communes situées dans leurs rayons ; si le gouvernement prussien trouve, pour l'exécution de cet ordre, de la négligence et des mauvaises volontés, la commune sera punie d'amende en argent et forcée à la livraison par force militaire, les suites en retomberont sur la commune elle-même.

Le préfet,

Signé : Von Porembsky.

Mais, quelques heures plus tard, vint une autre lettre, rectifiant la première lettre de la journée, et ajoutant à la demande :

100 paires de bottes longues.
200 pantalons de drap foncé.

Déjà la veille, il s'était élevé une très grave discussion au sujet des ateliers à organiser ; en effet, l'autorité allemande avait la prétention de faire exécuter différents travaux par les ouvriers et ouvrières de la ville. Le maire répondit qu'il ne lui était pas impossible de fournir l'étoffe demandée pour les pantalons ainsi qu'environ cent mètres de flanelle pour chemises, mais que, naturellement, il lui était impossible de réquisitionner des ouvriers pour les confectionner. Toutefois l'autorité allemande persista dans ses prétentions le 28 et voulut forcer le maire à lui fournir le cuir et le drap ainsi que la flanelle *confectionnée*.

Il fallut donc faire une démarche à la préfecture pour faire bien comprendre l'impossibilité de réaliser la demande de l'intendance.

A ce sujet, il est bon de faire remarquer que l'intendant qui, le 26, n'avait pas pu prononcer un mot de français, trouva parfaitement les phrases nécessaires pour apostropher vivement M. le maire, et que je me permis à ce propos d'intervenir en allemand pour lui faire comprendre l'inconvenance de ses observations.

Il fallut donc s'exécuter et, dès le lendemain, les maires des deux cantons d'Évreux furent convoqués à la mairie pour que l'on fît une répartition équitable entre les diverses communes en leur demandant d'apporter chacune ce que l'on pensait le moins gênant possible.

Dans cette séance, M. le maire d'Évreux fit bien com-

prendre aux délégués des diverses communes l'intérêt capital qu'il y avait à se soumettre aux exigences de l'armée allemande, puisque, au lieu d'aller chercher dans les campagnes leurs approvisionnements et d'organiser ainsi une sorte de pillage, les troupes allemandes n'auraient plus aucun motif de faire des réquisitions.

L'Assemblée décida qu'il serait impossible de traiter cette affaire en commun et qu'il y aurait lieu de choisir dans le canton Nord et dans le canton Sud des délégués qui se joindraient à l'administration municipale d'Évreux et à la commission chargée de s'occuper des affaires de la ville ; cette commission se composait de MM. Deschamps, Moisy, David, Simon, Labbé.

Les délégués choisis dans le canton Nord furent MM. Colombel, Clérisse et Culley, et pour le canton Sud, l'assemblée choisit MM. Saudbreuil, Béguin et de Fayet.

Il fut convenu que, le lendemain, une réunion aurait lieu pour déterminer la charge qu'aurait à subir chaque commune, et pour adresser une note à chaque maire des fournitures à apporter.

Le lendemain, la commission municipale retourna à la préfecture pour s'entendre à nouveau sur la très grave question de savoir si, ces réquisitions apportées, *les deux cantons Nord et Sud n'auraient plus rien à fournir et si les détachements allemands recevraient des ordres pour ne pas opérer directement.*

Une discussion s'engagea encore à ce sujet ; le maire expliqua qu'il lui était impossible d'inviter toutes les communes à apporter leur contingent, si, dès le lendemain peut-être, elles étaient exposées à recevoir la visite de détachements plus ou moins nombreux. Il fut extrêmement difficile d'arriver à une solution satisfaisante

et surtout suffisamment claire ; mais devant notre insistance, le préfet allemand et l'intendant s'engagèrent à ne pas faire de nouvelles réquisitions tant que les autres cantons n'auraient pas fourni leur part dans la contribution générale.

Le premier soin de la commission réunie fut de fixer tout d'abord le prix de chacune des denrées ou étoffes demandées par l'autorité allemande et voici le résultat de ce travail :

3 360 kilogrammes de farine ou 21 sacs, à 75 francs . . .	1 575 fr.
14 bœufs de 400 kilogrammes, ou 22 vaches, à 1 fr. 60.	8 960 —
1 040 kilogrammes de lard, porc salé ou mouton, à 1 fr. 90.	1 976 —
1 200 litres de cognac, à 1 fr. 50.	1 800 —
1 400 kilogrammes de riz, à 1 fr. 40	1 960 —
1 040 kilogrammes haricots ou pois, à 1 fr. 50.	1 560 —
1 200 kilogrammes de café brûlé, à 5 francs.	6 000 —
200 kilogrammes de sel, à 0 fr. 50	100 —
23 000 kilogrammes d'avoine ou 230 sacs de 100 kilogrammes à 32 francs	7 360 —
10 chevaux de voiture, à 500 francs.	5 000 —
40 000 kilogrammes de foin, c'est-à-dire la nourriture de 400 chevaux pendant 25 jours, à 0 fr. 20.	8 000 —
40 000 kilogrammes de paille litière pendant 25 jours, à 0 fr. 125	5 000 —
300 mètres de flanelle à 3 francs	900 —
110 mètres de draps foncés, à 8 francs.	880 —
	51 071 fr.

La population des deux cantons d'Évreux s'élevant à 23 479 habitants, d'après les derniers recensements, il s'agissait de savoir quelles seraient les bases les plus équitables pour fixer la part contributive de chaque commune.

Plusieurs avis différents furent émis ; les uns proposèrent de se baser sur les impôts, les autres sur la popu-

lation ; en ce qui concerne le premier système, il faut convenir qu'il y avait un écueil difficile à vaincre, c'était la perte de temps qu'entraîneraient les recherches à faire ; de plus, bien des communes ne seraient peut-être pas en mesure de fournir tous les documents nécessaires à cet objet et de graves erreurs, très préjudiciables aux intérêts des communes, pourraient être commises.

Le dernier moyen avait l'avantage considérable de permettre d'opérer sans retard, ce qui paraissait important, puisque le délai imparti n'était que de huit jours au plus ; et il était évident qu'on ne pourrait avoir la prétention de réunir tout ce qui était demandé dans un délai moindre, même en déployant la plus grande activité.

Il fut donc convenu que l'on adopterait le second système, et, comme il était aussi impossible de connaître exactement la population de chaque commune, il fut arrêté que l'on s'en rapporterait au dernier almanach imprimé, et, en ce qui concerne la ville d'Évreux, sur l'observation de M. le maire, il fut arrêté que le chiffre de la population ne devrait être porté qu'à 10 950, attendu que le surplus était la population flottante dont il n'était certes pas équitable de surcharger la ville.

Après que la commission eut pris cette décision, elle pensa qu'il était important de répartir les réquisitions de façon à ce que la ville d'Évreux prît à sa charge toutes les denrées et étoffes, en dehors de la paille, de l'avoine, du porc et du foin ; de cette façon, Évreux devait se charger d'une dépense de 23 816 fr. 25, attendu que, en se basant sur la population totale des deux cantons d'Évreux, qui est de 23 479 habitants, il en ressort que chaque habitant doit contribuer pour une somme de 2 fr. 175.

La ville d'Évreux s'engagea en conséquence à faire le nécessaire pour satisfaire aux exigences des armées allemandes et elle resta chargée des denrées dont voici la nomenclature :

200 kilogrammes de sel à 0 fr. 50	100 fr. »
1 040 kilogrammes haricots ou pois, à 1 fr. 40	1 560 — »
300 mètres de flanelle, à 3 francs	900 — »
110 mètres de drap, à 8 francs	880 — »
1 200 kilogrammes de café brûlé, à 5 francs	6 000 — »
3 360 kilogrammes de farine ou 21 sacs à 75	1 575 — »
1 400 kilogrammes de riz, à 1 fr. 40	1 960 — »
1 200 litres de cognac, à 1 fr. 50	1 800 — »
10 chevaux de voiture à 500 francs	5 000 — »
22 vaches à 1 fr. 60 le kilogramme	4 041 — 25
	23 816 fr. 25

Par suite de cette acceptation par la ville d'Évreux, de prendre les denrées ci-dessus mentionnées à sa charge, le travail se trouvait singulièrement simplifié : il ne resta plus à la commission qu'à faire, entre les autres communes des deux cantons d'Évreux, la répartition de la somme de 27 254 fr. 75, montant de l'estimation des autres fournitures qui ne devaient sous aucun prétexte rester à la charge de la ville d'Évreux.

La répartition donna lieu à de longues discussions, la commission cherchant autant que possible à faciliter à chaque commune le paiement de la réquisition en nature imposée en choisissant parmi les denrées à apporter celles qui étaient une charge moindre pour telle ou telle commune selon qu'elle se trouvait sur le plateau ou dans la vallée.

Quand ce travail fut terminé, il fallut se préoccuper de le faire parvenir à chaque commune en les invitant à fournir ce qui était réclamé dans le plus bref délai

possible, afin d'éviter que les détachements ne se crussent autorisés par suite d'un retard, même insignifiant, à se rendre directement dans les communes, ce qui aurait pu amener des désastres.

Voici le détail des fournitures pour le canton Nord :

	POPULATION	DEMANDE en argent.	VACHES	CHEVAUX	PORCS	AVOINE	PAILLE	FOIN
		fr. mill.						
Aviron.	181	393,675	»	»	»	260	500	1 244
Bacquepuis. . .	175	380,625	»	»	»	»	1 500	1 000
Bernienville . .	218	474,150	»	»	»	400	1 220	1 000
Boulay-Morin. .	214	465,450	»	»	»	800	1 740	»
Brosville. . . .	412	896,100	»	»	»	300	»	4 000
La Chapelle. . .	174	378,450	»	»	98	600	»	»
Dardez.	61	132,675	»	»	»	300	»	180
Emalleville. . .	162	352,350	»	»	»	»	1 000	500
Gauville	180	391,500	»	»	»	5 415	3 270	»
Graveron. . . .	204	443,700	»	»	»	600	200	535
Gravigny. . . .	697	1 515,975	»	»	»	»	»	»
Irreville	198	430,650	»	»	200	600	500	»
Mesnil-Fuguet .	94	204,450	»	»	»	»	870	500
Normanville . .	285	619,875	»	»	»	687	»	2 000
Parville	149	324,075	»	»	»	900	300	»
Quittebeuf . . .	519	1 128,825	»	»	203	600	3 000	1 000
Reuilly.	286	622,050	»	»	100	800	630	500
Sacquenville . .	425	924,375	»	»	»	1 515	2 000	1 000
Sainte-Colombe.	532	1 157,100	»	»	»	1 925	2 000	1 500
Saint-Germain .	103	224,025	»	»	»	300	»	640
Saint-Martin . .	71	154,425	»	»	»	»	620	400
Tilleul-Lambert.	237	515,475	»	»	»	710	»	1 940
Tournedos . . .	237	515,475	»	»	»	500	2 125	500
Tourneville. . .	193	419,775	»	»	»	310	1 000	1 000

Ainsi que l'on peut le voir plus haut le système adopté était excellent puisque les communes de la vallée devaient de préférence fournir du foin et celles des plateaux de la paille et de l'avoine.

Les délégués voulurent bien se charger de faire par-

venir à chaque commune la nomenclature de la réquisition imposée et ils eurent le soin d'inviter chaque maire ou président de commission, d'après les instructions formelles données par l'autorité allemande, à faire des voyages successifs sans retard afin que les troupes en stationnement fussent approvisionnées et surtout pour éviter qu'elles se crussent autorisées à aller réquisitionner en cas de négligence ; il avait été du reste annoncé que le délai le plus long ne devait pas dépasser le 4 février, au plus tard.

En ce qui concerne le canton Sud, la commission fit le même travail ; en voici le détail :

	POPULATION	DEMANDE en argent.	VACHES	CHEVAUX	PORCS	AVOINE	PAILLE	FOIN
		fr. mill.						
Angerville . . .	153	332,775	»	»	»	1 000	»	»
Arnières	544	1 183,200	»	»	»	1 000	»	4 316
Aulnay.	229	498,075	»	»	»	»	»	2 490
Les Baux. . . .	409	889,575	2	»	»	778	»	»
Caugé	332	722,100	»	»	»	2 000	1 500	1 000
Claville.	579	1 259,325	»	»	»	2 000	3 500	1 000
Fauville	118	256,650	»	»	»	800	»	»
Fontaine. . . .	531	1 154,925	1	»	228	»	»	2 000
Gauciel	218	474,150	»	»	»	1 000	»	2 170
Guichainville. .	462	1 004,850	»	»	»	1 640	4 000	»
Huest	197	428,475	»	»	»	»	1 500	1 240
Jouy-sur-Eure .	466	1 013,550	2	»	»	1 170	»	»
Miserey	343	746,025	1	»	100	550	500	»
Plessis-Grohan .	394	856,950	1	»	»	»	»	»
Saint-Luc. . . .	115	250,125	»	»	»	300	1 290	»
Saint-Sébastien.	240	522,000	»	»	190	800	»	»
Saint-Vigor. . .	154	334,950	»	»	»	1 050	»	»
Sassey.	112	243,600	»	»	»	295	750	»
La Trinité . . .	77	158,775	»	»	»	200	»	474
Les Ventes. . .	548	1 191,900	1	»	100	1 320	500	1 000
Vieil-Evreux . .	307	667,725	1	»	»	772	500	400

Comme pour le canton Nord, les délégués eurent soin de répartir, entre les communes de la plaine et de la vallée, les denrées exigées par les Allemands, et la commission a la conscience d'avoir fait tout ce qu'elle pouvait pour ne pas surcharger inégalement les communes, en leur facilitant le transport des denrées dont la fourniture leur était le moins préjudiciable.

Il fut arrêté qu'un préposé de la mairie serait toute la journée à la caserne Saint-Sauveur, pour recevoir, de concert avec un officier allemand, les diverses fournitures et en constater le poids.

Des reçus furent donnés pour chaque fourniture, les choses se passèrent donc régulièrement. La ville d'Évreux s'entendit pour les chevaux avec M. Culley, un des membres de la commission, afin qu'il pût s'en procurer au prix fixé comme maximum, et il fut arrêté, bien entendu, que la livraison ne s'en ferait qu'à la dernière extrémité et si les exigences devenaient pressantes.

Quelques jours après avoir arrêté tous ces arrangements, l'administration municipale se rendit à la préfecture pour expliquer que, ayant cherché de tous côtés et s'étant adressée à tous les fournisseurs possibles, elle ne pouvait se procurer ni haricots, ni pois. Le préfet allemand consentit, après une longue discussion, à les retirer de la demande. Puis, pensant obtenir une nouvelle réduction, on lui demanda de diminuer la quantité de café qu'il réduisit à 600 kilos, et enfin il renonça à la fourniture de riz, ce qui fit en somme une réduction très sensible.

Naturellement on ne proposa pas aux autorités allemandes de leur livrer les vaches ni les chevaux de sorte que, en somme, la ville d'Évreux, si lourdement

éprouvée par une occupation incessante du 14 janvier au 9 mars 1871, réalisa sur les réquisitions demandées quelques économies qui lui étaient bien dues si l'on examine le compte définitif, ci-après établi :

. . . . . .

. . . . . .

Les Allemands quittèrent Évreux le 8 mars 1871 ; j'avais eu avec eux des entretiens continuels au sujet de trois personnes du Fidelaire arrêtées pour « VOIES DE FAIT CONTRE DES SOLDATS ALLEMANDS » et ne pus obtenir que l'abandon de celui qui était tombé gravement malade à la prison.

Quant aux deux autres, ils furent emmenés.

Le lendemain, je pensai qu'il me serait plus facile d'obtenir, sinon l'élargissement, au moins un adoucissement pendant le transport et je me rendis sans retard à Pacy-sur-Eure où j'étais sûr de les retrouver.

Le général de Rheinbaben, auquel j'allai demander à les voir, m'autorisa à voir les prisonniers, à leur demander et à leur donner ce dont ils pouvaient avoir besoin ; j'avais pris la précaution d'apporter des couvertures et un peu d'argent que je leur laissai, leur promettant de ne pas les abandonner ; et je les recommandai au général qui me promit de s'intéresser à eux.

Quelques jours après, je reçus de G..., détenu à Saint-Denis, une lettre par laquelle il me demandait d'aller le voir avant son départ pour l'Allemagne.

L'humanité commandait, je partis donc pour Saint-Denis ; à mon arrivée j'appris que G... était parti le matin même pour l'Allemagne.

Je revins désolé à Évreux, mais je songeai que j'obtiendrais peut-être satisfaction en me rendant à Rouen.

Je fis donc cette démarche et je reçus l'accueil le plus aimable avec promesse d'intercéder en faveur des deux prisonniers et j'eus la satisfaction de recevoir la lettre suivante, à la date du 11 mai :

Soisy, le 10 mai 1871.

Monsieur le Conseiller Général,

J'ai communiqué à l'autorité compétente la demande que vous m'avez adressée à Rouen, relative aux nommés D... et G..., originaires du Fidelaire, près Conches, qui auraient été arrêtés par un détachement de troupes allemandes pour voies de fait contre des soldats allemands, et je viens d'apprendre que la cour martiale a condamné à mort le nommé G..., mais que le 28 avril dernier, ce jugement a été présenté à M. le Ministre de la Guerre, à Berlin, pour obtenir de Sa Majesté l'Empereur, la grâce de cet individu.

Quant au nommé D..., il a été acquitté et sera mis en liberté dès que la peine prononcée par la cour martiale contre G... sera commuée ou sanctionnée.

J'ai l'honneur de vous offrir l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : FABRICE.

. . . . . .

. . . . . .

A la date du 6 septembre 1871 intervint une loi attribuant aux départements envahis une première indemnité de cent millions.

Le département de l'Eure fut compris dans cette somme pour 1.538.700 francs.

Pour arriver à une répartition équitable, la commission départementale (spéciale) mit pour bases :

1° Le montant en argent des réquisitions de toutes natures.

2° Le montant des dégâts et pertes, par suite d'incendies.

3° Le détail et la valeur des titres, meubles et objets mobiliers, enlevés sans réquisition [1].

Le total des trois colonnes de l'impôt général du département s'étant élevé à 10 112 224 fr. 69, il en résulte qu'il y a lieu d'attribuer 0,152 par franc d'indemnité totale à recevoir.

Le canton Nord ayant réclamé pour ces trois colonnes 367 285 fr. 81, il lui revient donc 55 887 fr. 64.

La répartition attribuée au canton Sud fut établie sur les mêmes bases, mais comme la ville d'Évreux est comprise dans le canton Nord, il en résulte, tout naturellement, que le chiffre du canton Sud est beaucoup plus faible que celui de l'autre canton.

Le total des trois colonnes devant servir de base à la première indemnité ne s'élève donc qu'à 90 723 fr. 97.

1. Je reproduis le tableau ci-joint tel que je l'ai trouvé *autographie* dans les papiers de mon Père, bien qu'un certain nombre des totaux soient fautifs. C'était, sans aucun doute, un état hâtivement établi par l'administration, qui fut rectifié plus tard par la Commission spéciale sur le vu des pièces comptables.

J. L.

NOMS DES CANTONS	CONTRIBUTIONS DE GUERRE PAYÉES		MONTANTS [illegible] PAR L'AUTOR[illegible] IMPÔ[illegible]
	antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	postérieurement au 26 février 1871.	avant les préliminaires.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Andelys	230 341,75	»	11 843
Ecos	15 000	»	8 927
Etrépagny	81 670	5 000	8 587,57
Fleury-sur-Andelle	19 004	»	»
Gisors	42 643,50	»	11 500
Lyons-la-Forêt	63 686	»	8 189
Bernay	255 336	»	16 000
Beaumesnil	64 777	»	8 005
Beaumont-le-Roger	225 205,75	364,79	13 380,56
Brionne	252 186,40	»	»
Broglie	73 562,70	»	10 016,76
Thiberville	95 294,85	»	12
Evreux nord	54 454	»	15 649
Evreux sud	10 121,50	»	7 510,79
Breteuil	9 132,99	»	9 894,19
Conches	9 300	»	10 281
Damville	3 500	«	6 510
Nonancourt	21 000	»	6 798
Pacy-sur-Eure	29 549,74	»	6 107,30
Rugles	9 795	1 870	10 108
Saint-André	39 282,12	»	10 754,80
Verneuil	22 729	6 771	13 084,79
Vernon	46 782,50	»	9 822
Louviers	900	»	15 913
Amfreville-la-Campagne	12 563	»	9 980,92
Gaillon	25 639,88	»	9 565,39
Le Neubourg	24 551,25	»	13 666,98
Pont-de-l'Arche	6 350	»	9 097,29
Pont-Audemer	44 147,30	»	13 733,85
Beuzeville	500	39 676	10 000
Bourgtheroulde	55 550	»	9 127,15
Cormeilles	179 690	»	8 816,41
Montfort-sur-Risle	360	»	8 124,87
Quillebeuf	»	»	»
Routot	122 299	»	12 948
Saint-Georges-du-Vièvre	50 260,70	»	8 202,71
	2 197 185,93	53 681,79	332 157,33

8 PERÇUS MANDE TS après 8 février 1871.	ESTIMATION en argent des réquisitions de toute autre nature.	ESTIMATION en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	DÉTAIL et valeur des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition.	TOTAL GÉNÉRAL
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
»	186 846,70	6 641	5 412	441 084,45
»	108 366,13	58 156,70	20 777,90	181 489,20
»	281 093,35	803 072,88	53 094	1 232 517,80
»	305 334,83	275 632,02	112 918,63	712 949,48
»	651 926,41	223 709,99	74 862,25	1 004 642,15
»	232 109	5 690	28 907	344 581
7 408,95	522 564,28	800	2 986,20	805 095,43
»	60 360,90	500	128 124,17	261 787,07
»	148 745,18	6 600	307 094,67	701 391,95
14 218,68	249 932,01	23 757,80	78 949,50	619 044,39
»	23 111,33	256 571,71	»	363 267,50
25 696	118 047,50	10 240	18 050,05	267 340,40
»	359 116,49	6 980,52	1 192,50	437 425,11
»	67 140,17	20 335	3 248,80	108 456,26
»	35 849,26	25 324,20	9 504,65	89 705,29
»	102 872,02	12 849,47	27 126,30	162 428,79
»	67 499,25	692,10	6 960,80	85 162,15
6 548,85	74 004,95	20 000	114 974,35	243 326,15
»	303 361,87	12 956	32 641,12	384 616,03
»	44 794,12	5 719,35	32 695,05	104 979,80
»	319 452,21	52 780,37	»	422 269,40
»	87 915,48	»	16 353,37	146 853,64
»	262 233	54 983,40	31 876,28	405 697,18
»	261 715,59	1 613	41 467,35	321 608,94
»	131 015,70	15 265,30	2 330	171 154,92
»	87 830,24	5 250,85	23 708,15	151 994,96
»	220 492	60	5 483,10	264 253,33
»	74 529,06	23 379,75	63 645,80	483 001,89
»	167 581,15	»	16 722,75	242 189,05
»	39 304,05	2 892	2 534	94 906,05
»	246 812,62	45 499,60	168 419,70	525 409,07
»	24 476,64	102	93,20	213 178,25
»	102 336,26	550	3 029,80	114 400,93
6 898,77	1 973,36	»	»	8 872,13
»	280 751	182 470	192 864	791 332
»	50 549,63	1 711,75	13 341,75	124 066,54
50 771,25	6 302 048,74	2 168 786,76	1 641 389,19	12 732 474,68

CANTON NORD

NOMS DES COMMUNES	CONTRIBUTION de guerre antérieure à la ratification des préliminaires de paix.	MONTANTS des impôts directs.	ESTIMATION en argent, des réquisitions de toute nature.	ESTIMATION en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies ou autres causes	DÉTAIL et valeur des titres, meubles et autres choses sans réquisitions.	TOTAL par commune.	TOTAL des trois colonnes qui doivent participer à l'indemnité	PROPORTION par commune à raison de 0,152.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Aviron	400	269,66	1 948,88	21	»	2 639,54	1 969,88	299,74
Bacquepuis	325	263,99	821	2	»	1 411,99	823	125,23
Bernienville	400	370,27	3 265,28	»	»	4 035,55	3 265 28	496,85
Boulay-Morin	375	178,75	1 708,80	»	»	2 262,55	1 708,80	260,02
Brosville	500	340	882,80	»	»	1 722.80	882,80	134,34
La Chapelle	305	184,39	2 114,20	»	»	2 563,59	2 114,20	321,70
Dardez	157	84	247	»	»	482	247	37,59
Emalleville	250	198,94	253,50	»	»	802,44	253,50	38,57
Evreux	40 000	8 619,57	282 218,71	»	»	330 837,88	282 218,71	42 943.07
Gauville	400	236,02	3 784,80	638,87	»	5 059,69	4 423,67	673,12
Graveron	750	372,20	7 850,16	»	1 192,50	10 164,86	9 042,66	1 375,95
Gravigny	500	550,91	20 364,09	»	»	21 415	20 364,09	3 098.56
Irreville	350	182,79	806,20	»	»	1 338,99	806,20	122,67
Mesnil-Fuguet	300	101,42	204,40	»	»	605,82	204,40	31,10
Normanville	500	407,22	1 152,96	280,90	»	2 341,08	1 433,86	218,18
Parville	260	132,89	2 915,55	454	»	3 762,44	3 369,55	512,72
Quittebeuf	900	689,62	762,80	7	»	2 359,42	769,80	117,14
Reuilly	750	334,75	840	»	»	1 924,75	840	127,83
Sacquenville	950	403,85	1 970,60	»	»	3 324,45	1 970,60	299,85
Sainte-Colombe	4 300	619,95	16 277,36	5 232	»	26 489,31	21 509,36	3 272,92
Saint-Germain	180	85,90	258,40	»	»	524,30	258,40	39,33
Saint-Martin	182	132,66	259	»	»	573,66	259	39,42
Tilleul-Lambert	595	281,44	3 326,10	»	»	4 201,14	3 326,10	506,12
Tournedos	487	387,71	4 499,90	344,75	»	5 639,36	4 844,65	733.18
Tourneville	338	220,50	384	»	»	942,50	384	58,44

CANTON SUD

NOMS DES COMMUNES	CONTRIBUTION de guerre antérieure à la ratification des préliminaires de paix.	IMPÔTS DIRECTS	ESTIMATION en argent des réquisitions de toute nature.	ESTIMATION en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies ou autres causes.	DÉTAIL et valeur des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition.	TOTAL des communes.	TOTAL des trois colonnes qui doivent participer à l'indemnité.	PROPORTION par commune à raison de 0,152.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Angerville	350	144,23	4 731	»	238	5 463,23	4 969	755,38
Arnières	1 050	583,91	5 574,44	»	»	7 208,35	5 574,44	847,30
Aulnay	»	130,67	1 247	»	»	1 377,67	1 247	199,55
Les Baux	615	442	1 140	»	85	2 312	1 225	186,20
Caugé	550	413,66	2 085,34	»	11,50	3 060,50	2 096,84	318,70
Claville	1 150	840,67	9 271,50	»	»	11 262,17	9 271,50	1 409,25
Fauville	215	138,23	1 049,20	»	61,50	1 463,93	1 110,70	168,85
Fontaine	400	341,91	1 932	»	»	2 673,91	1 932	293,65
Gauciel	300	291,21	931,70	»	200	1 722,91	1 131,70	172,20
Guichainville	600	630,99	21 553,95	»	831	23 615,94	22 384,95	3 402,50
Huest	341	233,27	1 000,64	»	»	1 574,91	1 000,64	152,10
Jouy	»	323,32	1 712,64	»	104	2 139,96	1 816,64	276,15
Miserey	500	384,19	4 308,90	»	172,75	5 365,84	4 481,65	671,20
Plessis-Grohan	613	346	4 741,50	20 335	75,55	26 111,05	25 152,05	3 823,10
Saint-Luc	300	410	235	»	163,50	1 108 50	398,50	60,55
Saint-Sébastien	387,50	292,25	1 510,66	»	»	2 190,41	1 510,66	229,60
Saint-Vigor	300	208,10	494	»	»	1 002,10	494	75,10
Sassey	190	151,25	459	»	»	800,25	459	69,75
Trinité	230	66,80	155,10	»	»	451,90	155,10	23,55
Ventes (les)	1 050	631,28	1 608,60	»	»	3 289,88	1 608,60	244,50
Vieil-Evreux	950	506,85	2 804	»	»	4 260,85	2 804	426,20

DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE

ET LE RETOUR A LA TERRE

PAR M. LOUIS PASSY

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Un mémoire statistique du département de l'Eure a été publié, en l'an XIII, par les soins de M. Masson Saint-Amand, préfet de l'Eure. C'est un document précieux et rare, qui doit servir de base à toutes les recherches relatives au mouvement de la population dans le cours de ce siècle. Je n'hésite pas à en reproduire quelques parties avant toute observation personnelle.

« La population du département a été estimée, en 1790, à 405,760 individus ; suivant les recensements faits en l'an VI par les administrations municipales de canton, elle s'élevait alors à 411,209. Pendant le dernier trimestre de l'an VIII, il a été fait un dénombrement par arrondissements, dont voici le résultat :

NOMS des arrondissements communaux.	HOMMES mariés ou veufs.	FEMMES mariées ou veuves.	GARÇONS de tout âge.	FILLES de tout âge.	DÉFENSEURS de la patrie vivants.	TOTAL.
Pont-Audemer.	18.997	21.184	20.697	23.689	1.447	86.014
Louviers . . .	14.763	16.095	14.799	16.949	1.451	64.057
Andelys. . . .	14.215	15.429	13.802	15.955	1.779	61.180
Évreux	25.549	28.376	27.618	31.122	2.787	115.452
Bernay	17.853	19.505	17320	20.491	1.186	76.355
TOTAUX. . .	91.377	100.589	94.236	108.206	8.650	403.058

« Les trois résultats obtenus à ces différentes époques offrent une variation assez frappante de la population qui a dû éprouver une diminution notable, en raison des lois qui ont appelé les Français de tout âge à la défense de la patrie.

	hommes.
Les cinq bataillons partis en 1791 et 1792 ont fourni.	5.000
Les réquisitions en 1793 ont été de.	8.700
La quatrième classe de la conscription de l'an VII a fourni	7.516
Le contingent de la conscription de l'an VIII a été de	504
Total des citoyens partis pour la défense de la Patrie.	21.720

« Parmi ces défenseurs se trouvent beaucoup d'hommes que la stagnation du commerce et de l'industrie a forcés de partir pour les armées, et qui auraient contracté mariage, s'ils étaient restés dans leurs foyers. Cette diminution ne peut être totalement compensée par les naissances, qui sont le produit, ou des mariages qu'ont favorisés la vente des domaines nationaux et la division des propriétés, ou des unions précoces que des jeunes gens se sont empressés de former, pour profiter de la faveur des exemptions que les lois sur la réqui-

sition et la conscription ont accordées aux hommes mariés à des époques déterminées.

« Le nombre des familles qui exercent le commerce ou quelque profession industrielle est de 19,000; celui des familles vivant de leurs revenus, de rentes, de salaires publics ou d'un travail non sujet à patente est de 77,000; environ 4,000 familles, à raison de leur indigence, sont exemptes de toute contribution, n'existent qu'avec peine du produit d'un travail modique, et ne se soutiennent qu'à l'aide des secours ou aumônes qu'elles reçoivent.

« L'âge où les enfants commencent à être de quelque utilité à leurs parents varie suivant les localités et le genre d'industrie. Dans les villes manufacturières, un enfant de sept ans travaille déjà la laine, le coton et le fil; au retour des écoles publiques où il va s'instruire, il retrouve la laine ou le coton qu'on lui donne à éplucher, à filer, à dévider, à préparer pour la trame; il contracte de bonne heure l'habitude du travail et d'une occupation sédentaire. Dans les campagnes, les enfants du même âge, appartenant à des parents indigents, conduisent au pâturage la vache nourricière de la famille, cueillent les herbes dans les champs, reviennent à la maison soulager la mère des soins qu'elle donne à des enfants plus jeunes.

« Dans les communes riveraines des forêts, qui sont ordinairement très peuplées, les enfants, dès qu'ils peuvent marcher, accompagnent leur père à la loge ou atelier dans lequel il travaille; ils ramassent les copeaux ou les éclats de bois, qu'ils apportent à la maison. Devenus plus forts, quand ils commencent à connaître les routes ils cueillent la bruyère, cherchent le bois sec,

font provision de tout; et s'ils ne sont éloignés que d'un myriamètre des villes, ils y apportent chaque jour le bois qui excède leur consommation et retournent gaiement montés sur l'âne paisible qu'ils ont promené dans les différents quartiers pour le débarrasser de son fardeau. Ce genre d'occupation, toujours nécessaire à l'existence de la famille, est un obstacle à l'instruction des enfants; s'ils acquièrent de la force et de la vigueur, ils manquent ordinairement de connaissances élémentaires ; lorsqu'ils ne peuvent sortir ou lorsqu'ils sont rentrés, on leur fait filer de la laine. La profession du père est ordinairement celle du fils; le goût se trouve déterminé par l'habitude et quelquefois par l'intérêt des parents; des convenances particulières ou le nombre des enfants, sont les seuls motifs qui engagent à changer. Dans la classe des artisans, c'est depuis douze ans jusqu'à seize ans que les jeunes gens commencent leur apprentissage dont la durée est de trois ans; l'apprenti est souvent nourri par le maître dans la dernière année; suivant la profession, on paie au maître une somme de 50 ou 100 francs par an. Ce contrat, longtemps respecté, a été souvent violé depuis la Révolution; le nouveau Code de commerce rétablira sans doute la fidélité dans l'exécution des dispositions de cet engagement. A dix-huit ans, le jeune homme quitte son maître et ses parents pour aller s'engager ailleurs, y acquérir de nouvelles connaissances, se perfectionner dans son art, et quelquefois se dépraver.

« Dans les campagnes, le fermier, qui a ménagé son fils pendant son adolescence, le charge de conduire ses chevaux, de labourer ses terres, lorsqu'il est parvenu à seize ou dix-sept ans ; à cet âge, le corps est assez déve-

État de la population du departeme

	1801	1806	1821	1826	1831	1836	1841	1847	18
Andelys (les)	5.160	5.051	5.016	5.214	5.168	5.085	5.385	5.000	5.
Ecos	360	353	395	328	401	439	460	525	
Val-Corbon	67	69	55	63	61	57	58	»	
Etrépagny	1.201	1.330	1.250	1.279	1.368	1.516	1.508	1.609	1.
Saint-Martin-du-Bosc	148	126	»	»	»	»	»	»	
Fleury-sur-Andelle	182	168	238	342	520	750	1.065	1.318	1.
Gisors	3.650	3.277	3.339	3.795	3.533	3.364	3.624	3.616	3.
Lyons-la-Forêt	1.674	1.754	1.660	1.702	1.650	1.608	1.524	1.538	1.
Beaumesnil	391	421	430	435	451	447	436	»	
Pierre-Ronde	119	137	148	149	132	124	126	563	
Beaumont-le Roger	1.237	1.582	1.768	2.320	2.515	2.317	2.063	2.044	2.
Vieilles	436	445	469	»	»	»	»	»	
Bernay	6.271	6.521	6.332	6.600	6.605	7.244	6.871	7.512	7.
Brionne	1.682	2.118	1.620	2.657	2.645	2.891	3.098	3.159	3.
Valleville	257	307	269	282	»	»	»	»	
Broglie	977	972	950	1.058	1.007	1.052	1.024	1.265	1.
Saint-Vincent-la-R.	160	203	112	127	217	209	162	»	
Thiberville	1.043	991	1.191	1.250	1.283	1.422	1.344	1.525	1.
Breteuil	1.940	»	1.918	»	2.049	1.980	2.153	2.158	2.
Conches	1.918	»	1.725	»	2.056	2.074	2.094	2.135	2.
Damville	728	»	762	»	804	859	946	1.029	
Mousseaux-sur-D.	42	»	»	»	»	»	»	»	
Evreux	8.426	»	9.728	9.729	9.963	10.287	11.706	11.802	11.
Nonancourt	1.204	»	1.359	»	1.345	1.410	1.529	1.629	1.
Pacy-sur-Eure	1.510	»	1.364	»	1.387	1.460	1.496	1.544	1.
Rugles	1.546	»	1.800	»	1.990	2.132	2.050	2.036	1.
Saint-André	749	»	977	»	1.202	1.243	1.234	1.376	1.
Bastigny	87	»	»	»	»	»	»	»	
Saint-Georges-des-Chap.	135	»	»	»	»	»	»	»	
Verneuil	4.375	»	4.376	»	4.178	3.900	3.956	4.047	3.
Gauville-sur-V.	102	»	102	»	»	»	»	»	
Vernon	5.202	»	4.812	»	4.888	5.301	7.128	6.024	5.
Vernonnet	659	»	»	»	»	»	»	»	
Amfreville-la-Campagne	852	811	874	907	745	754	709	710	
Gaillon	925	1.050	1.022	1.025	1.143	1.143	2.596	2.856	1.
Louviers	6.819	8.472	9.892	9.242	9.885	9.927	9.998	10.295	10.
Neubourg (le)	1.944	1.902	1.809	1.867	2.118	2.131	2.105	2.292	2.
Pont-de-l'Arche	1.480	1.514	1.486	1.491	1.483	1.674	1.687	1.755	1.
Beuzeville	2.351	2.535	2.568	2.552	2.735	2.605	2.610	2.622	2.
Bourgtheroude	765	728	735	738	740	749	773	784	
Cormeilles	1.161	1.141	1.301	1.306	1.331	1.391	1.373	1.467	1
Montfort-sur-Risle	532	564	525	518	571	574	566	550	
Quillebeuf	1.137	1.205	1.467	1.541	1.344	1.366	1.447	1.427	1
Routot	1.189	1.253	1.161	1.081	1.199	1.077	1.101	1.099	1
Saint-Georges-du-Vièvre	731	768	815	853	820	826	1.125	1.009	1.
Pont-Audemer	5.207	1.386	5.486	5.398	5.305	5.358	5.497	6.753	6

e l'Eure de 1801 à 1896.

1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906
6.026	5.137	5.161	5.379	5.574	5.474	5.423	6.040	5.923	5.715	5.514
»	538	533	586	585	595	561	530	551	550	539
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.663	1.628	1.680	1.886	2 025	2.043	2.093	2.120	2.177	2.349
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.534	1.454	1.401	1.457	1.367	1.448	1.373	1.484	1.494	1.453
3.694	3.654	3.573	3.834	4.047	4.362	4.359	4.462	4.681	4.861	4.888
»	1.443	1.391	1.370	1.323	1.269	1.260	1.223	1.185	1.157	1.042
»	603	570	525	527	549	548	531	493	492	505
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	2.099	2.099	1.985	1.984	1.951	1.909	1.886	1.895	1.915	1.917
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7.237	7.566	7.510	7.281	7.643	7.989	8.310	8.016	7.966	8.159	8.090
»	3.940	4.037	3.550	3.763	3.658	3.746	3.577	3.520	3.521	3.351
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.214	1.252	1.176	1.140	1,122	1.025	1.034	966	963	923
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1.362	1.420	1.426	1.394	1.379	1.323	1.222	1.250	1.191	1.225
»	2.108	2.162	2.050	1.987	2.095	2.084	2.210	2.328	2.427	2.476
»	1.945	2.482	2.035	2.105	2.094	2.249	2.207	2.157	2.204	2.292
948	1.003	985	968	1.040	1.176	1.201	1.259	1.350	1.337	1.249
»	»	»	»	»	»	»	»	»	«	»
2.047	12.265	12.320	13.350	14.627	15.847	16.755	16.932	17.766	18.292	18.971
»	1.404	1.750	1.817	1.983	2.075	2.072	2.058	2.073	2.054	2.046
»	1.723	1.643	1.781	1.810	1.840	1.945	1.926	2.037	2.021	2.090
»	1.853	1.867	1.648	1.724	1.689	1.794	1.736	1.732	1.814	1.816
»	1.492	1.523	1.465	1.511	1.528	1.507	1.634	1.531	1.614	1.614
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3.714	4.259	3.896	3.755	3.988	4.200	4.270	4.330	4,403	4.446
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7.674	7.410	7.787	7.961	7.636	7.881	8.164	8.288	8.492	8.757	8.667
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	729	709	656	631	614	604	584	558	552	543
3.578	3.340	3.219	3.335	3.474	3.488	3.198	3.206	3.016	2.769	2.479
9.611	10.841	11.707	11.360	10.973	10.753	10.553	9.979	10.199	10.219	10.302
2.454	2.567	2.500	2.443	2.433	2.343	2.414	2.437	2.500	2.437	2.563
1.699	1.661	1.643	1.617	1.618	1.711	1.789	1.752	1.867	1.890	1.859
»	2.451	2.455	2.318	2.348	2.490	2.497	2.608	2.621	2.599	2.557
»	751	733	745	720	691	754	767	715	742	636
»	1.426	1.385	1.320	1.268	1.247	1.216	1.240	1.214	1.208	1.263
»	687	574	546	588	625	645	635	611	594	543
»	1.449	1.441	1.372	1.402	1.414	1.501	1.318	1.217	1.265	1.102
»	968	964	904	900	862	890	879	862	781	783
»	11.62	1.088	960	928	868	832	796	749	764	755
6.106	61.36	6.182	6.124	5.942	6.168	6.163	6.084	6.012	5.908	6.111

loppé, les muscles assez vigoureux pour enfoncer le soc de la charrue, décharger les fumiers, conduire les charrettes, ramasser les récoltes. Les batteurs en grange et les bergers sont ordinairement étrangers à la famille du laboureur ; ce sont des journaliers qui louent leur travail : le marché se renouvelle le plus souvent à l'entrée de la moisson, quelquefois à chaque saison de l'année.

« Les causes morales ont plus d'influence que les causes physiques sur l'époque de la puberté, dans les arrondissements où le commerce entretient une activité permanente. Dans les villes manufacturières, les sexes sont plus promptement développés : l'habitude qu'ont les jeunes gens de se rencontrer fréquemment, de se trouver réunis dans les mêmes ateliers entretient une grande familiarité ; à dix-huit ans, ils n'ont plus rien à apprendre ; ils gagnent, par leur travail, le même prix que leurs parents ; et l'union devient intime par le mariage, à moins que le libertinage n'en éteigne le désir. Dans les campagnes, au contraire, où l'on ne connaît que les produits de l'agriculture, le cultivateur calcule l'établissement de ses enfants ; il semble ne s'y déterminer que lorsqu'il peut les placer dans une ferme : il diffère son consentement jusqu'à ce qu'il les mette à la tête d'une exploitation rurale ; et ce consentement est toujours désiré parce qu'il règle la nature et le montant des avances faites par chaque père de famille pour l'avantage des époux. Tandis que l'homme de journée employé dans la ferme est, à l'âge de vingt-quatre ans, père de plusieurs enfants, le fils du fermier, incertain sur le choix d'une épouse, attend jusqu'à plus de trente ans pour se fixer et vieillit quelquefois dans le célibat.

« L'âge où l'on cesse de travailler varie comme l'espèce des travaux qui exigent une plus grande ou une moindre consommation de forces, comme les professions dont l'exercice est plus ou moins salubre. Quoique la tissure de la laine, du coton et du fil ne soient point un genre d'occupation pénible, les caveaux souterrains, dans lesquels les métiers sont placés, deviennent la cause de plusieurs maladies particulières aux tisserands. Le journalier qui, jusqu'à cinquante ans, a toujours battu en grange est rarement exempt d'asthme ou autres maladies de poitrine ; les forgerons, les autres individus, qui se livrent à des travaux excessifs et fatigants, sont tourmentés de goutte, de rhumatismes : avant d'être parvenus à la vieillesse, ils sentent leurs forces abattues, tandis que l'artisan et le cultivateur jouissent encore, à soixante ans, d'une santé parfaite et continuent des travaux dans lesquels l'habitude et l'expérience semblent suppléer à l'activité.

« De là le nombre et la quantité de mendiants qu'on rencontre dans les pays de fabrique où l'ouvrier ne sait rien conserver pour ses vieux jours. Dans les campagnes agricoles, au contraire, la mendicité est plus rare : la sobriété, l'esprit d'ordre y conservent leurs forces, la santé, et ce qui a été économisé sur les profits de chaque jour.

« En parcourant les chaumières, on trouve quelquefois des couples octogénaires qui présentent le tableau de la fable de Philémon et Baucis. »

Tel est le tableau vraiment intéressant que nous offre le préfet de l'Eure en l'an VIII.

II. — Du mouvement de la population dans le département de l'Eure en 1861[1].

(1860-1861)

Le gouvernement a publié, en 1861, le dénombrement quinquennal de la population. Le département de l'Eure y figure pour un chiffre de 398.661 habitants. Ce chiffre accuse la persistance, je dirai presque la violence d'un mouvement de dépopulation signalé déjà comme un des phénomènes les plus intéressants de notre état social. Des causes, évidemment semblables, font glisser sur la même pente non seulement le département de l'Eure, mais encore les départements de l'Orne et du Calvados, et, pour mieux dire, les trois quarts de la Normandie. Pour bien comprendre l'intérêt qui s'attache à cette question, il suffira, je pense, de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant. Ce tableau est dressé d'après les recensements généraux faits en France depuis le commencement du siècle.

	1801	1806	1821	1826	1831
Les Andelys	61.180	61.718	61.656	63.700	64.337
Louviers	64.037	67.941	68.812	68.326	68.942
Evreux.	115.452	118.993	115.501	116.656	118.397
Bernay.	76.335	83.494	81.422	84.667	82.828
Pont-Audemer . . .	85.782	89.198	88.787	88.315	89.744
	402.796	421.344	416.178	421.665	424.248

[1] *Journal des Économistes*, décembre 1862.

	1836	1841	1846	1851	1856	1861
Les Andelys	64.385	65.348	64.923	64.717	63.307	62.537
Louviers.	69.402	69.240	69.453	68.859	67.811	66.791
Evreux	119.657	123.256	121.795	120.374	118.112	115.237
Bernay	83.106	8.388	80.017	77.202	74.695	74.081
Pont-Audemer . . .	88.212	87.558	87.059	84.625	80.940	80.015
	424 762	425.780	423.247	415.777	404.665	398.661

Ainsi l'histoire de la population du département de l'Eure, depuis soixante ans, se divise en trois périodes bien distinctes.

La première, qui commence avec le Consulat, finit avec la Restauration. De 1800 à 1830, la population s'accroît et gagne 20.000 habitants. S'il fallait ajouter foi aux recensements publiés sous l'Empire, cet accroissement aurait été réalisé dès 1806; malheureusement il est de tradition (et l'examen des faits a toujours confirmé la tradition) que l'empereur Napoléon Ier, voulant donner des forces de la France une grande opinion à l'Europe, ordonna de forcer les chiffres de la population. Il est donc plus prudent de fixer le point de départ et le point d'arrivée (1800-1830) et de laisser dans l'ombre le moment précis où la population a pris son élan.

A partir de 1830 et même jusqu'en 1846, la population reste stationnaire. Elle varie à chaque recensement de 1.000 habitants, tantôt en plus, tantôt en moins. A cette époque, le département de l'Eure était dans la situation la plus prospère, et s'il était vrai que la population s'élève toujours avec la richesse, le département de l'Eure aurait, dès cette époque, dépassé le chiffre de 430,000 habitants, qui n'a jamais atteint.

A partir de 1846, le spectacle change : tout à coup la population décroît, et, avec une rapidité extraordinaire, retombe au-dessous du chiffre qu'après les guerres, les troubles, les ravages de la Révolution, lui accordait le recensement de 1801. En vingt ans le département de l'Eure perd 27.000 habitants; en quinze ans, 25.000.

Quelle est la cause de cette étrange situation ?

Une population diminue de deux manières : parce qu'il entre dans un département moins de personnes qu'il n'en sort, c'est-à-dire par l'excédent de l'émigration sur l'immigration; ou bien parce qu'il naît moins de personnes qu'il n'en meurt, c'est-à-dire par l'excédent des décès sur les naissances.

On attribuait, jusqu'à présent, la dépopulation à l'émigration; on disait que chaque année un certain nombre d'habitants quittait le département et allait, dans d'autres parties de la France, et notamment dans la Seine-Inférieure et à Paris, chercher des moyens d'existence. L'industrie du bâtiment a pris, dans toutes les grandes villes, une si prodigieuse extension, qu'elle enlève tous les jours des bras aux autres industries. Dès qu'un jeune homme intelligent n'a pas, dans la situation de ses parents, une position faite, il quitte le village et poursuit la fortune ailleurs. Les femmes surtout croient trouver à Paris et Rouen, dans le service domestique ou dans l'oisiveté de la débauche, des conditions plus agréables d'existence, des espérances mieux fondées de fortune. Voilà le bilan de l'émigration; quant à l'immigration, elle ne laisse pas que d'être assez considérable. Nous remarquons d'abord, dans le recensement de 1861, que les communes au-dessous

de 500 habitants ont gagné environ un millier de personnes. Les chemins de fer ont facilité les voyages, répandu le goût de la villégiature et créé, en pleine campagne, un grand nombre de maisons bourgeoises. Reste une population flottante dont il est assez délicat d'apprécier les divers éléments, mais qui donne, par les besoins agricoles et industriels, la mesure de ses mouvements. Ainsi, tout compte fait, dans le département de l'Eure l'émigration balance ses échanges avec l'immigration ; peut-être même la perte est-elle de son côté. Nous en donnerons une preuve frappante. Durant les six années qui ont précédé le recensement de 1861, le chiffre de la population a été inférieur à celui qui aurait dû résulter de l'excédent des décès sur les naissances, c'est-à-dire que le département a reçu des autres régions de la France une certaine quantité de population qui a compensé, en partie, le déficit résultant du défaut de production.

Puisque l'émigration n'est pas la cause de la dépopulation dans le département de l'Eure, il faut donc que ce soit l'excédent des décès sur les naissances. Cependant, de 1852 à 1856, la moyenne annuelle des décès a été, en France, d'un décès par 41 habitants. Ce chiffre s'applique exactement au département de l'Eure. En 1854 et 1855, années de choléra, de guerre, de cherté, les décès s'accumulent ; mais la proportion entre la France et le département de l'Eure n'augmente pas. Depuis 1856, la situation hygiénique tend à s'améliorer. Le recensement de 1861 confirme le recensement de 1852, et l'on reconnaît que le département de l'Eure est un de ceux où la vie moyenne est la plus longue.

Plus on examine les chiffres qui constatent le mou-

vement de la population de 1852 à 1856, mieux on s'aperçoit que la décroissance de la population tient uniquement à un déficit dans les naissances. Le nombre des naissances, par mariage, a été, pour la France entière, de 3,51 naissances légitimes par mariage, ou une naissance par 39 habitants. Dans l'Eure, au contraire, ce nombre n'a été que de 2,35 naissances légitimes par mariage, ou d'une naissance par 48 habitants. Ajoutons aux naissances des enfants légitimes les naissances des enfants naturels, et nous trouverons, entre la moyenne de la France et la moyenne du département de l'Eure, la différence suivante. En France, on comptait une naissance par 35,70 habitants; dans l'Eure, une naissance par 44,63 habitants.

Je veux maintenant prouver que le nombre des naissances n'a pas suffi, de 1856 à 1862, pour couvrir le nombre des décès. Pendant les six dernières années, le nombre total des décès s'est élevé à 58,742 et comme, durant la même période, le nombre total des naissances n'a pu franchir 48,071, l'excédent des décès sur les naissances présente un déficit de 10,671, ce qui, en moyenne, fait par an une perte sèche de 1,778 personnes. — Pour maintenir la population au chiffre existant en 1855, il aurait fallu, par mariage, 3,09 naissances (nombre inférieur de 0,12 à la moyenne générale de la France pendant la même période). — Or, le département de l'Eure n'a eu que 2,31 naissances par mariage légitime, et, si l'on tient compte des enfants naturels, que 2,53 par union.

Contrôlons maintenant ces chiffres, relevés d'ailleurs avec tant de soin et d'autorité par la direction générale de la statistique, et comparons-les aux listes de recru-

tement. Cette comparaison est saisissante. On va voir dans quelle mesure le nombre des jeunes gens nés dans le département s'est abaissé, et par conséquent s'il est vrai que le nombre des naissances ait diminué dans la plus forte proportion :

	1836	1841	1846	1851	1856	1861
Population .	424.762	425.780	423.247	415.777	404.665	398.661
Jeunes gens inscrits. .	3.684	3.561	3.566	3.211	3.096	2.763

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance des chiffres qui précèdent. En 1836, le département de l'Eure fournissait annuellement au service militaire 921 hommes de plus qu'en 1862 et le chiffre de 921 s'élèvera, dans le recrutement de 1863, au delà de 950. C'est tout dire.

Après avoir établi que la population diminue, parce que le nombre des naissances diminue, demandons-nous pourquoi le nombre des naissances diminue, pourquoi les mariages ne sont plus, dans notre département, assez féconds pour combler les vides de la mort, lorsque la mort n'y frappe pas à coups plus pressés que sur tout autre point de la France?

Faut-il supposer d'abord que la race du département de l'Eure, race éminemment agricole, a perdu sa force physique? Assurément non. Les longues guerres de la Révolution et de l'Empire, en n'épargnant que la portion la moins saine et la moins robuste des populations qu'elles ont si largement moissonnées, troublèrent pendant quelque temps l'équilibre de la santé publique, et

léguèrent au pays plusieurs générations débiles. Grâce à la paix qui, de 1815 à 1848, a régné en Europe, grâce à la vertu régénératrice d'un travail justement récompensé, grâce aux progrès incessants du bien-être le mal est réparé ; chaque jour en efface les dernières traces, et la conscription emporte les premiers hommes que le hasard lui a livrés. S'il n'est aucune cause physiologique qui puisse expliquer l'infécondité des mariages, nous devons noter cependant deux faits qui ne sont pas sans importance : le premier est l'âge relativement élevé auquel se marient aujourd'hui les hommes : le second est l'accroissement considérable de notre effectif militaire, qui retarde l'âge du mariage jusqu'à trente ans pour un plus grand nombre d'hommes qu'autrefois. Cependant, quel qu'en ait été l'effet, ces circonstances n'ont pas agi en Normandie plus puissamment qu'ailleurs. Elles ont pesé du même poids sur toute la France.

Quant à la situation économique du département, elle n'a cessé, depuis trente ans, de s'améliorer. J'ai eu occasion de le constater pour l'arrondissement des Andelys. Les travaux de la Société libre de l'Eure, les enquêtes de l'Association normande, les rapports sur les expositions universelles ou locales, les concours régionaux ou cantonaux, s'accordent pour rendre à l'agriculture et à l'industrie du département une glorieuse justice. Il est vrai que le département de l'Eure, depuis 1848, a subi de rudes épreuves. Les révolutions politiques, les maladies et le choléra, de 1854 et 1855, la guerre, de mauvaises récoltes, sont venus tour à tour ralentir, si ce n'est arrêter, l'essor de la prospérité publique. Tout cela est vrai, mais sans portée dans la discussion : la Normandie n'a pas été plus malheureuse

que d'autres parties de la France, où la population a continué de croître et de multiplier.

La cause de la dépopulation que subit le département de l'Eure appartient à l'ordre moral. Si le nombre des enfants diminue, c'est que les parents ne veulent pas avoir d'enfants. La passion du bien-être, l'ambition de la fortune, la crainte de laisser des enfants moins riches que soi, le désir plus égoïste d'échapper aux embarras d'une nombreuse famille, tels sont les penchants qui dominent au sein des ménages. On discute aujourd'hui la venue d'un enfant comme le plus important chapitre du budget matrimonial ; on ajourne l'accroissement de la famille jusqu'au moment où l'on sera certain de pourvoir aux charges qu'elle entraîne. A l'appui de cette observation, je citerai une lettre prophétique, déposée aujourd'hui aux archives de l'Eure, et écrite, en 1831, à M. Antoine Passy, alors préfet du département, par un homme de grand sens, M. Legrand père, cultivateur du Vexin.

« L'économie, disait-il, est portée à un point que les familles s'observent afin de n'avoir que peu d'enfants. De 1780 à 1810, et antérieurement, il y avait beaucoup plus d'enfants dans les familles ; il n'était pas rare d'en compter depuis quatre jusqu'à dix. Ainsi, je crois que la population des pays ruraux aisés tend plutôt à diminuer qu'à s'accroître. Partout le peuple travaille, et aspire à l'aisance. »

Depuis que cette lettre a été écrite, les faits ont confirmé, d'une manière éclatante, la justesse de ces réflexions. L'aisance n'a pas seulement changé la situation du peuple, elle en a changé les sentiments. Les pauvres et les riches ne pensent pas de même ; la différence

des conditions sociales amène inévitablement des différences dans la manière de voir et d'agir. Et, par exemple, qu'importe l'avenir au pauvre, quand il vit tout entier dans le présent? Que lui importe d'avoir plus ou moins d'enfants, puisque ses enfants vivront comme lui, à la grâce de Dieu, à la force de leurs bras ; comme lui, ils courront les hasards de l'indigence ; comme lui, ils achèteront leur vie du prix de leur travail. Le riche, au contraire, l'homme aisé, l'homme qui a gagné laborieusement sa fortune et sa position dans le monde, hésitera avant d'imposer à lui-même et à ses descendants les épreuves dont il a triomphé.

C'est un fait presque nouveau, tant il est contesté. On avait remarqué que la population décroît sous l'influence de gouvernements et d'institutions dont le poids oppressif étouffe la liberté humaine, sous le coup de révolutions et de catastrophes qui détruisent tout à coup les éléments du travail ; on ne se figurait pas qu'elle pût décroître en s'enrichissant, décroître au milieu d'une activité féconde, décroître au moment où, dans tous les rangs, s'améliorent les conditions générales de l'existence. Un tel fait, outre sa nouveauté, a cela de remarquable, qu'il contredit formellement les opinions les plus accréditées en matière de population, et notamment celles que le docteur Malthus a essayé de faire prévaloir. Arrivé au terme de ses longues et savantes recherches, Malthus a posé en principe que la population tend sans cesse à dépasser la limite des subsistances, et que cette loi fatale est destinée à entretenir éternellement les misères et les souffrances qui ont été jusqu'ici le partage de la vie humaine. Nous ne discuterons pas ici la valeur d'une

doctrine que beaucoup d'économistes tiennent pour mal fondée, et qui ne se concilie pas, d'ailleurs, avec les enseignements de l'histoire et la marche de la civilisation ; nous nous bornerons à citer comme exemple le spectacle qu'ont donné à la science, de 1840 à 1860, les départements de l'Eure, de l'Orne et du Calvados. Nous dirons que, loin d'être douée d'une énergie constamment identique, loin d'être soumise à une loi commune et fatale, la tendance à multiplier n'opère que sous l'empire d'idées et de sentiments sujets à varier, et que si tantôt elle prend une activité excessive et rompt l'équilibre entre la population et les subsistances, tantôt aussi elle se modère, et met en péril la conservation de la population existante.

Si l'on pouvait garder encore quelques doutes sur la cause morale de la diminution de la population en Normandie, on n'aurait qu'à comparer la fécondité des villes et des campagnes. Pendant les six années qui ont précédé 1861, on a compté, dans les villes du département de l'Eure qui ont plus de 3.000 âmes, 3,05 naissances par ménage, c'est-à-dire plus de trois enfants par mariage. Dans les communes rurales, on n'en a trouvé que 2,45. Il n'est pas malaisé de deviner les raisons qui rendent la population urbaine plus féconde que la population rurale. Dans les villes, la classe ouvrière est en présence de biens auxquels il lui est difficile de prétendre ; les maisons sont d'un prix que la plus active persévérance ne saurait atteindre ; les valeurs mobilières échappent à ses regards et à sa convoitise. Faute d'un but immédiat et visible qu'elle puisse poursuivre par l'épargne, elle vit au jour le jour, sans penser au lendemain, cédant, en toutes

choses, à la tentation du moment. Parcourez, au contraire, les campagnes, et voyez si le journalier, le cultivateur met au service de ses plaisirs une ardeur imprudente. L'habitude de calculer dirige son esprit, comme la passion de la propriété domine son cœur. La terre, sous ses yeux, se divise à l'infini et s'offre à son ardeur. Chaque vente réveille ses désirs et provoque ses efforts ; il travaille, il amasse, il se prive, et quand vient le moment de compromettre le rêve de sa vie par les charges d'une nombreuse famille, il réfléchit et s'arrête. Dès lors, comment ne pas avouer que la dépopulation de la Normandie a pour seule et unique cause l'ambition du bien-être et, pour tout dire, la volonté ?

J'espère avoir montré comment et pourquoi la population a diminué dans le département de l'Eure. Je dirai en deux mots quelle influence un pareil fait peut exercer sur la situation politique et économique du département.

L'article 34 de la Constitution de 1852 dit : « L'élection a pour base la population. » L'article 35 : « Il y aura un député au Corps législatif à raison de 35.000 électeurs. » Enfin, le sénatus-consulte du 27 mai 1855 accorde un député en plus lorsque le nombre excédant des électeurs dépasse 17.500. Pour que le département de l'Eure ait trois députés, il faut qu'il ait 105.000 électeurs, et pour qu'il en ait quatre, 122,500. Le plus vif intérêt s'attache donc au mouvement de la population, dès qu'on approche de cette double limite ; car, bien que le gouvernement ait récemment déclaré que le nombre des députés était fixé d'après la population inscrite sur les listes électorales, et non d'après la population recensée par le dénombrement quinquennal, il est évident que la population électorale doit s'éle-

ver ou s'abaisser avec la population générale. En 1862, toutefois, le département de l'Eure donne à ce principe une curieuse exception. Tandis que la population baissait, la liste électorale montait; tandis que le département perdait 6,004 habitants, il gagnait 3,377 électeurs :

	Population recensée.		Population électorale.
1857.	404.665		118.707
1862.	398.661		122.084
Différence de population en moins . . .	6.004	Différence d'électeurs en plus . .	3.377

Cette situation, à première vue très étrange, s'explique cependant assez naturellement. D'abord, le déficit dans les naissances ne peut pas influer immédiatement sur les listes électorales ; ensuite, les administrations municipales, dans un sentiment de justice, et peut-être dans l'espérance d'avoir un quatrième député, ont fait, depuis plusieurs années, de minutieuses et louables recherches pour compenser les pertes de plus en plus graves de la population sédentaire par des acquisitions plus ou moins sûres dans la population flottante. Malheureusement, tous ces efforts sont demeurés et demeureront inutiles. Le tableau suivant, relevé par nous et par nos amis sur les listes électorales closes au 31 mars 1862, nous prouve que le département n'a jamais pu et n'a jamais dû avoir quatre députés :

	Population recensée au 1er janvier 1862.	Population électorale inscrite au 31 mars 1862.
Arrondissement des Andelys	62.537	18.628
— de Bernay	74.081	21.955
— d'Evreux.	115.237	36.954
— de Louviers	66.794	20.095
— de Pont-Audemer. .	80.015	24.462
	398.661	122.084

Il ne faut donc pas, sous le rapport économique, s'étonner de la contradiction manifeste qu'offre la situation électorale de 1857 et de 1862. L'augmentation de la population électorale est un fait transitoire, exceptionnel. Elle a été provoquée par une étude persévérante de la population flottante ; elle sera bientôt emportée par le courant irrésistible de la dépopulation. Si le département était resté depuis 1836 dans des conditions ordinaires de production, il n'aurait pas vu échapper, en 1862, l'honneur qu'il méritait, à tous égards, d'être représenté par quatre députés. Voilà la moralité politique de la dépopulation.

Quant aux effets économiques et généraux d'une pareille situation, mes conclusions seront nettes et courtes. C'est une erreur naturelle et commune à la plupart des hommes, que de croire leur tâche remplie quand ils travaillent et vivent honnêtement. Ils oublient que leurs moindres actes (et la génération est le plus important de la vie), que leurs moindres actes, dis-je, ont une place marquée dans le mouvement social. Ils oublient qu'en repoussant les charges de la paternité, ils ne se bornent pas seulement à alléger le lourd fardeau de l'existence, et qu'ils enlèvent au grand œuvre de la production un de ses éléments les plus nécessaires. Le bien-être, il est vrai, doit se répandre plus vite que la population, si l'on veut que la condition matérielle du peuple s'élève ; mais cette loi est naturellement subordonnée à cette autre, que la population sera assez forte, assez nombreuse pour multiplier ces moyens de bien-être. Que le département de l'Eure persévère dans la voie où il s'est engagé, et il finira, sans s'en apercevoir, par tourner la prudence en

système ! Que le nombre des décès l'emporte quelques années encore sur le nombre des naissances, et la population, par comparaison avec les autres départements, se trouvera numériquement incapable de porter sa part du travail national !

Ce n'est pas sans raison que l'on a compté jusqu'ici, parmi les marques de la prospérité des États, le développement régulier et continu de la population. A tout instant, on voit des industries succomber, des modes de production disparaître, des instruments de travail se briser ; mais, par une sorte de compensation providentielle, au même moment, le génie humain enfante quelque découverte dont l'application bienfaisante ouvre de nouvelles carrières à l'activité de tous. A mesure que les nations s'éclairent, elles apprennent à étendre leurs conquêtes sur le monde matériel ; il faut de nouveaux bras, pour des œuvres nouvelles ; et lorsque la population, stationnaire ou décroissante, ne les livre pas au travail et à la production en quantité suffisante, la richesse publique et privée, arrêtée dans sa marche, laisse subsister les misères que ses progrès ont seuls le pouvoir de réduire.

III. — Quelques réflexions sur la dépopulation dans l'Eure en 1905-1906

Je reprends[1] un moment les observations que j'ai présentées il y a près d'un demi-siècle sur les mouvements de la population dans le département de l'Eure.

[1] Ces réflexions ont été communiquées à la Société libre de l'Eure.

Population du département de l'Eure d'après les dénombrements.

	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906[1]
Département	398.661	394.467	377.874	373.629	364.291	358.829	349.471	340.652	334.781	330.115
Les Andelys	62.537	61.011	59.501	60.013	58.632	58.152	58.015	57.082	56.473	56.119
Bernay	74.081	72.676	68.000	67.003	63.909	61.720	59.232	56.910	55.659	53.842
Evreux	115.237	116.058	112.178	111.542	111.929	112.889	111.261	110.349	109.638	110.121
Louviers	66.791	67.320	65.112	64.008	62.432	60.177	57.301	55.767	53.944	52.390
Pont-Audemer	80.015	77.402	73.083	70.973	67.389	65.891	63.662	60.544	59.067	57.643

[1] Non encore décrétée.

Au fond, je ne les change pas. Je me place au point de vue spécial de l'hygiène et de la médecine. Notre département a perdu, en quatre-vingts ans, quatre-vingt-dix mille habitants. De 1826 à 1846, la population s'élevait à 425,000 habitants environ et le dernier recensement constate qu'il ne possède plus que 330,000 habitants. C'est un fait surprenant. Le mouvement de décroissance s'accentue avec une rapidité continue. On ne peut savoir quand il s'arrêtera.

Qu'on veuille bien tout d'abord jeter un coup d'œil sur les résultats des statistiques administratives.

Les raisons générales de la dépopulation sont connues. Elles s'unissent toutes dans l'action dissolvante des mœurs nouvelles, dans la persistance du caractère et des habitudes normandes, c'est-à-dire dans la supériorité de la mortalité sur la natalité, la dissolution de la famille, l'enivrement de la vie contemporaine, la rapidité des communications, le voisinage et les séductions de Paris et des villes voisines. On pourrait en trouver d'autres ; mais celles-ci sont les premières à exercer leur influence sur notre département.

Depuis quelques années, tous ceux qui ont le loisir et le courage de penser à l'avenir de la France, ont poussé des cris d'alarme et se sont évertués à donner de patriotiques conseils ; mais c'est peine perdue que de parler et d'écrire pour prêcher dans le tumulte des intérêts assourdissants de la vie contemporaine. Naturellement les politiciens ont pris la parole.

Des Commissions aussi nombreuses qu'extra-parlementaires ont été constituées par le gouvernement, pour étudier les causes et les effets de ce phénomène social. Il semblait qu'elles devaient révéler le mystère

du fonctionnement des naissances. Puis, tout à coup, les discussions se sont éteintes ; les grandes Commissions extra-parlementaires ont paru se dissoudre et la vogue a quitté, dans l'opinion publique, le terrain que la cause de la population avait un moment conquis.

Il est probable qu'on arrive peu à peu à cette inévitable conclusion qu'on ne peut pas forcer les parents à avoir des enfants, ni créer une législation capable de diriger les habitudes et les volontés de chacun.

Pour résumer les leçons de l'expérience et du bon sens, j'invoquerai les sages paroles d'un maître, M. Émile Levasseur, qui disait supérieurement dans son ouvrage sur la population :

« Les remèdes imaginés par les législateurs seront aussi impuissants que les conseils des moralistes, et à en juger par la tendance actuelle et par les changements qui se produisent dans l'état moral et économique de la population, non seulement il est peu probable que la natalité française se relève, il ne serait pas surprenant qu'elle fléchît encore. Pour l'accroissement de la population, nous fondons plus d'espérance sur les mesures d'hygiène publique qui peuvent, ou en prévenant les épidémies ou en perfectionnant les soins donnés à l'enfance, contribuer à la diminution de la mortalité[1]. »

Le maître a parlé : mais faut-il abandonner au hasard et condamner à l'indifférence la solution d'une question qui est vitale pour l'avenir de notre pays ? Assurément non ; alors, que dire ? que faire ? si l'on ne peut forcer la production de la natalité. Que faire ? si

[1] *La Population Française.* Paris, Rousseau, 1892, t. III, p. 223.

ce n'est travailler à la conservation des enfants nouveau-nés. Voilà la vérité, voilà le salut.

A ce point de vue, un mouvement heureux s'est emparé des hommes de cœur et de science et l'on voit éclore, à chaque instant, des travaux scientifiques, des propositions nouvelles qui tendent à sauver les petits enfants des dangers que leur font courir l'ignorance des parents et les mauvaises conditions de la vie.

A quel moment et comment faut-il agir ?

Les discussions engagées à l'Académie de médecine ont éclairé ces délicates questions.

C'est dans les six premiers mois de son existence, dans le premier surtout, dans le second et le troisième ensuite, que la mort par des voies différentes guette la frêle victime.

L'article 8 de la loi Roussel, en interdisant aux nourrices de quitter l'allaitement des enfants avant sept mois, avait donné une leçon aux mères de famille qui allaitent elles-mêmes leurs enfants. Malheureusement cette loi n'a jamais été exécutée et le Préfet de police a dénoncé le fait dès 1895 au gouvernement.

L'Académie de Médecine s'est disputée sur ce sujet et finalement elle a adopté la proposition de M. Pinard, déclarant qu'il fallait maintenir la loi Roussel, que la collectivité devait des secours jusqu'à sept mois à tous les parents pauvres : on se rapproche ainsi de l'opinion du sénateur Piot qui veut que ceux qui n'ont pas d'enfants, soient taxés pour nourrir ceux qui en ont beaucoup ; c'est l'obligation de la collectivité qui revient partout où une plainte sociale s'élève sans être satisfaite.

Les autres médecins ont combattu la proposition Pinard au point de vue financier et au point de vue

social, déclarant à leur tour qu'il fallait réformer la loi Roussel en imposant à la mère l'obligation d'allaiter son enfant jusqu'à trois mois révolus.

Je cite ces opinions et ces discussions pour bien montrer que l'allaitement maternel à été très sérieusement examiné : il paraît indispensable dans les trois premiers mois de l'existence et surtout dans le premier ; en conséquence, porter tout son effort sur la mère et l'enfant, au moment de la naissance et dans les premières semaines après l'accouchement, est le plus utile et le plus facile moyen de sauvegarder la vie des nouveau-nés et de combattre la dépopulation.

Voilà ce qu'a compris admirablement M. Poussineau, dit Félix, dans l'organisation de la mutualité maternelle. Ceci n'est pas une invention d'esprit, c'est la réalité des choses.

Il s'agit de faire, dans une localité, appel à toutes les mères, pour qu'elles s'associent et viennent en aide aux femmes pauvres, au moment de la naissance de l'enfant et pendant le premier mois de son existence.

Il s'agit d'assurer l'allaitement maternel au petit être qui ne demande qu'à vivre et d'empêcher la mère de commettre le crime d'avortement par défaut de ressources immédiates ou de retourner trop tôt aux travaux de l'atelier et aux fatigues d'une vie trop laborieuse. Un enfant d'un mois marche sur trois mois et un enfant de trois mois s'est déjà emparé de la vie.

Cette institution est florissante à Paris : elle a été fondée à Évreux par notre compatriote, M. Fauchet, et partout elle a trouvé, pour la soutenir, des cœurs ardents à faire le bien, mais il faut aussi que les ouvriers s'y prêtent.

Si vous voulez vous inspirer des principes de la loi Roussel pour la protection des enfants du premier âge, faire fonctionner, par la charité, la mutualité maternelle, exposer, dans vos conversations, les conseils de la science et les règles de l'hygiène, si vous voulez vous enrôler avec un peu d'ardeur, — il en faut pour combattre les maux inévitables de la misère et de l'enfance, — vous aurez rempli un grand devoir social et fait une œuvre véritablement chrétienne. Du même coup, vous aurez répondu, par vos actes, aux théories de ceux qui veulent accroître la population par des lois.

Ce serait une grande présomption que de disserter sur les communications récemment faites à l'Académie de Médecine touchant l'alimentation des petits enfants et l'emploi de divers laits ou des substances alimentaires qu'il convient de leur donner. Je retiens cette conclusion, d'ordre général, que l'alimentation qui convient le mieux au nourrisson, est l'allaitement maternel et, à son défaut, l'allaitement au sein par une autre femme; enfin, si ce dernier venait aussi à manquer, l'allaitement animal.

En médecine, il n'y a pas de règle générale. Je dis en médecine comme en hygiène; tout dépend de la nature de l'enfant, de l'état de ses organes intérieurs et des conditions particulières de l'existence de ses parents; mais on peut dire cependant que si le médecin est obligé de tâtonner pour régler l'alimentation de l'enfant dans le cours de la première année, la nature a indiqué le remède dans l'application du lait pur, coupé, stérilisé ou modifié d'une manière quelconque. Je me permets, en passant, de conseiller aux praticiens de profiter des expériences et des conseils contenus dans les ouvrages

de M. Maurel loués devant l'Académie de Médecine. Sous le rapport de l'hygiène et de sa nécessité sociale, le progrès est donc considérable. L'importance capitale de l'hygiène des petits enfants domine les esprits qui réfléchissent et se propage même dans la mémoire de ceux qui ne réfléchissent pas.

Ce n'est pas seulement de la sympathie, c'est de l'admiration que nous devons aux savants qui éclairent tous les jours ces problèmes de la vie infantile; c'est de la reconnaissance que nous devons à ceux qui profitent de leurs bons conseils et qui, par leurs exemples, répandent la foi dans l'œuvre du sauvetage de l'enfance compromise ou menacée par l'ignorance et la misère. Il faut braver le ridicule apparent qui s'attache aux opinions de ceux qui ne sont pas professeurs patentés dans la matière, et répéter ce qu'on apprend dans la conversation des praticiens ou dans les livres utiles qu'on répand aujourd'hui. C'est une nouvelle forme des sociétés de secours mutuels.

N'hésitez donc pas à lire tout ce qu'on écrit et approuvez hautement cette admirable campagne qu'on poursuit dans l'Europe entière contre l'alcoolisme, contre la tuberculose qui tendent à dégénérer ou à ruiner la race humaine. Vous en constatez tous les jours, dans les journaux, les effrayants ravages.

Rendons grâces à l'intérêt et au zèle que déploient tous ceux qui, de près ou de loin, comprennent la nécessité de ces généreux efforts. Le progrès est notoire du côté des médecins, éclairés par l'action de la presse scientifique et de l'administration de l'assistance publique. L'histoire victorieuse de la vaccination en offre un mémorable exemple. Dans nos départements, c'est

un appoint considérable pour la cause de l'hygiène des enfants du premier âge que l'exemple et les conseils de l'inspecteur et du comité départemental d'hygiène.

Le mode d'élevage officiellement employé dans l'Eure est, on peut dire exclusivement, celui de l'allaitement artificiel, et cependant nous venons de prêcher les bienfaits de l'allaitement maternel ; la contradiction ne sera pas trop forte, si nous reconnaissons que l'élevage des enfants au biberon peut encore se continuer, parce que le lait dans nos pays est généralement bon, et si nous avons les yeux fixés sur les progrès de l'alcoolisme dans les campagnes : seulement, constatons en passant que le biberon avec un tube en caoutchouc est condamné par nos médecins, si ce n'est proscrit. Il conviendrait, officiellement peut-être, d'en interdire la vente. Le Conseil général de l'Eure s'est prononcé dans le sens que la loi du 23 décembre 1874 devrait être révisée.

De la conservation des petits enfants, je passe à la conservation des vies humaines. Pour appuyer et justifier l'opinion qu'il y a, dans l'Eure, excédent de décès sur les naissances, j'invoquerai les travaux excellents du Dr Fortin, de vénérée mémoire, et surtout de M. Carlier, médecin-major, qui a particulièrement examiné les problèmes de la population à Évreux[1]. Je cite ses conclusions qui sont les nôtres.

« Depuis le premier recensement officiel de 1789, dit-il, la population totale d'Évreux n'a pas cessé de s'accroître : en un siècle, l'importance de la ville a

[1] Carlier, *Topographie médicale d'Évreux* (*Archives de médecine militaire*, t. XXII, 1895). — *Des rapports de la taille avec le bien-être* ; — *Les dernières épidémies de grippe à Évreux;* — *Le climat en Normandie; L'hygiène dans les petites villes* (*Annales d'hygiène*, 3e série, t. XXIX et XXX).

augmenté du simple au double et même au triple ou presque. L'accroissement de la population à Évreux tient à l'immigration et nullement à un excédent de naissances sur les décès. L'attraction d'un séjour agréable, facilité par la création des chemins de fer, paraît être la cause des immigrations. Au vrai, le nombre des habitants devrait baisser, parce qu'à Évreux, le nombre des morts surpasse celui des naissances. On meurt davantage qu'on ne naît, mais le flot des nouveaux venus vient combler les vides qu'accomplit la disparition des vivants. Le même phénomène se produit dans la plupart de nos chefs-lieux de canton. Ce ne sont pas les centres de population qui perdent, ce sont les campagnes. Quitter le pays pour aller chercher fortune et distraction à la ville, même à la petite ville, quitter l'agriculture pour les espérances du commerce, de l'industrie, pour avoir une place, devenir fonctionnaire, c'est l'hallucination des parents et des enfants réunis. Depuis cinquante ans, trente ans surtout, la dissolution de la famille rurale et la désorganisation de l'ancienne vie rurale s'accentuent fatalement par la décadence des anciens sentiments, des anciennes mœurs et l'entraînement des intérêts nouveaux. Les enfants s'échappent aussitôt qu'ils peuvent et le plus tôt qu'ils peuvent d'un milieu qui ne leur convient plus, et les parents le souhaitent, si bien que le village se vide, le travail diminue, et l'avenir est confié au hasard. Donc, les centres de population s'accroissent ou se soutiennent, et les statistiques constatent que la natalité dans les campagnes s'affaiblit. On part et l'on meurt. »

Si la population a diminué progressivement depuis

cent ans, ce n'est pas qu'il y ait, aujourd'hui, dans le département, des causes particulières d'épidémie et d'influences malsaines. Au contraire, le département tout entier s'est singulièrement assaini. Au commencement du siècle, la petite vérole, par exemple, faisait des ravages. Elle fut immédiatement combattue et poursuivie dès l'année 1801 par l'administration et par une société de médecine et de vaccine fondée à Évreux, dont les Comités établis siégeaient aux Andelys, à Bernay, à Louviers et à Pont-Audemer. Aujourd'hui la petite vérole est vaincue et Pasteur a succédé à Jenner.

D'autres maladies régnaient. Toutes, elles étaient causées par la température et la mauvaise qualité des boissons et c'est bien encore notre côté faible.

La plus générale attaquait les gencives et les dents. Le cidre a longtemps été accusé et l'est encore : on a cité par exemple les cantons de Conches et de Rugles, où le cidre était la boisson universelle et où la carie des dents se maintenait à l'état héréditaire. Depuis que l'alimentation publique s'est améliorée et n'est plus en proie aux acidités de l'estomac, depuis même que la confection du cidre s'est améliorée, la maladie chronique dont se plaignait M. Masson Saint-Amand ne paraît plus avoir le même caractère d'universalité. Il en est de même des dysenteries et des fièvres intermittentes, qui se déclaraient périodiquement dans les vallées, où les brouillards demeuraient en permanence et qui ont généralement disparu. Restent les fièvres typhoïdes, les affections catarrhales et les rhumatismes qui sévissaient en 1800 et qui subsistent toujours en 1900, suivant les localités et les saisons; enfin les cancers qui se sont toujours développés, on ne sait pourquoi, sur les confins

du Calvados et qui pourraient bien se relier à la tuberculose.

Aujourd'hui, ce sont les mœurs qui attaquent la santé publique. La vie surmenée a souvent donné carrière à ces maladies nerveuses qui sont répandues dans toutes les localités et dans toutes les classes de la population. L'alcoolisme aide la tuberculose et la tuberculose exerce son action fatale en Normandie comme partout ailleurs ; mais encore une fois, la diminution de la population ne tient pas à des causes profondes d'un affaiblissement spécial dans la santé publique, en un mot dans des raisons de mortalité. Elle demeure dans la recherche passionnée du bien-être par la diminution des naissances.

D'une manière générale, la santé publique s'est améliorée depuis cinquante ans. Les découvertes de la science et le zèle des pouvoirs publics ont donné aux médecins des forces nouvelles pour défendre la santé générale. Je me réjouis des récentes lois et mesures sur l'hygiène, surtout au point de vue de la salubrité et du régime des eaux ; mais je crains qu'elles ne soient impuissantes contre les vices constitutionnels des générations présentes, minées par la tuberculose et l'alcoolisme.

Il faut conclure.

Tout récemment, à Saint-Étienne, il s'est fondé une fédération des Sociétés d'hygiène et de tempérance et cette fédération, sous l'éloquente parole de MM. Casimir-Perier et Cheysson, a marqué le but qu'elle entend poursuivre et atteindre. C'est l'amélioration de la race, c'est la repopulation ; mais tous ces grands discours, ces beaux écrits seront choses vaines, si dans chaque localité, dans chaque famille, nous ne rencontrons pas des esprits et des cœurs bien décidés à faire, dans le secret

de leur vie, la sainte croisade en faveur des ignorants et des malheureux, en faveur de l'existence des petits enfants et s'ils ne croient pas trouver, dans leurs efforts, la récompense sociale qui tournera non pas seulement à la satisfaction de leur conscience, mais au profit de la grande patrie et de l'humanité.

IV. — Le retour à la terre

Aux considérations spéciales que m'ont inspirées en divers temps les mouvements de la population dans le département de l'Eure, je joins le compte rendu d'un livre excellent, que j'ai eu l'honneur de présenter récemment à l'Académie des sciences morales et politiques. La population offre tant de points de vue divers que pour en suivre les mouvements on peut faire appel à toutes les parties de la science, à l'économie politique comme à la médecine et à l'hygiène.

Le livre de M. Méline sur le *Retour à la terre et la surproduction industrielle* vise naturellement les déplacements de production et de travail dont la Normandie a été le théâtre ; dans le département de l'Eure, il est incontestable que les communes rurales se sont affaiblies et s'affaiblissent graduellement pour livrer aux villes le renouveau des générations successives.

Comment peut-on combattre la dépopulation des campagnes et le peut-on ? Comment peut-on conserver ou rendre à l'agriculture les forces nécessaires à la prospérité des campagnes ?

On a fait des volumes pour expliquer les causes du changement qui s'est opéré dans les mœurs et les

intérêts de nos populations rurales; mais M. Méline s'applique à analyser toutes les raisons qui militent en faveur d'un retour à la terre.

« Il faut, dit-il, engager la lutte pour recréer, par le bien-être et la moralité, les familles agricoles dispersées à travers ces villes où elles cherchent en vain la fortune. »

On voit que le problème se relie directement aux observations que nous avons présentées sur la situation dans le département de l'Eure, au point de vue de la dépopulation.

En une cinquantaine d'années, la science a tout bouleversé, tout changé, tout rénové : l'industrie, l'agriculture, le commerce, les transports, les moyens de production, de consommation, de circulation, la situation de nos campagnes et de nos villes, les habitudes de nos populations, les mœurs de nos familles, les rapports des hommes entre eux, la situation des nations entre elles.

« Le moment n'est-il pas venu, dit M. Méline, de faire halte un instant, au milieu du tourbillon des questions économiques qui précipitent le monde vers des destinées nouvelles? Ne convient-il pas de s'établir sur le terrain des progrès accomplis pour combattre les dangers futurs, en un mot, par une vue claire et nette du présent, d'entrevoir l'avenir? » Telle est la tâche à laquelle M. Méline s'est consacré avec une parfaite sincérité et une incontestable autorité.

Il convient d'abord de signaler la méthode que M. Méline a adoptée; car cette méthode fait l'originalité de son ouvrage et révèle la pensée maîtresse qui domine ses jugements.

Un grand nombre d'écrivains, sous une forme ou sous une autre, ont abordé le sujet du retour à la terre ; mais la plupart ont répété seulement que ce retour à la terre était chose désirable, utile, avantageuse, sans essayer de démontrer pourquoi cette évolution devait s'accomplir par la force des choses et ramener, dans nos campagnes, les déserteurs de la terre. Pour faire cette démonstration, M. Méline n'a pas pris la voie commune. Dans les études de ce genre, beaucoup d'écrivains ont coutume d'examiner la situation de l'agriculture et de l'industrie, en les séparant l'une de l'autre et d'envisager à part les conditions particulières de leur fonctionnement.

M. Méline, tout au contraire, a placé l'industrie et l'agriculture face à face, pour les accompagner plus aisément dans leur marche à travers le siècle, et c'est ainsi que par une observation très attentive des faits, il a pu constater les fortunes diverses et même à certains égards contraires, que les événements ont réservées et réservent à ces deux grandes sources de la production nationale.

Un des événements économiques les plus importants du XIXe siècle, c'est le développement de la grande industrie. Dès le début de son ouvrage, M. Méline s'y attache et marque, dans les divers pays du monde, les étapes victorieuses de sa colossale puissance. Il n'a pas de peine à montrer que l'industrie marche à pas de géant, laissant loin derrière elle l'agriculture, attirant les bras des hommes et les découvertes de la science, et engageant les diverses nations du monde dans des luttes acharnées. « Qu'en est-il résulté ? dit M. Méline, c'est que, sur certains points, l'équilibre entre la production

et la consommation a été rompu », et c'est le point de départ de l'argumentation de M. Méline.

La production mondiale a pris une allure vertigineuse : l'exportation du monde entier qui donne la mesure de l'excédent de la production sur la consommation intérieure, et qu'on peut appeler le trop-plein de la production, a augmenté en cinq ans, de 1897 à 1902, de dix milliards, soit une moyenne annuelle de 2 milliards : ce qui est déjà énorme. En 1903, son mouvement ascendant a fait un bond nouveau et étourdissant; elle a passé de 46 milliards à 50 milliards, soit une augmentation, en une seule année, de 4 milliards, double, par conséquent, de celle qui avait déjà marqué la période précédente.

Ces chiffres sont constatés par l'Office général d'Anvers dont la publication est une de celles qui résument pour le monde entier les statistiques commerciales.

Personne n'oserait soutenir que, dans ces dernières années, la consommation normale du monde ou que l'augmentation du bien-être général a provoqué et commandé une semblable explosion de la production. Il faut donc conclure que l'extraordinaire poussée de l'exportation dans tous les grands pays vient de l'état de pléthore de la plupart des marchés intérieurs.

Telle est la principale cause des célèbres trusts des États-Unis et des cartels en Allemagne, qui ont eu pour objet de limiter la production et de combattre la baisse des prix. Je dis la principale, car la protection, suivant une opinion vivement soutenue, est engagée dans la responsabilité de la production à outrance.

« Mais voici, dit M. Méline, que l'industrie allemande, qui a mené la campagne dans le sens de la production,

puis dans le sens de la limitation de la production, non contente de désarmer à l'intérieur, songe à désarmer à l'extérieur. »

L'Allemagne a, sur l'initiative du cartel allemand de l'acier, proposé et conclu avec ses plus redoutables concurrents de l'industrie sidérurgique, un arrangement et une alliance : les fabricants de rails et de poutrelles, anglais, belges et français se sont entendus pour fixer, entre contractants, leur participation réciproque dans les marchés d'exportation pour les rails et les poutrelles. Cet arrangement paraît à M. Méline la preuve éclatante du mouvement qui se dessine et s'accomplira dans l'industrie, pour régulariser et proportionner la production aux exigences mieux connues de la consommation ; car il ne s'agit pas pour les producteurs de produire indéfiniment, il faut vendre sûrement. Ce qui constitue une crise, ce n'est pas la modicité du bénéfice, c'est la vente à perte.

La surproduction en fait n'existe pas ; tout se vend, tout se place, mais aux dépens des prix, et cette baisse qui peut attaquer le prix de revient s'aggrave et prouve sans réplique l'encombrement industriel et la surproduction.

M. Méline voit donc, dans les faits acquis depuis quelques années, la nécessité, pour la grande industrie, de réduire, au moins momentanément, la production au lieu de l'accélérer, et par conséquent de diminuer le personnel des ouvriers qu'elle emploie.

En dehors de ces considérations générales, il existe une autre cause de réduction du travail humain qui est devenue la plus active de toutes, c'est le perfectionnement des machines qui enfante aujourd'hui des miracles.

Ce qu'on voit aux États-Unis confond l'imagination et personne ne peut dire où s'arrêtera pour l'homme la concurrence de la machine.

Cette question des machines est connue de tout le monde ; mais peut-être est-il bon pour la France de relever, avec M. Méline, dans l'Annuaire de statistique du ministère du Commerce, le nombre croissant des chevaux-vapeur qui constituent la force motrice de nos usines. Le nombre des chevaux-vapeur employés dans l'industrie française était de 863,000 en 1890 ; dix ans après, en 1900, il double : 1,791,000. Depuis 1900, il augmente encore et arrive, pour 1902, à près de deux millions. Ainsi se trouve prouvée la puissance menaçante de tout le machinisme industriel, et par conséquent de la production elle-même. L'examen des autres grandes industries, par des arguments divers, vient au secours de l'argument tiré des chevaux-vapeur.

De toutes ces données, on est autorisé à conclure, dit M. Méline, que la quantité de travail humain disponible dans l'industrie a, par la force des choses, une tendance invincible à diminuer et que cette tendance ira vraisemblablement en augmentant : et si cela est vrai, que deviendront demain ces intelligences et ces bras qui trouvaient un emploi de leur activité dans la grande industrie et dans le petit commerce ? Tous deux ne sont-ils pas compromis dans leur prospérité par une concurrence acharnée ? N'est-il pas utile et nécessaire, n'est-il pas juste de leur indiquer les sources où ils pourront puiser le travail et le profit de la lutte pour la vie ? M. Méline ne voit qu'une solution : le retour à la terre. La terre seule peut offrir un champ d'action et d'expansion capable d'absorber toutes les forces sans

emploi, et elle demeure la ressource et l'espérance suprêmes.

Le devoir social est donc d'étudier le problème agricole et d'en tirer toutes les solutions qui seront favorables à la victoire des mœurs rurales et partant à l'amélioration du sort de tous ceux qui sont nés sur la terre et en peuvent vivre.

L'effort social doit consister à faire pour la nourriture des masses laborieuses ce qu'on a déjà fait pour leur vêtement et leur habitation : d'où la nécessité de pousser à la production agricole et jardinière, surtout à celle qui intéresse les petits ménages, car elle est en même temps celle qui donne le plus de main-d'œuvre. Personne ne peut se faire une idée de l'énorme quantité de produits qui peuvent être absorbés par l'espèce humaine.

Le retour à la terre, c'est-à-dire la rénovation de nos campagnes, est une affaire de temps et de mœurs ; mais il est constant que les sentiments, les habitudes de la population française, se sont modifiés du tout au tout. De ce côté, le progrès est déjà très grand. Les propriétaires ont compris que le salut pour eux était de tirer de leurs biens terriers le meilleur parti possible. La difficulté de trouver des carrières pour leurs enfants dans le tumulte et le péril des divisions politiques a ramené, dans l'exploitation de leurs propriétés, un grand nombre de nos compatriotes. Les praticiens, découragés il y a vingt ans, ont repris le goût de la culture, depuis qu'ils ont vu qu'ils pouvaient gagner de l'argent avec les méthodes scientifiques de culture. Restent les ouvriers, et c'est vers eux que M. Méline tourne ses regards inquiets et son affectueuse sollicitude.

M. Méline ne se dissimule pas que le retour à la terre,

c'est-à-dire le maintien de la population rurale dans une activité féconde, sera traité par certains incrédules comme une pure idylle qui n'a pas sa place dans une société positive comme la nôtre. On louera ses bonnes intentions et on les taxera d'illusions; on répétera que le mouvement de la population agricole vers les grands centres de population est une fatalité, et M. Méline de répondre : « Si les campagnes sont abandonnées, ce n'est pas sans raisons; ces raisons, il faut les connaître, les examiner et les faire disparaître », et il énumère tous les motifs qui ont provoqué cet état de ruine ou de malaise qu'on a appelé la crise agricole et qui a mis en péril ou en langueur l'industrie et le commerce.

Est-il vrai que la grande industrie, dans peu d'années, sera forcée de diminuer son personnel? Est-il vrai que le petit commerce, qui prend son courant dans la désertion des campagnes, languit et ne suffit pas aux besoins de ceux qui croyaient y trouver sans grande peine une existence rémunérée? Si oui, pourquoi ne pas répéter à ceux qui sont nés sur la terre et qui en pourraient vivre, que l'agriculture est une grande industrie, qu'elle alimente une foule d'autres industries et de métiers qui se sont enfuis dans les bourgs et dans les villes, et que la vie à la campagne est le refuge naturel de ceux qui ont tenté en vain de s'assurer des moyens d'existence par la manufacture, le commerce ou le fonctionnarisme?

Rapidement, mais fermement, M. Méline confirme ses conclusions, en examinant à tous les points de vue, scientifique, financier, administratif, économique, matériel ou moral, la situation générale des campagnes. Au point de vue financier, administratif et économique, l'agriculture joue maintenant le premier rôle dans

les préoccupations et les résolutions du Parlement. M. Méline s'y est associé par l'action comme par la parole. On connaît ses opinions, il les explique très sobrement par des indications plutôt que par des commentaires. On doit seulement relever les vives critiques qu'il adresse à toutes les solutions socialistes et la condamnation qu'il prononce contre les sévérités du régime fiscal et les projets d'impôt sur le revenu qui entraîneront une nouvelle dépréciation de la terre, enfin l'énormité des impôts qui frappent la propriété rurale.

Mais comme son but est surtout humain, si je puis dire ainsi, qu'il vise la condition présente et future de l'ouvrier et du paysan, M. Méline s'applique à l'améliorer, en les attirant insensiblement dans la vie des champs, par les institutions d'enseignement, d'assistance et de prévoyance, les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite, le *homestead*, les jardins ouvriers, en un mot par les réunions et les divertissements qui sont devenus une nécessité de la vie moderne.

Ce qui encourage M. Méline à soutenir la thèse du retour inévitable à la terre, c'est qu'il voit, dans tous les pays de l'Europe, le mouvement agraire se déclarer. En France, le suffrage universel a introduit en maître, dans les lois, les intérêts des praticiens. En Angleterre, en Allemagne, en Italie, le mouvement agraire éclate et il s'impose à l'Angleterre, comme à l'empereur d'Allemagne ou au roi d'Italie. En Italie, à cette heure même, on délibère à Rome sur la création d'un Institut international d'agriculture, et on ne peut rien en dire, car on ne sait encore ce que les hommes politiques en voudront faire ; demain, un Congrès du commerce s'ouvre à Paris ; notre confrère M. Bernaërt nous a récemment

convoqués à un Congrès à Mons pour étudier la situation de l'industrie et du commerce mondial.

Dans tous les pays du monde, une enquête sur l'industrie et le commerce international, sur le travail et la population se poursuit, ou, comme on dit maintenant, la question du travail mondial est posée. Il était impossible que, au milieu du choc des intérêts contraires, M. Méline ne fît pas entendre sa voix : son livre est une déposition.

« Sans doute, dit en terminant M. Méline, la tâche est difficile et le retour à la terre ne se fera pas en un jour, mais l'entreprise est digne de l'effort. N'attendons pas d'être débordés par les événements. Ce n'est pas par des grèves qu'on changera l'état présent des choses : on ne fera que l'aggraver, en empirant la situation si difficile de nos industries nationales. Cherchons à préparer l'évolution qui permettra de reconstituer peu à peu les cadres de l'armée du travail sur de nouvelles bases. C'est pour faciliter la propagande de l'idée, en fournissant des armes et des arguments à ceux qui voudront se jeter dans la bataille, que nous avons écrit ce livre. »

J'ai cité ces dernières paroles de M. Méline, parce qu'elles donnent à son ouvrage son véritable caractère. M. Méline parle de très haut ; mais il n'entend s'imposer à personne. Il n'a pas fait un livre de doctrine, ni même de controverse ; cependant il appelle la critique, il demande la contradiction. Il voit un péril et veut le conjurer. Il expose et conclut. Je pourrais le louer, en disant qu'il a fait un livre excellent. Je préfère dire qu'il a fait l'acte d'un bon citoyen. Espérons.

DISCOURS

DE M. LOUIS PASSY

MEMBRE DE L'INSTITUT
ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

Prononcé le 6 juin 1906 au lycée de Rouen à l'occasion du troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille.

La gloire de Pierre Corneille est portée à son comble et les échos des rives de la Seine ont pénétré jusque dans le séjour inconnu aux vivants, que les anciens appelaient les Champs-Élysées. L'ombre de Pierre a disparu. Elle est partie pour Paris et pour Rouen.

Ses parents, ses amis, tous ceux qui l'ont aimé et qui errent parmi les ombres heureuses attendent avec anxiété son retour et le récit des fêtes qu'a suscitées, dans la capitale de la France et dans la capitale de la Normandie, une admiration nouvelle pour le génie de ce grand homme.

Et Thomas Corneille inquiet, agité, allait et venait d'une ombre à une autre. « C'est bien aujourd'hui, disait-il, c'est aujourd'hui, le 6 juin, le jour de sa naissance ; on prépare une cérémonie publique à Rouen : que dis-je ? une manifestation nationale. Mais enfin, le 6 juin n'en est pas moins l'anniversaire d'une fête de famille, et Pierre n'est pas avec nous. Pierre nous appartient. Il m'appartient, à moi Thomas Corneille, et je ne cède à personne les honneurs de sa vie, comme je n'ai

jamais cédé à personne le soin de son bonheur. Que faire ? Puisque nous sommes tous réunis dans le séjour des ombres heureuses, cherchons à nous consoler, glorifions Pierre Corneille et envoyons à nos bien-aimés compatriotes de Normandie, au comité du Tricentenaire, à l'Académie de Rouen, à son président M. Allard, à M. de Beaurepaire, l'hommage de notre affectueuse reconnaissance. Pourquoi Pierre ne m'a-t-il pas prévenu ? Pourquoi ne suis-je pas à Rouen ? J'aurais inspiré dans leurs discours nos meilleurs amis : car Pierre n'est pas seulement le grand homme que la France acclame, il fut encore le meilleur des hommes. Il ne fit pas seulement des chefs-d'œuvre, le *Cid*, *Horace*, *Polyeucte*, *Nicomède*. Il fit encore un homme, un poète, un chrétien, moi-même.

« Quelle fortune extraordinaire ! le jour de ma naissance, le grand frère de vingt ans me prit dans ses bras et m'adopta. Partout où il passa, je passai après lui. Au collège des Jésuites, il avait remporté des prix en vers latins. Je composai en vers latins une tragédie nommée *Jézabel*. Des vers latins je pris les vers français. Il était le protecteur des Palinods, cette confrérie poétique et religieuse de Rouen, où mon oncle Antoine eut tant de succès. Je parus au moment où il fit au public les honneurs de notre petite amie Jacqueline Pascal. Puis au barreau, je devins avocat, comme il l'était, et je prêtai à ses côtés serment dans la chambre dorée ; car lui Pierre, moi Thomas, notre neveu Fontenelle, nous avons été avocats pour ne pas l'être. Pierre cependant étudiait ses dossiers et tint un rôle au Palais : mais à la maison, il étudiait ses auteurs : il créait des rôles et faisait plaider les personnages de l'antiquité. Je le voyais

courir dans l'imagination et je courus après lui. Je savais par cœur ses vers :

A présent le théatre
Est en un point si haut que chacun l'idolâtre.

« Et j'idolâtrais le théâtre :

D'ailleurs si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

« Et nous n'étions pas riches. Notre mère Marthe qui nous donna le don poétique souriait et laissait le grand frère s'emparer de mon esprit et de mon cœur. Je brûlais du désir de l'aider et de le servir, sans avoir l'audace d'espérer l'imiter. Sur ses conseils, je fis une comédie : *les Engagements du Hasard.* C'était l'année où Pierre fut reçu à l'Académie française et voilà comment le poète me permit quelquefois d'être son versificateur.

« A peu près dans le même temps, une autre pièce plus importante se jouait dans l'intérieur de notre famille. C'est Pierre qui l'inventa. Les acteurs étaient dans sa main, c'est-à-dire le dénouement. Un mariage d'amour avait uni Pierre Corneille à Marie de Lamperiere : un mariage d'amour m'unit à sa belle-sœur Marguerite. J'avais vingt-deux ans, Marguerite en avait seize. Elle entra dans la maison des Corneille. Nous y restâmes.

« Les deux frères suivirent la même carrière : les deux sœurs conduisirent le même ménage, et la vie s'écoula entre l'amour et l'amitié. Le jour de la naissance de Pierre, comment ne pas rappeler l'histoire mémorable de ce double mariage et les heures de bonheur et de succès qui combattirent les jours d'infortune et de

misère? Tout le monde le sait, je le répète. Pierre fut Thomas, si Thomas ne fut pas Pierre. »

Thomas parlait encore : il allait reprendre ses doux et ses tristes souvenirs. Une ombre se dressa devant lui. C'était l'ombre de Racine.

« Thomas? A quoi pensez-vous? dit-il. On célèbre, le 6 juin, la naissance de Pierre Corneille et vous ne m'en parlez pas. Je veux m'unir à vous et aux vôtres de cœur et d'esprit. Vous pouvez l'aimer : mais vous ne pouvez pas le louer dignement. Je le puis et je l'ai fait. Le 25 janvier 1685 à l'unanimité, à la place de Pierre Corneille, nous vous avons élu membre de l'Académie Française, et dans ce jour, pour tous deux mémorable, j'ai rempli mon devoir envers ce grand homme, sans vous oublier. »

Et de sa belle voix et de son noble geste, Racine déclama :

« La scène retentit encore des acclamations qu'excitèrent, à leur naissance, le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, tous ces chefs-d'œuvre représentés depuis sur tant de théâtres, traduits en tant de langues, et qui vivront à jamais dans la bouche des hommes. A dire le vrai, où trouvera-t-on un poète qui ait possédé à la fois tant de grands talents, tant d'excellentes parties : l'art, la force, le jugement, l'esprit.

« Quelle noblesse, quelle économie dans les sujets! Quelle véhémence dans les passions! Quelle gravité dans les sentiments! Quelle dignité et en même temps quelle prodigieuse variété dans les caractères! Combien de rois, de princes, de héros de toute nation nous a-t-

il représentés, toujours tels qu'ils doivent être, toujours uniformes avec eux-mêmes et jamais ne se ressemblant les uns aux autres ! Parmi tout cela, une magnificence d'expression proportionnée aux maîtres du monde qu'il fait souvent parler, capable néanmoins de s'abaisser quand il veut et de descendre jusqu'aux plus simples naïvetés du comique, où il est encore inimitable.

« Enfin, ce qui lui est surtout particulier, une certaine force, une certaine élévation qui surprend, qui enlève et qui rend jusqu'à ses défauts, si on peut lui en reprocher quelques-uns, plus estimables que les vertus des autres. Personnage véritablement né pour la gloire de son pays : comparable, je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents tragiques, puisqu'elle confesse elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocles, des Périclès, des Alcibiades qui vivaient en même temps qu'eux.

« Ainsi, lorsque, dans les âges suivants, on parlera avec étonnement des victoires prodigieuses et de toutes les grandes choses qui rendront notre siècle l'admiration de tous les siècles à venir, Corneille, n'en doutons point, Corneille tiendra sa place parmi toutes ces merveilles.

« Voilà, monsieur, comme la postérité parlera de votre illustre frère ; voilà une partie des excellentes qualités qui l'ont fait connaître à toute l'Europe. Il en avait d'autres, qui, bien que moins éclatantes aux yeux du public, ne sont peut-être pas moins dignes de nos louanges : je veux dire, homme de probité, de piété, bon père de famille, bon parent, bon ami ; vous le savez,

vous qui avez toujours été uni avec lui d'une amitié qu'aucun intérêt, non pas même aucune émulation pour la gloire n'a pu altérer.

« Vous auriez pu, bien mieux que moi, monsieur, lui rendre ici les justes honneurs qu'il mérite, si vous n'eussiez peut-être appréhendé avec raison qu'en faisant l'éloge d'un frère, avec qui vous avez d'ailleurs tant de conformité, il ne semblât que vous faisiez votre propre éloge. C'est cette conformité que nous avons tous eue en vue lorsque tout d'une voix nous vous avons appelé pour remplir sa place, persuadés que nous retrouverions en vous, non seulement son nom, son même esprit, son même enthousiasme, mais encore sa même modestie, sa même vertu, son même zèle pour l'Académie. »

Et la voix de Racine s'éteignit. L'ombre salua et s'éloigna avec dignité.

Fontenelle, qui était aux aguets et qui avait tout entendu, s'élança vers Thomas : « Mon cher oncle, mon cher parrain, l'éloge de Racine nous fait à tous beaucoup d'honneur, c'est entendu ; mais moi aussi j'ai écrit la vie de Pierre Corneille, et dans un parallèle, je l'ai placé au-dessus de Racine. Je vous en prie, puisque les ombres aujourd'hui envoient leurs félicitations aux vivants, faites parvenir aux membres de cette Académie de Rouen, que j'ai contribué à fonder, à tous ceux qui ont préparé les fêtes de Rouen, notre patrie, le témoignage de ce que j'ai fait pour mon oncle Pierre et répétez que je prends ma part dans la gloire de son anniversaire avec autant de fierté que d'enthousiasme. »

Mais voici que Marthe, Marthe Le Pesant, la mère, la source de la piété familiale et de la poésie cornélienne,

apparut. « Mes enfants, voici l'heure où le cortège doit se mettre en marche pour proclamer la gloire de Pierre. Recueillons-nous. Pierre n'est pas dans le cortège et les joies du triomphe, croyez-le bien. Il est tout entier dans ses méditations. Il ne croit plus aux vanités de l'autre monde. Il prie. Unissons-nous à lui dans le grand jour de sa naissance. Remercions Dieu. Pierre reviendra. »

LE CIMETIÈRE FRANC ET CAROLINGIEN
de Bueil (Eure)

PAR M. LÉON COUTIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

(Nouvelles fouilles de 1904-1905 et 1906.)

Les fouilles que nous allons décrire ont été exécutées après les nôtres, par M. Deshayes, facteur-convoyeur, en 1904, 1905 et 1906 : elles portent sur environ 50 nouvelles sépultures; les plus riches, au nombre d'une dizaine, se trouvaient au n° 747 du cadastre appartenant à M. Chevalier, de Chanut (nous n'avions pu les fouiller, à cause des récoltes qui le recouvraient); elles ont porté aussi dans la pièce de M. Chauvin, de Chanut, n° 749, pour une vingtaine de sépultures. Vingt autres ont été explorées au-dessus, sur le plateau, au n° 750, appartenant à M. Charlier, et sur une longueur de 88 mètres; c'étaient les plus pauvres.

Mur gallo-romain. — Un mur de 16 mètres de longueur sur 1^{m},80 d'épaisseur, formé de blocs réunis par du mortier de chaux, se dirigeait obliquement sur les n°s 747, 748 et 749; il formait un angle aigu de 5 mètres de côté à peu de distance de la séparation des n°s 747

et 746. Comme nous avons observé en cet endroit des tuiles et même quelques fragments de poteries romaines, il se pourrait que ce pan de mur leur soit contemporain ? D'ailleurs, on a recueilli une monnaie de Claude II et une de Gratien, un peu plus haut, dans les terres de MM. Loth et Laval.

Mobilier funéraire. Céramique. — Les vases, au nombre d'une douzaine, étaient, comme les précédents, d'une pâte assez grossière ; quatre seulement, le tiers, étaient ornés de pointillés ou d'entrelacs ; leurs formes ressemblent à celles que nous avons reproduites sur nos planches, l'ouverture est à peu près égale à la hauteur.

Bronze. Plaques. — Les objets en bronze se composent de trois boucles complètes, avec leur ardillon à plaquette recouvrant la charnière ; elles sont ornées de cinq clous ou cabochons. L'une porte l'ornementation en écaille de tortue, la plus fréquente dans l'Eure et la Seine-Inférieure. L'autre, plus soignée comme gravure, est ornée d'ondes, de nattes et de points carrés. Enfin, une autre porte des nattes ou entrelacs gravés finement et peu profondément ; ces plaques sont presque toujours argentées et rappellent les formes wisigothiques. Une quatrième plaque est privée de ses charnières ; ornée de dents de scie, elle pouvait s'associer avec une autre boucle seule. Une plaque carrée est ornée de quatre cabochons et d'entrelacs ou de losanges gravés finement. Une autre est ornée en relief d'ornements arrondis avec point médian. Enfin, une plaque munie de trois clous à grosse tête ronde porte comme décor une série de petites cavités parallèles et d'ornements arrondis sur les bords. Ces deux dernières se voient rarement dans les sépul-

tures normandes, mais plutôt dans l'Aisne, ainsi que la boucle complète avec ses deux petites plaques argentées et triangulaires, ornées de trois cercles concentriques, avec point central.

Nous citerons aussi une autre petite applique pour courroie et trois petites boucles carrées, avec ardillon et plaquette recouvrant la charnière.

Fibules. — Cinq fibules ansées sont ornées de raies parallèles, avec ou sans cercle et point central. Une très belle fibule en argent, ornée de filigranes, et de cloisons d'or renfermant quatre grenats disposés en croix, et quatre petites tablettes de verroterie ronde est le bijou le plus luxueux de ce cimetière. Nous citerons encore une plaquette d'or préparée pour recevoir aussi une tablette de verroterie.

Stylets. — Deux stylets avec spatule et une tige pointue à une extrémité, avec perle cannelée au centre, lignes parallèles ou s'entre-croisant au centre. Une petite tige de 5 centimètres est ornée de la même manière.

Objets divers. — Une boucle d'oreille composée d'une tige torse et d'une boule formée de deux cupules accolées; deux bagues à facettes, et une autre avec chaton gravé de signes difficiles à déterminer, comme le sont généralement les bagues franques, et celle décrite précédemment; une plaquette en forme de bec d'oiseau; une autre oblongue; trois petits boutons échancrés en croissant et un autre, circulaire, ont dû servir à orner des courroies, leurs rivets semblent l'indiquer; trois petits crochets doubles destinés à retenir les plis des étoffes, comme nous en avons décrit, et qui étaient par-

fois accompagnés de chaînettes; enfin, une grosse perle plate de verre, ornée de dentelures d'émail jaune, et quatre autres perles plus petites.

Fer. — Les objets en fer très mal conservés se composaient de plusieurs scramasaxes, de couteaux, de débris de boucles, d'un briquet et d'une petite flèche; mais aucune francisque ni framée n'a été trouvée dans ces sépultures.

Monnaies. — Un denier en argent d'Eudes (886) a été trouvé au fond d'une sépulture renfermant un squelette complet, avec sépulture superposée, dans le champ de Mme Charlier (n° 750 du cadastre), en décembre 1906.

Monogramme (ODO.REX) ✠ MISERICORDIA DN.= R/. grande croix ✠. BLESIANIS CASTRI.

Nous ne pouvons affirmer que nous ayons exploré le centre du cimetière, mais comme les sépultures sont très disséminées, il est fort difficile à explorer complètement.

Nous sommes certain qu'on a inhumé sur une étendue plus vaste, notamment vers l'Est, mais nos nombreux sondages y ont été moins favorisés. De ce côté, les sarcophages en pierre n'étaient plus utilisés; il faudrait exécuter des tranchées très rapprochées.

De l'examen du mobilier funéraire, on peut conclure que ce groupe de population était peu belliqueux (absence de francisques et de framées); peu riche, car les poteries sont bien ordinaires et peu ornées. Cependant la petite fibule en argent montre qu'au moins une personne avait des bijoux d'un style assez avancé.

Ainsi que nous l'avons constaté, les armes et objets en fer étaient peu nombreux.

En rappelant que les fouilles ont porté sur près de 140 sépultures, on doit être surpris du peu d'objets recueillis : soit 50 vases, 10 scramasaxes, 10 ou 12 couteaux, 4 grandes boucles en fer, 6 petites, 4 grandes plaques en bronze, 10 petites carrées, 1 contre-plaque carrée, 2 petites triangulaires, 4 petites carrées, 6 rondes, 10 fibules ansées, 2 stylets longs, 1 petit; 1 boucle d'oreille en fil tors avec sphère creuse, cinq bagues, dont 2 gravées, 6 petits crochets doubles; diverses pièces d'appliques, 4 perles de verre de diverses grandeurs forment le total des objets recueillis.

Ce cimetière rentre d'ailleurs dans la série de ceux du département de l'Eure qui sont généralement pauvres et loin d'égaler ceux de la Seine-Inférieure dans la partie qui touche la Somme, et ceux du Pas-de-Calais et de l'Aisne.

LISTE DES OBJETS MOBILIERS

CLASSÉS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

Dans les Eglises et Edifices publics du département de l'Eure

au 1er novembre 1906.

M. Maurice Couyba, député, rapporteur du budget des beaux-arts en 1907, a joint à son rapport la liste par départements des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques dans les édifices religieux et civils de la France, à la date du 1er novembre 1906. Cette liste a été publiée dans le *Journal officiel* des 1er, 2 et 3 février 1907, à la suite du rapport (voir feuilles 105 à 108 des *Documents parlementaires, Chambre*, annexe n° 344). Le conseil d'administration de la Société libre de l'Eure a décidé d'en extraire et de reproduire ici ce qui a trait au département de l'Eure et de procéder de même, dans les volumes suivants du *Recueil*, pour les futurs classements. Le classement, en effet, ne peut être clos, même à la date du 11 décembre 1908, ainsi que paraît le croire à tort le rapporteur : cette mesure de préservation essentielle ne pourra manquer d'être prise à l'égard des objets ou vestiges artistiques que le hasard mettra au jour dans l'avenir, et il sera toujours pos-

sible à la Commission des monuments historiques de faire ajouter à la liste des objets classés telle œuvre d'art dont la valeur n'avait pas été tout d'abord suffisamment appréciée.

Sous le bénéfice de cette réserve nécessaire, il est intéressant d'emprunter au rapporteur les observations dont il a fait précéder sa liste.

Messieurs, dit M. Couyba, la loi du 30 mars 1887, en établissant pour la première fois le principe d'un classement des objets mobiliers, a apporté une sérieuse innovation au régime existant. Jusqu'alors on s'était contenté de classer certains immeubles par destination, mais les meubles proprement dits échappaient à toute garantie ; il n'existait aucune disposition qui permît d'assurer légalement leur conservation. La loi de 1887 vint combler cette lacune en fournissant les moyens de sauvegarder les objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, qui présenteraient, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national. Le législateur n'avait donc ainsi entendu viser, au début, que les seuls objets se recommandant par une valeur toute exceptionnelle.

A cette époque, du reste, c'était la direction générale des cultes qui avait mission de surveiller les objets mobiliers conservés dans les églises, et l'administration des beaux-arts n'intervenait, s'il y avait lieu, que pour constater leur importance artistique. C'était, pour ainsi parler, une cimaise qu'elle attribuait aux objets dont la conservation s'imposait plus particulièrement à raison de leur caractère spécial.

La liste de classement, dans les années qui suivirent 1887, était donc relativement restreinte ; elle s'établissait au moyen d'une sélection rigoureuse. Un seul inspecteur général adjoint était d'ailleurs chargé de ce travail, et aucun crédit spécial n'était affecté au service des objets mobiliers. Les classements opérés durant cette période n'en ont pas moins dépassé 4,000 numéros.

En prévision de la loi de séparation qu'on pressentait déjà comme probable, le service des monuments historiques fut amené, depuis plusieurs années, dans une intention de sauvegarde générale, à activer les recherches entreprises sur les divers points de la France, notamment par les sociétés des beaux-arts des départements et

par les collaborateurs de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, et aussi à étendre les opérations de classement à de nouvelles catégories d'objets, autant que le permettaient des ressources toujours limitées et insuffisantes. Pour obtenir de plus prompts résultats, un fonctionnaire de l'administration centrale fut délégué au service des objets mobiliers en qualité d'inspecteur adjoint. Cette première augmentation du personnel permit d'ajouter, en peu de temps, 1,500 objets nouveaux à la liste de classement.

La loi de séparation, promulguée le 11 décembre 1905, a édicté des dispositions nouvelles qui imposent au service des monuments historiques des obligations formelles et précises qu'il est urgent de remplir. En ce qui concerne notamment les objets mobiliers, tous ceux qui n'auraient pas été classés antérieurement en vertu de la loi de 1887 devront faire l'objet d'un classement définitif dans le délai de trois ans à partir de la promulgation de la loi de 1905.

C'était, en réalité, plusieurs milliers de classements nouveaux auxquels l'administration devait procéder sans retard pour se conformer aux prescriptions de la loi. En vue de faire face à un travail aussi considérable, il était nécessaire d'adjoindre provisoirement un nouveau personnel au service des objets mobiliers. Ce personnel a été immédiatement recruté, et sa situation se trouvera régularisée, ainsi qu'il a été prévu au budget de 1907, sans augmentation de dépenses.

Le service des monuments historiques s'est appliqué alors à stimuler le zèle tant des commissions départementales appelées à dresser des états de propositions que des correspondants spéciaux chargés de lui signaler, jusque dans les provinces les plus reculées, les objets méritant d'être sauvegardés.

Durant les deux années qui restent à courir avant le 11 décembre 1908, terme du délai fixé par la loi, le service des objets mobiliers devra se consacrer exclusivement aux opérations nécessitées par le classement définitif qu'il faudra obligatoirement terminer en temps utile.

Quand on aura pris, dans chacun de nos départements, toutes les mesures de préservation à l'égard des objets signalés, quand la liste de classement sera close, il y aura lieu d'organiser un service permanent de contrôle à l'effet de surveiller la conservation et d'empêcher la disparition des objets mobiliers figurant désormais au nombre des monuments historiques. Le ministre et le sous-secrétaire d'État des beaux-arts se sont déjà préoccupés de cette

question capitale; ils étudient, dès à présent, comparativement avec les règles en vigueur à l'étranger, les moyens les plus propres à assurer, le moment venu, une protection efficace aux objets mobiliers régulièrement classés. Ce sera le complément indispensable des mesures adoptées jusqu'ici en exécution des lois de 1887 et de 1905.

La commission du budget a pensé qu'il était utile, dans les circonstances actuelles, de porter à la connaissance du pays et des membres du Parlement, tous intéressés à la conservation des richesses d'art de leurs régions respectives, l'inventaire des monuments historiques et des objets mobiliers classés, présentant un caractère national, dans les édifices religieux : cathédrales, églises, chapelles, archevêchés, évêchés, couvents, cloîtres. prieurés, presbytères, séminaires, etc.; dans les édifices civils, palais, châteaux, ministères, préfectures, hôtels de ville, mairies, beffrois, palais de justice, hospices, hôpitaux, bibliothèques, etc.

C'est cet inventaire, poussé jusqu'à la date du 1er novembre 1906, que votre rapporteur a l'honneur de soumettre pour la première fois à la Chambre, dans ce rapport annexe du budget des beaux-arts.

OBJETS MOBILIERS CLASSÉS DANS LES ÉDIFICES RELIGIEUX ET CIVILS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

M. H. signifie que l'édifice est classé parmi les monuments historiques.

L'astérique * désigne les objets mobiliers immeubles par destination.

La date qui suit la mention de certains objets est la date de l'arrêté ministériel de classement. Cette date n'est pas ajoutée pour les objets classés postérieurement à la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, ni pour ceux immeubles par destination qui font partie d'un édifice classé, le classement des objets immeubles par destination étant alors de droit.

Nous avons cru devoir rectifier quelques erreurs trop visibles contenues dans les indications qui accompagnent la liste.

Andelys (Les). — *Église du Grand-Andely.* (M. H.). — La Vierge, toile, 1612, par Quentin Varin. 21 mars 1904. — Le Martyre de saint Clair, toile, par Quentin Varin, † 1627. 21 mars 1904. — Le Martyre de saint Vincent, toile, 1612, par Quentin Varin. 21 mars 1904. — Sépulcre, provenant de la Chartreuse de Gaillon, pierre, XVIe siècle*. — Tribune des orgues, bois sculpté, 1573*. — Peintures murales, XVIe siècle*. — Vitraux, XVIe siècle*.

Arnières. — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre, commencement du XVIe siècle. 29 février 1904. — Vitraux, XVIe siècle.

Aubevoie. — *Église*. — Vantaux de la porte occidentale, bois, XVIe siècle. 4 juillet 1903.

Authou. — *Église*. — Clôture de chœur, bois, XVIe siècle. 24 décembre 1890.

Bec-Hellouin (Le). — *Église*. — Émail peint décorant la porte du tabernacle du maître-autel : les Saintes Femmes recevant le corps du Christ, XVIIe siècle. 9 mai 1905.

Bernay. — *Église Notre-Dame-de-la-Couture*. — Vitraux, XVe, XVIe siècles*. (Liste des monuments historiques publiée en 1862.)

Bernay. — *Église Sainte-Croix*. — Statues des douze Apôtres et des quatre Évangélistes, provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, pierre, commencement du XVe siècle. 2 mai 1902.

Bernienville. — *Église*. — Deux chandeliers en cuivre fondu et ciselé, époque de Louis XIV.

Boisney. — *Église*. (M. H.). — Pierres tombales provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, XVe siècle*.

Bosbénard-Commin. — *Église*. — Vitraux, XVIe siècle*. 25 février 1897.

Bosc-Renoult-en-Ouche. — *Église*. — Deux stalles provenant de l'abbaye de Conches, bois sculpté, commencement du XVIe siècle.

Bottereaux (Les). — *Église*. — Huit stalles provenant de l'abbaye de Lyre, bois sculpté, XVIe siècle.

Bourg-Achard. — *Église*. — Stalles de chœur, bois sculpté, XVIe siècle. 15 avril 1896. — Quatre scènes de la vie de saint Eustache, bas-reliefs, bois, XVIe siècle. 15 avril 1896.

Bretagnolles. — *Église*. — Fonts baptismaux surmontés d'un baldaquin, pierre et bois sculpté, XVIe siècle. 11 janvier 1897.

Brionne. — *Église*. — Un Apôtre, statue provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, pierre, XVe siècle. 9 mai 1905.

Brosville. — *Église*. — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIVe siècle. — Fonts baptismaux, pierre, XVIe siècle.

Chapelle du Bois-des-Faulx (La). — *Église*. — Maître-autel, provenant de l'église de Notre-Dame de la Ronde ou de Saint-Aquilin d'Évreux, bois et marbre, XVIIIe siècle. — Six chandeliers du maître-autel, de même provenance, bois sculpté, XVIIIe siècle.

Chauvincourt. — *Église*. — L'Annonciation, l'Adoration des Mages, toiles, par Gilbert Francart, 1677 et 1679.

Conches. — *Église Sainte-Foy* (M. H.). — Vitraux, XVIe siècle*. — Retable : Quatre scènes de la Passion, bas-reliefs, albâtre, XVIe siècle (lisez : XVe siècle).

Croisille (La). — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre sculptée et peinte, XIIIe siècle.

Croth. — *Église.* — Vitraux de l'abside, commencement du XVIe siècle.

Écaquelon. — *Église.* — Bas-reliefs décorant le tombeau du maître-autel : Cinq scènes de la Passion, albâtre, courant du XVIe siècle (lisez : XVe siècle). 29 février 1904.

Écos. — *Église.* — Bas-relief votif : Le Christ adoré par des donateurs, marbre (lisez : pierre), XVe siècle. 15 mars 1892.

Écouis. — *Église.* — Statue funéraire de Jean de Marigny, archevêque de Rouen, 1347-1351, marbre, XIVe siècle. 21 août 1905. — La Vierge et l'Enfant, statue surmontant l'autel de la chapelle de la Vierge, marbre, XVe siècle. 21 août 1905. — La Vierge et l'Enfant, saint Denis, statues décorant le portail occidental, pierre, XIVe siècle. 21 août 1905. — La Vierge et l'Enfant, statue surmontant la porte occidentale, pierre, XIVe siècle. 21 août 1905. — L'Annonciation, groupe, pierre, XVe siècle. 21 août 1905. — Sainte Marie l'Égyptienne, sainte Véronique, sainte Marthe, statues, pierre, XVe siècle. 21 août 1905.

Évreux. — *Cathédrale Notre-Dame* (M. H.). — Crosse de Jean II de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Évreux, 1244-1256, cuivre émaillé, XIIIe siècle. 17 juin 1901. — Anneau pastoral, or et cabochons, du même, VIe siècle (lisez : XIIIe siècle). 17 juin 1901. — Triptyque : l'Adoration des Mages, les Anges adorant l'Enfant Jésus, la Présentation au temple, panneaux peints, XVIe siècle. 21 octobre 1903. — La Vierge et l'Enfant, statue surmontant l'autel de la chapelle du rond-point, pierre, commencement du XVIe siècle. 21 octobre 1903. — Vitraux, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles*. — Stalles du chœur, bois sculpté, fin du XIVe siècle*. — Armoire et tronc du Trésor, dans la première chapelle du chœur au sud, bois sculpté et ferronnerie, seconde moitié du XVe siècle*. — Plafond sous la tribune de l'orgue, bois sculpté, milieu du XVIe siècle*. — Clôtures des chapelles, bois sculpté et ferronnerie, XVIe et commencement du XVIIe siècle*. — Chaire à prêcher provenant de l'abbaye du Bec-Hellouin, bois sculpté, 1675*. — Grilles du chœur, fer forgé, époque de Louis XV*. — Buffet des orgues, bois sculpté, époque de Louis XVI*.

Évreux. — *Église Saint-Taurin*. (M. H.). — Châsse de saint Taurin, argent doré et cuivre doré et émaillé, XIIIe siècle. 15 avril 1896. — Vitraux, XIVe siècle (lisez : XVe siècle)*. — Bénitier de la porte méridionale, pierre, XIIIe siècle. — Bas-relief funéraire dans la chapelle du chœur, côté nord : la Vierge et l'Enfant, sainte Opportune, une priante, marbre, XVIIe siècle. — Le Calvaire, groupe provenant d'un retable, adossé à un pilier du transept, terre cuite, XVIe siècle. — Miséricorde provenant des anciennes stalles du chœur : le Renard prêchant les poules, bois sculpté, XVe siècle.

Feuguerolles. — *Église*. — Croix processionnelle en cuivre doré et émaillé, XVIe siècle (lisez : XIVe siècle).

Fontaine-l'Abbé. — *Église*. — Retable : l'Adoration des Mages et le Massacre des innocents, bois sculpté et polychromé, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Retable : Cinq scènes de la vie de saint Jean-Baptiste, bois sculpté et polychromé, XVIe siècle. 9 mai 1905.

Fours. — *Église*. — Dalle funéraire à effigie gravée de Guillaume de Fors, seigneur de Fors et de Saint-Clair-sur-Epte, † 1496, pierre. — Dalle funéraire à effigie gravée d'Hugue de Boucart, † 1519, veuve de Guillaume de Fors, pierre. — Dalle funéraire à effigie gravée de Guillaume de Fors, leur fils, † 1564, pierre.

Gaillon. — *Église*. — Le Christ et un Apôtre, statues attribuées à Jean Juste, † 1549, terre cuite, XVIe siècle. 4 juillet 1903. — Groupe de trois têtes de chérubins décorant le tabernacle de l'autel, provenant de la chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, marbre, XVIIe siècle. 9 mai 1905.

Gisors. — *Église*. (M. H.). — Vitraux, XVIe siècle*. — Vantaux de la porte occidentale, bois sculpté, XVIe siècle*. — L'Arbre de Jessé, haut-relief, pierre, XVIe siècle*. — Statue funéraire, cadavre décharné, pierre, 1526*.

Goupillières. — *Église*. — Siège curial et stalles du chœur, bois sculpté, XVIe siècle. 11 août 1902.

Grandvilliers. — *Église*. — Crucifix de la poutre de gloire, la Vierge et saint Jean, bois, fin du XVe siècle.

Harcourt. — *Église*. — Fonts baptismaux, pierre, fin du XIIIe siècle.

Heudreville-sur-Eure. — *Église*. — Lutrin, bois sculpté, XVIe siècle. 29 février 1904.

Infreville. — *Église.* — Retable du maître-autel, bois sculpté et doré, XVIIIe siècle. 15 avril 1896.

Irreville. — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre, fin du XVe siècle.

Ivry-la-Bataille. — *Église.* — Fonts baptismaux, commencement du XVIe siècle.

Juignettes. — *Église de la Selle.* — Crucifix de la poutre de gloire, la Vierge et saint Jean, bois, commencement du XVIe siècle. — Retable du maître-autel : Scènes de la vie de la Vierge et de la vie de saint Georges, albâtre, commencement du XVIe siècle.

Louviers. — *Église Notre-Dame* (M. H.). — Vitraux, XVIe siècle*. — Sépulcre, pierre peinte, XVIe siècle*. — Statue de sainte accompagnée de deux enfants (lisez : statue de Marie Salomé), pierre, XVIe siècle. 21 août 1905.

Lyons-la-Forêt. — *Mairie.* — Le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, panneau peint, provenant de la Justice de paix, commencement du XVIe siècle. 20 décembre 1904.

Manoir (Le). — *Église.* — Lutrin, bois, commencement du XVIe siècle. 4 juillet 1903.

Mélicourt. — *Église.* — Pierre tombale de Jehan de Mellecourt (lisez : Mellicourt), † 1457*. 6 août 1890.

Mesnil-Jourdain (Le). — *Église.* — Trois statuettes d'enfants provenant du tombeau de R. Le Roux de Tilly, par Jacques Sarrazin, † 1660, marbre, XVIIe siècle. 4 juillet 1903.

Montfort-sur-Risle. — *Église.* — Deux grandes torchères, bois sculpté et doré, XVIIe siècle. 29 février 1904.

Nonancourt. — *Église.* — Buffet et balustrade de la tribune des orgues, bois sculpté, XVIe siècle. — Vitraux, XVIe siècle*. — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre polychromée, XIVe siècle. 21 août 1905.

Normanville. — *Église.* — Ancien retable d'autel provenant de l'église de Saint-Germain-des-Angles : Scènes de la vie de la Vierge, bois sculpté, peint et doré (lisez : terre cuite et bois sculpté, le tout peint et doré). 1531.

Pont-Audemer. — *Église Saint-Ouen.* (M. H.). — Vitraux, XVIe siècle*.

Pont-Audemer. — *Église Saint-Germain.* (M. H.). — Vitraux, XVe siècle*. 12 juillet 1886.

Pont-de-l'Arche. — *Église.* — Vitraux, XVIe, XVIIe siècles*. (Liste de 1862.)

Saint-Georges-Motel. — *Église.* — Fonts baptismaux, pierre, commencement du XIVe siècle (lisez : commencement dn XVIe siècle). — Fragments de vitraux, XVIe siècle.

Saint-Jean-du-Thenney. — *Église.* — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre, XIIIe siècle.

Saint-Julien-de-la-Liègue. — *Église.* — La Barque de saint Julien l'hospitalier, groupe, pierre peinte, commencement du XVIe siècle.

Saint-Léger-de-Rôtes. — *Église.* — Retable : trois scènes de la Passion ; bas-reliefs, terre cuite, dans un cadre de bois sculpté, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905.

Saint-Marcel. — *Église.* — La Visitation, groupe, pierre, commencement du XVIe siècle.

Sainte-Marthe. — *Église.* — Six stalles et deux parcloses, provenant de l'abbaye de Conches, bois sculpté, commencement du XVIe siècle. — L'Annonciation, toile décorant le maître-autel, par Descours, 1769.

Saint-Philbert-sur-Risle. — *Église.* — Statues de saint Nicolas et saint Philbert, pierre, XVe siècle. 25 novembre 1896. — Vitraux du transept sud, fin du XVe siècle*. 25 novembre 1896. — Peintures murales sur le mur sud de la nef, XVIe siècle*. 25 novembre 1896. — Pierre tombale de Nicolas du Bosc, prieur de Saint-Philbert, † 1588. 25 novembre 1896.

Saint-Sébastien-de-Morsent. — *Église.* — Retables des deux autels latéraux : Scènes de la Passion, bas-reliefs, bois, XVIe siècle.

Saint-Victor-de-Chrétienville. — *Église.* — Epi de faîtage en terre cuite émaillée, fin du XVIe siècle. 25 octobre 1905.

Verneuil. — *Église de la Madeleine.* (M. H.). — Sépulcre, pierre, XVIe siècle*. — Vitraux, XVe et XVIe siècles*. — La Vierge et l'Enfant, statue, pierre peinte, commencement du XVIe siècle. 21 août 1905.

Verneuil. — *Église Notre-Dame.* — Saint Denis, évêque, statue, bois, XVe siècle. 9 mai 1905. — Sainte Geneviève, statuette, bois, fin du XVe siècle. 9 mai 1905. — Saint Christophe, statue, pierre, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Saint Denis, évêque, statue, pierre, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905.

— Saint Joseph, statue, pierre, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Saint Fiacre, statue, pierre, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Saint Martin, évêque, statue, pierre, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Sainte Suzanne, statue, pierre, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Deux prophètes, statuettes, bois, commencement du XVIe siècle. 9 mai 1905. — Ange céroféraire, statue en demi-relief, provenant d'un retable, bois, 1624. 29 février 1904.

Vernon. — *Église*. — Tapisserie : six pièces, XVIIe siècle. 25 septembre 1901. — Tribune et buffet des orgues, bois sculpté, XVIe siècle*. — Vitraux, XVIe siècle*. — Tombeau de Marie Maignart, † 1610, fille de Charles Maignart, seigneur de Bernières, pierre et marbre, commencement du XVIIe siècle*. — Maître-autel, marbre et bronze ciselé et doré, XVIIIe siècle*.

Vesly. — *Église*. — Saint Maurice et un donateur, groupe, pierre, commencement du XVIe siècle.

Vézillon. — *Église*. — Petite chaire à prêcher, bois sculpté, commencement du XVIIe siècle (lisez : XVIe siècle). 29 février 1904.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. LE MERCIER

Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers.

Lu à la séance du 19 janvier 1907

PAR M. LE CHANOINE PORÉE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Ecrire la monographie, l'histoire complète de l'importante église Notre-Dame de Louviers était une besogne pleine d'attrait, et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas tenté plus tôt quelque érudit, ami de nos antiquités locales. Mais, pour intéressant que fût le sujet, il n'allait pas sans difficultés. Il fallait, pour le traiter, un chercheur persévérant, doublé d'un écrivain de goût, que ne rebuterait pas la mise au point d'une documentation très étendue et fort abondante.

M. Edmond Le Mercier, qui habita Louviers durant de longues années, n'a pas reculé devant ce labeur, et il convient de l'en féliciter hautement, puisqu'il nous donne aujourd'hui un beau volume luxueusement imprimé, illustré d'un grand nombre de planches qui en rehaussent encore la valeur. Nous possédons mainte-

nant l'histoire définitive de l'église Notre-Dame de Louviers.

L'auteur nous dit, dans son avant-propos, comment il fut amené à composer cet ouvrage. Son vieil ami, M. Saint-Martin, artiste peintre, conservateur de la Bibliothèque municipale, lui avait légué les nombreuses notes qu'il avait recueillies en vue d'un livre, qu'il n'écrivit pas. Les travaux d'approche étaient préparés ; mais ces notes, la plupart fort précieuses, il fallait les mettre en forme, les contrôler, les coordonner, les compléter et revêtir cette trame documentaire d'un style aisé, agréable, qui aidât le lecteur à suivre jusqu'au bout la voie nécessairement longue, et parfois aride, qui s'étend à travers plusieurs siècles de l'histoire de Louviers.

M. Le Mercier a voulu rendre vivante cette histoire d'un monument et d'une institution, en les rattachant au milieu social et populaire où ils avaient pris naissance et s'étaient développés. « Ecrire une monographie de l'église de Louviers qui reflète l'histoire de cette ville », tel a été le programme de l'auteur, qui ajoute, non sans une pointe d'ironie : « Beaucoup se diront, dans la ville même, à quoi bon toutes ces explications sur des pierres déjà à demi rongées par le temps, et que nous importe que cette chapelle ait été fondée par Jacques ou par Guillaume Chalenge, et que ce vitrail ait été donné par Philippote ou par Binot Briselet, qui sont morts, enterrés et oubliés depuis bien longtemps ? Sans doute, cela n'importe nullement à la marche des affaires publiques ni au cours de la Bourse ; mais il en est qui ont d'autres préoccupations, et qui, sans dédaigner les intérêts matériels et les choses du présent, aiment à

s'occuper du passé, à savoir ce qui existait autrefois (ce qui explique bien des choses du présent), à connaître l'origine des édifices qu'ils ont sous les yeux et leur histoire, qui est en même temps celle de leur ville, à pénétrer les raisons qui ont présidé à leur construction, à leur développement, à leur transformation, ce qui permet d'en mieux apprécier la valeur. » (Avant-propos, page XI).

J'ignore si l'on peut ranger certains habitants de Louviers dans la catégorie de ces sceptiques indifférents; mais je sais qu'il y aura beaucoup de lecteurs qui apprécieront la saveur originale et la tournure littéraire de l'œuvre de notre compatriote bernayen.

L'ouvrage se divise en quatre parties :

Les origines de l'église;

L'extérieur;

L'intérieur;

Les institutions.

Il est, je crois, peu d'églises paroissiales sur lesquelles on possède autant de documents. Et pourtant, là aussi, les origines ont leur obscurité. On se demande si une église Saint-Martin, qui apparaît de bonne heure, ne serait pas en droit de revendiquer la priorité. Il se pourrait (et je serais porté à le croire, car le vocable semblerait l'indiquer), que Saint-Martin ait été la paroisse primitive de Louviers.

Au commencement du XIIIe siècle, en raison de l'accroissement de la population. on construit l'église Notre-Dame sur un vaste plan. Elle ne comptait encore à cette époque que trois nefs; les deux autres, ainsi que les chapelles, les transepts et les portails qui les terminent ne furent élevés qu'au XVe et au XVIe siècle.

Le portail méridional de Notre-Dame de Louviers est universellement connu; commencé vers 1506, il ne fut achevé qu'une vingtaine d'années plus tard. « Il est impossible, dit M. Le Mercier, de donner par une description une idée exacte du portail méridional; il faut le voir, l'étudier et passer des heures à le contempler pour se rendre compte du génie artistique de celui qui a enfanté cette merveille. L'imagination la plus féconde ne peut concevoir la prodigalité des sculptures, la délicatesse des moulures, la richesse des brôderies et des dentelles qui décorent ce porche de pierre et en font une véritable châsse monumentale. On ne saurait amincir, tordre ou façonner la pierre avec plus de flexibilité. Quand on a plongé dans ces détails infinis et qu'on a embrassé de l'œil cet ensemble prodigieux, on demeure confondu de ce que tout cela représente de calculs, de réflexions, de combinaisons, de travail d'effort et de génie. » (Page 28.)

M. Le Mercier s'arrête longuement dans l'intérieur de l'église. Notre-Dame de Louviers, indépendamment de son style architectural très intéressant à étudier avec ses remaniements et ses adjonctions, renferme de nombreuses œuvres d'art : un Sépulcre ou Mise au Tombeau du commencement du XVIe siècle; une série d'apôtres, de quelques années moins ancienne, de mérite assez inégal, mais quand même fort curieuse; des autels ornés de bas-reliefs de la Renaissance; une magistrale statue de Marie Cléophas, retrouvée dernièrement dans les combles du clocher, et que M. Louis Régnier attribue avec beaucoup de vraisemblance à Germain Pilon. Çà et là sont accrochées aux piliers des toiles d'un peintre lovérien du XVIIe siècle, Jean Nicolle, qui a laissé

encore d'autres œuvres conservées à l'hospice de Louviers, à la Croix-Saint-Leufroy, aux Andelys, à Piencourt. Jean Nicolle peut, à bon droit, prendre place auprès de ses contemporains normands Saint-Igny, Sacquespée, Le Tellier, etc.

Les anciennes chapelles, avec leurs fondations, leurs revenus, leur affectation, ont été l'objet de sérieuses recherches.

Une étude détaillée sur les beaux vitraux de la Renaissance s'imposait. M. Le Mercier l'a faite avec beaucoup de soin, non seulement en décrivant les sujets représentés par les peintres-verriers, mais encore en identifiant les nombreux blasons appartenant soit aux familles des donateurs, soit aux corporations de métiers de la ville qui comptaient alors de nombreuses confréries.

Une confrérie religieuse d'intérêt plus général a retenu l'attention de M. Le Mercier : c'est celle de la Charité, dont les statuts furent approuvés en 1450 par Guillaume de Flocques, évêque d'Évreux ; mais elle devait exister antérieurement.

Les prévôt, échevin et frères servants avaient un chaperon de *livrée*, acheté aux dépens de la Charité, qu'ils étaient tenus de porter quand ils étaient de service. Le jour du Saint-Sacrement et des Octaves, ils devaient avoir « chascun ung chappeau de fleurs sur la teste en congnoissance et signe de fraternité, et chascun ung cierge ou torche ardente en la main pour honorer le très digne et précieux corps de Jésus-Christ ».

Ce dernier article, relatif au cierge ou torche ardente, a donné lieu, dans le courant du XVIIIe siècle, à un procès des plus étranges. En 1756 une contestation s'était élevée entre les frères de Charité ; un certain nombre

d'entre eux, s'appuyant sur le texte des statuts, prétendit que chacun devait avoir le droit d'opter entre les deux et de porter à sa guise une torche ou un simple cierge. Là-dessus grand débat, discussions à n'en plus finir, assemblées sur assemblées qui n'aboutirent à rien. Les partis, très animés, ont recours au procureur fiscal. Celui-ci, assez embarrassé, les renvoie aux sieurs curés de la paroisse qui s'efforcent de les mettre d'accord, sans pouvoir y parvenir. Cependant la fête du Saint-Sacrement approchait. Chacun s'obstinant dans son idée, se disposait à assister à la procession selon sa fantaisie, qui avec une torche, qui avec un simple cierge. Effrayé du scandale qui allait se produire, le procureur fiscal imagina d'adresser une requête au bailli de Louviers dans laquelle il exposait le différend; mais, prudemment, et sans entrer quant à présent dans le fond de la question, il se bornait à demander de M. le bailli d'ordonner. par provision, que les frères de Charité assisteraient, comme par le passé, aux processions du Saint-Sacrement avec la décence convenable et conformité requise en pareil cas, jusqu'à ce qu'au fond l'alternative de porter cierge ou torche fût réglée par ceux à qui il appartenait de le faire. M. le bailli Mallet fit droit à cette demande et rendit une sentence conforme, « exécutoire par provision, nonobstant opposition d'appel et autres voies quelconques ». Il ne restait aux frères qu'à se conformer à la sentence, sous peine de 10 livres d'amende contre chacun de ceux qui y contreviendraient, ou s'abstiendraient de la procession sans cause valable.

« La crainte de l'amende produisit son effet. La sentence reçut son exécution, et tous les membres de la Charité figurèrent à la procession avec leurs belles tor-

ches ornées de bouquets de cire peinte. L'usage ayant repris cours continua comme par le passé, et l'affaire en resta là sans qu'il soit jamais intervenu aucune décision sur le fond. C'était bien assez d'une sentence provisionnelle sur une pareille question. » (Page 180.)

L'église Notre-Dame a été témoin de divers événements qui se sont accomplis dans son enceinte; M. Le Mercier a noté les plus marquants. Le 15 mai 1360, le prince de Galles, fils d'Edouard III, ratifiait dans l'église Notre-Dame le traité de Brétigny, qui rendait la liberté au roi Jean, fait prisonnier à Poitiers, et contenait la renonciation du roi d'Angleterre aux droits qu'il prétendait avoir sur la Normandie et le Maine. En 1449, vers la fin d'août, Charles VII, maître d'une partie de la Normandie, séjourna à Louviers durant plusieurs semaines, à l'occasion du siège du Château-Gaillard. Parmi les souverains qui ont visité Louviers, on cite encore Louis XII, qui y serait venu en 1508, et aurait, à cette occasion, confirmé les privilèges accordés aux habitants par Charles VII.

Nous n'avons pu, Messieurs, que vous donner un aperçu très incomplet et bien insuffisant d'une étude qui comprend près de 200 pages in-quarto. Nous espérons, du moins, vous avoir suggéré le désir de lire vous-mêmes et de connaître en détail cette œuvre consciencieuse qui fait grand honneur à celui qui l'a écrite avec patience et amour. M. Le Mercier a bien voulu offrir un exemplaire de son livre à la bibliothèque de notre Société ; nous lui sommes vivement reconnaissants de nous avoir ainsi fait bénéficier du souvenir fidèle qu'il garde de sa ville natale.

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1906

M. l'abbé Gélin (Arthur-Pierre), curé-doyen de Saint-Taurin, chanoine honoraire d'Évreux, est décédé à Évreux le 28 mars 1906, dans sa cinquante-septième année.

M. Letellier-Petel (Alfred), ancien conseiller de préfecture, est décédé à Évreux le 30 mars 1906, à l'âge de soixante-trois ans.

M. Albert Sorel, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur à l'École libre des sciences politiques, président de la Commission supérieure des Archives nationales, vice-président de la Commission des archives des Affaires étrangères, etc, etc..., ancien président de la Société libre de l'Eure (1905), officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris le 29 juin 1906, à l'âge de soixante-trois ans.

M. le duc de Broglie (Louis-Alphonse-Victor), chevalier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire d'ambassade, député et Conseiller général de la Mayenne, président de la section de Bernay (Société libre de l'Eure), est décédé à Broglie, le 6 août 1906, à l'âge de cinquante-neuf ans.

M. Dupuis[1] (André), juge au tribunal de première instance de Dreux, est décédé à Paris le 24 décembre 1906, dans sa quarante-septième année.

1. M. Dupuis a laissé des dispositions testamentaires en faveur de la ville d'Évreux, sa ville natale.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1° PAR LES AUTEURS

MM.

BIGEARD, instituteur en retraite à Nolay (Côte-d'Or). Supplément à la Petite Flore des champignons les plus vulgaires, publiée en 1903. — 2e supplément, Châlon-sur-Saône, imp. Bertrand, 1906.

COUTIL (Léon), membre de la Société. Le Château Gaillard construit par Richard Cœur de Lion en 1197-1198. Notice historique et archéologique, 3e édition. Andelys et Paris, 1906. In-8. figg. dans le texte et 11 pl. hors texte.

Croix rouge française. Bulletins (année 1906).

GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée, membre de la Société. Chapitre épiscopal d'après le grand Pouillé du diocèse d'Évreux. Évreux, Imp. de l'Eure, 1906. In-8.

HÉRISSEY (Charles), membre de la Société. Almanach-Annuaire de l'Eure, 1907.

LABBÉ (Joseph), avocat à la Cour d'Appel de Paris, membre de la Société. Notes et documents relatifs à l'occupation allemande dans le département de l'Eure et aux affaires communales et départementales par Léon LABBÉ, conseiller général de l'Eure, conseiller municipal d'Évreux. Verneuil. imp. du Progrès, 1906. In-8.

LANGLOIS (le chanoine), aumônier de la Providence d'Évreux, membre de la Société. Une victime de la Révolution :

René Vallée, dernier curé et premier maire de Pithienville, mort à Évreux sur l'échafaud le 12 mai 1794. Évreux, Guillemare, s. d. In-8, planches.

LE COURT (Henry). Un normand célèbre : Me Jacques du Lorens (1580-1655), poète, jurisconsulte et collectionneur. Étude biographique. Caen, imp. Ch. Valin, 1897. In-8.

LE MERCIER (E.) membre de la Société. Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers. Évreux, imp. Hérissey et fils, 1906, gd. in-8, 24 pl.

PACQUE, vétérinaire, chef du service départemental. Rapport général sur les maladies contagieuses observées pendant l'année 1901. Évreux, imp. Bouvart, 1902. In-8.

PESCHAUD (Marcel). Les Chemins de fer de l'État belge. Extrait de la Revue politique et parlementaire (mai-juin 1906).

PITOISET, proviseur du Lycée, membre de la Société. Distribution solennelle des prix du Lycée d'Évreux faite le 28 juillet 1906. Palmarès. In-8.

SAVOURÉ-BONVILLE, inspecteur départemental de l'Assistance publique, membre de la Société. L'Assistance familiale de l'enfance en France. Évreux, imp. Quettier, 1901. In-8.

— L'assistance familiale considérée dans son sens propre et dans son application. Évreux, imp. Bouvart, 1902. In-8.

Le Souvenir français. Rapport de l'assemblée générale du 12 juillet 1905.

VIDAL (Jean). Monographie de la ville d'Aimargues. Paris, librairie des sciences agricoles ; Charles Amat, éditeur ; s. d. (1907). In-8, carte.

2° PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne. Discours prononcés à la Séance générale du Congrès le 21 avril 1906 par MM. Armand Brette, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et Raymond Poincarré, ministre des Finances.

Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Paris en 1906. Section des sciences.

3° PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Compte au 1er mars 1906 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1905.

Conseil général. Session d'août 1906. Rapport du Préfet. Procès-verbal des délibérations.

Budget départemental des recettes et des dépenses de l'exercice 1907.

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

Conformément à un vœu émis lors de la dernière assemblée générale, le Conseil d'administration se propose de porter chaque année à la connaissance des membres de la Société les ouvrages récemment parus intéressant le département de l'Eure.

Il pense que MM. les auteurs et éditeurs voudront lui faciliter cette tâche, en envoyant la notice de leurs publications à M. le Secrétaire perpétuel. Ils y trouveront, du reste, tout avantage, grâce à la diffusion de notre Recueil.

Nota : Voir ci-dessus la liste des ouvrages offerts.

AUBRY (Pierre), archiviste paléographe. La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle d'après le *Journal des Visites pastorales d'Odon-Rigaud.* Brochure gr. in-8 de 58 pp., fac-similés et musique notée.

BLANQUART (l'abbé). Ancien Coutumier de l'église cathédrale d'Évreux vulgairement appelé « Hunaud », publié d'après une copie du XVIIe siècle. Rouen, imp. Cagniard (Léon Gy, succ.), 1906. In-8.

CANTEL (le chanoine), aumônier du Carmel de Gravigny. La Bienheureuse Rose Crétien de Neufville..., l'une des seize carmélites de Compiègne. Évreux, imp. de l'Eure, 1906. In-8.

CHEVALLIER (l'abbé Émile). Guide à l'abbaye de Bonport. Pont-de-l'Arche, imp. Claude frères. In-8, figg. et 2 pl. hors texte.

COUTIL (Léon). Similitude de certaines stations paléolithiques de la Dordogne, de la Charente, du Mâconnais et de l'Eure. Andelys, petit in-8.

DUCREST (Mme G.). Mémoires sur l'Impératrice Joséphine, la Cour de Navarre et la Malmaison; introduction et notes de MM. Maurice Vitrac et Arnoud Galopin. Paris, Fayard. s. d. In-8, gravures.

GEOFFROY DE GRANDMAISON. Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne, martyres le 17 juillet 1794. Paris, Bloud et Cie. In-16.

HÉRISSAY (Jacques). Artistes normands. L'éducation d'un peintre à la fin du XVIIIe siècle. Germain Jean Drouais (1763-1788). Évreux, imp. Hérissey. In-8, planches.

HERVIEU (P.-N.). Une commune normande (Vieilles) sous l'ancien régime. Paris, Société française d'impr. et de libr., anc. libr. Lecène, Oudin et Cie. S. d. (1906). In-8° avec 2 pl.

JOANNE (P.). Normandie. Routes les plus fréquentées. Paris, Hachette et Cie. In-32, cartes et plans.

LAVRIL (G.), industriel-fromager, herbager, président du Syndicat amical des fromagers de l'Eure. Notes et recettes applicables à l'agriculture. Évreux, imp. Hérissey. In-16.

LAYER (Ernest). Glanes archéologiques. Gisors et le Vexin normand. Porche de Bosc-Bordel. L'aitre Saint-Maclou de Rouen. Cloître de Montivilliers. Brochure in-4° avec 23 illustrations. Rouen.

LECŒUR (l'abbé). Le culte de la Sainte Vierge et les arts en Normandie. Discours prononcé le jour de la fête de Notre-Dame-des-Arts en l'Église de Pont-de-l'Arche. Rouen, Cacheux, petit in-8°.

LETACQ (l'abbé A.-L.). Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène Niel. Lecture faite à la Société libre de l'Eure (section de Bernay) le 2 juin 1906. Brionne, imp. Amelot. In-8.

MEUNIER (Mgr.), évêque d'Évreux. Après la séparation. Documents et souvenirs pour l'église d'Évreux. Évreux, imp. Odieuvre. In-8.

NOEL (J.). Charles de Boury, Conseiller général et député de l'Eure. Paris. imp. Maretheux (Publication de la France parlementaire). Gr. in-8, portrait.

PORÉE (le chanoine). Le prieuré de Saint-Nicolas de Maupas, à Capelles (Eure). Brionne, imp. E. Amelot, 1906. In-8°, 20 pp.

RÉGNIER (Louis). Liste des objets conservés dans les églises parois-

siales du département de l'Eure actuellement classés parmi les monuments historiques et de ceux dont le classement serait désirable. (Extrait du Bulletin de la Société des Amis des arts du département de l'Eure, N° XXI, année 1905). Évreux, imp. Hérissey et fils. In-8.

Société de l'Histoire de Normandie. Mélanges, VIe série. Documents publiés et annotés par MM. Ch. de Beaurepaire, l'abbé Blanquart, Ch. Bréard et Barrey, L. Delisle, Le Cacheux, L. Regnier et l'abbé Tougard. Rouen, gr. in-8°.

VEUCLIN (E.). Cinq personnages remarquables du département de l'Eure : I. Nicolas de l'Aide dit le cardinal de Nonancourt. Placard grand in-f° s. d.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis sa réorganisation en 1832.

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Évreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix, à Évreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albuféra (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.

MM.

1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albuféra (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.
1862. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général de l'Eure.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'État.
1866. Boulatignier, conseiller d'État.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière-le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général de l'Eure.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général de l'Eure.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général de l'Eure.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'État au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général de l'Eure.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général de l'Eure.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général de l'Eure.
1884. Hébert (Émile), membre du conseil général de l'Eure.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale culture de France (section de la Sylviculture).

MM.

1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure

1887. Galtié, préfet de l'Eure.

1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général de l'Eure.

1889. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

1890. Frémont, préfet de l'Eure.

1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, vice-président du conseil général de l'Eure.

1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.

1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.

1894. :

1895. Boury (le comte de), membre du conseil général de l'Eure.

1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.

1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.

1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général de l'Eure.

1899. Join-Lambert, membre du conseil général de l'Eure.

1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la bibliothèque nationale (département des manuscrits).

1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.

1902. Vilmorin (Maurice de), membre de la Société nationale d'agriculture.

1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture de France, membre du Conseil général de l'Eure.

1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.

1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.

1906. L'Hopital (Joseph), président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1906.

BUREAU

Président	MM. Joseph L'HOPITAL, président du syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux.
Vice-président	Le comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

L'abbé GUÉRY, aumônier du Lycée.	1907
LAPELTEY, père	1907
LECOINTE, professeur honoraire d'école normale . .	1908
BESNIER, archiviste départemental.	1908
DOUCERAIN, avocat.	1909
Louis RÉGNIER	1909

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Évreux.

MM.

ABBADIE D'ARRAST (D'), propriétaire.
ALABOISSETTE, avoué.
ANCHEL, archiviste du département.
ANQUETIN (Modeste), propriétaire.
AUGER, propriétaire.
BAGOT, avocat.
BEAUJEAN (l'abbé), secrétaire de l'Évêché.
BELLENGER, avoué.
BERTIN, propriétaire au Buisson-Hocpin.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BIDAULT (Mme Ve), propriétaire.
BLOT, rentier.
BOISSIÈRE (DE LA).
BONNENFANT (l'abbé), vicaire à la Cathédrale.
BONNET, propriétaire.
BOUQUELON, ancien magistrat.
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture.
BOURSIER, vétérinaire.
BRUNET, propriétaire.
BUREL, propriétaire.
CAUET, avocat.

MM.

CHAUVIN, propriétaire.
COCHIN, manufacturier.
CORBASSON, pharmacien.
CORBIN, contrôleur de la comptabilité à la direction de l'enregistrement en retraite.
CORDIER, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
COURCELLE, avocat.
CYR, directeur de la laiterie.
DEHAIS, propriétaire.
DEMAREST (l'abbé), curé de la cathédrale.
DENESLE, propriétaire.
DOUCERAIN, avocat.
DUCASSE, professeur de philosophie au lycée.
DUCHESNE, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EPARVIER, receveur d'enregistrement.
ERMENAULT, négociant.
FAUCHET, conseiller général, directeur des usines de Navarre.
FLAYOL (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
FRANCFORT, conseiller d'arrondissement.
GABIOLLE, bibliothécaire.
GASTINEAU, commissaire-priseur.
GAUDIN, caissier à la trésorerie générale.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GOLDSCHMIDT (Mme), au château du Plus-que-Tout.
GOSSART, architecte du département.
GUELY (Mlle), professeur à l'École normale d'institutrices.
GUERY (l'abbé), aumônier du lycée.
GUEST, avoué.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY, juge honoraire.
HÉRISSEY, imprimeur.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
HERSENT, boucher.
HUBERT, directeur de la Coopérative agricole.
IDEVILLE (comte D'), au Pavillon de Navarre.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
LABBÉ (Joseph), avocat.
LABBÉ (Léon) (Mme vve).

MM.

LACOUR, directeur de la succursale de la Société générale.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture de l'Eure.
LAMIOT, ancien agriculteur à Cambolle.
LANGLOIS (l'abbé), aumônier de la Providence.
LAPELTEY père.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LA RONCIÈRE-LE-NOURY (Mlle la baronne DE).
LAUTOUR, avocat.
LAUVRAY (Léon), ingénieur agronome.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, cultivateur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, boucher.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LÉGIER, notaire.
LEGRAS, ancien sous-chef de division à la préfecture.
LEITZ, professeur au lycée.
LE MÉNAGER, directeur d'assurances.
LEMPÉRIÈRE, notaire.
LENORMAND (l'abbé), vicaire général.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LESORT, ancien président du Tribunal de Commerce.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LEVIEZ, notaire honoraire.
LIÉGEOIS, juge d'instruction.
LIOT, libraire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
LUCAS (l'abbé), curé-doyen de St-Taurin.
MAISTRE (l'abbé DE), professeur à l'école Saint-François-de-Sales.
MALATIRÉ, manufacturier.
MATHIEU, professeur au lycée.
MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOUTIER, principal clerc de notaire.
ODIEUVRE (l'abbé), chanoine honoraire.
PASQUIER (Mme vve).
PETEL, notaire.
PETIT (Léon), juge suppléant, conseiller d'arrondissement.

MM.

PILLARD, avocat.
PITOISET, proviseur du lycée.
POSTEL DES MINIÈRES (Gaston DE), propriétaire.
RADIGUET, opticien.
RÉGNIER, propriétaire.
RIBAUD, vétérinaire.
SAILLARD, propriétaire.
SAUVAGE, manufacturier.
SAVOURÉ-BONVILLE, inspecteur des Enfants Assistés.
SOUTY (Paul).
TARISSAN, professeur au lycée.
TASTEMAIN, ancien notaire.
THAURIN (buffet de la gare).
TIXIER, notaire.
TOUSSIN, avocat.
TRIAL, capitaine au 6e dragons.
TYSSANDIER, président du tribunal civil.
VÉDIE, propriétaire.
VION, propriétaire.

CANTONS D'ÉVREUX

Evreux-Sud.

DUCLOS (l'abbé), curé de Saint-Sébastien de Morsent.
L'HOPITAL (Joseph), à Angerville et 167, boulevard Malesherbes, Paris, 17e.
NOUVEL (Georges), au château de la Ronce, près Fontaine-sous-Jouy.
PENCIOLELLI, au château de Bérou (Guichainville).
PHILIPPE (l'abbé), à Saint-Aubin du Vieil-Évreux.
THONISSEN (DE), au château de Melleville.
THOURY (comte DE), à Arnières.
ROSTOLAN (comte DE), à Guichainville.

Evreux-Nord.

BARRE DE NANTEUIL (baron DE LA), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
BERTIN (Charles), au Tilleul-Lambert.

MM.

BOURGOIS, lieutenant-colonel en retraite, au château des Angles, à Brosville.
CHAMPIGNY (marquis DE), à Normanville.
CHEVALIER (Edgar), à Graveron-Semerville.
COURCY (DE), à Saint-Germain-des-Angles.
CRÈVECŒUR (DE), au château d'Irreville.
DUMÉRIL, à Émalleville.
LANÉELLE, horticulteur à Gravigny.
LESTANVILLE (François de), au château du Boulay-Morin.

Canton de Breteuil.

BONALD (Mme DE), à Breteuil.
JARNAC (comte DE), à Condé-sur-Iton.
PILLARD-SOULAIN, ancien conseiller général à Breteuil.
ROUSSEAU, industriel à Breteuil.

Canton de Conches.

BLANVILAIN fils, marchand de bois au Fidelaire.
CLERMONT-TONNERRE (marquis DE), à Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
LEPAULLE, notaire, à Conches.
LETAUD, maire, à Conches.
MARE (comte DE), au château d'Orvaux.
PIJON, maire de Champ-Dolent.
PRÉAUX (marquis DE), à Quénet, près Conches.

Canton de Damville.

CHAMBRAY (marquis DE), conseiller général à Gouville.
LESTANVILLE (DE) au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

SERLAY (baron DE), au château de Louye, près Nonancourt.

Canton de Pacy.

MM.

ESPINASSE (marquis DE L'), maire, à Boisset-les-Prévanches.
HAY (Léon), propriétaire à Pacy.
PHILIPPE (l'abbé), curé à Boisset-les-Prévanches.
TRUTAT, ancien conseiller général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

BARAGUEY FOUQUET, industriel, à la Neuve-Lyre.
DESLOGES (Amand), à Rugles.
MORGON fils, propriétaire au château de Bois-Normand.

Canton de Saint-André.

BLOT (Narcisse), à la Forêt-du-Parc.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
GUILBERT (l'abbé), doyen de Saint-André.
HÉROUARD (Alfred), à la Couture-Boussey.
REISET (Mme la comtesse DE), à Marcilly-sur-Eure.
VERVILLE fils, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

AVENEL (Raoul), à Verneuil.
BARREY (comte DE), à Verneuil.
CADOU (Léonce), propriétaire, à Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil.
DEMOLINS, directeur de l'école des Roches à Verneuil.
LE VAILLANT DE GLATIGNY, à Verneuil.
DE PETITEVILLE, ministre plénipotentiaire à Petiteville par Bourth.

Canton de Vernon.

LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
LE MARCHAND (Edgard), conseiller d'ambassade, à Vernon.
SCHICKLER (baron DE), au château de Bizy, près Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . MM. PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
Secrétaire . . . . . PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.
Trésorier. . . . . COULOUMA, imprimeur, aux Andelys.

Canton des Andelys.

MM.
COULOUMA, propriétaire aux Andelys.
COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instr. publ., aux Andelys.
DECHAUMONT, cultivateur, à Boisemont.
DELAHAYE, cultivateur, à Fresne-l'Archevêque.
DUPAS fils, cultivateur, à Hennezis.
FESSART, agriculteur, à Mantelle-sur-Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille.
ROUSSELIN, cultivateur, à Roncherolles.

Canton d'Écos.

FAYET (le comte DE), au château d'Aveny.
HÉBERT (Narcisse), cultivateur, maire de Cantiers.
HÉBERT (Auguste) fils, cultivateur, à Cantiers.
PITHON père, cultivateur, à Tourny.
SARRAZIN, propriétaire, à Écos.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.
VITET, propriétaire, à Pressagny-l'Orgueilleux.

Canton d'Étrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
LE COULTEUX DE CANTELEU (le comte), ancien conseiller général à Étrépagny.
QUILLET (Alexandre), cultivateur, à Doudeauville.
RABAN, cultivateur, à Ostrebosc.
RABAN, propriétaire, aux Thilliers.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

MM.

COLBOC, propriétaire, à Pont-Saint-Pierre.
DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
DELESQUE, cultivateur, à Marcouville.
LEBRUN, propriétaire, à Mesnil-Verclives.
MILLIARD, propriétaire, à Écouis.
PEYNAUD, conseiller général, à Charleval.

Canton de Gisors.

CAFFIN (Amédée), propriétaire, à Gisors.
GAVIGNOT, cultivateur, à Authevernes, château du Boisdenemetz.
GUESNIER (Mme), propriétaire, à Vesly.
PASSY (Louis), député, membre de l'Institut, à Gisors.
PITHON (Charles), cultivateur à Mainneville.

Canton de Lyons-la-Forêt.

BOULLENGER, cultivateur, à Lyons-la-Forêt.
COLOMBEL, ancien notaire, conseiller d'arrondissement, à Lyons-la-Forêt.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Membres du bureau de la section.

Président. . . . . . MM. FOUQUET (Camille), député.
Secrétaire . . . . . LERENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil.
Trésorier. . . . . . MIGNON (Victor), greffier du tribunal de Commerce.

Canton de Bernay.

ADAM, marchand grainetier, à Bernay.
ALBINET (Augustin), à Menneval.

MM.

ALIX, horticulteur, à Bernay.
AUMOND (Arsène), route de Rouen, à Bernay.
BAILHACHE, faïencier, à Bernay.
BEAUMONT (le comte DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BEAUMONT (Étienne DE), au château de Fontaine-l'Abbé.
BERNAYS (Pierre), propriétaire, ancien maire de Courbépine.
BORDEAUX (René), propriétaire, à Bernay.
BOREL, propriétaire, à Bernay.
BUAT, escompteur à Bernay.
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAUCHEPIN (Louis), à Bernay.
CHAPRON, marchand mercier, à Bernay.
CHARETTE (DE), propriétaire au Mont-du-Gord, à Menneval.
CLERC, conseiller à la Cour des comptes, au Bois-Taillefer, Bernay.
CORDIER (Adrien), pépiniériste, à Bernay.
CORDIER (Raymond), conseiller d'arrondissement, à Bernay.
CORDIER (Robert), pépiniériste, à Bernay.
COUDRIET (le colonel), à Bernay.
COUPEY, agent voyer en retraite, à Bernay.
DAUFRESNE, avocat, à Bernay.
DAUGER (le vicomte Guy), à Menneval.
DELAPILLE (Alphonse), agriculteur, à Plainville.
DURAND (Gustave), avocat, à Bernay.
ECALARD, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Léger-de-Rôtes.
ELOY, avoué, à Bernay.
FIRMERY, agent principal de la Compagnie d'assurances *La Générale*, à Bernay.
FOCET (Jules), éleveur, à Bouffey.
FRESNE (Léon), limonadier, à Bernay.
FROMENTIN, chef de culture, à Menneval.
GARDIN (Charles), propriétaire, à Bernay.
GUILLEMIN, industriel au Petit-Nassandres, à Serquigny.
HAGRON (Aimé), agriculteur, à Valailles.
HELOT, filateur, à Bernay.
LECERF, ancien pharmacien, à Bernay.
LEDOUX, à Serquigny.
LEHUEN-ROUSSELIN, agent principal de la Compagnie *Le Soleil*, à Bernay.
LEMAIRE, à Saint-Aubin-le-Vertueux.

MM.

LEPRESTRE, pharmacien, à Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE, juge, à Bernay.
LESENS, propriétaire, à Bernay.
LEVAIN, à Caorches.
MIAULLE-DUVAL, imprimeur, à Bernay.
MIGNON (Louis), avocat, à Bernay.
MIGNON (Victor), greffier du tribunal de commerce, à Bernay.
MONTIGNY (le baron Jacques DE), au château de Granchain.
NOINVILLE (le comte DE), commandant en retraite.
PÉCHAUD, fondé de pouvoirs de la Compagnie *La Nationale*, à Menneval.
PHILIPPE DE LA LONDE, directeur de l'enregistrement en retraite, à Bernay.
PORTE (Adrien), négociant, à Bernay.
POTTIER, notaire, à Bernay.
REINIKE, agriculteur, à Saint-Victor-de-Chrétienville.
RIVIÈRE, avoué, à Bernay.
ROSSE (l'abbé), archiprêtre, curé de Sainte-Croix, à Bernay.
ROULLET, avoué, à Bernay.
ROUSSEAU, ancien président du tribunal de commerce de Bernay.
SAISON, imprimeur, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, à Bernay.
SEMEL (Georges), sculpteur, à Bernay.
TEXIER, avoué, à Bernay.
TILLON, fabricant de produits chimiques, à Bernay.
VASSAL, tanneur, à Bernay.
YVELIN, juge au tribunal de commerce de Bernay.

Canton de Beaumesnil.

BAUDICOUR (DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, au Blanc-Buisson, à Saint-Pierre-du-Mesnil.
BREUVERY (DE), au château de la Grande-Haye par la Barre.
CARLIER, à Beaumesnil.
MAISTRE (le comte DE), à Beaumesnil.
MASSIEU, notaire, à Beaumesnil.
MAUDUIT (le marquis DE), au Bosc-André, à Thevray.

Canton de Beaumont-le-Roger.

MM.

BERTIN (Georges), agriculteur, au Plessis-Sainte-Opportune.
BERTIN, agriculteur, à Beaumontel.
BEZAT, régisseur, à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Bruno DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.
BOISGELIN (le comte Louis DE), à Fontaine-la-Soret.
BOUCHON, directeur de la sucrerie de Nassandres.
CHENEVARIN, propriétaire, à Beaumontel.
DANLOUX-DUMESNIL, au château de Romilly-la-Puthenaye.
DANLOUX-DUMESNIL (Roger), au château de Romilly-la-Puthenaye.
DUBOST, agriculteur, à Barc.
HARCOURT (le comte D'), au château du Champ-de-Bataille, près le Neubourg (Eure).
HERVIEU (Émile), à Beaumontel.
HERVIEU (Gabriel), à la ferme de Pierrelée, à Beaumontel.
HOTTOT, propriétaire à Beaumont-le-Roger.
LASCAZE, propriétaire, à Bray.
MOUTARDIER (Achille), à Barc.
PARISSOT (Albert), sénateur, au château de Fumechon, à Thibouville.
PATTEY, agriculteur, à Fontaine-la-Soret.
RAMIER, agriculteur, à Écardenville-la-Campagne.
ROUSSET (Théophile) père, au Plessis-Sainte-Opportune.
TURQUET, propriétaire, à Écardenville-la-Campagne.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

AMELOT, imprimeur, à Brionne.
AULNEY-DURONCEREY, propriétaire, à Boisney.
BÉRANGER, propriétaire, à Berthouville.
CESSELIN, propriétaire, à Brionne.
CONARD, maire de la Neuville-du-Bosc.
CONARD (Raoul), à la Neuville-du-Bosc.
DUCOSTÉ (le Dr), médecin à Brionne.
DUHAMEL (Emile), à Notre-Dame-d'Epine.

MM.

Foulogne, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
Joix-Lambert, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Joix-Lambert (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
Joix-Lambert (André), au château de Livet-sur-Authou.
Lemoine (Henri), à Livet-sur-Authou.
Letailleur (Paul), propriétaire, à Harcourt.
Letailleur (René), à Harcourt.

Canton de Broglie.

Abaye (Léon), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Abaye (Charles), domaine du Tremblay, à la Goulafrière.
Baboin (l'abbé), curé à Melicourt.
Bellais, propriétaire, à Saint-Aubin-du-Thenney.
Bance, agriculteur, à Capelle-les-Grands.
Bligny (Léon), agriculteur, au château de Bois-Hibou.
Bonnechose (de), ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Bonnechose (Henri de), maire de Saint-Aubin-du-Thenney, au château de la Boulaie, à Grandcamp.
Broglie (le duc de), au château de Broglie.
Delarouzée, régisseur, à Broglie.
Deverre (l'abbé), curé à Grandcamp.
Ducy, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Escalopier (vicomte de l'), à Notre-Dame-du-Hamel.
Fouquet (Camille), conseiller général, député, au Lusigneul.
Fouquet (Fernand), au Lusigneul, à Montreuil-l'Argillé.
Latham, propriétaire, à Broglie.
Lecarbonnier (Maurice), au château de Gauville, par Montreuil-l'Argillé.
Lefebvre, adjoint au maire de Grandcamp.
Magnier (l'abbé), curé-doyen à Broglie.
Mazier (le docteur), à Broglie.
Menier, au château du Parc, à Grandcamp.
Milleville (baron de), à Notre-Dame-du-Hamel.
Protoy (Eugène), propriétaire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, conseiller d'arrondissement, maire de Grandcamp.
Seigneur, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.
Vandeul (de), au château des Bruyères, à Saint-Quentin-des-Iles.
Vigan (le baron Jacques de), à Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

MM.

AUGÉ (Parfait), propriétaire, à Folleville.
CHENNEVIÈRE (Désir), agriculteur au Theil-Nolent.
DABIN (l'abbé), curé à Giverville.
FURET, maire de Faverolles.
KŒNIG, président du conseil d'arrondissement à Saint-Aubin-de-Scellon.
KŒNIG (Paul), à Saint-Aubin-de-Scellon.
LAGARENNE (le comte DE), à Giverville.
MAILLET (Ernest), agriculteur, à Giverville.
MANOURY, propriétaire, à Folleville.
PELCAT (Alphonse), agriculteur, à Heudreville-en-Lieuvin.
PORÉE (le chanoine), inspecteur de la Société française d'Archéologie, curé de Bournainville.
SALABERRY (le comte DE), à Giverville.
SAYVE (le comte DE), à Saint-Germain-la-Campagne.
VAUQUELIN, industriel, maire de Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Membres du bureau de la section.

Président . . . MM. BOURY (Ch., comte DE), conseiller général, député, à Amfreville-la-Campagne.
Secrétaire . . . FONTAINE, secrétaire de la sous-préfecture.
Trésorier . . . DE CARRÈRE, ancien receveur particulier des finances.
Trésorier-adjoint . WERLÉ, receveur des établissements de bienfaisance.

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

ASSIRE (Philémon), propriétaire au Gros-Theil.
BELLEST (Robert) fils, propriétaire, maire de Thuit-Signol.
BOSQUIER, propriétaire, à Amfreville-la-Campagne.
BOURY (marquis DE), à Amfreville-la-Campagne.

MM.

Boury (Charles, comte de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne.
Debus, cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Delandemare, propriétaire, à Thuit-Anger.
Delaquaize, agriculteur, à Thuit-Signol.
Dumontier, maire de Vraiville.
Grippon, propriétaire-cultivateur, à Amfreville-la-Campagne.
Hermier (Armand), conseiller d'arrondissement, à Amfreville-la-Campagne.
Legrand, restaurateur, à Amfreville.
Lemaitre (Gédéon), à Vraiville.
Lesage, ancien maire, à la Haye-du-Theil.
Lesieux (Arthur), cultivateur, à Vraiville.
Mansard, propriétaire, à Saint-Cyr-la-Campagne
Mettais, cultivateur à Amfreville-la-Campagne.
Petit (Albert), cultivateur, à la Haye-du-Theil.
Prévost, cultivateur, à la Pyle.

Canton de Gaillon.

Bouvallet, fromager à Ecardenville-sur-Eure.
Boudehan, ancien maire, à Aubevoye.
Bourdon, ancien conseiller d'arrondissement, à Gaillon.
Bourdon fils, à Gaillon.
Brière (Amand), propriétaire, à la ferme du Bec, à Ailly.
Chaplain, maire de Bernières.
Couvreur (Edouard), à Villers-sur-le-Roule.
Crépel (Joseph), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Coville, maire de Sainte-Barbe-sur-Gaillon.
Delavigne, propriétaire, à Jeufosse.
Delavigne (Rémi), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Desbrières (Mme ve), aux Rotoirs.
Du Val d'Ailly, propriétaire, au château du Val d'Ailly, à Venables.
Gancel, propriétaire, à Gaillon.
Grimault, épicier, à Gaillon.
Hébert (ve), propriétaire, à Aubevoye.
Hébert, maire de Muids.
Hébert, maire de Venables.
Huart (Mme ve), à Ailly.
Jacquin, cultivateur, à la Couture (Croix-Saint-Leufroy).

MM.

JEUFOSSE (DE), propriétaire, à Gaillon.
JUMEL fils, propriétaire, à Autheuil.
LE VILLAIN (Mme ve), à Aubevoye.
MARQUAIS (Alphonse), propriétaire, ancien maire, à Ailly.
MIGNOT, propriétaire, à Aubevoye.
MOGNAY (Delphis), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), conseiller général, maire de Gaillon.
MULOT, maire à Aubevoye.
PAN fils, maire de Vieux-Villez.
PAN, propriétaire, à Tosny.
PIEDELEU (Désiré), cultivateur, à Venables.
PILLET-WILL (Mme la comtesse), à Gaillon.
PINARD (Joseph) fils, à Venables.
POTEL, propriétaire, à Saint-Julien-de-la-Liègue.
PREVOST, adjoint à Gaillon.
SAILLOT, cultivateur, à la Croix-Saint-Leufroy.
SEGUIN (DE), à Tosny.
SEGUIN (DE), à Heudreville-sur-Eure.
THÉZARD, propriétaire-cultivateur, adjoint, à Ailly.
THOREL, maire de Venables.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

AMETTE, fils, carrossier, à Louviers.
AMETTE, ancien adjoint, à Heudebouville.
ANGÉRARD, notaire honoraire, à Louviers.
BARBE, propriétaire, à Incarville.
BIOCHE, docteur en médecine, à Louviers.
BOURARD, propriétaire, à Louviers.
BOURGEOIS (l'abbé), vicaire, à Louviers.
BREHAM (Augustin), meunier, à Acquigny.
BRETON, manufacturier, à Louviers.
BRETON (Paul), manufacturier, à Louviers.
CARON, avoué, à Louviers.
CARRÈRE SAINT-BÉARN (DE), ancien receveur des finances, à Louviers.
CARTIER (Edmond) fils, propriétaire, à Crasville.
CASTILLON (ve), à Louviers.
CHANDELLIER, propriétaire, à Surville.

MM.

COQUEREAUMONT (DE), propriétaire, à Incarville.
CORNEVILLE, filateur, à Louviers.
CROUZET-HILDEBRAND, à Louviers.
DAGOMMER, propriétaire, maire, à Pinterville.
DAMVY, maire, à Quatremare.
DAMVY fils, à Quatremare.
DARRAX (marquis DE), à Pinterville.
DELAMARRE, conseiller municipal, à la Haye-Malherbe.
DELAPILLE, banquier, à la Haye-Malherbe.
DHAMELINCOURT, maire, à Heudebouville.
DUFLOT, ancien notaire, à Louviers.
DUGARD (François-Prosper), cultivateur, à la Haye-Malherbe.
DUMOULIN (Philippe), cultivateur, à Incarville.
ELLIOT, propriétaire à Heudebouville.
FERRAND (Édouard-Honoré), maire de Surtauville.
FERRAND (Eugène), cultivateur, à Surtauville.
FORTIER, agriculteur, à la Haye-Malherbe.
FOURNIER, agent général de la Compagnie *l'Urbaine*, à Louviers.
GENCE, notaire à Louviers.
GODARD-RAGAULT, bijoutier, à Louviers.
GRÉGOIRE, constructeur, à Louviers.
GUILBERT, maire d'Amfreville-sur-Iton.
HAVARD-MARQUAIS, président de l'Union Commerciale, à Louviers.
HENNEBERT (Mme vve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.
HENRIET (Henri), à Mesnil-Jourdain.
HÉZON, vétérinaire, à Louviers.
JEUFFRAIN (Auguste) (vve), propriétaire, à Louviers.
JEUFFRAIN-DUCHOLLET, fabricant, à Louviers.
LABELLE, fabricant de chaussures, maire de Saint-Pierre-du-Vauvray.
LANGLOIS (Léon), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS (Benjamin), cultivateur, à Louviers.
LANGLOIS, propriétaire, maire, à la Haye-le-Comte.
LANGLOIS, maire d'Acquigny.
LAMAURY, à Surville.
LEBOURG, maire, à Hondouville.
LEVIGNERON (René), agriculteur, à Surtauville.
L'HERMITTE, conseiller d'arrondissement.
LOISON, minotier, à Louviers.
MAILLARD, imprimeur, à Louviers.

MM.

MALCAPE, banquier, à Louviers.
MALLET, avoué, à Louviers.
MANOIR (Mme la comtesse DU), à Acquigny.
MIGNOT, fabricant de fromages, à Louviers.
MIQUEL, manufacturier, à Louviers.
MONTEILLE (baron DE), Amfreville-la-Campagne.
NOUFFLARD (Henri), fabricant, à Louviers.
OLIVIER (Irénée), ancien maire, à Vironvay.
PÉTEL (Raphaël), maire, à Surville.
PEUPION, vétérinaire, à Louviers.
PICARD (ve), propriétaire, à Louviers.
PLANTEROSE, maire à Incarville.
PLUMEY, banquier, à Louviers.
PORCHER-LABREUIELE (ve), propriétaire, à Louviers.
PORTOIS, marchand de grains, à Louviers.
POUSSIN, manufacturier, à Louviers.
POUSSIN (Léon), à Louviers.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Le Peletier, 8, Paris.
REVEILHAC, propriétaire à Louviers.
RIOUT, négociant, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ROGER, hôtel du Grand-Cerf, à Louviers.
ROSTAND (Mlle), à Pinterville.
SÉE, ancien préfet, au château de Saint-Hilaire, à Louviers.
THOREL (Raoul), entrepreneur, à Louviers.
VAILLANT, grainetier à Louviers.
YVERT (Mme ve), à Saint-Étienne-du-Vauvray.

Canton du Neubourg.

ALLIX, maire d'Ecquetot.
AUGUET, maire du Tremblay.
ANDRIVEAU, directeur de l'École d'agriculture.
AUZOUX (Charles), agriculteur, à Feuguerolles.
BENARD, quincaillier, au Neubourg.
BERRIER (Delphis), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
BILLON, grainetier, au Neubourg.
BOURGEOIS, entrepositaire, à Villettes.
BOUCHER (Édouard), cultivateur, au Neubourg.
CHEMIN, ancien greffier, au Neubourg.
CHEVRIER (Octavien), cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

MM.

COUDEKERQUE-LAMBRECHT (DE), propriétaire à Houtteville.
CRÉTEY, adjoint, à Marbeuf.
CREVEL, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
DANNET (Mme ve), au Tremblay.
DELALEAU, conseiller municipal, au Neubourg.
DELAMARE, maire de Crestot.
DROUET (Gustave), cultivateur, à Ecquetot.
DUGORD, maire à Hectomare.
DUHAMEL, cultivateur, à Ecquetot.
DUMONTIER, notaire, au Neubourg.
DUVAL, propriétaire, au Neubourg.
FOUCHER (Eugène), propriétaire, à Epreville.
FOUQUET, adjoint, à Ecquetot.
GRIPON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HARCOURT (comte DE), au Champ-de-Bataille.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.
HUREL, cultivateur à Bérangeville-la-Campagne.
LAGUETTE, notaire au Neubourg.
LALOUELLE, maire de Daubeuf.
LALOUETTE, cultivateur, à Ecquetot.
LARCIER, maire de Crosville-la-Vieille.
LASNON, cultivateur, à Villettes.
LEGOUEZ, cultivateur, à Crosville-la-Vieille.
LE MERCIER, avocat, au Neubourg.
LEMERCIER, propriétaire, au Troncq.
LENOBLE, ancien maire, à Iville.
LETOURNEUR, ancien maire, à Criquebeuf-la-Campagne.
OLIVIER, propriétaire, au Troncq.
POLIGNAC (duc DE), propriétaire, à Canappeville.
PORTEVIN, vétérinaire, au Neubourg.
RENOULT, cultivateur, à Hectomare.
TURMEL, grainetier, au Neubourg.
VAUGEON, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

BARBET, maire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
BÉRANGER (veuve), à Léry.
BLONDEL, maire de Vatteville.
BOURDON, propriétaire, aux Damps.

MM.

BOUTRY, maire de Montaure.
CAIRON (comte DE), maire, à Alizay.
CAUCHOIX, industriel, à Saint-Cyr du Vaudreuil.
CHEVALLIER (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche.
DESMONTS, cultivateur à Vatteville.
DESPORTES, cultivateur à Connelles.
DOUTTÉ, cultivateur, à Montaure.
DUGARD (Alphonse), ferme de Blaquetuit, à Montaure.
EMMANUEL, propriétaire à Montaure.
FERRAND, notaire, à Pont-de-l'Arche.
FOUCHET (Éléonor), cultivateur, à Léry.
FRÉRET, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
FRÉRET (Paul), à Pitres.
FROMONT, maire, à Pont-de-l'Arche.
GENELLE, instituteur, à Pitres.
GODARD (Lucien), au Manoir-sur-Seine.
HELLOT (Louis), à Montaure.
HERVEY (Maurice), conseiller général, agriculteur, à Notre-Dame du Vaudreuil.
HEULLANT père, propriétaire, à Montaure.
HEULLANT fils, cultivateur, à Montaure.
HUET, maire, à Tostes.
JOUANNE (Isidore), à Vatteville.
JOUFFROY, entrepositaire, à Pont-de-l'Arche.
LANQUEST, à Herqueville.
LEGENDRE (Jules), maire de Portejoie.
LEMAITRE (Yvan), à Alisay.
LOUÉE, maire de Léry.
MAULDE (comte DE), Igoville.
MAX-CATOIRE, propriétaire, au château de la Garde-Châtel, à Montaure.
MILLIARD, cultivateur, à Montaure.
MOREAU (Victor), cultivateur, à Igoville.
MOREAU, cultivateur à Alizay.
MOREAU, adjoint au maire, à Pitres.
NOUVEL (Léopold), cultivateur à Léry.
NOUVEL, propriétaire, maire à Igoville.
PÉRIER, maire, à Igoville.
PERRIER, cultivateur, ferme de Rouville, à Alizay.
POTERIE (DE LA), au château de Rouville, à Alizay.

MM.

QUESNÉ (Victor) fils, propriétaire, à Montaure.
RAOUL-DUVAL (Mme ve), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
RAOUL-DUVAL (André), propriétaire, à Notre-Dame du Vaudreuil.
SENEVAS (baron DE), propriétaire, à Montaure.
VAN GROOTVEN, propriétaire, à Saint-Cyr du Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

MM.

BOULET (Emmanuel), au château du Bosc-Roger.
FOUCARD (Georges), pépiniériste, à Bourgtheroulde.

PARIS

MM.

BAILLY DE MERLIEUX, ancien directeur du *Mémorial encyclopédique*.
BÉRENGER, sénateur, membre de l'Institut, 5, rue de Villersexel.
BLANCHEMAIN (Prosper), bibliothécaire au ministère de l'intérieur.
BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), avocat, 58, rue de La Boétie.
BONJEAN (Georges), juge au tribunal de la Seine, rue de Lille, 47.
BONNIN (René), ingénieur civil.
CHANTEPIE, membre de l'Académie de Mâcon.
CHATEL (Eugène), ancien archiviste du Calvados, 5, rue Vavin.
COLOMBEL (Mme ve), rue de Prony, 77.
DELINEAU, docteur en médecine, 104, boulevard de Courcelles.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.
DESRUES, professeur au collège Stanislas, rue des Volontaires, 24.
DIEULAFOY (le docteur), professeur de la Faculté de Médecine, 38, avenue Montaigne.
FLAMMARION (Camille), astronome, 40, avenue de l'Observatoire.
FORTIER (Charles), 6, rue Roquepine.

MM.

GRANGEZ (Ernest).
LALLEMAND (Léon), correspondant de l'Institut, 27, rue Bonaparte.
LAURENT, avocat à la cour d'appel, rue de Mézières, 10.
LESUEUR DE GOMESNIL, avocat.
L'HOPITAL (Henri), rue de Logelbach, 4.
MULOT, homme de lettres.
OMONT, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), rue Raynouard, 30.
PARVILLE (Henri DE), ingénieur et homme de lettres, villa des Pins, Parc des Princes, à Boulogne-sur-Seine.
PASSY (Frédéric), membre de l'Institut, 8, rue Labordère, à Neuilly-sur-Seine.
PELTIER, inspecteur des finances.
PÉROUSE (DE LA), général en retraite, 6, rue Bigot.
PICQUENOT, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite.
PRÉTAVOINE (Charles), rue Lepeletier, 10.
RAYNAL, membre de la Société de géographie.
SALVANDY (comte DE), rue Cassette, 18.
VINCENS (Emile), ancien conseiller d'Etat.
VILMORIN (Maurice DE), quai d'Orsay, 13.
VOLLÈS, ingénieur en chef.
YVES (Albert), 5, rue Victor-Massé.

DÉPARTEMENTS

MM.

ALLARD, avocat, ancien magistrat, à Rouen.
D'ALVIMARE (le marquis), à Dreux.
AUBERT, maire de Saint-Désir, près Lisieux.
D'ANDIGNÉ (le comte), au château du Grips, par Durtal (Maine-et-Loire).
BAR (Gaston DE), quai de Seine, 6, à Chatou.
BEAUREPAIRE (DE), archiviste départemental, à Rouen.
BENET (Armand), ancien archiviste du Calvados.
BERTOT, pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, à Bayeux.
BONNECHOSE (Gaston DE), lieutenant au 30e d'artillerie, à Orléans.

MM.

BORDEAUX (Gaston), avocat, chef du cabinet du préfet de la Seine-Inférieure.
BORET (Alfred), président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs).
BRÉAUTÉ, directeur de la pépinière du gouvernement, à Médéah (Algérie).
BRIAND (Georges), horticulteur, à Poitiers.
CASSEL, agent voyer en chef, à Saint-Lô.
CHEVEREAUX, avocat, à Rouen.
CLINCHAMP (Gustave DE), propriétaire, à Avranches.
COLETTE, professeur d'arboriculture, à Rouen.
COUVET, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Rouen.
DARDÉ, avoué, à Carcassonne.
DEBOURGE, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
DEPRUINES, secrétaire de la Société d'agriculture, à Aurillac.
DRAMARD, conseiller honoraire à Boulogne-sur-Mer.
DUCHESNE-FOURNET (Paul), manufacturier, à Lisieux.
FLEURIOT, membre du conseil général, à Lisieux.
FRÉMY, ancien magistrat, à Senlis.
GIRARD, conseiller à la cour d'Amiens.
GRAVERON (DE), au château de Maisoncelles-les-Jourdan, par Vire (Calvados).
GUÉNÉE (Achille), avocat, à Châteaudun.
GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.
HAIME, docteur en médecine, à Tours.
HOMBRE-FIRMAS (baron D'), propriétaire, à Alais.
HOUZEAU (Auguste), docteur ès sciences, professeur de chimie, à Rouen.
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
LAMOTTE (le docteur DE), médecin, à Pont-l'Evêque.
LEGRAND, propriétaire, à Orbec.
LERMIER, ancien directeur de l'asile d'aliénés, à Blois.
LETELLIER, ancien inspecteur de l'Université, à Caen.
MÉRY-SAMSON, manufacturier, à Lisieux.
MESLIER, propriétaire, au Havre.
MIGNON, ancien substitut du procureur de la République, à Lisieux.
NOURY, professeur, rue Lafosse, 37, à Rouen.
ORÉ (le docteur), professeur de médecine, à Bordeaux.

MM.

OURSEL, propriétaire, à Elbeuf.
OZANNE (Raoul), notaire, à Rouen.
PEBOULLEAU (le docteur), médecin des hôpitaux, à Constantine.
PELLETIER, propriétaire, à Orbec.
PÉRIAUX (Nicétas), propriétaire, à Cherbourg.
PEULEVEY, architecte, à Chartres.
PICARD, propriétaire, ancien banquier, à Orbec.
PORCHER (Ed.), avocat, au Mans.
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, à Rouen.
ROPIQUET, professeur, à Elbeuf.
SALLION, docteur en médecine, à Nantes.
SAMSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
VERMONT, avocat, président de la Société de secours mutuel l'*Émulation chrétienne*, à Rouen.
VIALA, percepteur, à Duclair.
VIGAN (DE), inspecteur des forêts en retraite, à Serqueux (près Orbec).
VOITELLIER, industriel, à Mantes.

ÉTRANGER

MM.

BARRUEL-BEAUVERT (DE), correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).
BRAEKELER (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.
DRAPIEZ, secrétaire de la Société royale de Flore, à Bruxelles.
GOSSELIN (Auguste), docteur ès lettres, prêtre habitué à Saint-Charles de Bellechasse (Canada).
HART, graveur, à Bruxelles.
KUYPER (DE), sculpteur, à Anvers.
LAUTOUR, directeur et médecin du lazaret, à Beyrouth (Syrie).
THIELENS (Armand), membre de sociétés scientifiques, à Tirlemont (Belgique).
VAN STEENKISTE (Charles), docteur en médecine, à Bruges.
WESTREENEN (le baron DE), à la Haye.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES[1]

Paris.

Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, 15, rue de la Chaussée d'Antin (9e arrondissement).

Association française pour l'avancement des sciences, 28, rue Serpente.

Ligue populaire pour le repos du dimanche en France, 51, rue de la Ville-l'Évêque.

Club français du chien de berger, 40, rue des Mathurins.

Ligue française du coin de terre et du foyer, 28, rue Lhomond.

Société nationale d'agriculture de France, 18, rue Bellechasse; — M. Louis Passy, secrétaire perpétuel.

Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184; — M. Maunoir, secrétaire général de la commission centrale.

Société d'histoire contemporaine.

Société de l'Histoire de France; — M. Martin, agent, aux Archives nationales.

Société d'Ethnographie, 26, rue Mazarine.

Société nationale des Antiquaires de France.

Société zoologique d'acclimatation, 19, rue de Lille.

Société des agriculteurs de France, rue d'Athènes, 8; — M. Henri Johannet, administrateur.

Société protectrice des animaux, 84, rue de Grenelle.

Société de secours des Amis des sciences, boulevard Saint-Germain, 19.

[1] La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront exactement leurs publications.

Société centrale d'apiculture et de zoologie agricole, 28, rue Serpente.
Musée Guimet (le), 30, avenue du Trocadéro.
Touring-Club de France, 65, avenue de la Grande-Armée.
La Pomme. Société littéraire et artistique, 54, avenue de Breteuil, Paris.

Départements.

Ain	Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts)	à Bourg.
Aisne	Société académique	à Laon.
Allier	Société d'horticulture	à Moulins,
Alpes (Basses-)	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes	à Digne.
Alpes (Hautes-)	Société d'études	à Gap.
—	Société d'agriculture des Hautes-Alpes	Ibid.
Alpes-Maritimes	Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation, de Nice et des Alpes-Maritimes	à Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes	Ibid.
Aube	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres	à Troyes.
Aude	Société centrale d'agriculture	à Carcassonne.
Bouches-du-Rhône	Académie de Marseille	à Marseille.
—	Société de statistique de Marseille	Ibid.
—	Université d'Aix	à Aix.
Calvados	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Caen.
—	Association normande	Ibid.
—	Société des amis de l'Université de Normandie	Ibid.
—	Société d'agriculture et du commerce	Ibid.
—	Société d'horticulture	Ibid.

CALVADOS	Société des antiquaires de Normandie	à Caen.
—	Société française d'archéologie.	Ibid.
—	Société linnéenne de Normandie	Ibid.
—	Société des sciences, arts et belles-lettres	à Bayeux.
—	Société d'horticulture du centre de la Normandie	à Lisieux.
—	Société historique de Lisieux.	Ibid.
CHARENTE	Société archéologique et historique de la Charente	à Angoulême.
CORRÈZE	Société scientifique, historique et archéologique	à Brives.
CÔTE-D'OR	Académie des sciences, arts et belles-lettres	à Dijon.
—	Société d'histoire et d'archéologie	à Beaune.
CÔTES-DU-NORD	Société d'émulation des Côtes-du-Nord	à Saint-Brieuc.
DEUX-SÈVRES	Société d'agriculture	à Niort.
EURE	Société des Amis des Arts du département de l'Eure	à Évreux.
—	Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique	à Vernon.
—	Comice agricole du canton de Verneuil	à Verneuil.
—	Société normande d'études préhistoriques	à Louviers.
EURE-ET-LOIR	Comice agricole	à Chartres.
—	Société archéologique	Ibid.
FINISTÈRE	Société académique de Brest	à Brest.
GARD	Académie	à Nîmes.
—	Société d'étude des sciences naturelles	Ibid.
GARONNE (HAUTE-).	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres	à Toulouse.
—	Société archéologique du Midi de la France	Ibid.
GIRONDE	Académie des sciences, belles-lettres et arts	à Bordeaux.

GIRONDE	Société d'agriculture	à Bordeaux.
—	Société d'horticulture de la Gironde	Ibid.
HÉRAULT	Société archéologique	à Béziers.
—	Société d'études des sciences naturelles de Béziers	Ibid.
—	Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault	à Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres	à Montpellier.
ILLE-ET-VILAINE	Syndicat pomologique de France	à Rennes.
—	Société des hospitaliers-sauveteurs Bretons	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture	Ibid.
INDRE	Société d'agriculture	à Châteauroux.
INDRE-ET-LOIRE	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres	à Tours.
—	Société archéologique de Touraine	Ibid.
ISÈRE	Société de statistique de l'Isère	à Grenoble.
—	Académie delphinale	Ibid.
LOIRE-INFÉRIEURE	Société académique	à Nantes.
—	Société nantaise d'horticulture	Ibid.
—	Société des horticulteurs de Nantes	Ibid.
—	Société d'agriculture de la Loire-Inférieure	Ibid.
LOIRET	Société d'agriculture, des sciences, belles-lettres et arts	à Orléans.
—	Société horticole du Loiret	Ibid.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Pithiviers	à Pithiviers.
LOIR-ET-CHER	Société des sciences et des lettres	à Blois.
LOZÈRE	Société d'Agriculture, industrie, sciences et arts	à Mende.
MANCHE	Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique	à Valognes.
MARNE	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts	à Châlons.
—	Académie nationale	à Reims.
—	Société des sciences et arts	à Vitry-le-François.

MAYENNE	Comice agricole de Laval	à Laval.
MEURTHE-ET-MOSELLE.	Académie de Stanislas	à Nancy.
—	Société des sciences de Nancy	Ibid.
MEUSE	Société d'apiculture de la Meuse	à Bar-le-Duc.
NIÈVRE	Société départementale d'agriculture de la Nièvre	à Nevers.
—	Syndicat des éleveurs de la race charmoise	Ibid.
NORD	Académie et Université de Lille.	à Lille.
—	Comice agricole	Ibid.
—	Société d'émulation	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts	à Valenciennes.
—	Société d'émulation	à Roubaix.
OISE	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise	à Beauvais.
—	Société d'études historiques et scientifiques	Ibid.
—	Société d'agriculture	à Clermont.
—	Société d'agriculture	à Compiègne.
—	Comité archéologique	à Senlis.
ORNE	Société d'horticulture	à Alençon.
PAS-DE-CALAIS	Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer	à Boulogne-sr-Mer.
PYRÉNÉES-ORIENT.	Société agricole, scientifique et littéraire	à Perpignan.
RHÔNE	Société d'agriculture, sciences et industrie	à Lyon.
SAÔNE-ET-LOIRE	Société d'histoire naturelle de Mâcon	à Mâcon.
—	Académie de Mâcon	Ibid.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône	à Chalon-sr-S.
—	Société des sciences naturelles de la Saône-et-Loire	Ibid.
—	Société éduenne	à Autun.

SARTHE	Société d'agriculture, sciences et arts	au Mans.
—	Société d'horticulture	Ibid.
SEINE-ET-MARNE	Société d'agriculture	à Melun.
SEINE-ET-OISE	Société d'agriculture	à Versailles.
—	Association agricole et horticole	à Mantes.
SEINE-INFÉRIEURE	Société centrale d'agriculture	à Rouen.
—	Académie des sciences, belles-lettres et arts	Ibid.
—	Société libre d'émulation	Ibid.
—	Société centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société normande de géographie	Ibid.
—	Société des amis des sciences naturelles	Ibid.
—	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure	Ibid.
—	Société vétérinaire de la Seine-Inférieure et de l'Eure	Ibid.
—	Société d'études diverses	au Havre.
—	Société géologique de Normandie	Ibid.
—	Société d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre	Ibid.
—	Société industrielle	à Elbeuf.
—	Société d'études des sciences naturelles	Ibid.
SOMME	Académie des sciences, des lettres et des arts	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie	Ibid.
—	Société d'horticulture de Picardie	Ibid.
—	Comice agricole	à Abbeville.
—	Société d'émulation	Ibid.
TARN-ET-GARONNE	Société archéologique de Tarn-et-Garonne	à Montauban.
VAR	Société d'agriculture et de commerce	à Draguignan.
VENDÉE	Société d'émulation	à la Roc.-s-Yon.

VIENNE.....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts.....	à Poitiers.
—	Société des antiquaires de l'Ouest	Ibid.
VIENNE (HAUTE-)..	Société d'horticulture et d'arboriculture....	à Limoges.
—	Société des Amis des sciences et arts.....	à Rochechouart
VOSGES.....	Société d'émulation	à Épinal.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

Allemagne.

Société des sciences naturelles et de médecine de Giessen.
Académie Impériale Léopoldine Caroline de Haale Halle à Saale.

Angleterre.

Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche.

Société impériale géologique, à Vienne.

Belgique.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Abbaye de Maredsous.

Norvège.

Université royale, Christiania.

Suède.

The geological institution of the University-Upsala.

Suisse.

Société neuchateloise de géographie à Neuchatel.

États-Unis d'Amérique.

Smithsonian Institution, à Washington.
Missouri botanical Garden.

Société américaine d'histoire naturelle, Central Parc de New-York.

Lloyd Library of botany, pharmacy and materia medica, Cincinnati, Ohio.

Mexique.

Observatoire météorologique central de Mexico.

Institut géologique du Mexique à Mexico.

Uruguay.

Musée national de Montevideo.